Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15285 – 7 F — *DIMANCHE 20 – LUNDI 21 MARS 1994* — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Le massacre d'Hébron condamné

MIEUX vaut tard que jamais. Le Conseil de sécurité de l'ONU a «condamné énergiquement» vendredi 18 *mars*, trois semaines après les faits, la tuerie du caveau des Patriarches, à Hébron. Il aura fallu pour cela l'interruption de tout le processus de paix, la ténacité des Palestiniens, des révélations accablantes de la commission d'enquête israélienne et une tentative de la Russie de s'immiscer dans une affaire considérée par Washington comme une chasse gardée. Il aura fallu aussi une procédure de vote assez rare au Conseil pour que les Etats-Unis acceptent enfin que le projet de texte soit mis aux voix, ce qui leur a permis de s'abstenir sur certains points.

C'est l'OLP qui, au lendemain de la tuerie d'Hébron, avait demandé au Conseil de sécurité de se saisir «d'urgence» de l'affaire. Elle avait dans un premier temps réclamé le désarmement des colons, le démantèlement de certaines implantations juives et une «protection internationale» pour la population des territoires occupés.

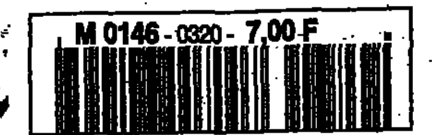
ELLE a, par la suite, mis de l'eau dans son vin pour débloquer l'impasse au Conseil de sécurité, où les Etats-Unis ne voulaient rien entendre. Mais il était hors de question pour elle de céder sur la question d'une «présence internationale» suffisamment importante pour rassurer les Palestiniens. Pour la première fois, le processus de paix paraissait en péril. Pour l'OLP, il fallait à tout prix une initiative de la communauté internationale pour le sauver.

Dans sa résolution 904, le Conseil de sécurité demande que des mesures soient prises pour garantir la sécurité et la protection des civils palestiniens, «y compris, entre autres, une présence internationale ou étrangère temporaire». Reste à savoir de quelle forme de «présence» il s'agira.

LA France est en faveur d'une «présence internationale forte», a indiqué Alain Juppé dans un message adressé la veille du vote à Yasser Arafat; une présence qui doit, selon lui, s'étendre à Jérusalem-Est. Au regard du droit international, ce secteur de la Ville sainte fait partie des territoires qui ont été occupés par l'Etat juif en 1967. L'ambassadeur de Grande-Bretagne à l'ONU, David Hannay, a suggéré pour sa part le déploiement d'observateurs civils de l'ONU. *En définitive*, l'OLP et Israël décideront de la forme de cette «présence», à l'issue de discussions qui doivent commencer en cette fin de semaine à Tunis. C'est seulement ensuite que les négociations de paix pourront reprendre.

Il faudra aussi qu'Israël contribue à l'apaisement. Le gouvernement a déjà déclaré hors la loi les mouvements racistes Kach et Kahana-Haï et pris des mesures contre les colons extrémistes. Le Conseil de sécurité lui a demandé vendredi de «continuer à prendre» des dispositions en ce sens, «y compris la confiscation des armes». Car le risque demeure grand de voir les extrémistes de tous bords enterrer le processus de paix. Et pour longtemps cette fois.

Lire page 3


M 0146 - 0320 - 7,00 F

Alors que le gouvernement fait face à son premier test national

Le PS mise sur les cantonales pour engager son redressement

Les élections cantonales, pour le premier tour desquelles les électeurs sont convoqués, dimanche 20 mars, dans la moitié des cantons, sont considérées, à gauche comme à droite, comme ayant une valeur de test national près d'un an après la nomination d'Edouard Balladur comme premier ministre et alors que sa politique sur l'emploi des jeunes se heurte à une forte contestation. Le PS, qui s'attend à reculer par rapport à son score de 1988 dans les mêmes cantons, veut faire apparaître une stabilisation, voire un redressement de l'audience, à laquelle il avait été réduit aux élections législatives de l'an dernier (17,55 %). Quelque dix-neuf millions d'électeurs sont concernés, les 20 et 27 mars, par l'élection de deux mille vingt-huit conseillers généraux en métropole et dans l'outre-mer.



Lire page 7

La nouvelle géographie de la protestation

Le «SMIC-jeunes» donne la fièvre aux villes moyennes où sont concentrés nombre de futurs diplômés bac + 2

Le mouvement lycéen de l'automne 1990 avait surpris *par l'arrivée massive*, sur le pavé parisien, de nombreux jeunes venus des établissements de la banlieue, pour la plupart de milieu social *modeste, souvent d'origine* étrangère, scolarisés dans les filières techniques ou professionnelles les moins prestigieuses. Les «nouveaux lycéens», portés jusqu'au terme des études secondaires par l'extraordinaire flambée des effectifs scolaires, découvraient d'un coup Paris, les caméras de télévision, les lambris ministériels, leur nombre et leur force.

Cette fois, le mouvement de protestation contre *l'instauration* du contrat d'insertion professionnelle (CIP) suit scrupuleusement la nouvelle géographie universitaire. Si le mouvement essaime sur l'ensemble du territoire, explose dans des villes moyennes comme Avignon, Bar-le-Duc, Cholet, Saint-Lô, Montluçon ou Saint-Etienne, peu habituées jusque-là aux défilés d'étudiants, c'est parce que le paysage universitaire s'est profondément modifié ces dernières années. Et que l'enseignement supérieur court a largement participé à ce bouleversement de fond.

Augmentation sans précédent des effectifs et délocalisation à marche forcée : la carte actuelle des sections de techniciens supérieurs (STS) et des instituts universitaires de technologie (IUT) – autrement dit des «bac + 2» – n'a plus grand-chose à voir avec celle du début des années 80.

Véritable vitrine des régions et des entreprises, moins coûteuse en investissement que les IUT, *bénéficiant du* «maillage» très dense des quelque 1 782 lycées où elles sont implantées, appréciées des proviseurs des lycées enfin, qui y voient, à juste titre, l'occasion de valoriser leurs établissements – et d'y conserver les meilleurs élèves –, les STS ont véritablement explosé depuis le début de la décennie 80. Elles accueillaient alors 68 000 élèves, elles en comptent aujourd'hui 228 000 (dont environ 40 % relèvent de l'enseignement privé), soit une augmentation de... 300 %.

CHRISTINE GARIN

Lire la suite page 9

Bosnie : accord signé à Washington

Croates et Musulmans ont signé, vendredi 18 mars à Washington, deux textes formalisant l'accord conclu début mars sous l'égide des Etats-Unis et portant création d'une fédération croato-musulmane en Bosnie, puis d'une confédération entre cette entité et la Croatie. Saluant cette signature, à laquelle ont participé les présidents croate et bosniaque, Franjo Tudjman et Alija Izetbegovic, Bill Clinton a déclaré que *«ces documents ne sont que des premiers pas, mais ce sont des pas dans la bonne direction»*. L'émissaire du président russe Boris Eltsine assistait à la cérémonie. Le dirigeant des Serbes bosniaques, Radovan Karadzic, a, pour sa part, affirmé : *«Nous examinons avec attention tous les détails de l'accord de Washington et nous espérons qu'il mènera à la paix»*, ajoutant que les Serbes étaient prêts à se joindre *«à tout processus de paix»*.

Lire page 4

Nuit islamiste sur l'Algérie

Les violences se multiplient et l'angoisse s'installe, mais la classe politique fait preuve d'un surprenant immobilisme

Du sang, des rumeurs, et rien d'autre. Depuis un mois et demi, l'Algérie tout entière, obnubilée par la montée de la violence, semble ne plus passer son temps qu'à faire et à refaire la comptabilité macabre d'une dérive inédite dont personne n'ose prévoir l'issue. Comme si la pratique «citoyenne» de la politique, brièvement esquissée à la mort du parti unique, était devenue un objet de luxe inutile.

Depuis l'échec de la Conférence *nationale des 25 et 26 janvier* dernier et l'intronisation du nouveau *«président de l'Etat»*, le général à la retraite Liamine Zéroual, le 31 janvier, l'activité politique est réduite à zéro. Le silence assourdissant qui accompagne l'actuelle flambée d'attentats laisse le sentiment que le pouvoir – l'armée ou le gouvernement – et les partis – l'opposition légale ou les chefs de file islamistes – n'ont désormais plus rien à dire, et moins encore à opposer, face à cette débâcle sanglante.

Il y a encore quelques jours, alors que l'Algérie fêtait lugubrement la fin du ramadan et que le *dramaturge* Abdelkader Alloula agonisait à l'hôpital du Val-de-Grâce, le président Zeroual s'est contenté, en guise de vœux à la population, de réaffirmer sa volonté de *«lutter contre le terrorisme et le crime»*, et d'engager un *«dialogue sérieux, avec tous les partis respectueux de la Constitution»*.

Huit jours auparavant, alors que tout Alger bruissait de rumeurs menaçantes visant à imposer aux femmes le port du *hidjab*, et qu'une adolescente venait, précisément, de payer de sa vie son refus de céder à ces oukases islamistes, le chef du gouvernement, Redha Malek, pointait un doigt sévère contre *«les spécialistes de la désinformation»* et assurait, sans ciller : *«L'Etat sortira vainqueur de la tourmente.»* Ces propos officiels, usés jusqu'à la corde, auraient tout juste, en temps normal, de quoi faire sourire un observateur indulgent. En ces moments de désarroi extrême, ils ont quelque chose d'irréel.

A en juger par le dérèglement de l'administration, partiellement sinistrée, et dont certains secteurs sont, depuis belle lurette, largement «infiltrés» par les sympathisants islamistes, on peut se demander de quel Etat rêve le premier ministre. A moins que, par un singulier lapsus, ce démocrate affiché (1) ne réduise l'Etat à l'armée? Quant au *«dialogue»*, cette Arlésienne de la scène politique, on ne voit guère, depuis le fiasco de janvier, comment – et avec qui – il pourrait *«sérieusement»* se nouer.

L'annonce de *«contacts encourageants»* avec la mouvance islamiste semble avoir, *elle aussi*, fait long feu. A la veille de la Conférence nationale, beaucoup, *pourtant*, y avaient *cru*, certains titres de la presse algéroise allant jusqu'à prédire la participation de personnalités de l'ex-Front islamique du salut (FIS). Non seulement aucun dirigeant islamiste n'a pointé sa calotte au Palais des nations, mais les principaux partis légaux ont, avec éclat, boycotté la Conférence.

Il reste probable que certaines factions du pouvoir, conscientes de l'échec du «tout-sécuritaire», souhaitent continuer d'explorer les voies d'un dialogue politique avec l'opposition légale, mais aussi avec une partie de la mouvance islamiste. L'appel renouvelé, *vendredi 18 mars, par le* chef de l'Etat, en faveur d'un *«dialogue sans exclusive»*, plaide en ce sens. Pour discuter de quoi?

CATHERINE SIMON

Lire la suite page 6

(1) Voir *Tradition et révolution, l'enjeu de la modernité en Algérie et dans l'Islam*, de Redha Malek, réédité chez Sindbad, 1993, 219 p., 120F.

Afrique du Sud : limogeages dans la police

Le président De Klerk a décidé, vendredi 18 mars, de suspendre de leurs fonctions les chefs de la police impliqués dans des trafics d'armes au profit du parti à dominante zouloue, l'Inkatha. De son côté, le roi des Zoulous, Goodwill Zwelithini, a proclamé sa souveraineté sur la province du Natal et appelé ses sujets à ne pas voter lors des élections multiraciales prévues du 26 au 28 avril.

Lire page 6

Claude Bebear au «Grand Jury RTL-*le Monde*»

Claude Bebear, président du groupe d'assurances Axa, est l'invité du «Grand Jury RTL-*le Monde*», dimanche 20 mars, à partir de 18 h 30.

«Le grand jury RTL-*le Monde*» est aussi diffusé sur la chaîne câblée *Paris-Première, le même jour, de 20 heures à 21 heures.*

A L'ÉTRANGER : Maroc, 8 DH; Tunisie, 850 m ; Allemagne, 3 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB; Canada, 2,25 $ CAN; Antilles/Réunion, 9 F; Côte-d'Ivoire, 580 F CFA; Danemark, 14 KRD; Espagne, 190 PTA; G.-B., 95 p.; Grèce, 280 DR; Irlande, 1,30 £ ; Italie, 2 400 L; Luxembourg, 46 FL; Norvège, 14 KRN; Pays-Bas, 3 FL; Portugal Cont., 190 PTE; Sénégal, 550 F CFA; Suède, 16 KRS; Suisse, 2 FS; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

هكذا في الأصل

Il y a cinquante ans

Les Allemands occupent la Hongrie

par Thomas Schreiber

Dimanche 19 mars 1944 : une journée ensoleillée après un hiver rigoureux annonce l'arrivée du printemps. Dans la matinée, vers 9 heures, Radio-Budapest change brusquement son programme dominical et commence à diffuser de la musique classique. Aussitôt, beaucoup d'habitants de la capitale descendent dans la rue. Ils rencontrent partout les voitures de la Wehrmacht qui investissent la ville. Pas de doute : l'occupation allemande est en marche. Stupéfaits, les Hongrois réalisent non sans mal que désormais leur territoire ne pourra plus échapper à la guerre.

Jusqu'alors et depuis le début du conflit mondial, la Hongrie, préoccupée de gagner du temps à tout prix et de survivre à l'orage qui ravage l'Europe, est parvenue tant bien que mal à demeurer un îlot de paix – relatif il est vrai – au cœur du continent.

Le gouvernement refuse le passage des troupes allemandes pour l'invasion de la Pologne en septembre 1939 ; il n'accepte le passage des mêmes troupes en direction de la Roumanie que dans des wagons plombés, en août 1940. Le premier ministre Pal Teleki se suicide en avril 1941 en signe de protestation lorsque, sans l'autorisation du gouvernement, la Wehrmacht franchit les frontières pour attaquer la Yougoslavie.

A la suite d'une provocation allemande, cependant, la Hongrie s'est laissé entraîner, à la fin du mois de juin 1941, à la guerre contre l'Union soviétique. Mais, la majeure partie de ses forces ayant été anéantie pendant l'hiver 1942-1943 en Ukraine, l'armée hongroise ne fournit plus dès lors que des troupes d'occupation.

Officiellement alliés des Hongrois, les Allemands finissent toujours par accepter, à l'issue de pourparlers bilatéraux longs, pénibles et orageux, des solutions de compromis quant aux relations entre Berlin et Budapest. Ils savent tout le profit qu'ils peuvent tirer des importantes livraisons de vivres hongrois. Sans oublier qu'environ 60 % de l'industrie de guerre travaille pour l'Allemagne, alors que le territoire hongrois reste épargné par les bombardements anglo-américains.

Ainsi, à une époque où la guerre fait rage dans les pays voisins, occupés par les Allemands, la Hongrie peut encore servir de refuge à plusieurs dizaines de milliers de persécutés. Parmi ces derniers se trouvent des juifs étrangers ainsi que des prisonniers de guerre polonais ou français évadés des camps.

Un plan baptisé « Margarethe »

Après la victoire soviétique à Stalingrad, le régent Horthy (au pouvoir depuis 1920) arrive à la conclusion que les Allemands vont perdre la guerre ; par conséquent, il faut se dégager de l'alliance avec Hitler. Un conseil restreint réuni le 17 août 1943 au château de Buda dans le plus grand secret se prononce en faveur de la rupture. Mais à condition que les troupes soviétiques n'occupent pas la Hongrie et que les alliés maintiennent en place le régime actuel : Horthy laisse néanmoins entendre que le gouvernement pourrait être élargi avec des représentants de l'opposition social-démocrate.

Quelques jours plus tard, des émissaires du gouvernement hongrois contactent des diplomates britanniques à Istanbul, Berne et Lisbonne, capitales de pays neutres. De son côté, Otto de Habsbourg (fils du dernier roi hongrois), installé aux Etats-Unis, et sa mère, l'ex-impératrice Zita, essaient d'utiliser au mieux leurs relations pour plaider la cause de la Hongrie auprès des Américains. Le 11 septembre, Zita est reçue par le président Roosevelt. Parfois maladroites, la plupart des tentatives des émissaires envoyés de Budapest sont aussitôt découvertes par les services allemands. Et, avant la fin du mois de septembre 1943, Hitler prend la décision de « neutraliser » la Hongrie. Le 30, l'état-major de la Wehrmacht présente un plan d'occupation au chancelier, baptisé plan « Margarethe ».


ULLSTEIN BILDERDIENST

Le 18 mars 1944, Adolf Hitler raccompagne le régent Horthy à l'issue de leurs entretiens.

En novembre, Edmund Veesenmeyer, spécialiste de la région, est envoyé en mission spéciale à Budapest sous la couverture de directeur d'une compagnie d'électricité. Il mène son enquête, rencontre les dirigeants de l'extrême droite et, dès son retour à Berlin, rédige un rapport détaillé sur la situation, persuadé que le régent Horthy, le premier ministre Kallay et leur entourage anglophile sont des ennemis dangereux.

A Berlin, on accélère donc les préparatifs de l'occupation de la Hongrie, tout en multipliant des déclarations rassurantes à l'intention de Budapest. Mais le régent Horthy et son premier ministre Kallay ne sont plus dupes. Ils doivent aussi compter avec les agissements des dirigeants des pays limitrophes, qu'ils soient au pouvoir, comme Antonescu en Roumanie, ou en exil, comme l'ex-président tchécoslovaque Benès. Le premier auprès des Allemands et le second auprès des Soviétiques utilisent des arguments différents pour plaider leur dossier tout en arrivant à une conclusion identique : faire comprendre à leurs interlocuteurs que les Hongrois présentent un grave danger pour la région...

A Budapest, les milieux dirigeants ignorent ces démarches. Leur obsession est d'éviter coûte que coûte une occupation soviétique. Ils ne connaissent pas la détermination des Alliés de conduire ensemble la guerre jusqu'à la victoire : les projets hongrois visant à les diviser sont des chimères.

Eviter une intervention soviétique

Au début de l'année 1944, les contacts avec les Britanniques et les Américains sont dans l'impasse, en bonne partie en raison des illusions et hésitations des Hongrois. Situation d'autant plus préoccupante, avertit Otto de Habsbourg dans un message secret parvenu à Budapest après ses rencontres avec le président des Etats-Unis en février, qu'en l'absence de décisions prises par le gouvernement les Roumains pourraient les prendre de vitesse. C'est-à-dire quitter le camp allemand avant les Hongrois et se joindre aux Alliés. Ce qui va créer une situation encore plus désastreuse pour la Hongrie qu'au moment du traité de Trianon (1).

L'avertissement reste sans effet. Le régent Horthy, le premier ministre Kallay et leur entourage hésitent. Pendant ce temps, à Berlin, Hitler et les membres de son état-major estiment que toutes les conditions sont réunies pour réaliser le « plan Margarethe ».

Le 15 mars, la célébration spectaculaire de l'anniversaire de l'éclatement de la révolution hongroise de 1848, marquée par des manifestations patriotiques en faveur de l'indépendance, renforce la détermination des Allemands. Le jour même, le régent Horthy, qui assiste à une représentation à l'Opéra de Budapest, reçoit une « invitation » au quartier général du Führer à Klessheim. Le premier ministre Kallay, déjà informé des concentrations de troupes allemandes près de Vienne, déconseille au régent de se rendre auprès du Führer. Mais Horthy préfère suivre l'avis de son chef d'état-major, le général Szombathelyi, qui juge ce déplacement *« utile pour dissiper certains malentendus »*...

Ce dernier semble ignorer que le chancelier attend son visiteur avec un procès-verbal préfabriqué par ses conseillers. Ce texte fixe dans le moindre détail la composition du futur gouvernement hongrois, les conditions d'installation d'un représentant plénipotentiaire du Reich à Budapest, chargé du contrôle absolu sur les autorités civiles et militaires, le début de la « solution » du problème juif et la remobilisation de l'armée hongroise contre les Soviétiques. Horthy refuse de signer le texte et s'oppose à Hitler. Les entretiens se déroulent sur un ton vif. Le Führer accuse de *« trahison »* le régent, qui s'en défend.

De toute façon, avec ou sans signature du procès-verbal, la décision de Berlin est prise. Et lorsque, dans la nuit du 18 au 19 mars, le train du régent repart vers la Hongrie, le nouveau représentant plénipotentiaire Edmund Veesenmeyer fait partie des passagers. Escorté d'unités allemandes, le train roule lentement en direction de la frontière, que franchissent déjà les premiers blindés.

Le régent arrive dans l'après-midi chez lui, au château de Buda, sans avoir pu communiquer pendant quarante-huit heures avec le gouvernement. Mais celui-ci est de toute manière neutralisé. Horthy ne peut que constater que l'occupation allemande, parfaitement organisée et exécutée, ne rencontre aucune résistance. Une seule exception : le député Endre Bajcsy-Zsilinszky tire sur les agents de la Gestapo venus l'arrêter à son domicile. D'autres hommes politiques, des intellectuels ou industriels de gauche ou de droite (parmi lesquels plusieurs ministres) se laissent arrêter et emmener en déportation.

Le 23 mars dans l'après-midi, le nouveau gouvernement pro-allemand, présidé par Döme Sztojay, ancien ministre de Hongrie à Berlin, prête serment au régent. Le drapeau rouge-blanc-vert flotte sur le château et la garde d'honneur présente les honneurs à Horthy. Les signes extérieurs de souveraineté nationale sont sauvegardés.

Bien qu'humilié, le régent décide de rester à son poste *« pour éviter le pire »*. Collabo malgré lui ou bouclier entre l'occupant et la nation ? La réponse appartient à l'Histoire. Et pas seulement au sujet de Miklos Horthy. Une certitude : après le 19 mars 1944, la Hongrie n'est plus un Etat maître de son destin et restera, bon gré mal gré, le dernier satellite de l'Allemagne. Après même les Roumains, qui réussiront une fois de plus à changer de camp au moment opportun, en août 1944.

(1) Le traité de Trianon, signé le 4 juin 1920, priva la Hongrie des deux tiers d'un territoire millénaire et réduisit de 20 855 000 à 7 615 000 le nombre de ses habitants. 3 500 000 Hongrois furent exclus des nouvelles frontières, ce qui ne manque pas de créer jusqu'à ce jour des antagonismes entre nations danubiennes.

► **Pour en savoir plus :**

A. Ullein-Reviczky, *Guerre allemande, paix russe*, Neuchâtel, 1947.

M. Kallay, *Hungarian Premier. A Personal Account of a Nation's Struggle in the Second World War*. New York, 1954. C. A. Macartney, *October fifteenth. A History of Modern Hungary*. Edinburgh, 1956.

LIVRES POLITIQUES

ANDRÉ LAURENS

LES QUATRE VÉRITÉS DE LA PLANÈTE
par Christian Brodhag.
Editions du Félin,
305 pages, 138 F.

2100, ODYSSÉE DE L'ESPÈCE
par Thierry Gaudin.
Payot, 294 pages, 130 F.

Retour sur l'avenir

LES difficultés de l'heure, celles que créent la crise et les autres désordres du monde, ne devraient pas boucher l'horizon. Au contraire, elles devraient inciter à mieux penser l'avenir, afin qu'il soit différent et, si possible, meilleur. Un avenir meilleur ! Ce n'est pas que l'éternelle promesse des utopies face aux déconvenues de la réalité présente : c'est une aspiration légitime et banale, le moteur de toute politique, ce que l'on appelait le progrès, quand on n'avait pas cessé d'y croire. Car la véritable angoisse d'aujourd'hui et de demain se situe moins dans la prise de conscience de difficultés accrues, mais éventuellement surmontables, que dans le sentiment d'une régression inéluctable. Si la politique a perdu de son crédit, c'est bien parce qu'elle a gouverné en oubliant de prévoir et qu'elle s'en tient trop, désormais, au profil bas d'une gestion à court terme.

Personne n'attend de miracle, mais, à défaut de prophètes – pourtant prompts à s'autoproclamer dans les temps d'incertitude –, on aurait besoin de courageux prospecteurs de l'avenir. Ils nous diraient comment ils le voient et comment ils le veulent, et ce qu'il convient de commencer à faire pour qu'il soit *(voir plus haut)* meilleur. Bref, ils feraient de la politique, laquelle ne se réduit pas à la recherche du bon positionnement en vue des prochaines grandes échéances électorales. On ne va pas, ici, désigner ces champions inconnus – ils se révéleront par eux-mêmes, espérons-le –, mais signaler des travaux et des réflexions qui, peu ou prou, et à leur mesure, procèdent de cette ambition.

Christian Brodhag, président du groupe des Verts au conseil régional de Rhône-Alpes, plaide, par exemple, pour *« une autre civilisation »* à l'échelle de la planète. En réalité, l'ouvrage qu'il publie est, pour l'essentiel, une défense et illustration de l'écologie face, en particulier, à ceux de ses détracteurs qui se réclament de la démarche scientifique et rationnelle. Ce n'est point ce débat connu, si intéressant qu'il soit, qui sera retenu en l'occurrence. Dans la perspective futuriste, il lui sera préféré la vision et la méthodologie que, selon Christian Brodhag, propose l'écologie.

A l'en croire, l'écologie bien comprise permet d'aller plus loin que ce qu'il appelle *« les quatre vérités de la planète »* (nature, démocratie, économie et science), d'une part, parce qu'elle récuse ce que ces vérités prétendent avoir d'absolu, d'autre part, parce qu'elle leur reconnaît plus de souplesse, de diversité et de complexité. Par exemple, *« la démocratie n'est pas seulement,* écrit-il, *une procédure électorale, c'est aussi une somme de droits et de devoirs, de comportements, un équilibre entre la démocratie représentative (élective) et la démocratie participative »*. La méthode de l'écologie se fonde, précise l'auteur, sur quatre variables : limiter les appétits en biens non renouvelables ; s'adapter à la bonne échelle (de la région à la planète) ; prendre en compte le long terme ; respecter la complexité et la valoriser. La notion d'échelle appelle *« la construction d'espaces économique et sociaux cohérents et de vrais espaces politiques »*. Ce sont l'Europe, l'Amérique du Nord, les nations du Sud-Est asiatique, le Pacte andin, l'Afrique, qui, dotés des moyens de la souveraineté, pourraient devenir membres d'un nouveau Conseil de sécurité.

L'auteur estime que l'émergence d'une Europe plus démocratique dans son fonctionnement servirait *« la construction d'un monde pacifié »*, tandis que le renforcement des pouvoirs régionaux, dans des espaces de taille équivalente, permettrait de multiplier les liens de coopération horizontale au-delà des frontières nationales.

Ce découpage de l'espace politique contribuerait, avec le développement de la démocratie participative et le renforcement du rôle des organisations non gouvernementales, à accroître la diversité des acteurs dans la gestion des biens communs de l'humanité, trop souvent soumise aux institutions représentatives de la raison d'Etat. L'ouvrage de Thierry Gaudin, résultat d'une réflexion collective, s'inscrit plus nettement encore dans la prédiction et la prospective. Selon cet auteur, le prochain siècle verra se constituer *« l'unité de l'espèce humaine »* à partir de fonctionnements nouveaux, qui sont déjà à l'œuvre : l'extension à toute la planète de la facilité de communiquer, qui ouvre accès à *« la civilisation cognitive »*, et *« la perception des limites du monde et de la fragilité de la vie »*, sur laquelle s'appuie l'écologie.

Suivant le scénario prévu par Thierry Gaudin, les tendances actuelles (société du spectacle, urbanisation galopante, accroissement des inégalités des statuts sociaux et du phénomène de l'exclusion) continueront de produire leurs effets, jusqu'à provoquer une réaction passant par *« une éducation de masse planétaire et de grands travaux d'aménagement »* qui seront mis en œuvre par *« une société d'enseignement, énergique et normative »*. C'est ensuite, vers 2060, que cette société didactique s'effacera au profit d'*« une société de création »*.

Pour préparer le terrain de ces renversements stratégiques, l'auteur propose une douzaine de programmes à fort contenu technique. Mais la dimension politique n'en est pas absente, car il s'agit de faire acte de volontarisme et de procéder à des choix : par exemple, ne pas s'en tenir à la logique libérale du marché, ou accepter de remettre en cause, en les adaptant régulièrement aux vœux des générations nouvelles, les formes de socialisation qui nous régissent. De quoi demain sera-t-il fait ? De changements voués eux-mêmes à se renouveler constamment.

Hongrie

sur l'avenir

Les suites du massacre du caveau des Patriarches et la relance du processus de paix au Proche-Orient

Le Conseil de sécurité de l'ONU a condamné la tuerie d'Hébron

WASHINGTON

de notre correspondante

Grâce à l'artifice d'une procédure rarement utilisée, le Conseil de sécurité des Nations unies a finalement adopté, vendredi 18 mars, trois semaines après les faits, la résolution 904 condamnant le massacre d'Hébron. Moins d'une heure plus tard, le secrétaire d'Etat américain, Warren Christopher, annonçait la reprise des pourparlers de paix au Proche-Orient.

Au terme de *« négociations intensives et extensives »* et à l'issue d'une journée au cours de laquelle Bill Clinton a téléphoné au président syrien Hafez El Assad et au roi Hussein de Jordanie, et tandis que le premier ministre israélien appelait Yasser Arafat, M. Christopher affirmait que Washington avait *« mis en marche un mécanisme susceptible de ramener bientôt l'OLP à la table des négociations »*. La Syrie, la Jordanie et le Liban, a-t-il précisé, se sont déclarés prêts à reprendre en avril les pourparlers bilatéraux avec Israël, interrompus au lendemain de la tuerie d'Hébron, le 25 février. Cette décision, a-t-il promis, *« va considérablement faciliter le retour de l'OLP »* à ses discussions avec Israël.

Joint à Tunis par la chaîne de télévision CNN, l'un des dirigeants de l'OLP, Yasser Abed Rabbo, a indiqué qu'il s'attendait que les négociateurs palestiniens et israéliens reprennent contact dans les trois jours à venir. Tout n'est pourtant pas joué. Le représentant de la centrale palestinienne à l'ONU, Nasser El Kidwa, a déclaré que le retour de l'OLP aux négociations n'était pas automatique après l'adoption de la résolution bloquée par les Etats-Unis pendant trois semaines. *« Les Palestiniens attendent maintenant des mesures concrètes, c'est-à-dire l'application de la résolution »*, a-t-il dit.

Le texte se prononce pour *« une présence étrangère ou internationale provisoire, prévue dans la Déclaration de principes »* signée par Israël et l'OLP en septembre à Washington, afin d'assurer la sécurité des Palestiniens dans les territoires occupés.

Artifice de procédure

Afin de permettre le passage de la résolution, le Conseil, sous la pression américaine, a eu recours à une procédure très rare : le vote paragraphe par paragraphe, puis l'adoption de l'ensemble du texte sans vote. Ce qui a permis aux Etats-Unis de s'abstenir sur deux paragraphes inclus dans le préambule : l'un plaçait Jérusalem parmi les territoires occupés, l'autre faisait référence au *« territoire palestinien occupé »*, au lieu des habituels *« territoires occupés »*. L'ambassadeur américain Madeleine Albright a indiqué qu'elle aurait fait usage de son droit de veto si ces références avaient figuré dans le corps de la résolution. M. El Kidwa s'est dit *« déçu et profondément inquiet »* de ces abstentions américaines. La résolution appelle également Israël à prendre des mesures pour empêcher *« les actes de violence illégaux des colons israéliens »*.

Après le massacre d'Hébron, les Etats-Unis avaient, dans un premier temps, vainement pensé convaincre l'OLP de ne pas interrompre le processus de paix. L'OLP avait ensuite posé comme l'une des conditions à la reprise des pourparlers l'adoption de la résolution condamnant la tuerie. A l'occasion de la visite d'Itzhak Rabin à Washington, l'administration américaine avait décidé de tenter de faire revenir l'OLP aux négociations en débloquant la résolution et en attirant Damas dans le processus. Vendredi soir, cette double tactique n'avait encore que partiellement réussi.

S. K.

Le texte de la résolution

La résolution 904 du Conseil de sécurité de l'ONU sur le massacre d'Hébron déclare notamment :

« Le Conseil de sécurité, profondément ému par l'effroyable massacre commis contre des fidèles palestiniens en prière dans la mosquée d'Abraham à Hébron le 25 février 1994 pendant le mois sacré du Ramadan, gravement préoccupé par les victimes palestiniennes dans le territoire palestinien occupé, conséquence de ce massacre qui met en évidence la nécessité d'apporter protection et sécurité au peuple palestinien, (...) réaffirmant ses *résolutions pertinentes*, qui affirment que la quatrième Convention de Genève du 12 août 1949 est applicable aux territoires occupés par Israël en juin 1967, y compris Jérusalem, ainsi que les responsabilités d'Israël à cet égard *[les Etats-Unis se sont abstenus sur ces deux derniers membres de phrase]*

« 1. Condamne énergiquement le *massacre d'Hébron* et ses suites, qui ont coûté la vie à plus de cinquante civils palestiniens et fait plusieurs centaines de blessés.

2. Demande à Israël, puissance occupante, de continuer à prendre et à appliquer des mesures, y compris, entre autres, la confiscation des armes, afin de prévenir des actes de violence illégaux de la part des colons israéliens.

3. Demande que des mesures soient prises pour garantir la sécurité et la protection des civils palestiniens dans tout le territoire occupé, y compris, entre autres, une présence internationale ou étrangère temporaire, qui était prévue par la Déclaration de principes, et ce, dans le cadre du processus de paix en cours.

4. Prie les coparrains du processus de paix, les Etats-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie, de poursuivre leurs efforts en vue de donner vigueur à ce processus et d'apporter le soutien *nécessaire à l'application des* mesures susmentionnées.

5. Réaffirme son appui au processus de paix en cours et demande que soit appliquée sans délai la *Déclaration de principes* signée par le gouvernement israélien et l'Organisation de libération de la Palestine, le 13 septembre 1993, à Washington. » – *(AFP.)*

Déjà choqués par l'attitude d'Israël

Les Palestiniens sont outrés par le comportement de Washington

Les Palestiniens sont outrés. Les Etats-Unis ont littéralement *« fait main basse »* sur le Conseil de sécurité des Nations unies, s'indigne la déléguée générale de Palestine en France, Leïla Chahid. C'est par la seule volonté de Washington que le vote sur le projet de résolution relatif à la tuerie d'Hébron a été retardé de trois semaines, alors même que le texte avait été amendé et que la procédure du scrutin – paragraphe par paragraphe – avait été mise au point il y a plusieurs jours, nous a-t-elle précisé.

Et, surtout, c'est la première fois qu'une administration américaine se permet d'exclure Jérusalem-Est du périmètre des territoires occupés. Le paragraphe des considérants relatif à Jérusalem – et sur lequel les Etats-Unis se sont abstenus – dispose que le Conseil, *« réaffirmant ses résolutions pertinentes, qui affirment que la quatrième convention de Genève du 12 août 1949 est applicable aux territoires occupés par Israël en juin 1967, y compris Jérusalem, ainsi que les responsabilités d'Israël à cet égard (...), condamne, etc. »*. Le gouvernement français a même fait une démarche auprès de Washington pour obtenir des éclaircissements à ce sujet, indique-t-elle. En vain.

« Un camouflet au processus de paix »

La position de Washington sur la partie orientale de la Ville Sainte est d'autant plus grave qu'elle est en violation de la Déclaration de principes signée le 13 septembre à Washington par l'OLP et Israël, c'est-à-dire par les deux parties les plus directement intéressées. Le texte prévoit en effet que le sort de la ville ne sera discuté que lors de la seconde phase des négociations de paix, et que *« les deux parties conviennent que les accords obtenus durant la période intérimaire ne doivent pas porter préjudice au résultat des négociations sur le statut permanent ou l'anticiper »*.

Avant le vote, Washington a *« exercé un véritable chantage sur les Palestiniens : revenez à la table des négociations et nous discuterons les mesures à prendre »*, a dit en substance le coordinateur américain des négociations de paix, Dennis Ross, à Yasser Arafat la semaine dernière, précise Leïla Chahid. L'OLP inverse les termes de l'équation et refuse d'être tenue pour unique responsable de l'interruption du processus.

Pour la déléguée générale de Palestine, l'attitude des Etats-Unis sur Jérusalem est un *« message négatif, une insulte non seulement aux Palestiniens, mais au monde musulman tout entier »*. *« C'est un camouflet au processus de paix »*, dit-elle. Au-delà de l'attitude de Washington, Mme Chahid estime que c'est *« la couardise »* de la communauté internationale qui, à travers la lenteur mise par le Conseil à approuver un texte, est un autre *« message négatif »* à la population des territoires occupés. Si la Russie a le mérite d'avoir *« au moins essayé »* de signifier aux Etats-Unis qu'ils ne pouvaient pas faire la loi, l'Europe, déplore notre interlocutrice, est totalement incapable de traduire ses paroles en actes au niveau du Conseil de sécurité.

Avant de reprendre les négociations proprement dites, l'OLP et Israël doivent discuter de ce que sera cette *« présence internationale »* prévue par la résolution : *« S'agira-t-il de forces de l'ONU ou multinationales, de militaires ou de civils ? De qui tiendront-ils leur mandat, quels seront leurs effectifs ? »*, demande Leïla Chahid. Bref, on n'est pas sorti de l'auberge, et la situation sur le terrain restera à la merci de tous les extrémismes.

MOUNA NAÏM

ÉGYPTE : nouvelles menaces des extrémistes musulmans. – Les deux principales formations intégristes clandestines armées en Egypte, le Djihad et la Djamaa islamiya, ont menacé, vendredi 18 mars, dans des communiqués, de venger les neuf islamistes condamnés à mort la veille au Caire *(le Monde* du 19 mars) et deux autres exécutés à Alexandrie le même jour. – *(AFP.)*

IRAK : les sanctions contre Bagdad sont maintenues. – Comme prévu, le Conseil de sécurité des Nations unies a maintenu en l'état, vendredi 18 mars, les sanctions imposées à l'Irak lors de l'affaire du Koweït. Mais pour la première fois, le Conseil est apparu divisé sur l'attitude à adopter à l'égard de Bagdad. La Russie, la France, la Chine et le Brésil ont demandé que le Conseil reconnaisse *« certains progrès »* effectués par l'Irak dans le domaine du désarmement. Mais les Etats-Unis et la Grande-Bretagne ont rejeté cette idée. – *(AFP.)*

IRAN : Téhéran « ne cherche pas à éliminer » Rushdie, affirme son ambassadeur à Paris. – Le gouvernement iranien *« ne cherche pas à éliminer »* Salman Rushdie, a affirmé l'ambassadeur d'Iran à Paris, Hamidreza Assefi, dissociant la sentence religieuse contre l'écrivain britannique de l'action du gouvernement. Lors d'une conférence de presse, jeudi 17 mars, il a également insisté pour que le procès des meurtriers présumés de Chapour Bakhtiar, ancien premier ministre du Chah assassiné en 1991 en France, *« puisse avoir lieu le plus tôt possible »*. – *(AFP.)*

En présence des émissaires de la Russie et de l'Union européenne

Le président Clinton a présidé à la signature de l'accord sur la fédération croato-musulmane

WASHINGTON

de notre correspondante

« Ces documents ne sont que des premiers pas, mais ce sont des pas dans la bonne direction. » Même le chef de l'État américain Bill Clinton a tenu à rester modeste en présidant à la signature, vendredi 18 mars à la Maison Blanche, de deux textes par les présidents bosniaque Alija Izetbegovic et croate Franjo Tudjman. Car l'intérêt de ces deux documents – une proposition de Constitution pour une fédération croato-musulmane et une déclaration de principes visant à relier cette fédération à la Croatie sous la forme d'une confédération – ne réside pas dans leur contenu. Il réside dans la dynamique qu'ils sont supposés enclencher et que Washington et Moscou espèrent être une dynamique de paix pour l'ensemble de l'ex-Yougoslavie.

Dans la salle avait pris place l'émissaire russe pour l'ex-Yougoslavie, le vice-ministre des affaires étrangères Vitali Tchourkine, *alter ego* du représentant américain, l'ambassadeur Charles Redman. Pour faire bonne mesure, on avait aussi invité les ministres des affaires étrangères de la « troïka » de l'Union européenne, pourtant largement distancée dans ce processus. Seuls brillaient par leur absence les Serbes, que le but de l'opération est précisément d'amener à la table des pourparlers. Au bout du compte, expliquait plus tard un haut responsable de l'administration américaine en commentant ce délicat mécanisme, *« il s'agit d'avoir trois parties sur le terrain* [Croates, Musulmans et Serbes] *et trois parties internationales : les Etats-Unis, la Russie et l'Union européenne ».*

Le plus gros du travail reste à faire : impliquer dans la dynamique les Serbes qui, après près de deux ans de guerre, contrôlent 70 % du territoire de la Bosnie-Herzégovine. Les documents signés vendredi, et qui formalisent l'accord croato-musulman signé à Washington le 1er mars, ne sont donc que *« préliminaires »*, a souligné M. Tchourkine plus tard devant la presse à l'ambassade de Russie : *« Rien ne doit être définitif avant qu'un accord avec les Serbes n'intervienne. »*

Comment y parvenir ? La Russie, qui entend, grâce à ses liens avec les Serbes, les convaincre qu'il est dans leur intérêt de *« profiter de cet arrangement plutôt que de le rejeter »*, part du principe que *« l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine doit être préservée »*, et que Sarajevo doit rester sa capitale, a poursuivi Vitali Tchourkine. Dans ce cadre-là, toujours selon l'émissaire russe, les trois peuples constituants ont les mêmes droits souverains ; et si deux d'entre eux forment une confédération avec un Etat voisin (la Croatie), alors le troisième doit pouvoir en faire autant avec un autre Etat voisin (la Serbie). Evidemment, cette construction n'est pas sans rappeler l'ancienne Yougoslavie... Ce qui explique, reconnaît M. Tchourkine, que *« certains n'aiment pas beaucoup cette option »*. Mais, rassure-t-il, *« il y en a d'autres ».*

Il faut, à présent, entrer dans le vif du sujet, à savoir les problèmes territoriaux. Comme M. Tchourkine, les responsables américains considèrent qu'il s'agit surtout des *« problèmes qualitatifs »*, c'est-à-dire des territoires que le gouvernement bosniaque juge cruciaux et que les Serbes de Bosnie ne sont pas prêts à restituer. C'est le moment de vérité, puisque les négociateurs vont demander aux Serbes de faire des concessions, et aux autres parties de se montrer raisonnables dans leurs exigences.

Profiter d'une « dynamique »

Enfin intervient un autre élément de ce dispositif de paix : la Krajina – territoire croate sous contrôle des forces serbes. La Krajina, souligne un responsable américain, *« doit faire partie du paquet, car on ne peut pas prendre le risque d'instaurer la paix dans une région pour voir exploser celle d'à côté »*. M. Tchourkine place beaucoup d'espoir dans la rencontre qu'il organise mardi 22 mars à l'ambassade russe à Zagreb entre les Serbes de Krajina et des responsables croates. L'émissaire russe souhaite, au bout du compte, convaincre les Serbes d'abandonner toute idée de sécession et de se contenter d'accepter une forme d'autonomie qu'il faudra aussi convaincre Zagreb d'accepter.

Du côté russe comme du côté américain, on mise beaucoup sur cette *« dynamique » (momentum)* qu'il faut exploiter *« le plus vite possible »*. Des deux côtés, on affirme vouloir travailler de concert et avec l'ensemble des parties. Ainsi les Américains, visiblement soucieux de ne pas laisser aux Russes l'exclusivité du travail sur les Serbes, soulignent qu'ils ont eux aussi des moyens de pression sur Belgrade : le dispositif militaire de l'OTAN, d'une part, qui est maintenu, et les sanctions, d'autre part, dont l'effet économique et psychologique se fait clairement sentir. *« La meilleure incitation, c'est la perspective de la paix »*, estime un haut responsable américain.

Mais il est clair que les Russes vont avoir là un rôle crucial. Non content de faire valoir le travail effectué auprès des Serbes *« pour le bien commun »*, M. Tchourkine a d'ailleurs largement tiré la couverture à lui, vendredi devant la presse, en soulignant qu'il avait *« travaillé très dur »* auprès des Serbes et des Croates pour mettre sur pied *« la rencontre très importante »* du 22 mars, qui étend l'activité diplomatique russe à la Croatie. Tout en se félicitant de *« l'excellente relation de travail »* russo-américaine – *« Je suis en contact téléphonique quasi quotidien avec l'ambassadeur Redman »* – M. Tchourkine n'en a pas moins pris cette initiative sans en informer ce dernier, selon un responsable américain...

Partenaires et rivaux. C'est précisément en ces termes que le secrétaire américain à la défense, William Perry, décrivait lundi 14 mars les nouvelles relations des Etats-Unis et de la Russie, dans un discours prononcé à l'université George-Washington : *« La Russie peut être à la fois notre partenaire et notre rivale, et les deux en même temps*, a-t-il déclaré. *Nous devons reconnaître que notre relation a des éléments des deux. Toutes les grandes puissances, y compris les grandes puissances amies, ont des intérêts parfois conflictuels. (...) Nous ne pouvons nous attendre à ce que la Russie agisse à l'encontre de son propre intérêt national, mais nous pouvons nous attendre à ce qu'elle se comporte en membre responsable de la communauté internationale. »*

Aux yeux du secrétaire à la défense, la Bosnie en fournit un parfait exemple. A l'approche de l'ultimatum de l'OTAN aux Serbes, a révélé M. Perry, le président Clinton, le secrétaire d'Etat Christopher et lui-même avaient contacté leurs homologues russes en leur demandant leur aide pour convaincre les Serbes de s'exécuter : *« Le jour même de ces appels, le retrait de l'artillerie serbe a commencé sérieusement. Nos intérêts en Bosnie sont différents, mais nous y avons un objectif commun : accélérer un accord de paix et accélérer la fin de la guerre. »*

SYLVIE KAUFFMANN

Pour M. Karadzic, Croates et Musulmans de Bosnie ont crééun nouvel État. – Les Croates et Musulmans de Bosnie ont, par leur accord portant création d'une fédération, créé un nouvel État et une nouvelle situation politique, a estimé, vendredi 18 mars, le leader des Serbes bosniaques Radovan Karadzic dans une déclaration à l'agence Tanjug. *« Ils* [Croates et Musulmans] *ont créé un nouvel Etat utilisant leur droit souverain de décider comment ils souhaitent vivre. Tant que leur décision n'est pas dirigée contre les Serbes, nous sommes prêts à accepter cet accord comme leur choix »*, a déclaré M. Karadzic, en répétant que les Serbes étaient prêts à se joindre *« à tout processus de paix ».*

La future fédération croato-musulmane est une *« création artificielle »* qui se défera d'elle-même, a, pour sa part estimé Momcilo Krajisnik, président du « Parlement » serbe bosniaque, l'un des trois principaux leaders des Serbes de Bosnie. – *(AFP, Reuter.)*

RUSSIE

La Sainte-Alliance des « patriotes » contre Boris Eltsine

Sorti de prison il y a moins de trois semaines, l'ancien vice-président Alexandre Routskoï a annoncé, jeudi 17 mars, son ralliement au nouveau mouvement d'opposition « Entente pour la Russie », qui regroupe tous les adversaires déclarés du président Eltsine, à l'exception de Vladimir Jirinovski.

MOSCOU

de notre correspondant

Avant de s'éloigner une fois de plus du Kremlin, cette fois pour quinze jours de vacances à Sotchi, Boris Eltsine avait proposé à l'ensemble des partis politiques représentés à la Douma de signer un *« mémorandum pour la paix civile »*. Une sorte d'engagement à éviter toute confrontation et à s'unir autour du président pour le bien du pays. La réponse, la réplique plutôt, est venue en son absence, sous la forme d'une vaste alliance, baptisée « Entente pour la Russie », où se côtoient communistes et nationalistes extrémistes, ce qui n'est pas nouveau, mais aussi un certain nombre de centristes ou assimilés et à laquelle s'est joint l'ex-vice-président Alexandre Routskoï. L'éventail est impressionnant : les dirigeants des partis communiste et agrarien, l'ancien ministre du commerce extérieur Sergueï Glaziev, le député national-communiste Sergueï Babourine, le métropolite de Saint-Pétersbourg Ioann, des illuminés d'extrême-droite comme le journaliste Alexandre Prokhanov, mais aussi Valeri Zorkine, président d'un Tribunal constitutionnel toujours suspendu.

Grandes manœuvres

Les « absents » n'en sont que plus remarquables : d'abord les démocrates réformateurs du Choix de la Russie, la formation dirigée par Egor Gaïdar, et accessoirement les libéraux d'opposition groupés autour de Grigori Iavlinski. Et surtout le parti de Vladimir Jirinovski, pourtant aussi « patriote » que possible, mais laissé délibérément à l'écart par les initiateurs de la nouvelle coalition.

Résultat, l'Entente pour la Russie regroupe à peu près tous les adversaires déclarés de Boris Eltsine, tout en laissant sur la touche M. Jirinovski, élément incontrôlable dont l'attitude à l'égard du pouvoir a d'ailleurs parfois paru ambiguë.

Bien entendu, un aussi vaste conglomérat n'a pu s'unir qu'autour d'un programme très vague. Il s'agit à la fois de *« rendre à l'Etat russe sa force et sa puissance »*, de *« mettre un terme à la criminalité »*, de prévenir *« le chômage et la famine »*, mais aussi de mettre un terme *« aux réformes pour les réformes, à la destruction de la production nationale »*. L'appel s'accompagne d'une dénonciation *« de la violence, du racisme »* et même *« du nationalisme »*, l'objectif proclamé est l'*« entente nationale »*, et l'alliance s'affirme ouverte à tous. Ne s'agirait-il pas plutôt d'une véritable machine de guerre mise en place par une Sainte-Alliance conjoncturelle des ennemis de l'actuel président russe ? Certains imaginent déjà Boris Eltsine déposé en son absence, comme Khrouchtchev, voire comme Gorbatchev : une caricature publiée à la « une » du quotidien eltsinien *Izvestia* montre Boris Eltsine qui vole vers Sotchi tandis que Mikhaïl Gorbatchev, songeur, explique : *« moi aussi, j'aimais travailler à Foros »* (la résidence criméenne où il se trouvait lors du putsch d'août 1991). De leur côté, certains des initiateurs de la nouvelle alliance expliquent que, s'ils se sont hâtés à ce point de lancer leur projet, c'est parce que le pouvoir préparerait un mauvais coup, voire des « provocations » en marge des manifestations organisées ces jours-ci par les nostalgiques de l'URSS...

La première de ces manifestations a eu lieu jeudi soir devant le Bolchoï, dans le plus grand calme. Boris Eltsine lui-même s'était envolé pour Sotchi en déclarant qu'il *« partait tranquille »*, et ne s'attendait à aucune *« aggravation de la tension politique dans le pays »*. De fait, rien ne permet sérieusement de croire que le temps des affrontements soit revenu. Mais les grandes manœuvres semblent commencer, cette fois sur le terrain brumeux de l'*« entente nationale »*. Et si Boris Eltsine continue à donner des signes de fatigue physique et politique, la machine à rumeurs ne pourra que redémarrer.

JAN KRAUZE



M. Major promet 12 millions de livres sterling pour la reconstruction

Le premier ministre britannique John Major a effectué, vendredi 18 mars, une visite en Bosnie, à l'issue de laquelle il a promis une aide de 12 millions de livres sterling (environ 102 millions de francs) pour la reconstruction de Sarajevo. *« Afin d'amorcer ces travaux et de garantir leur poursuite, nous fournirons 5 millions de livres immédiatement et 7 autres millions ultérieurement, pour la région »*, a-il indiqué.

M. Major a, en outre, salué l'accord signé le même jour à Washington sur la création d'une fédération croato-musulmane et a invité les Serbes à se rallier au processus de paix. *« Au bout du parcours, il va falloir un accord politique qui fasse en sorte que les querelles qui ont ruiné la vie de tant de personnes ces dernières années ne se reproduisent pas »*, a-t-il déclaré, ajoutant : *« Il nous faut continuer à faire pression pour que les Serbes comprennent la nécessité de parvenir à un règlement politique ».*

D'autre part, des « casques bleus » scandinaves ont essuyé des tirs de mortier et d'armes automatiques qui ont détruit leur véhicule blindé dans le nord-est de la Bosnie, a déclaré un responsable des Nations unies. *« Un obus de mortier a atteint le véhicule blindé de transport de troupes »*, a indiqué ce responsable. *« Le personnel de l'ONU s'est mis à couvert et a quitté le secteur à pied »*, a-t-il ajouté, précisant qu'aucun « casque bleu » n'avait été blessé.

A Sarajevo, les autorités bosniaques ont publié vendredi un bilan de près de deux ans de guerre, selon lequel le conflit a fait 142 595 morts et 162 341 blessés dans le seul camp gouvernemental. La plupart des victimes sont des civils. Ce bilan a été établi au vu des chiffres fournis par les hôpitaux et les morgues. – *(Reuter.)*

Le HCR dénonce la poursuite « d'assassinats et de viols » à Banja-Luka

GENÈVE

de notre correspondante

Contrairement à l'alarmisme de ses déclarations précédentes, Sadako Ogata, haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés, s'est montrée, vendredi 18 mars, d'un *« optimisme prudent »* sur la situation en Bosnie, malgré la poursuite d'exactions, notamment à Banja-Luka. En dépit d'obstacles *« continuels et graves »*, notamment des attaques dont sont victimes les membres du personnel humanitaire sur le terrain, le volume et la fréquence des secours fournis à la population ont sensiblement augmenté.

Mme Ogata voit là le résultat de la pression exercée par la FORPRONU et par l'OTAN sur les forces en présence. Les convois de secours du HCR circulent à peu près partout sans entraves, *« comme cela n'avait jamais été le cas auparavant »*. Mme Ogata déplore toutefois que la poche de Maglaj, assiégée par les Serbes, demeure inaccessible aux convois humanitaires. *« Exception notable et inquiétante »*, estime-t-elle.

Pour ce qui est de l'aéroport de Tuzla, il a pu enfin être placé sous le contrôle de la FORPRONU. Mais aucun avion ne s'y est encore posé. D'autre part, la région de Banja-Luka – fief serbe du nord de la Bosnie – continue à être le théâtre *« d'assassinats et de viols »*. Mme Ogata n'en met pas moins son espoir dans ce qu'elle considère comme le début d'*« une phase de paix, de réconciliation et de réadaptation »*, ce qui serait *« d'une importance évidente »* pour l'éventuel retour des réfugiés dans leurs villages dévastés. Un retour qui ne saurait se faire que *« sur une base volontaire et dans des conditions de sécurité et de dignité (...), dans de vraies maisons et non dans des camps ou dans des installations temporaires »*. Il faudrait pour cela *« un nouveau type de participation internationale (...) afin de passer de l'aide d'urgence à une restauration à plein régime »*, dont la voie lui paraît déjà tracée à Sarajevo, où les services publics essentiels sont progressivement rétablis.

Bien que les besoins du HCR soient moindres que ce qui avait été prévu en novembre 1993, il lui reste un trou de 52 millions de dollars à combler pour faire face au déficit de son budget pour le premier semestre 1994.

ISABELLE VICHNIAC

TF 1 maintient que l'obus de Sarajevo était bosniaque

Bernard Volker est intervenu dans le journal de 20 heures de TF 1, vendredi 18 mars, pour maintenir que l'obus meurtrier du marché de Sarajevo était d'origine bosniaque. Voici un mois, le 18 février, TF 1 avait révélé que l'obus tiré le 5 février, sur le marché de Sarajevo, tuant de nombreuses personnes, n'avait pas été tiré des lignes serbes mais de l'intérieur du camp bosniaque. A deux jours de la fin de l'ultimatum de l'ONU qui menaçait de frapper les lignes serbes, une telle information pouvait être lourde de conséquences. L'ONU opposait aussitôt un démenti formel à TF 1 qui, le 11 mars, réitérait ses accusations en se basant cette fois sur un rapport de Lord Owen, le médiateur européen. Ce document dont on a découvert par la suite qu'il avait été falsifié citait une dépêche d'agence serbe. Mais les guillemets qui encadraient l'insertion de cette dépêche ayant été retirés, le lecteur pouvait croire de bonne foi que le médiateur européen reprenait à son compte l'idée que les bosniasques étaient à l'origine de bain de sang.

Bernard Volker est donc intervenu dans le journal de 20 heures du vendredi 18 mars pour préciser aux téléspectateurs que le rapport Owen avait été *« dénaturé par une erreur typographique ou une manipulation »*. Il a précisé que ce rapport avait été envoyé à Athènes, *« la Grèce exerçant en ce moment la présidence de l'Union européenne. »* Les Grecs se sont chargés *« de le diffuser, mais les guillemets ont disparu lors de la restranscription »*. Ces précisions n'avaient cependant rien d'un rectificatif puisque Bernard Volker a conclu en indiquant que l'information qu'il avait diffusée la première fois, le 18 février, *« n'était pas fondée sur ce rapport dont je n'ai pris connaissance que le 11 mars ».*

Joint par téléphone samedi 19 mars, Bernard Volker a indiqué qu'il gardait toute confiance dans la source qui l'avait informé la première fois et qu'il espérait bien, quand la situation serait plus calme autour de Sarajevo, pouvoir s'expliquer plus longuement.

Y. M.

► **Lire également la chronique « Images » page 19.**

L'Azerbaïdjan accuse les Arméniens d'avoir abattu un avion civil iranien

L'Azerbaïdjan a accusé, vendredi 18 mars, les Arméniens du Haut-Karabakh d'avoir abattu un avion iranien, qui s'est écrasé jeudi soir en faisant trente-deux morts à 3 kilomètres de Stépanakert, la capitale du Haut-Karabakh, cette enclave située en Azerbaïdjan mais peuplée en majorité d'Arméniens. L'appareil transportait treize membres d'équipage et dix-neuf membres de familles de diplomates iraniens en poste à Moscou qui se rendaient à Téhéran pour fêter le Norouz, le nouvel an iranien. Le ministère azerbaïdjanais de la Sécurité a affirmé disposer de la preuve de la responsabilité arménienne : l'enregistrement d'une conversation dans laquelle des militaires arméniens se félicitent d'avoir abattu un avion, qu'ils croient alors être azerbaïdjanais. De son côté, le département de l'information du Haut-Karabakh a évoqué *« des défaillances techniques »* pour expliquer la catastrophe,

Des « experts militaires » cités par l'agence ITAR-TASS, n'ont, de leur côté pas exclu que l'avion ait *« pu être abattu »* par des lance-roquettes de type Stinger, après des problèmes de dépressurisation qui l'ont contraint à voler très bas. – *(AFP.)*

EUROPE

ESPAGNE

Felipe Gonzalez déplore les «tensions internes» au sein de son parti

Le 33e congrès du Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE) a commencé ses travaux, vendredi 18 mars, à Madrid. Quelque 888 délégués devaient débattre jusqu'à dimanche de l'avenir de cette formation au pouvoir depuis 1982. Ce congrès se veut celui de la «rénovation» d'un parti usé par le pouvoir et dominé par les luttes internes qui relèguent au second plan le débat idéologique.

MADRID

de notre correspondant

Les ouvriers de Santana n'ont pas manqué le rendez-vous. Vêtus de bleus de travail, ces Andalous sont venus jusqu'au Palais des congrès pour dire qu'ils refusent la disparition des mille six cents emplois exigés par le groupe Suzuki à Linares. D'importantes forces de police les ont tenus à bonne distance du conclave où les socialistes tentent de retrouver un nouvel élan, de définir un projet susceptible de séduire une opinion de plus en plus désabusée. Après sa courte victoire aux élections générales du 6 juin dernier, qui l'a vu perdre la majorité absolue qu'il détenait depuis sa victoire du mois d'octobre 1982, le PSOE a encore cédé du terrain.

Pour la première fois, à la fin de l'an dernier, le Parti populaire (PP, droite) était donné vainqueur par les sondages et les prochaines élections européennes sont pratiquement considérées comme perdues par le pouvoir. Les socialistes cherchent donc l'inspiration après une année 1993 au cours de laquelle la récession la plus grave depuis trente ans a frappé le pays, alors que l'augmentation du chômage apparaît incontrôlable et que les scandales liés à une corruption à répétition mettent gravement à mal la crédibilité du régime.

Le sursaut de juin dernier en faveur du PSOE fut l'œuvre de Felipe Gonzalez et des réticences envers une droite pas tout à fait dépouillée de sa gangue franquiste. Neuf mois plus tard, *«le changement du changement»*, slogan de la campagne électorale, ne s'est pas vraiment opéré, malgré une politique de dialogue qui n'a pas toujours porté ses fruits. Les dirigeants claironnent les maigres indices de reprise, mais les électeurs doutent de plus en plus de leur capacité à insuffler un air nouveau, en dépit du cri lancé par Felipe Gonzalez au soir du 6 juin : *«J'ai compris le message»*.

La guerre des deux Andalous

A l'ouverture des débats, vendredi matin, *«Dios»*, – le nom donné de plus en plus souvent à l'homme qui dirige le PSOE depuis le congrès de Suresnes en 1974, soit depuis vingt ans – a demandé *«une réflexion à voix haute, l'adaptation à la réalité, la quête de nouveaux chemins»* pour que le *«socialisme démocratique soit un mouvement de changement»*, pour établir un nouveau lien avec la société.

Que sortira-t-il de ces soixante heures de débats ? Pour l'instant, les préparatifs du congrès ont été davantage dominés par la répartition du pouvoir au sein de l'exécutif que par les controverses idéologiques. Au cours des derniers jours, toute la question était de savoir si le «numéro un» du parti allait rencontrer le «numéro deux», Alfonso Guerra, vice-secrétaire général – avec lequel des divergences se sont faites jour – et quel sort sera fait à ses partisans dans les instances dirigeantes du parti.

La querelle ne date pas d'aujourd'hui, mais elle a pris un tour de plus en plus aigu depuis qu'Alfonso Guerra a été contraint de quitter ses fonctions de vice-président du gouvernement, en raison des accusations de trafic d'influence proférées contre son frère Juan. Le compagnon de toujours, le plus orthodoxe de ces deux Andalous qui avaient ensemble porté le parti vers la victoire, s'est montré de plus en plus critique envers l'orientation suivie par son ancien complice.

Maître de l'appareil depuis 1976, Alfonso Guerra était parvenu à se maintenir à cette place forte lors du dernier congrès, en novembre 1990. Le courant dit *«rénovateur»* qui regroupait ses adversaires n'en était qu'à ses premiers balbutiements. Depuis, cette tendance est devenue majoritaire. Lors de l'élection des délégués dans les différentes fédérations, il a totalisé plus des deux tiers des suffrages. Les *«guerristes»* se sont alors raidis. Ils se demandent s'ils vont passer à l'opposition et assumer les risques d'une guerre ouverte. Alfonso Guerra s'interroge pour savoir s'il va faire partie des nouvelles instances dirigeantes, au poste qui est le sien, et accepter complètement que la direction du vent vienne d'ailleurs, du gouvernement. L'heure de vérité a sonné : unité ou désunion ?

Felipe Gonzalez, qui n'a jamais caché qu'il refusait la création de courants au sein du PSOE, veut désormais être le seul maître à bord. Il a déploré la *«considérable tension interne qui a donné une image négative»* de sa formation. Il a répété qu'il n'y avait *«aucun degré de soumission du gouvernement à la direction du parti»*. Plus de dissonances ! Il faut désormais parler à l'unisson. Pour la première fois, le secrétaire général a lui-même préparé la liste des membres du comité exécutif qu'il souhaite voir élire. Il est disposé à ce que celle-ci soit équilibrée selon le souhait d'Alfonso Guerra. Le sera-t-elle suffisamment ? Le numéro deux n'a pas encore donné sa réponse.

Ce 33e congrès sera-t-il, selon le mot de son meneur de jeu, *«une catharsis»* permettant de vider les querelles et les tensions afin de ressouder l'unité pour faire face à un avenir électoral périlleux ? Felipe Gonzalez, l'homme à la double casquette (gouvernement et parti), n'en veut plus qu'une. *«Le gouvernement se doit en premier lieu à ses électeurs, plus de neuf millions, et non pas aux militants du parti qui sont trois cent cinquante mille»*, a-t-il déclaré, non pas au congrès, cela aurait été déplacé, mais sur les ondes de la radio nationale. On ne peut être plus clair.

MICHEL BOLE-RICHARD

BELGIQUE

La truculence intéressée du bourgmestre de Bruxelles

BRUXELLES

de notre correspondant

Comment concilier la respectabilité qui convient à la *«capitale de l'Europe»* avec une certaine truculence belge ? C'est la question qu'a eu à trancher la direction du Parti social-chrétien francophone (PSC) à propos d'un de ses élus, Michel Demaret, bourgmestre (maire) de Bruxelles-ville (un des arrondissements de la capitale), fortement poussé à la démission après l'annonce d'une information judiciaire contre lui et d'une enquête administrative pour *«inconduite notoire»*.

D'origine modeste, et cultivant surtout un style populaire qui lui vaut d'être présenté par le quotidien *le Soir* comme un mélange de *«beauf»* et de *«Bérurier»*, M. Demaret était entré en fonctions il y a un an, à la mort du socialiste Hervé Brouhon. Contesté par la classe politique mais populaire, comme en témoignent ses scores électoraux, il avait installé sa bedaine sans complexe et ses moustaches triomphantes dans le fastueux hôtel de ville gothique de la Grand-Place. C'est là qu'il avait reçu, entre autres invités prestigieux, l'empereur du Japon et Bill Clinton au début de sa tournée européenne en janvier. *«Ah, quel cinéma à l'américaine ! Ils ont même envoyé des chiens fouiller sous les tapis»*, racontait la semaine dernière le bourgmestre dans un entretien à l'hebdomadaire *le Soir illustré* pour lancer sa campagne en vue des élections municipales de l'automne prochain. Une aubaine pour le journaliste, ce Demaret ! Question : *«En tant que catholique, suivez-vous les conseils du pape ?»* Réponse : *«Qui est cet homme qui ne sait pas employer une capote et qui la met à l'index ?»*. Autre question : *«Vous avez déjà fraudé le fisc ?»* Réponse : *«Je n'en ai jamais eu l'occasion, mais si je l'avais eue, je l'aurais fait ! Vous savez, les juges sont les premiers fraudeurs car, avant, ils étaient avocats et les avocats ne déclarent presque rien !»*

Consternation dans les familles bien pensantes, colère du gouvernement. *«Je suis indigné par des déclarations inacceptables du premier magistrat de la capitale, qui porte un discrédit injuste et sans fondement sur l'institution judiciaire»*, a aussitôt indiqué Melchior Wathelet, ministre de la justice appartenant au même parti. Les sociaux-chrétiens flamands affirmaient pour leur part qu'ils n'accepteraient pas de figurer sur la même liste électorale que le coupable.

«Monsieur 10 %»

Plus grave encore : la presse a fait état du surnom de M. Demaret, *«Monsieur 10 %»*, d'aucuns l'accusant de prélever sa dîme pour l'attribution de certains marchés. Trop c'est trop. Le ministre de la justice a parlé d'une prochaine procédure contre l'encombrant personnage devant la Chambre des représentants, où les autres partis posaient des questions insistantes. Vendredi 18 mars, M. Demaret s'est fait porter malade pour une réunion du conseil échevinal (conseil municipal) et des mesures ont été prises en son absence, qui aboutissent pratiquement à le mettre hors-jeu. Sa démission paraît probable dans les jours à venir.

On a donc fini de tergiverser pour procéder au ménage. Cela fait bien des soucis pour le PSC, au moment où un autre des siens, Jean-Louis Thys, ancien ministre bruxellois des travaux publics, est lui aussi soupçonné de corruption. Pour les besoins de l'enquête, la police vient de perquisitionner dans les locaux de l'état-major national des sociaux-chrétiens, comme dans une vulgaire permanence socialiste de Liège en proie aux «affaires».

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE

TURQUIE : le pouvoir accusé de mettre en place «une véritable terreur d'Etat». – Dans un pré-rapport publié au terme d'une mission en Turquie, la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) a affirmé, jeudi 17 mars, à propos de la guérilla dans le sud-est anatolien, à majorité kurde que *«l'action violente dans laquelle le PKK* [Parti des travailleurs du Kurdistan, séparatiste] *s'est engagé ne rencontre pas l'approbation de la majorité silencieuse du peuple kurde. Toutefois, le pouvoir turc prend prétexte des violences du PKK pour mettre en place une véritable terreur d'Etat à l'égard des populations civiles, des avocats, des politiques qu'il cherche à atteindre indistinctement comme susceptibles de constituer tous ensemble des agents du PKK»*. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

ÉTATS-UNIS

M. Clinton a peut-être commis des «erreurs» dans ses déclarations de revenus

Le président Clinton a reconnu, vendredi 18 mars, que lui et son épouse Hillary avaient pu commettre des erreurs involontaires dans leurs déclarations d'impôts à propos de leurs investissements dans le projet immobilier du Whitewater, qui fait actuellement l'objet d'une enquête spéciale. *«Je ne pense pas que nous devions des impôts supplémentaires, mais je n'en suis pas encore sûr»*, a déclaré le président américain devant quelques journalistes.

Les déclarations d'impôts du couple Clinton sont passées au peigne fin par le grand jury de Little Rock chargé de l'enquête. Mme Clinton, qui se trouve au cœur de l'affaire, a admis également au cours des derniers jours avoir pu commettre des erreurs dans les déductions d'impôts du couple pendant quinze ans.

«Ce que nous tentons maintenant de faire est de déterminer si nous avons fait des erreurs (...) et, dans ce cas, remettre toutes les informations» à la commission d'enquête. *«Tous les ans, nos déclarations d'impôts étaient préparées par un comptable. Et j'ai toujours payé scrupuleusement mes impôts. S'il y a eu des erreurs, elles n'étaient certainement pas intentionnelles»*, a affirmé M. Clinton. L'affaire Whitewater a provoqué de sérieux remous à la Maison Blanche au cours des dernières semaines, provoquant notamment le départ de plusieurs conseillers du président. – *(AFP.)*

BRÉSIL : quatre ravisseurs du cardinal Lorscheider arrêtés. – Quatre des quatorze prisonniers mutins qui avaient pris en otages le 15 mars le cardinal Aloisio Lorscheider et une dizaine d'autres personnes ont été arrêtés, a annoncé vendredi 18 mars la police brésilienne. Le cardinal et les autres otages emmenés dans leur fuite par les mutins avaient été relâchés sains et saufs mercredi. Leurs ravisseurs se sont réfugiés dans une région montagneuse, la Serra Azul, après avoir abandonné le véhicule blindé à bord duquel ils avaient quitté la prison avec les otages. – *(Reuter.)*

HAITI : opération humanitaire française. – Mme Lucette Michaux-Chevry, ministre délégué à l'action humanitaire et aux droits de l'homme, a décidé l'envoi en Haïti d'un navire transportant 530 tonnes de vivres permettant de nourrir 50 000 enfants pendant quatre mois. Il s'agit de produits alimentaires achetés en Guadeloupe (lait en poudre, huile de soja, sucre, riz et haricots rouges) qui seront acheminés de Pointe-à-Pitre à Port-au-Prince et devraient arriver à destination le 25 mars.

REPÈRES

ANGOLA

Le gouvernement offre quatre ministères à l'UNITA

Le gouvernement, en réponse aux exigences de partage du pouvoir formulées par les rebelles de l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA), leur a proposé quatre ministères et trois des dix-huit postes de gouverneurs de province, relançant ainsi les pourparlers de paix de Lusaka (Zambie) bloqués depuis deux semaines. L'UNITA a accepté trois de ces ministères – santé, commerce, hôtellerie et tourisme.

Début mars, l'UNITA avait exigé, dans un document en dix-huit points, que lui soient attribués des *«ministères de secteurs souverains et productifs»*, précisant par la suite qu'il s'agissait des ministères-clé de la défense, des finances, de l'intérieur et de l'information.

Il y a deux semaines, l'UNITA avait repoussé toutes les offres du gouvernement en considérant qu'il s'agissait *«d'une petite plaisanterie politique»*. Au plan provincial, l'UNITA avait exigé le gouvernorat dans son fief Huambo, mais les autorités angolaises lui ont proposé les provinces de Kuando-Kubango au sud, Uije et Lunda Sul, au nord. L'UNITA a accepté ces trois-là, mais continue de réclamer le poste de Huambo. – *(AFP.)*

ITALIE

La gauche appelle le centre à conclure une alliance de gouvernement après les élections

Le ministre socialiste (PSI) de la défense Fabio Fabbri a lancé vendredi 18 mars un appel à une alliance entre le centre, où se retrouvent la plupart des héritiers de la Démocratie-chrétienne, et l'Alliance progressiste, organisée autour du PDS (ex-PCI) après les élections législatives italiennes des 27 et 28 mars. *«Au stade actuel*, a dit M. Fabbri, *une entente parlementaire et de gouvernement de centre-gauche est la seule qui puisse permettre au pays de surmonter sa crise économico-financière»* et qui lui permette *«d'achever ses réformes institutionnelles et électorales sans risquer aucune aventure.»* Il a fustigé le danger d'une droite *«thatchérienne et reaganienne»*, si Silvio Berlusconi remportait les élections. *«Nous espérons* [qu'un] *signe d'encouragement viendra»* du Parti populaire (PPI, centriste, ex-démocrate-chrétien), après que ce dernier ait reçu plusieurs appels de la gauche, a dit M. Fabbri. La réflexion du ministre, dont le parti est l'une des sept composantes de l'Alliance progressiste, fait écho à des déclarations du secrétaire national du PDS, Achille Occhetto, et de l'actuel président du Conseil, Carlo Azeglio Ciampi – qui n'est membre d'aucun parti – allant dans le même sens. La perspective d'un gouvernement d'alliance entre la gauche, qui n'escompte pas obtenir la majorité absolue, et le centre, est de plus en plus évoquée à gauche, pour barrer la route à un gouvernement de droite conservatrice. Le PPI s'est gardé de répondre à ces sollicitations. Adoptant une attitude très conciliante à l'égard du centre démocrate-chrétien, M. Occhetto avait invité dans une émission télévisée récente ceux qui ne désiraient pas voter pour le pôle progressiste à choisir les candidats du PPI. – *(AFP.)*

SOMALIE

Un «casque bleu» canadien condamné à cinq ans de prison

Un ancien «casque bleu» canadien, Elvin Kyle Brown, a été condamné vendredi 18 mars à cinq ans de détention pour «torture» et «homicide involontaire» d'un jeune Somalien. Elvin Brown, vingt-cinq ans, a été exclu des forces armées canadiennes. Il était poursuivi à la suite de la mort en mars 1993 de Shidane Arone, un adolescent de seize ans qui s'était introduit dans un camp des Nations unies et avait été arrêté par des soldats canadiens, dont Elvin Brown.

L'adolescent avait été ligoté, frappé avec un bâton et un tube métallique. Ses pieds avaient été brûlés avec des cigarettes. Le procureur avait requis une peine allant de quinze ans d'emprisonnement à la réclusion à perpétuité. Avant même le début du procès, le gouvernement canadien avait versé 11 000 dollars de dédommagement à la famille de la victime. – *(AFP.)*

UKRAINE

Kiev coupe une partie de ses livraisons d'électricité à la Crimée

Alors que le président de la République autonome de Crimée, Iouri Mechkov, signait, vendredi 18 mars, un nouveau décret confirmant la tenue d'un «sondage» dans la presqu'île le 27 mars prochain, les autorités ukrainiennes, qui ont déclaré cette consultation illégale, décidait, en représailles, de réduire d'un tiers les livraisons d'électricité à la Crimée. Kiev a coupé une des trois lignes à haute tension alimentant la Crimée, en reprochant à celle-ci de ne pas acquitter sa dette énergétique, d'environ 8 millions de dollars.

Peuplée en grande majorité de Russes, la Crimée fait partie de l'Ukraine depuis 1954. Le sondage proposé par Iouri Mechkov, qui n'aura pas de valeur juridique, devrait porter sur la possibilité pour les habitants de la presqu'île d'acquérir la double nationalité, russe et ukrainienne, sur le statut souhaitable pour la Crimée par rapport à l'Ukraine, mais aussi sur l'accroissement éventuel des pouvoirs du nouveau président de la République. – *(AFP.)*

AFRIQUE

AFRIQUE DU SUD

M. De Klerk suspend trois chefs de la police accusés d'avoir armé l'Inkatha

Le président Frederik De Klerk a relevé de leurs fonctions, vendredi 18 mars, trois hauts responsables de la police accusés d'avoir fourni des armes au mouvement zoulou Inkatha et a ordonné une enquête internationale sur cette affaire (*le Monde* du 19 mars). Lors d'une conférence de presse, il a précisé que le chef adjoint de la police, le général Basie Smit, le chef des renseignements généraux, le général Krappies Engelbrecht, et le général Johan Le Roux avaient été relevés de leurs fonctions immédiatement après la publication d'un rapport du juge Richard Goldstone.

Chargé depuis 1991 d'une enquête sur les causes des violences politiques qui, au cours de ces quatre dernières années, ont fait environ 15 000 morts, le juge a directement mis en cause ces hommes et l'Inkatha dans les incidents. *«C'est une affaire très sérieuse»*, a déclaré M. De Klerk.

Dans un communiqué, le Congrès national africain (ANC) de Nelson Mandela estime que ce rapport est *«une condamnation absolue»* de certains membres de la police et de l'Inkatha. *«Le rapport prouve l'existence d'un sinistre complot visant à la déstabilisation du pays et à empêcher la transition vers la démocratie»*, ajoute l'ANC. Le président De Klerk a cependant souligné que le rapport du juge Goldstone ne prouve pas nécessairement les affirmations de l'ANC selon lesquelles une *«troisième force»* secrète au sein de la police et de l'armée fomenterait des violences.

Par ailleurs, le roi des Zoulous, Goodwill Zwelithini, a proclamé vendredi sa souveraineté sur la province du Natal et appelé ses sujets à ne pas voter lors des élections multiraciales prévues du 26 au 28 avril, menaçant ainsi d'aggraver la guerre civile en cours dans cette région depuis plusieurs années. *«Nous proclamons aujourd'hui devant le monde notre liberté, notre souveraineté et notre volonté indéfectible de les défendre à tout prix»*, a-t-il déclaré devant 3 000 Zoulous rassemblés à Ulundi, la capitale du Kwazulu, territoire autonome dirigé par le chef de l'Inkatha, Mangosuthu Buthelezi. M. Buthelezi a déclaré pour sa part qu'il ne pensait pas possible d'organiser des *«élections libres»* au Natal, car *«mon peuple est déjà en guerre»*. Le président De Klerk a affirmé vendredi qu'il considérait la proclamation du roi Goodwill Zwelithini comme une *«déclaration politique»* et non comme un *«acte constitutionnel»*. – *(AFP, AP, Reuter.)*

Nuit islamiste sur l'Algérie

Suite de la première page

C'est là où le bât blesse, et l'accélération des violences islamistes, nourries par une répression de plus en plus féroce, rend plus problématique encore cette question.

Certes, les divergences entre la nomenklatura au pouvoir, héritière du nationalisme FLN, et les partisans d'une République islamiste *«à l'algérienne»*, ne sont pas aussi profondes idéologiquement qu'il y paraît. Certains *walis* (préfets) n'ont pas attendu le FIS pour interdire, à l'époque de Houari Boumediene (1965-1978) et de Chadli Bendjedid (1979-1992), l'alcool, les mini-jupes ou les cheveux longs. Et les députés du FLN, en adoptant le Code de la famille en 1984, ou la Charte nationale de 1986, ont prouvé qu'ils n'avaient pas grand-chose à envier, dans ce domaine, aux *«fous de Dieu»*, si unanimement vilipendés aujourd'hui par la classe dirigeante.

Parmi les *«décideurs»*, ceux que le président Mohamed Boudiaf, assassiné le 29 juin 1992, avait rassemblés sous l'enseigne de *«mafia politico-financière»*, n'ont probablement pas dit leur dernier mot. Aveuglés par le souci de préserver leurs rentes de situation, farouchement hostiles à l'idée de céder une miette de leur pouvoir, ces différents groupes de pression qui n'hésitent pas, si nécessaire, à emboucher les trompettes «progressistes», achèvent de parasiter un débat au sommet, déjà fort incertain.

Du côté islamiste, les choses commencent, paradoxalement, à se clarifier. La multiplication des actes criminels (assassinats, embuscades, sabotages,...), très nettement perceptible depuis la prise de fonctions de Liamine Zeroual, semble confirmer l'ascendance des *«islamistes radicaux»* sur les *«islamistes partisans»*, pour reprendre la terminologie de l'universitaire Séverine Labat (2). Les premiers, ennemis déclarés d'un Occident *«corrupteur et laïc»*, sont résolument opposés au *«dialogue»* avec les représentants d'un Etat impie, qu'ils rêvent de renverser par la force.

Ce sont eux, à l'évidence, qui tiennent désormais le haut du pavé terroriste. Dans un communiqué, parvenu vendredi au bureau algérois de l'AFP, le Groupe islamique armé (GIA) a réaffirmé son *«rejet de tout dialogue»* et appelé à une *«escalade dans l'exécution des peines de mort»* à l'encontre des *«ennemis de l'islam»*, et *«notamment les journalistes et les étrangers»*.

Les seconds, sous la bannière desquels se rassemblent pêle-mêle prédicateurs de la première génération du FIS et intellectuels arabophones déclassés, militent en faveur d'une stratégie *«entriste»* à l'égard de l'Etat. L'échec de la *«logique participationniste»*, patent depuis l'arrêt du processus électoral en janvier 1992, et que la fuite en avant répressive choisie par le pouvoir n'a fait que confirmer, a lourdement handicapé cette frange légaliste.

«La mort nous guette»

«Ces gens nous imposent leur morale par la force, et cela se passe sous le regard passif de la police», écrivaient, en avril 1990, des étudiantes de la cité universitaire de Blida, dénonçant des milices de barbus – *«dont certains sont armés de couteaux»* – qui patrouillaient à l'entrée des campus (3). *«La terreur est installée et la mort nous guette»*, répètent aujourd'hui, en un terrible écho, les étudiantes et enseignantes de l'université d'Alger, dans un message récemment adressé au chef de l'Etat. Décrivant le climat de *«menaces»* et d'*«intimidations»* qui règne dans l'enceinte universitaire, elles s'étonnent, en termes presque identiques, de la présence de *«groupes armés bénéficiant d'une impunité totale»*.

Est-ce à dire que le scénario – amorcé il y a quatre ans, par un FIS encore en majorité légaliste – est en train de se reproduire? Tout, hélas, paraît l'indiquer. A au moins une différence près : les troupes islamistes, échaudées par le *«putsch»* de janvier 1992, semblent avoir désormais le vent en poupe.

Dans le désert démocratique créé par le pouvoir après deux années de tergiversations et de faux-semblants réconciliateurs, rares sont ceux qui résistent. Les cinq mille intrépides, hommes et femmes mêlés, qui avaient défilé, le 14 décembre 1989, sous la banderole du Rassemblement des artistes, intellectuels et scientifiques (RAIS), pour dénoncer *«l'intolérance et l'explosion de la misogynie»*, ont disparu du paysage. Comme au début des années 80, période «verrouillée» s'il en fut, les femmes sont aujourd'hui seules, ou presque, à oser défier la menace islamiste. La manifestation du 8 mars, organisée à l'occasion de la Journée internationale des femmes, a eu lieu sans que le Front des forces socialistes (FFS) de Hocine Aït Ahmed ni le Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD) de Saïd Sadi n'appellent leurs troupes à s'y joindre, ni même ne publient un communiqué de soutien.

Cet immobilisme persistant, unanimement observé depuis le 1er février par les partis d'opposition – y compris par le FLN, l'ex-parti unique dirigé par Abdelhamid Mehri –, relève-t-elle d'une tactique *«mûrement réfléchie»*, comme certains l'assurent, d'un air entendu ou, plus simplement, d'une impuissance générale? *«Rien ni personne ne nous protège»*, souligne Aïcha, une mère de famille algéroise qui se demande déjà comment vêtir sa fillette le 26 mars prochain, date de rentrée des classes. *«Lui mettre le foulard, c'est comme accepter qu'elle perde son âme*, dit-elle. *Mais la laisser tête nue, c'est l'exposer à n'importe quel illuminé.»*

Il n'y a guère que le Parti du renouveau algérien (PRA) de Norredine Boukrouh pour avoir timidement brisé le silence en appelant, jeudi dernier, les dirigeants du FIS à user de *«la moindre parcelle d'autorité religieuse, morale, politique ou militaire»* qu'ils pourraient encore détenir pour *«faire cesser le génocide, implacablement mené, depuis deux ans, contre le peuple algérien innocent»*. Un simple communiqué. Basculant, peu à peu, dans *«la nuit islamiste»* – selon l'expression de l'historien Mohamed Harbi – l'Algérie, tel un oiseau face au serpent, regarde, fascinée, le spectacle de sa propre déroute.

CATHERINE SIMON

(2) «Islamismes et islamistes en Algérie, un nouveau militantisme», de Séverine Labat, dans *Exils et royaumes*, ouvrage collectif réalisé sous la direction de Gilles Kepel, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1994, 418 p., 220 F.

(3) *Femmes du Maghreb, l'enjeu*, de Sophie Bessis et Souhayr Belhassen, Lattès, 1992, 280 p., 139 F.

TUNISIE

«Le Monde» interdit de diffusion

Slaheddine Maaoui, directeur général de l'Agence tunisienne de communication extérieure (ATCE), a *«officiellement»* informé, vendredi 18 mars, notre correspondant à Tunis, Michel Deuré, que *«le gouvernement a décidé d'interdire la diffusion du* Monde *en Tunisie»*, sans exposer les motifs de cette mesure.

Déjà, la présence de l'envoyé spécial du *Monde* qui s'apprêtait à couvrir les élections présidentielle et législatives du 20 mars avait été jugée indésirable dans le pays (*le Monde* du 8 mars).

A l'approche de cette consultation électorale, le gouvernement tunisien a multiplié les mises en garde et les intimidations à l'encontre de médias étrangers jugés trop indociles, ainsi que les démarches insistantes auprès des autorités françaises. Il a – entre autres mesures – expulsé le correspondant local de la BBC. Il a aussi obtenu de France 2 que le magazine «Géopolis», consacré, samedi 19 mars, à la Tunisie, soit uniquement diffusé à l'intérieur de l'Hexagone et non sur place : ni directement, comme le prévoient les accords conclus en 1989 entre la chaîne française et la Tunisie, ni par le canal de TV5 Europe. Pour sa part, l'équipe du journal télévisé de France 2 qui devait couvrir les élections s'est vue signifier que sa présence n'était *«pas souhaitable»*. Les autorités tunisiennes ont même réussi l'«exploit» d'obtenir du gouvernement marocain qu'il saisisse la dernière livraison des *Nouvelles du Nord*, un petit hebdomadaire publié à Tanger, qui avait ouvert ses colonnes à l'une de leurs bêtes noires, l'ancien président de la Ligue tunisienne des droits de l'homme (LTDH), Moncef Marzouki.

Le Monde, qui avait déjà été, à deux reprises, momentanément interdit de diffusion en Tunisie, lorsque Habib Bourguiba était aux affaires, ne peut que condamner ces graves entorses au droit d'informer dont, avec d'autres médias, il est la victime. Il n'en continuera pas moins à témoigner, en toute indépendance d'esprit, de *«l'expérience exaltante que vit la Tunisie»*, et de *«la ferveur unanime qui entoure son président»*. Comme dit la presse locale...

J.-M. C.

ASIE

CORÉE DU NORD

Pyongyang est prêt à «répondre à la guerre par la guerre»

Washington a mis en garde la Corée du Nord contre d'éventuelles sanctions si elle continuait à refuser une véritable inspection de ses sites nucléaires. *«Si elle rejette ce qui est nécessaire pour la poursuite du dialogue sur la question nucléaire, la communauté internationale ne pourra que choisir d'autres options aux Nations unies»*, a déclaré, vendredi 18 mars, le secrétaire d'Etat, Warren Christopher. L'attitude de Pyongyang a remis en cause un troisième cycle de négociations bilatérales qui devait s'ouvrir lundi à Genève.

Selon Séoul, d'autre part, les manœuvres conjointes américano-sud-coréennes *Team Spirit* – dont Pyongyang exigeait l'annulation – auront lieu si le régime du maréchal Kim Il-sung ne met pas fin à sa mauvaise volonté.

Pyongyang a réagi à ces accusations en affirmant que l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) avait violé un accord sur les inspections par des *«exigences déraisonnables»* et en dénonçant les *«nouvelles pressions»* exercées par l'Agence. Les Nord-Coréens ont en outre rompu les discussions inter-coréennes sur un échange d'émissaires présidentiels, déclarant : *«Nous sommes prêts à répondre au dialogue par le dialogue et à la guerre par la guerre.»*

Missiles balistiques

Jeudi, le directeur de la CIA, James Woolsey, avait indiqué que Pyongyang mettait au point deux missiles balistiques, dont la portée dépasserait respectivement 1 600 et 3 200 kilomètres. Ceux-ci *«peuvent mettre en danger toute l'Asie du Nord-Est, l'Asie du Sud-Est et la région Pacifique»* et, *«s'ils étaient exportés au Proche-Orient, pourraient également menacer l'Europe»*, a-t-il dit. Samedi, le quotidien japonais *Sankei Shimbun* a rapporté que, selon un transfuge nord-coréen, une explosion dans une usine fabriquant des missiles et des munitions avait fait deux cents morts en 1991. – *(AFP.)*

LOIN DES CAPITALES

Aurangabad ou l'industrie contre le malheur



AURANGABAD

de notre envoyé spécial

L'unique titre de une notoriété dépassant le cadre de l'Inde dont puisse s'enorgueillir cette cité de huit cent mille âmes posée au rebord septentrional du Deccan, à 600 kilomètres au nord-est de Bombay, est d'offrir un «camp de base» pour la visite de sites de réputation mondiale : Ellora et ses grottes sculptées de motifs bouddhistes, hindouistes et jaïns ; et Ajanta, où des cavités creusées de mains d'hommes aux premiers siècles de notre ère portent des peintures – hélas ! dans un état alarmant de dégradation – illustrant les vies du Bouddha. Un circuit d'une journée, très dense, inscrit pour nombre de touristes dans le prolongement d'un voyage au Rajasthan, permet de visiter ces deux hauts lieux au départ d'Aurangabad.

«Aurangabad n'avait que soixante mille habitants en 1960. Ainsi est-elle une des cités indiennes dont la croissance a été la plus rapide», nous dit M. Darda, directeur du *Lokmat*, le grand quotidien de la ville. Son nom lui vient d'Aurangzeb, dernier des grands Moghols, qui la fit construire au XVIIe en vue de Daulatabad, localité si bien placée dans le Centre-Ouest, avec sa forteresse vertigineuse, qu'un sultan, Tarhlak, avait commencé en 1327 de la tenir pour capitale au lieu de Delhi.

Aurangabad est le cœur du Marathwada, région à l'identité très marquée au sein du Maharashtra, l'Etat dont Bombay est la capitale. Sept districts en dépendent qui ont pour singularité de sembler de toute éternité désignés pour le malheur. Ainsi, la sécheresse y est-elle récurrente. C'est aussi le Marathwada méridional qui a été l'épicentre du tremblement de terre qui, le 30 septembre, a fait quinze mille morts. Plus durablement, les campagnes sont frappées par la pauvreté et les inégalités. *«Nous avons trente ans de retard sur le reste de l'Etat*, note M. Gavhane, professeur à la faculté de journalisme d'Aurangabad.

Le Marathwada a aussi une histoire singulière. Marquée par les exploits du roi mahratte Shivaji, qui hissa au XVIIe siècle le drapeau de la résistance hindoue contre les Moghols (sa statue équestre se dresse à un carrefour d'Aurangabad), cette région n'en appartenait pas moins au nizam musulman d'Hyderabad. Le Marathwada devint ainsi, d'août 1947 à la mi-1948, le cœur d'une guérilla «activée» par l'Inde afin que ce prince à la fabuleuse richesse renonce à son indépendance.

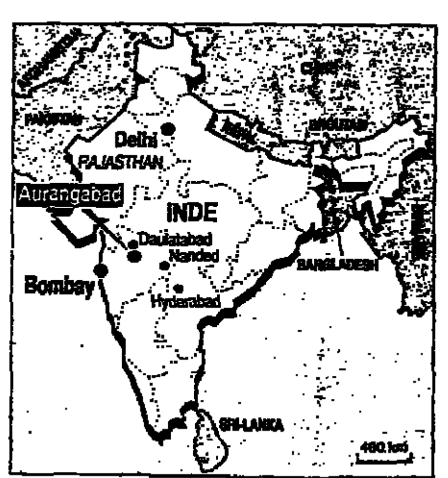
Il reste de cette geste comme une nostalgie, un air héroïque et nationaliste flottant dans les conversations, et aussi une solide méfiance envers l'islam, dont les zélateurs forment plus de 40 % de la population d'Aurangabad. Est-il étonnant, alors, que, lors des municipales de 1988, la moitié des conseillers aient été élus sur la liste du Shiv Sena, une formation au violent chauvinisme hindouiste ? Seule une alliance des intouchables et autres gens de castes arriérées avec la Ligue musulmane a permis de porter à la mairie un membre du Congrès.

Lutte entre castes

Un épisode récent a secoué Aurangabad et sa région : au terme de trois lustres d'une bataille parfois sanglante entre hautes et basses castes, l'université du Marathwada vient d'être rebaptisée du nom de l'un des défenseurs les plus affirmés des intouchables, Babasaheb Ambedkar. *«Combattant de la liberté»* contre le colonisateur britannique, ce francophone passionné d'éducation a, en particulier, introduit dans la Constitution de 1950 le principe de *«quotas»* d'emplois réservés aux strates les plus arriérées de la société, dans la fonction publique et l'enseignement supérieur.

Un épisode, pourtant, le rendit très suspect, auprès des hautes castes : peu avant sa mort, en 1956, Ambedkar avait renié la religion brahmanique pour embrasser le bouddhisme, y entraînant des milliers de ses semblables.

L'affaire de l'université vient de loin. Le changement de nom avait été exigé dès 1974 par les Panthères, un groupe de *«dalits»* (intouchables) radicalisés. Ces jeunes gens ont suscité des manifestations en faveur de cette cause. En 1978, la pression était devenue telle que Sharad Pawar, principal ministre du Maharashtra, résolvait de rebaptiser l'université. Mais cette décision a provoqué un sursaut des hautes castes, qui ont alors assassiné des dizaines de personnes et incendié des villages, faisant quinze mille sans-abris chez les intouchables. Bombay jugea donc utile d'oublier l'affaire. Mais elle fut relancée par de jeunes *dalits* stimulés par la reprise en 1990 du débat national autour du «rapport Mandal», relatif aux castes arriérées. Plusieurs tentèrent de se suicider, par défenestration et par le feu. L'un d'eux y perdit la vie fin 1993.



Or, M. Pawar, devenu entre-temps un «poids lourd» du Congrès, avait de nouveau été désigné comme principal ministre. Il décida, cette fois, de mener à son terme la renomination – conscient du profit électoral que ce geste lui vaudrait de la part de la (nombreuse) «section intouchable» du Maharashtra.

La cérémonie a eu lieu le 14 janvier, protégée par vingt-cinq mille policiers. Le président de l'«université Ambedkar», M. Gughe, nous assure que, désormais, ses étudiants, *«à 60 % membres de hautes castes»*, sont *«acquis à la transformation»*. Il est vrai que l'on a décidé de créer, à Nanded, près d'Aurangabad, une «université Swami Ramanand Teerth» – du nom du héros de la lutte de 1947 contre le nizam ! Cet établissement pourrait bien recueillir ceux des étudiants de hautes castes que rebute l'agitation entretenue par les activistes *dalits* d'Aurangabad.

En apparence déconnectée des réalités, cette affaire est en fait très ancrée dans la vie quotidienne – tant sociale (elle manifeste le regain des castes, dans un pays où elles ont été officiellement supprimées) qu'économique : car le Marathwada est à présent contraint d'avoir une politique éducative active en raison du développement industriel soutenu que connaît sa capitale, Aurangabad, depuis les années 70 : *«Les cadres requis pour répondre à ce boom sont en majorité étrangers à notre région*, se plaint Sudhir Gavhane. *Nous devons donc réagir.»*

L'effervescence d'Aurangabad dans le secteur secondaire est en effet frappante. Pas moins de trois zones industrielles se sont créées, certes dans la mouvance de cette métropole qu'est Bombay, mais avec des traits propres, des activités moins polluantes, notamment.

Plusieurs des usines qui se sont installées ici, reconnaît M. Darda, ont quitté le grand port indien parce qu'il était devenu *«trop syndiqué»*, donc trop coûteux en salaires au gré de certains entrepreneurs. Les nouveaux venus ont, bien sûr, entendu profiter de la présence, dans les campagnes du Marathwada, d'une main-d'œuvre abondante et désireuse d'échapper à la malédiction d'une ancestrale servitude envers les maîtres des grands domaines sucriers. Un indice, note le directeur de *Lokmat*, que la *«délocalisation est un phénomène plus complexe qu'il n'est perçu en Occident !»*

JEAN-PIERRE CLERC

Tandis que le PS espère enrayer sa chute

Les cantonales sont le premier test électoral du gouvernement d'Edouard Balladur

Un an après sa victoire écrasante aux législatives et au moment où Edouard Balladur fait face à un malaise social croissant, qui s'est amplifié avec la contestation contre la création du « SMIC-jeunes », la majorité souhaite voir dans les élections cantonales, dont le premier tour est organisé dimanche 20 mars, une occasion, pour les électeurs, de lui *« renouveler leur confiance, plutôt que de « repiquer au truc » des socialistes »*, comme l'a déclaré Jacques Toubon, ministre de la culture et ancien secrétaire secrétaire général du RPR, vendredi, à Belfort. La gauche, en revanche, espère que s'exprimera dans les urnes le mécontentement des Français vis-à-vis de la politique gouvernementale et qu'elle enregistrera là le premier signe de l'arrêt de sa chute électorale, enclenchée avec les scrutins régionaux et cantonaux de 1992 et démultipliée par la défaite législative de 1993.

Les quelque dix-neuf millions d'électeurs concernés les 20 et 27 mars par l'élection de deux mille vingt-huit conseillers généraux en métropole et en outre-mer répondront-ils aux diverses attentes des hommes politiques? Si l'on en croit un sondage de la SOFRES réalisé début mars (*le Monde* daté 13-14 mars), la réponse est mitigée. Un Français sur deux souhaite que *« les électeurs profitent de cette élection pour manifester leur mécontentement »*, alors que 32 % y voient l'occasion d'exprimer leur soutien à M. Balladur, mais ce désir de lancer un avertissement au gouvernement ne se traduit pas pour autant par un regain de popularité de la gauche : 42 % des personnes interrogées souhaitent *« au fond d'elles-mêmes »* la victoire du RPR et de l'UDF, contre 31 % qui préféreraient celle de la gauche.

Traditionnellement plus mobilisateur dans les campagnes que dans les villes, l'actuel renouvellement cantonal, qui a attiré 10 841 candidats (en métropole et outre-mer), pourra être interprété de façon différente selon l'aune à laquelle on le mesurera. Logiquement, il doit être comparé aux élections de 1988, qui concernaient les mêmes cantons. Il risque, alors, de se solder par un déficit important pour les socialistes, qui avaient obtenu alors leur meilleur score historique à des cantonales (30,2 % pour le PS, plus 3,8 % pour les divers gauche). Encore ne faut-il pas oublier que ces élections avaient elles-mêmes été marquées par un taux d'abstention record (50,9 %). Au vu des résultats des cantonales partielles, depuis un an, Gérard Le Gall, l'un des experts électoraux du PS, estime que deux cents sièges détenus par la gauche sont menacés (*le Monde* du 2 mars 1994). La Gironde, où la majorité a déjà basculé à droite lors d'une partielle, mais où la présidence est restée au PS ; la Nièvre, où la droite et la gauche sont déjà à égalité à la suite aussi d'une partielle ; le Territoire de Belfort, la Creuse, le Tarn, le Tarn-et-Garonne, les Hautes-Pyrénées et les Côtes-d'Armor sont les départements les plus convoités par la droite, sur les vingt que détient la gauche (PS-PC-MRG).

La référence à 1993

Conscients que ces cantonales seront difficiles, le PS se fixe pour objectif – modeste – de faire mieux que son score législatif de 1993 (17,55 % au premier tour) et espère gagner l'Aisne, la Dordogne et le Vaucluse. Claude Bartolone, chargé des élections au secrétariart national du PS, invité du « Forum RMC-*l'Express* » vendredi, a indiqué que *« tout ce qui sera au-dessus du score de mars 1993 sera déjà un signe positif »*, ajoutant que *« si c'est 19 % ou 20 %, ce ne serait pas suffisant ». « J'espère*, a-t-il précisé, *que les socialistes seront au-dessus de 25 %. Il y aura là un bon signe qui nous remettra en selle, qui nous fera oublier mars 1993 et qui nous mettra en bonne position pour préparer à la fois les européennes, réfléchir et proposer quelques grandes idées aux Français pour l'élection présidentielle. »*

De son côté, le PCF, qui avait aussi bénéficié de l'embellie de 1988, aimerait conserver ses cent cinquante sièges de conseillers sortants et devrait garder ses présidences de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne (*le Monde* du 17 mars).

Dans le camp de la majorité, qui dispose déjà de soixante-quinze présidences en métropole (quarante-cinq pour l'UDF, vingt-six pour le RPR et quatre pour les divers droite), les objectifs sont plus variés à l'occasion d'un scrutin qui lui est généralement favorable. Outre la conquête de départements de gauche et la défense de certains départements de droite plus fragiles, ces élections vont donner l'occasion à plusieurs jeunes députés du RPR et de l'UDF d'acquérir une implantation locale. L'enquête du *Monde* et de la Fondation nationale des sciences politiques réalisée auprès des députés élus en 1993 (*le Monde* du 11 janvier) montrait que si 51 % d'entre eux détenaient déjà un mandat de conseiller général, 16 % envisageaient d'en briguer un. Ces ambitions, stimulées par la perspective des municipales de 1995, ont parfois conduit des jeunes députés pressés de bousculer, dans leurs propres rangs, quelques vieux conseillers sortants, et encouragé des candidatures dissidentes de notables locaux mécontents, comme dans le Cher (*le Monde* du 12 mars).

Les deux partenaires de la majorité, qui ont prôné autant que faire se peut les investitures communes, saisiront aussi l'occasion de ces cantonales pour consolider leur implantation, quitte à se « piquer » des présidences. Le RPR guigne, ainsi, les Yvelines, le Loiret et la Loire-Atlantique, deux départements où les présidents UDF ne se représentent pas, ainsi que les Pyrénées-Orientales. L'UDF s'intéresse, quant à elle, à la présidence des conseils généraux d'Eure-et-Loir et du Loir-et-Cher, où les divers droite sont en position d'arbitre.

Les espoirs entretenus par les uns et les autres dépendront largement de la mobilisation des électeurs, assez enclins à bouder ce genre d'élection sans incidence nationale directe (entre 1970 et 1992, l'abstention s'est située entre 30 % et 40 %, exception faite du pic de 1988), mais aussi de l'impact des candidatures des écologistes et du Front national. Si les premiers, présents dans un canton sur deux (*le Monde* du 18 mars) ne se font guère d'illusion, le second, présent dans 96 % des cantons, compte bien, même s'il affiche des objectifs modestes (*le Monde* du 19 mars), jouer les trouble-fête en se maintenant autant qu'il le pourra au second tour.

CLAIRE BLANDIN

Opposant un candidat RPR à la mairie PC

Polémique sur les listes électorales à Vitry-sur-Seine

Le tribunal d'instance d'Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne), après avoir radié onze électeurs indûment inscrits sur la liste électorale de Vitry-sur-Seine, a ordonné la radiation immédiate de deux cent soixante-huit autres *« dans l'hypothèse où leurs noms figureraient encore sur la liste électorale de la commune »*.

Pascal Noble, candidat du RPR à l'élection cantonale de Vitry-Nord, qui, à l'origine, avait déposé une demande de radiation portant sur quatre cent quatre-vingt-quatre noms, a été débouté pour vingt-neuf personnes.

Coup de semonce

M. Noble, qui, dans cette affaire, n'a jamais prononcé le mot de « fraude », se dit *« étonné que les listes électorales puissent contenir autant d'erreurs, alors qu'elles font l'objet d'un contrôle annuel »*.

Après ce que Mᵉ Sylvain Garant, son avocat, a appelé *« un coup de semonce »*, M. Noble entend continuer son *« combat de citoyen »* et confirme qu'il fera bien convoquer par le tribunal, avant les prochaines municipales, les sept mille cinq cents électeurs vitryots à propos desquels il dit avoir des doutes.

Pour sa part, la mairie de Vitry, bien qu'elle n'ait jamais été mise en cause officiellement – Paul Mercieca, député (PC) du Val-de-Marne et maire de la ville, relève que le jugement ne fait état ni d'irrégularité ni de fraude, – a réagi à la suspicion et au discrédit, qui, estime-t-elle, la touchent. Elle précise que, sur les onze électeurs à propos desquels le tribunal avait prononcé la radiation le 25 février dernier, *« sept sont décédés et avaient été radiés en 1991, 1992 ou 1993 ». « 80 % des demandes du candidat RPR sont infondées*, ajoute la mairie. *Il ne reste que soixante-treize personnes qui n'ont pas opéré leur changement d'adresse. »*

FRANCIS GOUGE

Le réveil des Amérindiens de Guyane

Les revendications foncières des premiers habitants du département suscitent inquiétudes et crispations chez les créoles

AWALA-YALIMAPO (GUYANE)

de notre envoyé spécial

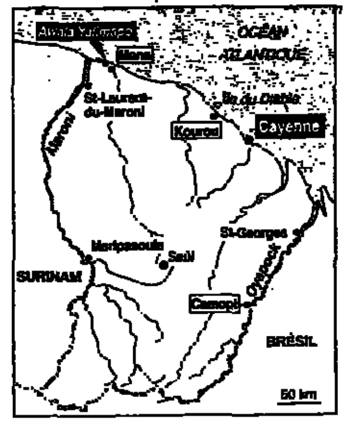
Le drapeau frappé du profil d'un Mohawk est punaisé au mur. Arcs et flèches, paniers tressés de roseaux, ouvrages d'ethnologie, documents espagnols et portugais s'alignent sur les étagères de la petite salle de bibliothèque. Bien calés sur les tables, les ordinateurs abritent leur réserve de communiqués réclamant la *« reconnaissance des droits traditionnels »* des autochtones. En l'absence de Félix Tiouka, la figure de proue des Amérindiens guyanais – en déplacement, ce jour-là, à Bogota (Colombie) à l'occasion d'une conférence régionale sur *« l'autodétermination des peuples indigènes »* –, c'est son frère Alexis qui guide le visiteur dans le centre culturel du village, une vaste baraque coiffée d'un toit de tôle.

Architecte à Cayenne et pêcheur à Awala-Yalimapo, Alexis Tiouka est à l'image de cette nouvelle génération d'Amérindiens qui bouscule, aujourd'hui, le jeu politique guyanais. A cheval entre deux mondes, dépourvus de tout complexe, ces jeunes-là sont résolus à mettre l'éducation reçue des Blancs au service de la cause indigène. Une disquette informatique à la main, Alexis souligne la nécessité de réhabiliter *« les vraies valeurs amérindiennes »*. Il dénonce le *« paternalisme »* des Européens, qui *« prennent la parole au nom des Amérindiens »*, et il fustige l'*« assistanat »* entretenu par des allocations RMI, qui *« détournent les gens de la pêche et des travaux d'abattis »*. Alexis et ses amis sont vêtus de jeans et de tee-shirts. Ils jouent au football. Ils vont faire leur service militaire en métropole. Ce soir, ils se déhancheront sur des rythmes zouk et rap, car le carnaval créole se fête jusqu'ici.

« Conserver nos langues et nos cultures »

Awala-Yalimapo est une langue de sable piquée de carbets (cases traditionnelles) s'étirant jusqu'à l'estuaire du Maroni. Village de pêcheurs, l'endroit est surtout renommé pour le rituel de la ponte nocturne des tortues luths, ces mastodontes de huit cents kilos que couve de sa sollicitude la sainte alliance des gendarmes français et des militants de Greenpeace. Pourtant, depuis que les frères Tiouka ont émergé sur la scène publique, il y a une dizaine d'années, Awala-Yalimapo est entouré d'une tout autre réputation. Car c'est ici, au pays des Galibis, dans cette zone littorale où sourd toujours la rumeur grinçante du choc entre deux mondes, que bat désormais le cœur de la revendication autochtone. C'est ici que sont pensés, mûris, rédigés les mots d'ordre qui seront ensuite soumis aux cinq autres groupes amérindiens (Wayanas, Palikurs, Arawaks, Emerillons, Wayampis) éparpillés sur l'ensemble du territoire de la Guyane (1).

C'est donc ici que s'est réuni, tout naturellement, à la mi-décembre dernier, le premier congrès de la Fédération des organisations amérindiennes de Guyane (FOAG). Trois jours durant, les délégués, répartis en « ateliers », ont « planché » sur les questions d'environnement, d'économie, de législation et de relations internationales. *« En tant que peuples amérindiens*, proclame la résolution finale, *nous avons des droits à la propriété de nos territoires, nous avons le droit de conserver nos langues et nos cultures. Il incombe à l'Etat de les respecter et de les reconnaître puisqu'on nous a volé nos terres, massacré nos ancêtres et tenté de détruire notre âme. »* La présence du préfet – métropolitain – et du président – créole – du conseil régional à l'ouverture du congrès en dit long sur la curiosité mêlée d'inquiétude soulevée dans le reste de la Guyane par cette première manifestation d'envergure du renouveau amérindien.



C'est que les clameurs du conflit de Kourou résonnent comme un sévère avertissement. Manifestations, dépôt d'un cahier de doléances aux autorités, polémique dans la presse... : si la querelle est, pour l'instant, très localisée, elle est hautement révélatrice des conflits de légitimité qui, demain, peuvent empoisonner l'atmosphère en Guyane. D'un côté, une municipalité créole défendant l'appropriation privée du sol. De l'autre, des Amérindiens réclamant le respect de leurs droits communautaires. *« Si on capitule ici, on est perdant pour l'avenir »*, s'alarme Jean-Aubéric Charles, jeune Galibi à la longe chevelure de jais nouée dans le cou. Animateur de l'association Teleuyu, Jean-Aubéric retrace d'une voix tranquille, mais résolue, le cheminement de la petite communauté amérindienne de Kourou, ballottée aux gré des exigences d'Ariane et des rigueurs du droit positif. Ces vingt-deux familles galibis sont arrivées en lisière du Centre spatial guyanais (CSG) en 1965, à une époque où les chantiers avaient besoin de bras. Après plusieurs déménagements pour cause d'extension du site, elles obtiennent en 1971 du CSG, concessionnaire des lieux, l'assurance verbale de pouvoir s'installer définitivement sur une bande de 2 hectares de terre coincée entre un équipement EDF et la « zone de sécurité ». *« Nous ne savions pas que le statut de notre territoire n'était qu'une simple tolérance »*, explique Jean-Aubéric. La petite communauté s'en aperçoit en 1987 lorsque le CSG rétrocède le terrain à la commune. Dès lors, il n'y a plus de *« tolérance »* qui tienne : les Amérindiens se retrouvent en terre communale, livrés aux délibérations d'un conseil municipal créole.

Un « référendum » sur les autorités coutumières

Les esprits se raidissent rapidement. Le maire de Kourou, Eustase Rimane, accepte leur maintien sur les lieux mais, soucieux de régulariser les titres de propriété, propose de leur vendre le terrain pour un franc symbolique sous forme de parcelles privées. C'est le refus. *« Nous avons jugé qu'il était inadmissible que nous rachetions notre propre terre*, explique Jean-Aubéric. *De plus, l'acquisition de parcelles privées est une atteinte grave et irrémédiable à notre sentiment communautaire. On cherche à faire éclater notre communauté. »* L'association Teleuyu réclame donc une cession du terrain à titre collectif, seul garde-fou, selon elle, contre les risques d'une marginalisation future. A plusieurs reprises, Jean-Aubéric évoque la hantise de ses frères galibis de finir en « mendiants », errant dans les rues de Kourou.

Les mots sont forts, les images puissantes. Les militants amérindiens de la cité d'Ariane n'hésitent pas à parler de *« conquête qui se poursuit inexorablement »* et même de *« génocide culturel pernicieux »*. Pressé par les impatiences de la nouvelle génération, l'Etat avait accepté en 1989 de créer une municipalité spécifiquement amérindienne à Awala-Yalimapo, qui dépendait jusqu'alors de la commune créole de Mana. L'expérience n'est pas vraiment nouvelle : Camopi, sur les bords du fleuve Oyapok, où vivent des Emerillons et des Wayampis, avait déjà été érigée en commune dans la foulée de la politique dite de *« francisation »* (2) des populations amazoniennes. *Cette fois, pourtant, le climat* est différent. L'objectif expressément recherché est de séparer créoles et Amérindiens, qui cohabitaient mal au sein de la même entité municipale.

Le résultat n'est pas, pour l'instant, à la hauteur des espérances. Confrontés à l'irruption soudaine de la culture administrative dans leur vie quotidienne, les Galibis d'Awala-Yalimapo se sont divisés. Qui est fondé à décider? Les chefs coutumiers? Ou le conseil municipal? Aux partisans du maire, Henri Paul, qui estime que *« la propriété privée peut être une bonne chose »* et attache peu de crédit à des autorités coutumières *« à l'abandon »*, s'opposent les militants du renouveau amérindien groupés autour des frères Tiouka. Le conflit a pris la forme d'un épisode cocasse, en décembre, lorsque le maire a pris l'initiative d'un référendum municipal autour de la question : *« Êtes-vous partisans d'abroger les institutions coutumières? »* Une majorité écrasante se dégagea en faveur du « oui ». En réalité, l'abstention fut massive. Le maire fournit une clé du comportement électoral de ses administrés en cette occasion référendaire : *« Les gens ont peu voté*, dit-il, *car il y avait une fête au village et un match de football. »*

Les accrocs qui émaillent l'expérience communale d'Awala-Yalimapo ne peuvent que conforter l'hostilité des élus créoles au militantisme amérindien. *« Attention danger! »*, s'écrient-ils en cœur. Les créoles, soulignent-ils, ont eux aussi des doléances à formuler dans le domaine foncier. Des familles créoles n'avaient-elles pas été expropriées, lors de l'installation du CSG à Kourou, précisément sur la terre aujourd'hui revendiquée par les Galibis? *« Il faut arrêter d'exacerber les particularismes, sinon c'est la porte ouverte à tous les conflits potentiels entre les ethnies »*, avertit Serge Patient, premier adjoint (RPR) au maire de Kourou. Christiane Taubira-Delannon, députée (République et Liberté), est plus explicite encore quand elle dénonce *« l'intégrisme ethnique »* de certaines revendications amérindiennes qui *« peuvent dégénérer demain en affrontements »*. Un des hommes politiques locaux les mieux disposés à l'égard des Amérindiens, Antoine Karam, président du conseil régional (Parti socialiste guyanais), trahit, lui aussi, ses inquiétudes quant à l'avenir du *« modèle d'intégration guyanais »*.

La question vaut effectivement d'être posée à partir du moment ou Jean-Aubéric Charles, le militant de Kourou, cherche à renouer avec les temps immémoriaux jusqu'à vouloir changer de nom. Charles est un patronyme français, abstrait, artificiel, désincarné. Lui, il préfère Tiahulai, le vrai nom de ses ancêtres, un nom de chair et de sang.

FRÉDÉRIC BOBIN

(1) Le poids démographique des Amérindiens en Guyane peut être évalué approximativement à cinq mille personnes sur une population totale de cent trente-six mille habitants.

(2) Jusqu'en 1969, les populations (Amérindiens et Noirs « marrons ») résidant à l'« intérieur » de la Guyane, c'est-à-dire au sud de la bande littorale, étaient régies par un statut particulier, dit statut de l'Inini. Relevant directement du préfet, elles échappaient à l'autorite du conseil général et ignoraient l'existence de communes. Depuis 1969, elles relèvent du droit commun administratif.



POLITIQUE

Après de longues tractations

M. Méhaignerie quittera la présidence du CDS à la fin de l'année

Après douze années de présidence du CDS, Pierre Méhaignerie, contesté par Bernard Bosson, son secrétaire général, est, enfin, disposé à abandonner son poste. Il tient, cependant, à le conserver jusqu'à la fin de l'année, après un congrès extraordinaire au cours duquel sera définie la stratégie présidentielle du parti centriste, et qui suivra le congrès ordinaire prévu en avril à Rouen. M. Bosson s'accommode de cette proposition, à condition que sa patience ne soit pas éprouvée au-delà du 31 décembre.

Convaincus qu'un accord médiocre vaut mieux qu'une belle bataille, les deux hommes, qui ont tout en commun, leurs carrières mises à part, devaient donc s'efforcer de faire partager leurs vues par le bureau et le conseil politique du CDS réunis à Paris, samedi 19 mars, à la veille du premier tour des cantonales, pour examiner également les candidatures centristes aux élections européennes.

Des réserves existent contre l'accord accepté sans autre commentaire par René Monory, président du Sénat. Claude Goasgen, député de Paris, a ironisé sur *«un machin loufoque»*. François Bayrou, secrétaire général de l'UDF, ne voit pas, lui non plus, d'un très bon œil l'arrivée d'un quadragénaire à la tête du CDS. Comment, cependant, contester cet arrangement alors qu'aucune solution de rechange n'est avancée?

Le maire d'Annecy a d'ores et déjà fait savoir que, s'il devient président, il se contentera de deux mandats de deux ans et supprimera la présidence «exécutive» créée lors du congrès d'Angoulême, actuellement détenue par le maire de Toulouse, Dominique Baudis. Il souhaite également que Philippe Douste-Blazy devienne son secrétaire général.

G. P.

COMMUNICATION

Les suites du GATT

Hollywood défend ses circuits en Europe

LOS ANGELES

correspondance

Dans le paysage audiovisuel fébrile de l'après-GATT, Hollywood reste très attentif aux discussions agitant les Européens. Sa préoccupation principale concerne, pour l'instant, le sort d'United international picture (UIP), qui centralise la distribution des films Paramount, Universal et Metro Goldwyn Mayer (MGM), et dont la dérogation aux règles antitrust de l'Union européenne fait l'objet d'un examen. De passage à Los Angeles, le commissaire européen aux affaires culturelles, Joao de Deus Pinheiro, a récemment démenti qu'il s'opposait à la reconduction de cette dérogation.

Mais les Américains sont sur le qui-vive. Jack Valenti, président de la Motion picture association of America, affirme que *«UIP a distribué à la fois des films européens et américains. Avec 18 % du marché européen, UIP ne peut être qualifié de monopole»*. De fait ces parts de marché ont considérablement diminué entre 1989 (date de la dérogation) et 1993 : de 35 % à 18 % en Grande-Bretagne, de 39 % à 16 % en Allemagne, de 51 % à 31 % aux Pays-Bas et de 23 % à 11 % en France.

Un responsable de Paramount affirme que *«la reconduction de cette dérogation s'impose. Si, pour des raisons politiques, ce n'est pas le cas, cela ne favorisera pas les échanges commerciaux entre Américains et Union européenne»*. Frank Mancuso, président de MGM, rappelle que le *«regroupement au sein de UIP a eu lieu dans le but de réduire les frais généraux»* des trois majors. *«Si les aspects purement techniques sont pris en compte, le renouvellement sera accordé.»* Thomas Pollock, un des présidents de Universal, affirme, lui, qu'*«UIP ne menace personne. Si nous étions démantelés, nous distribuerions nos films nous-mêmes, ce qui ne changera rien aux résultats du* box office*»*.

CLAUDINE MULARD

Après le feu vert du ministre de l'industrie

«The Independent» passe dans le giron du groupe Mirror

LONDRES

de notre correspondant

David Montgomery, directeur général de Mirror Group of Newspapers (MGN), peut enfin savourer sa victoire : plus rien ne s'oppose désormais à la prise de contrôle de *The Independent* et *The Independent on Sunday* par le goupe de presse de feu Robert Maxwell. La dernière incertitude a été levée, vendredi 18 mars, par Michael Heseltine, ministre de l'industrie et du commerce. Compte tenu de la situation financière de *The Independent*, il n'y a pas lieu, a estimé M. Heseltine, de soumettre l'offre d'achat du *Daily Mirror* à une enquête qui aurait retardé la décision.

Le ministre de l'industrie a donc rejeté la demande des journalistes de *The Independent*, qui, inquiets des risques d'immixtion du *Mirror* sur le contenu éditorial de leur journal, souhaitaient une intervention de la commission des monopoles et des fusions (MMC). M. Heseltine a souligné que le gouvernement n'a pas à se mêler d'une transaction commerciale. Le ministre a donné en même temps son accord à l'augmentation de la prise de participation – de 24,99 % à 29,99 % – de Tony O'Reilly, patron du groupe américain Heinz et de plusieurs journaux, dont le quotidien irlandais *The Irish Independent*. Ayant échoué dans sa tentative de prise de contrôle, M. O'Reilly reste cependant l'actionnaire minoritaire principal de Newspaper Publishing, qui édite *The Independent*.

MGN, dont l'offre d'achat s'établit à 74,4 millions de livres (650 millions de francs environ), souhaite aboutir à de substantielles économies en regroupant l'impression, la distribution et l'administration de *The Independent* avec celles de MGN. La rédaction sera également déplacée dans les locaux du groupe, dans la zone des Docklands (est de Londres). On s'attend, d'autre part, à plus d'une centaine de licenciements au sein de Newspaper Publishing (600 emplois), lesquels, en principe, ne devraient pas concerner la rédaction.

L. Z.

Canal Plus se prépare à la transformation de sa concession

Pierre Lescure, président du conseil d'administration de Canal Plus, assurera seul la direction générale, assisté d'un délégué général et directeur du comité exécutif, Marc André Feffer. Trois directions générales adjointes sont créées, confiées à Claude Ravilly (finances), Bruno Delecour (activités commerciales) et Alain de Greef (programmes). Quant à Albert Mathieu, il sera directeur de l'antenne et de la stratégie de programmation et directeur de la production de fictions. Cet organigramme confirme les fonctions des autres dirigeants de la chaîne. Canal Plus avait annoncé, il y a quelques jours, la création auprès d'Alain de Greef, d'une direction des nouveaux programmes confiée à Alain Le Diberder, ex-directeur des études et de la recherche de France télévision.

La chaîne sait maintenant qu'elle échappera à une contribution obligatoire pour le câble, telle qu'elle avait été négociée par Jacques Friedmann. Le ministère de la communication a confirmé, mardi 15 mars, que la mission Friedmann *«sera transmise au CSA, à qui il appartiendra de finaliser les modalités nouvelles des engagements de Canal Plus»* (*le Monde* du 16 mars). L'idée de «taxer» Canal Plus n'est toutefois pas abandonnée. Le député (UDF-PR) Michel Pelchat, rapporteur de la loi sur l'audiovisuel, propose des réductions d'impôts pour les raccordements des foyers et une contribution de 10 francs par mois et par abonné de Canal Plus financée pour moitié par augmentation de tarif de la chaîne cryptée, et pour moitié par prélèvement sur les bénéfices. Cette contribution *«légitime»* représenterait 400 millions de francs annuels et permettrait de ramener l'abonnement au câble en dessous de 100 francs.

M. C. I.



Edité par la SARL *Le Monde*
(Comité de direction)
Jean-Marie Colombani, gérant
directeur de la publication
Bruno Frappat
directeur de la rédaction
Jacques Guiu
directeur de la gestion
Manuel Lucbert
secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Robert Solé
(adjoint au directeur de la rédaction)

Thomas Ferenczi
Bertrand Le Gendre
Jacques-François Simon
Michel Tatu

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)
Jacques Lesourne (1991-1994)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

Au lendemain de la manifestation unitaire nationale contre le CIP (contrat d'insertion professionnelle)

Lycéens et étudiants ont poursuivi leur mouvement en province

Plusieurs milliers de lycéens et d'étudiants ont à nouveau manifesté, vendredi 18 mars, dans de nombreuses villes de province, pour marquer leur hostilité au contrat d'insertion professionnelle (CIP). L'annonce le matin même par Michel Giraud, ministre du travail, d'une *« consultation complémentaire »* des partenaires sociaux, convoquée lundi 21 mars, *pour étudier un nouveau projet* de décret lié à la loi quinquennale pour l'emploi (*le Monde* du 19 mars) n'a pas suffi à désarmer leur opposition.

Les mouvements de protestation, le plus souvent composés d'une majorité de lycéens, ont eu lieu aussi bien dans des capitales régionales que dans des villes moyennes. Les manifestations les plus violentes ont eu lieu à Lyon, où près de 6 000 lycéens et étudiants ont défilé dès le matin et où des affrontements entre forces de l'ordre et casseurs se sont poursuivis jusqu'en début de soirée dans le centre-ville. Six personnes – un manifestant et cinq policiers – ont été blessées tandis que la police procédait à vingt interpellations. Selon la préfecture, cinquante personnes ont été interpellées au total jeudi et vendredi.

A Toulouse, 5 000 manifestants ont convergé vers le centre de la Ville rose avant de se rassembler aux abords de la préfecture. La dispersion s'est effectuée sans incidents, tout comme à Auch (Gers) et à Albi (Tarn), où un millier de personnes s'étaient rassemblées dans la matinée. Dans l'Allier, à Montluçon, quelque 2 000 lycéens *ont manifesté dans le calme, tout* comme à Vichy, où ils étaient également 2 000 à s'être réunis dans la matinée.

Les rues de Grenoble ont également été envahies par un millier de lycéens, soit autant qu'à Vienne (Isère). Les deux cortèges improvisés se sont déplacés, tout au long de la journée, de lycée en lycée, et les participants se sont à nouveau donné rendez-vous pour lundi 28 mars.

Dans l'Ouest, après la soirée d'affrontements de jeudi soir à Nantes (Loire-Atlantique), *cinq cents des quelque* mille *manifestants se sont* dirigés vers l'hôtel de police pour réclamer la libération de quatorze personnes toujours en garde à vue, nous signale notre correspondant. Le procureur de la République a indiqué que ces quatorze personnes, parmi lesquelles un étudiant et un lycéen, devraient être *« vraisemblablement déférées au parquet samedi en vue d'une comparution immédiate »*. En fin d'après-midi, les manifestants se sont rendus à la gare, où pendant une heure trente le trafic TGV a été bloqué.

A Saint-Nazaire, au même moment, 2 000 étudiants, issus des IUT pour la plupart, se sont rassemblés dans le calme devant la permanence du député RPR Etienne Garnier, puis devant la sous-préfecture. Deux autres manifestations ont également eu lieu à Saint-Lô (Manche), où 700 lycéens ont défilé dans le calme, et à Angers (Maine-et-Loire), où un millier d'étudiants ont occupé les voies rapides sur berge de l'A-11, reliant Paris à Nantes. Saint-Gildas-des-Bois, une petite commune de Loire-Atlantique de 3 000 habitants, a également eu droit à un défilé de 300 lycéens.

A Paris, aucun mouvement étudiant n'a eu lieu, mais une coordination *des IUT et BTS*, réunie jeudi soir au Panthéon (Paris-II), a décidé d'organiser une nouvelle manifestation vendredi 25 mars, tandis que d'autres établissements, dont l'IUT de Paris, ont appelé à une assemblée générale lundi 21, pour *« prendre une décision unitaire »*.

Le cache-cache lyonnais

LYON

de notre bureau régional

« On nous a volé notre manif. » Virginie a le cœur gros. Elle qui avait répondu à l'appel à la manifestation anti-CIP, lancé par tract vendredi 18 mars au matin dans les lycées lyonnais, regarde avec amertume le sol de la place Bellecour, au cœur de la ville, jonché de restes de grenades lacrymogènes et de pierres. *« Tout a dégénéré à cause de casseurs qui se sont infiltrés dans notre service d'ordre. On n'a rien pu faire »*, dit-elle, entre colère et dépit.

La manif avait commencé dans une ambiance bon enfant. Dès le début de la matinée, près de six mille jeunes ont défilé spontanément et au hasard des rues pour dénoncer le *« décret Giraud »* et *« les violences policières »* qui avaient conclu la dispersion de la manifestation unitaire de la veille.

Mais vers midi, devant l'hôtel de ville, de premiers affrontements ont opposé forces de l'ordre et manifestants. Aux quelques jets de pierres, les CRS ont répondu par des tirs de grenades lacrymogènes. Un Abribus, des cabines téléphoniques et quelques de pare-brise ont volé en éclats. Puis la manifestation s'est dispersée, pour se recomposer, vers 14 heures. Prévenant, le service d'ordre proposaient aux commerçants de tirer leurs rideaux de fer. Mais des jeunes ont profité des nombreux chantiers de la presqu'île pour s'approvisionner en objets divers.

Alors que les responsables du défilé venaient d'obtenir l'autorisation pour que la manifestation se dirige vers une avenue sans magasins, trois jets de pierres ont suffi pour que les CRS répliquent aussitôt sans sommation par des grenades lacrymogènes. En quelques minutes, la place Bellecour a été envahie de fumée.

Les milliers de jeunes se sont dispersés, dans le désordre, par les rues adjacentes. Un cache-cache entre les forces de l'ordre et quelques centaines de manifestants s'est alors ouvert dans la presqu'île. CRS – matraque à la main et policiers en civil ont poursuivi le carré de manifestants – deux cents selon la préfecture- qui détruisaient au passage vitres et vitrines.

La course-poursuite s'est conclue par une vingtaine d'interpellations musclées. Six personnes – un manifestant et cinq policiers – ont été blessées lors de ces affrontements. *« Toutes les personnes interpellées sont des lycéens »*, constate Marcel Leclerc, préfet *délégué à la sécurité* et à la défense. Il reconnaît avoir été *« étonné de la floraison de la manifestation »* et avoue avoir craint l'arrivée en nombre de *« voyous des banlieues »*.

Vendredi soir, trois jeunes d'une vingtaine d'années, deux étudiants en BTS et un apprenti-cuisinier, interpellés lors de la manifestation de jeudi et placés en garde à vue pour avoir envoyé des projectiles sur les forces de l'ordre, ont fait l'objet d'une comparution directe devant la sixième chambre du tribunal correctionnel de Lyon. Comme l'avait requis le procureur, ils ont été relâchés et placés sous contrôle judiciaire, leur cas devant être examiné plus tard sur le fond. Onze autres manifestants ont été, pour leur part, confiés au juge des mineurs.

Les lycéens se promettaient de reprendre leur mouvement dès lundi, mais de manière plus organisée. L'un deux se disait écœuré *« de tant de violence aveugle »*. Il parlait de certains manifestants mais aussi des policiers : *« Si les flics avaient des pêcheurs en face d'eux, ils taperaient moins fort. »*

SANDRINE BLANCHARD

La calme inquiétude des Stéphanois

SAINT-ÉTIENNE

de notre envoyé spécial

Sur le campus de la Métare, au sommet d'une des collines qui dominent la ville de Saint-Etienne (Loire), après une période de stage ou à l'approche des partiels, les cours avaient repris normalement à l'IUT. Mais, à peine rentrés de vacances, voilà tout juste une semaine, les étudiants, qui n'avaient jusqu'alors prêté qu'une oreille distraite aux slogans scandés dans les rues de Paris contre le « SMIC-jeunes », n'ont plus mis longtemps pour se forger une conviction. Ils ont interrogé leurs professeurs, certains se sont rendus en délégation à la préfecture et à la direction départementale du travail. Et les explications n'ont pas suffi pour les rassurer. Spontanément, la majorité des 1 300 étudiants se sont joints, mercredi 16 mars, à la manifestation d'une association de chômeurs constituée dans cette ville sérieusement frappée par la restructuration industrielle. Le lendemain, ils étaient tout autant formant le plus gros bataillon des 2 000 participants du cortège intersyndical.

« Ni écouter ni discuter »

Pour Pierre, Jérôme, et quelques autres étudiants de seconde année en mesures physiques ou en gestion et administration des entreprises, ce n'est là qu'un début. Refusant toute attache politique et syndicale, ils ont décidé de *« se structurer »* dans un comité local pour rejoindre la coordination nationale et participer à la prochaine manifestation *« d'avertissement contre un gouvernement inflexible qui ne veut pas nous écouter ni discuter »*. *« On n'est pas idiots. On a compris les explications de Balladur. Mais on ne lâchera pas. »*

Gaël, vingt-deux ans, entré à l'IUT après un CAP, un BEP puis un bac G, n'arrive toujours pas à admettre que sa formation soit jugée insuffisante. *« Quelle entreprise va nous embaucher avant les six mois de chômage si elle peut, ensuite, nous payer à un salaire inférieur ? »*, s'interroge Hervé. Dans cet établissement, les échanges avec les entreprises sont fréquents, les formations adaptées aux besoins de l'économie locale, et la plupart des élèves étaient candidats pour intégrer une troisième année, selon la formule de l'alternance qui se pratique dans un nombre de plus en plus important d'IUT. Mais les places sont rares, car, comme l'indique Gaël : *« le plus dur est encore de trouver une entreprise qui veuille bien nous accepter. »*

MICHEL DELBERGHE



Source: ATLAS DE LA FRANCE UNIVERSITAIRE-La Documentation Française(1992)

La nouvelle géographie de la protestation

Suite de la première page

Réparties sur l'ensemble du territoire, les STS, qui proposent cent deux spécialités différentes, accueillent à elles seules plus de 12 % des effectifs de l'enseignement supérieur. Et elles jouent un rôle de premier plan dans le processus de massification de l'enseignement secondaire et supérieur. Les bacheliers technologiques (*un tiers des effectifs du* secondaire aujourd'hui) se dirigent de plus en plus massivement vers les STS, où ils sont largement majoritaires. La situation était inverse il y a dix ans et l'est toujours dans les IUT, où les bacheliers de l'enseignement général représentent encore une large part des étudiants.

De création un peu plus récente (1966), les IUT ont eux aussi le vent en poupe. Il n'y a pas eu de gonflement continu, comme pour les STS, des effectifs d'IUT puisque, entre 1980 et 1990, ils sont passés de 53 000 à 68 000. Mais, depuis quatre ans, la machine s'est emballée. Environ 10 000 étudiants supplémentaires ont été acueillis entre 1990 et 1992 et la création d'ici à 1995 de 50 000 places (soit une augmentation de 70 % de la capacité d'accueil) a été inscrite dans les plans régionaux « Université 2000 » signés entre octobre 1991 et janvier 1992.

Ce développement des IUT s'est fait – et se fait encore – *dans le sens d'un rééquilibrage* des implantations des grands centres universitaires (où la première vague s'était installée) vers les villes moyennes ou les petites villes. L'implantation des IUT en Ile-de-France est faible (12,8 % des inscrits alors que la région concentre plus du quart des effectifs d'étudiants). En revanche, les régions Rhône-Alpes (12,6 %), Nord-Pas-de-Calais (7,4 %), Bretagne (6,5 %), Pays de Loire et Midi-Pyrénées (5,2 %) concentrent une bonne partie des effectifs d'IUT. Les 175 nouveaux départements programmés entre 1992 et 1995 vont encore renforcer le maillage des villes moyennes, et l'isolement géographique de quelques départements, souvent créés à l'initiative d'élus qui voient dans la création d'IUT un argument électoral efficace, explique sans doute en grande partie les manifestations étudiantes de ces derniers jours dans des villes comme Auch, Saint-Nazaire, Cholet ou Vesoul.

L'objectif de développement à marche forcée des filières bac + 2, auquel les élus ont réagi *au-delà des espérances gouvernementales* d'alors, avait un but essentiel : rééquilibrer l'offre de formation post-baccalauréat et éviter que des hordes chaque année plus nombreuses d'étudiants, issus d'un bac technique (particulièrement pour les filières tertiaires), ne soient envoyées « au casse-pipe » à l'université. L'objectif était de réduire de 60 % à environ 50 % le nombre de bacheliers se dirigeant vers des études d'enseignement général. En renforçant d'autant les filières courtes.

Lors de la dernière rentrée universitaire, *le gouvernement s'est* ému – et particulièrement le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, François Fillon, en constatant que les bacheliers se mettaient à bouder les filières courtes, STS et IUT, au profit des études longues, particulièrement des sciences humaines. Pour les seules STS, 121 sections nouvelles avaient été créées et les effectifs enregistrés étaient en baisse de 5 %. D'où maints rappels à l'ordre de François Fillon, totalement absent du débat actuel sur le CIP, invitant les étudiants à faire le *« bon choix »* en revenant vers les filières techniques et professionnelles, *« porteuses d'emploi et d'avenir »*.

Maintenant qu'on leur suggère, à travers l'instauration du CIP, que ce type d'études, finalement, ne dispense pas une « vraie » formation professionnelle, est trop déconnecté du monde de l'entreprise et qu'il est quasi miraculeux, avec un BTS ou un IUT en poche, de trouver un emploi en moins de six mois – ce que contredisent largement les études du CEREQ –, les futurs bacheliers qui s'apprêtaient à obtempérer à la rentrée 1994 n'auront plus aucune raison de se refuser le plaisir, en sortant du lycée, d'un petit passage en DEUG de psycho, de socio ou d'histoire.

CHRISTINE GARIN

Les syndicats continuent d'exiger l'abrogation du texte

Les tentatives du gouvernement de désamorçer la contestation contre le « SMIC-jeunes » en aménageant certaines dispositions du contrat d'insertion professionnelle (CIP) ne paraissent guère porter leurs fruits. Les assouplissements proposés vendredi 18 mars par Michel Giraud, ministre du travail, ont laissé de marbre les syndicats, hormis la CFTC. L'annonce d'une consultation, lundi, des partenaires sociaux autour d'un décret complémentaire ne paraît donc pas, en l'état actuel des choses, de nature à amener ses interlocuteurs à abandonner leur exigence d'un abandon pur et simple du CIP.

En décidant de ne pas aller au-delà des concessions qu'il a déjà accordées – la troisième version du CIP sera *« la traduction fidèle des engagements pris par le premier ministre »* lors de la table ronde du 3 mars à Matignon avec les partenaires sociaux, a précisé vendredi M. Giraud – le gouvernement met la barre beaucoup trop haut, considèrent les syndicats. *« La notion de SMIC-jeunes »* est maintenue pour *« ceux qui n'ont aucun diplôme »* a souligné Marc Blondel (FO) qui n'est pas opposé à l'idée d'un décret complémentaire à condition que celui-ci *« se substitue »* – c'est-à-dire annule – le premier décret, publié le 24 février. De même, la CGT voit dans les propositions du ministre *« un habillage qui ne peut tromper personne »* et affirme que présenter le tutorat comme une véritable formation constitue *« un abus de langage »*.

La CFDT constate que *« le gouvernement n'a pas pris toute la mesure de la forte réaction du 17 mars »*. S'agissant du tutorat, la confédération observe que *« ce sont les jeunes qui devront le financer »* et que *« l'expérience montre que les dérives d'un tel dispositif sont réelles sauf à placer un inspecteur du travail dans chaque entreprise »*. Quant à Philippe Campinchi (UNEF-ID), il conseille au gouvernement de *« déchirer sa copie »*. Seule, la CFTC atténue son hostilité. *« Voyons le texte »* du nouveau projet de décret, *« nous jugerons sur pièce »* indique la centrale chrétienne qui n'envisage pas de s'associer à de nouvelles manifestations.

« Discriminations indispensables »

De son côté, Laurent Fabius, député PS de Seine-Maritime a adressé vendredi à Edouard Balladur une question écrite exigeant *« le retrait pur, simple et immédiat des décrets »* instituant le CIP. L'ancien premier ministre socialiste souligne que ce texte *« ne facilitera pas l'emploi durable des jeunes, introduit des discriminations inacceptables et porte atteinte au principe du SMIC »*.

Le projet de décret transmis aux syndicats et au patronat (*le Monde* du 19 mars) admet que tous les jeunes dont la formation est au moins égale au CAP – et non plus seulement ceux dont le niveau atteint Bac+2 – pourront prétendre à une rémunération égale, au minimum, à 80 % du salaire conventionnel sans être inférieure au SMIC. L'abattement de 20 % correspondra donc au temps de formation assuré par un tuteur. Pour les jeunes sans qualification, le schéma sera le même mais le salaire de référence sera le SMIC.

« Bac+2, c'est la meilleure des formations, c'est celle dont nous avons le plus besoin et que nous recherchons dans ma propre entreprise » a déclaré vendredi Yvon Gattaz sur France Inter. Cet hommage rendu par l'ancien président du CNPF permet de se souvenir qu'il n'y a pas si longtemps, lorsque les employeurs recherchaient activement à s'attacher les services des « Bac+2 », personne ne considérait qu'un tuteur était nécessaire pour les encadrer et leur prodiguer une formation complémentaire...

JEAN-MICHEL NORMAND

Le procès de l'ancien milicien devant la cour d'assises des Yvelines

Paul Touvier derrière la paroi de la procédure

Devant la cour d'assises des Yvelines, vendredi 18 mars, au deuxième jour du procès de Paul Touvier, M• Jacques Trémolet de Villers, avocat de l'ancien chef du renseignement de la Milice pour la région de Lyon, a engagé une nouvelle bataille de procédure. Il a discuté le chef d'accusation de « crime contre l'humanité » et demandé à la cour de retenir, des définitions successives de celui-ci, les dispositions les plus favorables à son client. Le président Henri Boulard a interrompu à deux reprises l'audience. La veille déjà, M• Trémolet de Villers avait tenté, sans succès, de faire écarter la quasi-totalité des parties civiles des poursuites contre Paul Touvier, jugé pour avoir envoyé à la mort sept otages juifs à Rillieux-la-Pape en juin 1944.

■ BOX. Le contact entre l'accusé, son avocat et les personnes qui occupent la salle d'audience sera facilité à la reprise des débats, lundi 21 mars. Le panneau central de la cabine de verre dans laquelle, pour des raisons de sécurité, Paul Touvier avait pris place doit être déposé. Cette dépose avait été souhaitée par M• Trémolet de Villers et acceptée par l'accusé et les parties civiles.

■ PRESSE ÉTRANGÈRE. Après avoir assisté en nombre à la première journée d'audience, les envoyés spéciaux des médias étrangers ont, pour la plupart, tourné les talons. Certains d'entre eux regrettent que ce procès ait pour principal protagoniste un acteur relativement secondaire de la collaboration de l'État français avec le régime nazi.

Ce n'est plus une ombre, mais un spectre. Paul Touvier, quasi momifié, ne bouge pas, comme un poisson immobile dans son aquarium. Pas un mot, pas une accusation qui ne glisse sur lui.

Il est terrible, pourtant, cet arrêt de renvoi lu par la greffière de la cour d'assises. Terrible en ce début d'audience. Ce sont les dernières plaintes des sept suppliciés de Rillieux qui flottent autour de sa cabine de verre, sans espoir : *« L'ordre avait été exécuté par Touvier »... « Le milicien Édouard Fayolle avait entendu Touvier qui donnait des ordres, qui veillait aux préparatifs »... « Le milicien Jean Reynaudon affirmait que les exécutions avaient été dirigés par Touvier »...*

Elles sont terribles ces accusations qui provoquent tout juste, de temps à autre, un battement d'ouïes de l'ancien chef milicien. La greffière semble parler d'un autre. Et des lambeaux de phrase continuent à cogner en vain contre la paroi : *« Oui, j'ai choisi sept personnes... devant la certitude du drame... Bourmont et moi avons choisi d'éviter un plus grand mal... Sa secrétaire a déclaré : je me souviens avoir entendu Touvier dire : Philippe Henriot a été vengé... »*

Tant de sang répandu, il y a si longtemps, en ce matin du 29 juin 1944. Une seconde, et ce sera son seul mouvement, Touvier repose le bas de son visage de cire sur son gilet rouge et regarde le bout de ses chaussures. Lassitude ? Gêne furtive ?

C'est son avocat qui protestera d'un haussement d'épaules lors du résumé des expertises médico-psychologiques décrivant Paul Touvier comme *« un homme au Moi fort, entêté, capable de se donner une discipline régulière, méticuleuse et quotidienne »*, et dont la *« fidélité au maréchal a gardé toute sa verdeur »*. Touvier, lui, au fil de cette lecture, se prend à somnoler, comme indifférent à cette remontée cinglante du passé dans ce prétoire anodin où l'on jugeait encore, au début de la semaine, le meurtrier d'une SDF.

Pourtant, le débat qui va s'ouvrir, pour procédural qu'il soit, est plus riche et symbolique qu'il n'y paraît. A nouveau, M• Jacques Trémolet de Villers tente une percée juridique. A nouveau, il cherche à convaincre la cour que l'accusation repose sur des bases trop fragiles et que la notion de crime contre l'humanité n'a rien d'évident.

Insensiblement, le prétoire se transforme en amphithéâtre de droit. Il n'est bientôt plus question que de l'accord de Londres du 8 août 1945, du statut du tribunal militaire international de Nuremberg en 1945-1946, de la jurisprudence de la Cour de cassation et du nouveau code pénal, en application depuis le 1er mars. *« Un code tous les deux siècles, cela vaut la peine qu'on s'y arrête »*, lance M• Trémolet, qui s'interroge, faussement benoît : *« Lequel de ces textes peut s'appliquer ? »*

S'il ne détient pas forcément une réponse sans réplique, l'avocat de Touvier possède une certitude : *« Le crime contre l'humanité est une notion complexe. Le procureur général Pierre Truche avait lui-même eu cette formule : C'est un crime très difficile à définir. »* En l'occurrence, M• Trémolet suggère que l'on ne garde de toutes les dispositions juridiques concurrentes qui se chevauchent que les moins sévères, comme le veut le droit français.

« Je ne sais pas ce que votre cour pense de ce cadeau, mais elle doit l'accepter, conclut l'avocat. *La Cour de cassation vous a laissé le soin de régler ce point. »* Les avocats des descendants des victimes et l'avocat général demandent une heure de réflexion avant de répondre. Ce sera une riposte. M• Jean-Dominique Bloch proteste contre un *« moyen dilatoire »*. *« J'informe la défense que Paul Touvier est accusé de l'assassinat de sept juifs à Rillieux dans le cadre d'un plan concerté »*, lance-t-il.

M• Alain Jakubowicz, du barreau de Lyon, prend le relais. Il entend dévoiler le *« piège »* tendu par l'avocat. Il s'adresse aux jurés : *« Sous couvert de juridisme, le but recherché est clair : nier le génocide. C'est du négationnisme. Revenons à l'arrêt de renvoi, notre Bible commune. Le statut du tribunal de Nuremberg et la loi de 1964 introduisant le crime contre l'humanité dans le droit français n'ont pas été abrogés, il faut les appliquer. »*

Hubert de Touzalin, l'avocat général, confirme que seul le statut du tribunal de Nuremberg fonde les poursuites contre l'ancien milicien. Mais incidemment, il relève que ni la légitime défense ni l'état de nécessité, notions souvent invoquées par Paul Touvier et figurant dans le nouveau code pénal, ne pourront *« être pris en considération au stade actuel de la qualification »*.

C'est alors que M• Trémolet, dont la rondeur courtoise est l'arme maîtresse, reprend une manière d'avantage psychologique sur les jurés. Il faut l'entendre féliciter l'avocat général et ses confrères pour *« leurs excellentes interventions »* avec une imperceptible ironie. Il faut le voir se tourner vers Hubert de Touzalin et s'incliner : *« Je me rallie à vos conclusions. »*

Quand M• Jacques Vergès aurait griffé, M• Trémolet plie pour mieux rebondir. Car il reprend son propos, plus vif, plus percutant. *« Vous écartez tous l'article 211-1 sur le génocide dans le nouveau code pénal. Il n'y a donc pas un seul négationniste, il y en a trois ! Mais n'allez pas maintenant ajouter dans le statut du tribunal de Nuremberg ce qui n'y est pas : le génocide. Nuremberg a jugé les crimes contre la paix. Il faudra, et vous aurez du mal, prouver que les faits reprochés à Touvier rentrent dans ce cadre-là. »*

Et s'adressant aux jurés, il livre un avant-goût de plaidoirie. *« Depuis le début de cette affaire, j'ai connu cinq définitions du crime contre l'humanité. C'était à croire qu'on me faisait sur mesure des habits juridiques pour que Touvier comparût devant vous. Vous ferez la sixième et la dernière construction jurisprudentielle sur le crime contre l'humanité. Mais vous noterez qu'il n'a pas le droit aux dispositions les plus douces quand elles vont dans notre sens, qu'on lui applique la rétroactivité seulement quand elle lui est défavorable. »*

Lancé, M• Trémolet, toujours d'une voix conciliante quoique passionnée, continue : *« On lui applique le statut de Nuremberg, comme aux dignitaires nazis ! On veut lui infliger le châtiment des grands criminels des pays de l'Axe... Vous vous rendez compte de la disproportion : Touvier comme Goering ! »* La cour se prononcera lundi, à la reprise de l'audience, sur la demande de l'avocat.

Ainsi ce débat de procédure en cachait-il un autre, bien plus profond, touchant au fond de la défense de l'ancien chef milicien, confiné dans sa cabine de verre à l'air climatisé. Une cabine qui a vécu. En fin d'audience, M• Trémolet et son client, émergeant soudain de sa plongée dans le monde du silence, ont demandé à la cour que ses parois soient déposées.

« La présence de cette cage de verre est contraire à l'oralité des débats, a plaidé l'avocat. *Une défense suppose un véritable contact humain entre l'accusé, la cour, les jurés et les avocats. »* Le président Henri Boulard demande son avis à Touvier, qui répond d'une voix ténue et douce :

« Je pense comme M• Trémolet. Ces glaces sont inutiles.

– Elles sont là pour vous protéger.

– C'est ce qu'on me dit.

– Vous vous sentez en sécurité ?

– Oui, tout à fait.

– Cela suppose que vous accepterez de répondre lors de l'interrogatoire de personnalité ?

– Oui. »

Après réflexion, la cour a accédé partiellement à la requête de la défense, également soutenue par les avocats des parties civiles. La paroi centrale de la cabine sera déposée avant la reprise de l'audience, lundi. On ne peut exclure que les débats à venir en soient subtilement modifiés. Admis à respirer le même air que tous, Paul Touvier ne pourra que s'en humaniser. A moins que son irruption hors de ce sas vitré ne permette de mieux saisir le passé enfoui de cet insaisissable retraité de l'Histoire.

LAURENT GREILSAMER

Le crime contre l'humanité et ses définitions

Créée par l'accord de Londres du 8 avril 1945, la charte du tribunal militaire international de Nuremberg du 8 août 1945 précise que le crime contre l'humanité est constitué par *« l'assassinat, l'extermination, la réduction en esclavage, la déportation et tout autre acte inhumain commis contre toute population civile avant ou pendant la guerre ou bien par les persécutions pour des motifs politiques, raciaux ou religieux lorsque ces actes ou persécutions, qu'ils aient constitué ou non une violation du droit interne du pays où ils ont été perpétrés, ont été commis à la suite de tout crime rentrant dans la compétence du tribunal ou en liaison avec ce crime »*.

En France, il faut attendre 1964 pour que la notion de crime contre l'humanité apparaisse dans le code pénal. Répondant aux craintes de tous ceux qui estimaient que vingt ans après la capitulation allemande, la prescription pourrait bientôt empêcher de poursuivre les auteurs ou complices de tels crimes, ce texte qui ne compote qu'un article prévoit l'imprescriptibilité des crimes contre l'humanité.

En 1985, la Cour de cassation, en cassant l'arrêt de renvoi de Klaus Barbie devant la cour d'assises, précise la définition du crime contre l'humanité en considérant qu'il s'agit des *« actes inhumains et des persécutions qui, au nom d'un État pratiquant une politique d'hégémonie idéologique, ont été commis non seulement contre des personnes en raison de leur appartenance à une collectivité raciale ou religieuse mais aussi contre les adversaires de cette politique, quelle que soit la forme de leur opposition »*.

Depuis le 1er mars, le nouveau code pénal distingue le *« génocide »* des *« autres crimes contre l'humanité »*. *« Constitue un génocide, le fait, en exécution d'un plan concerté tendant à la destruction totale ou partielle d'un groupe national, ethnique, racial ou religieux ou d'un groupe déterminé à partir de tout autre critère arbitraire, de commettre ou de faire commettre à l'encontre des membres de ce groupe l'un des actes suivants : atteinte volontaire à la vie, atteinte grave à l'intégrité physique ou psychique, soumission à des conditions d'existence de nature à entraîner la destruction totale ou partielle du groupe, mesures visant à entraver les naissances, transfert forcé d'enfants. »*

Les autres crimes contre l'humanité sont *« la déportation, la réduction en esclavage ou la pratique massive et systématique d'exécutions sommaires, d'enlèvement de personnes suivi de leur disparition, de la torture ou d'actes inhumains inspirés par des motifs politiques, philosophiques, raciaux ou religieux et organisés en exécution d'un plan concerté à l'encontre d'un groupe de population civile »*.

PRÉCISION : le crime contre l'humanité. – Une erreur de transcription nous a fait omettre le nom de Joseph Staline au début de l'article consacré au crime contre l'humanité dans le dossier « Paul Touvier, un collaborateur dans l'Histoire » (*le Monde* du 17 mars). Staline était aux côtés de Roosevelt et de Churchill pour proclamer, à Moscou en 1943, l'intention des vainqueurs de châtier les auteurs des crimes les plus affreux commis pendant la seconde guerre mondiale.

Le « small fish » n'intéresse qu'à moitié les journalistes étrangers

Au deuxième jour du procès de Paul Touvier, la présence de la presse étrangère s'est singulièrement estompée. Les télévisions japonaise, sud-américaine, italienne ou espagnole sont reparties, tout comme la BBC et une bonne partie de la presse écrite, tant il semble décevant – mais annoncé – que le procès Touvier ne soit pas celui de... René Bousquet, c'est-à-dire une mise en accusation, à travers l'un de ses représentants, du rôle de l'Etat français dans la déportation et l'extermination des juifs sous le régime de Vichy.

Bien sûr, aux yeux de la dizaine de journalistes étrangers qui ont choisi de rester, c'est tout de même la France des « collabos » de tout premier plan qui apparaît sous les traits de Paul Touvier, et c'est une première que chacun salue à sa manière, mélangeant à l'intérêt historique et judiciaire l'amertume de ne pas avoir vu les autres affaires, autrement plus importantes, élucidées et jugées.

Pour la Polonaise Zofia Stachvra, de l'*Express Kheczomy*, il est *« frappant de constater la différence de stratégie entre une partie civile qui veut juger, à travers un exemple, le régime de Vichy pour la première fois à haute voix depuis la Libération et une défense qui s'attache à soutenir un homme, un vieillard dont on se demande, quand on le regarde, s'il n'est déjà pas trop tard »*.

La journaliste polonaise se dit pourtant étonnée du retentissement du procès en France : *« Les jeunes en parlent dans la rue, dans les bus, c'est extraordinaire. Les Français semblent prêts à se pencher sur leur passé. Avant, sans doute, voulaient-ils oublier, avaient-ils peur d'eux-mêmes. Touvier n'était pas seul. Des Français ont eu dans leur famille, non pas des gens comme Touvier qui ont ordonné d'arrêter et de fusiller des juifs, mais qui ont tout simplement travaillé pour Vichy. En Pologne, nous connaissons le même débat : jusqu'où doit-on descendre dans la hiérarchie pour juger les complices des nazis et des communistes ? Pour Touvier, cela ne fait aucun doute, il est responsable de morts d'hommes. En Pologne, l'ouverture de son procès a été placée en deuxième place dans les titres des journaux. »*

Vibeke Knoop Rachline, du quotidien norvégien *Dagbladet*, est *« intéressée et intriguée que l'on instruise ce procès seulement maintenant, que Touvier ait pu se cacher si facilement, qu'il ait bénéficié d'une grâce présidentielle et de protections ecclésiastiques »*. *« Son avocat a tenté de présenter Touvier comme un deuxième Schindler, ce qui fait qu'on s'y intéresse encore plus en Norvège, vu le succès du film. Tout ce travail sur la mémoire n'a pas été accompli chez nous. On compte très peu de juifs survivants en Norvège... »*

Envoyé spécial du quotidien anglais *Evening Standard*, Keith Dovkants bénit la Manche d'avoir séparé les nazis de son propre pays : *« S'il y avait eu l'Occupation, il aurait été facile de prédire l'attitude du Royaume-Uni avec l'ennemi... Personne ne peut affirmer que la collaboration est un phénomène strictement français. Cela aurait pu arriver à n'importe quel autre pays. Regardez les Pays-Bas, la Norvège. Moi, je trouve que c'est courageux de faire ce procès – même maintenant – et de se poser des questions. Il est seulement dommage que les mauvais spectres de la collaboration soient exorcisés à travers un seul et simple « gangster » comme Touvier »*.

« Salubre mais tardif »

Hans-Hangen Bremer, du *Frankfurter Rundschau*, rappelle que, lors des procès de l'après-guerre, *« l'analyse de la collaboration avec l'ennemi nazi n'avait porté que sur la question de la trahison nationale. L'intérêt du procès d'aujourd'hui est de privilégier la complicité de génocide, de crime contre l'humanité. Touvier est un petit « kapo », une personnalité pas très importante, mais les faits qu'on lui reproche sont tout de même exemplaires : il a sélectionné des juifs pour les tuer »*.

« Que tout cela soit jugé aujourd'hui, c'est très bien, poursuit le journaliste allemand. *Les Français sont plus conscients que ne l'ont été certains de leurs leaders politiques dans le passé. Ils donnent l'impression de vouloir mieux connaître le degré de complicité de l'Etat français avec les nazis. Alors qu'après l'épuration on pensait que tout avait été réglé : on avait châtié. C'était une erreur, un refus de voir les choses en face. Peut-être était-ce trop terrible. Peut-être aussi que les procès allemands, le travail que la société allemande a fait sur elle-même, ont servi. On a découvert que des bonshommes, de tranquilles fonctionnaires qui se cachaient derrière leur carrière, avaient commis des crimes contre l'humanité. Plus que le verdict, l'important aujourd'hui sera dans la force du témoignage que l'on va porter sur l'une des facettes de cette France-là »*, conclut le journaliste allemand.

Pour Ted Morgan, envoyé spécial du *New York Times*, l'initiative de juger Paul Touvier est *« salubre, sans surprise et tardive »*, mais, ajoute-t-il, on ne peut se contenter de *« condamner les sergents tout en évitant la mise en accusation des généraux »*. *« Pourquoi la justice française a-t-elle fait traîner les procédures au point de laisser mourir Legay dans son lit et Bousquet se faire assassiner ? Pourquoi ne juge-t-on pas Papon ? La société française était prête à cela ; elle avait été sensible aux films d'Ophüls et de Lanzmann, au travail des historiens, aux combats individuels, comme celui des époux Klarsfeld. »*

Correspondante à Paris de *Time*, Margot Hornblower insiste aussi sur la lenteur et les réticences des autorités françaises. *« On n'a pas permis aux historiens, aux avocats, de consulter les archives de cette époque. Et quand bien même les victimes sont parvenues à constituer des dossiers, l'appareil judiciaire n'a jamais été enthousiaste à l'idée de poursuivre les accusés, particulièrement quand ces derniers ont été des hauts fonctionnaires. »* Marilyn August, correspondante à Paris de l'agence américaine *Associated Press*, estime quant à elle que *« l'hésitation du système politique et judiciaire à affronter et à assumer la responsabilité de la politique de Vichy dans la collaboration et la persécution des juifs empêche le procès des élites »*.

« Avec les procès des hauts-fonctionnaires, poursuit-elle, *nous aurions pu comprendre comment des gens aussi brillants et cultivés ont pu basculer pour rendre encore plus efficace la mise en œuvre d'un programme de persécution et d'extermination. Il semble par exemple, dans le cas de Bousquet, que celui-ci n'était pas avant tout porté par une de ces haines viscérales qu'éprouvaient les gens moins instruits – comme les miliciens – à l'égard des juifs. Mais comment cela a-t-il été malgré tout possible ? On ne le saura vraisemblablement jamais. A défaut de Bousquet, Legay, Papon, nous n'avons qu'un « small fish », un petit poisson... »*

DOMINIQUE LE GUILLEDOUX

cour d'assises des Yve...

...aroi de la procédure

L'assassinat de l'avocat Jacques Perrot devant la cour d'assises de Paris

Une affaire de mythomanes

La cour d'assises de Paris a quitté, vendredi 18 mars, l'ambiance des beaux quartiers du XVIe arrondissement de Paris où Me Jacques Perrot fut tué le 27 décembre 1985, pour être longuement immergée dans les eaux troubles des malfaiteurs du milieu havrais. Car c'est au Havre que, le 5 mai 1988, a été assassiné Bruno Dassac, présenté d'une manière assez floue par l'accusation qui hésite à le désigner comme le tueur ou l'intermédiaire du tueur de Jacques Perrot.

L'affaire avait mal commencé. Quand Bruno Dassac fut trouvé mort dans le port du Havre, le médecin légiste concluait à une noyade avec traumatisme crânien. A l'audience, le commissaire Pierre Guillaume, très embarrassé, explique qu'un de ses collègues, Patrick Jouan, de la police de l'air et des frontières (PAF) est venu lui dire que ça ne pouvait pas être une mort naturelle. Le corps fut examiné plus attentivement et l'on constata que la tête de Dassac avait été traversée par une balle de 9 mm. M. Jouan revint alors faire de nouvelles confidences au commissaire Guillaume, dessaisi de l'affaire au profit du SRPJ de Rouen. *« Il m'a dit qu'il avait su par un intermédiaire que Dassac était celui qui avait descendu le mari de Darie Boutboul mais que ce n'était pas pour cela qu'il était mort. »* Et le policier de la PAF ajoutait une histoire incompréhensible où figuraient pêle-mêle la loge P2, une mallette de documents mystérieux et des comptes en Suisse.

Comme M. Jouan refusait d'apparaître dans la procédure, M. Guillaume n'a pas communiqué cette information au SRPJ et n'a parlé au juge d'instruction qu'en 1989. Mais il affirme aujourd'hui en avoir parlé à sa hiérarchie du Havre : *« On m'a dit : « On vous laisse* driver *l'affaire ».* Le renseignement restera donc secret. Si secret que M. Guillaume en parle à mots à peine couverts à Isabelle Horlans, alors journaliste au *Havre Presse*. A la barre, la journaliste raconte son enquête sur le meurtre de Dassac. Elle a ainsi recueilli une foule de renseignements qui semblaient manifestement destinés à l'écarter de ses recherches dans le milieu du Havre. Une fois de plus, apparaît la loge P2 à laquelle s'ajoutent le SAC et même... Albert Spaggiari. *« Je pense que j'embarrassais un peu »*, estime la journaliste, en se demandant si elle n'a pas été manipulée : *« J'ai le sentiment qu'au fond l'histoire Dassac était une histoire havraise. »*

Cité comme témoin, M. Jouan n'est pas très fier. Sous l'œil sévère du président Yves Corneloup, il raconte qu'il avait rencontré Dassac trois semaines avant sa mort. *« Il n'était pas comme d'habitude, il m'a dit : « J'ai fait une grosse connerie concernant la famille Boutboul »*. Et si M. Jouan a prétendu devant M. Guillaume que Dassac avait tué le mari de Darie Boutboul, c'était seulement *« pour être plus crédible »*. Tancé par le président qui ne comprend pas qu'un policier refuse d'apparaître sur une procédure après avoir reçu une confidence aussi grave, M. Jouan, penaud, se contente d'invoquer *« les problèmes de compétence »*.

Pour ajouter au trouble des jurés, le commissaire Etcheberry, à l'époque directeur du SRPJ de Rouen, vient donner un témoignage juridiquement très contestable. Il affirme qu'un informateur lui a indiqué qu'un docker, Stéphane Dumonchel, avait reconnu avoir transporté le corps de Dassac avec son assassin. Selon cet informateur, l'assassin aurait dit au docker qu'il était l'exécuteur du *« contrat Perrot »*. Or, Dassac aurait, dans ce contrat, été un intermédiaire indélicat qui, selon la formule du commissaire, aurait *« étouffé »* une partie de la somme destinée au tueur. Un litige qui aurait coûté la vie à Dassac. Cependant, à l'instruction, Dumonchel a nié catégoriquement et devant la cour il réfute totalement les propos que lui prête le policier. M. Etcheberry insiste en considérant que son informateur est *« fiable »* et qu'il n'en donnera pas le nom. Il s'agit donc là d'un témoignage « par ouï-dire » que le droit n'admet pas.

A nouveau, le jury est placé face à des éléments confus, peu crédibles et invérifiables. Mais le jury a aussi appris que Bruno Dassac était lui-même un homme *« hâbleur et mythomane »*. Un défaut que l'on prête à Mme Cons mais qui semble décidément largement répandu parmi les protagonistes de cette affaire.

MAURICE PEYROT

MÉDECINE

Afin de réduire les risques de contamination

Les centres de transfusion sanguine mis en demeure d'améliorer la qualité des collectes

Dans une note datée du 4 mars, Jean Marimbert, président de l'Agence française du sang (AFS), exhorte les directeurs d'établissements de transfusion sanguine à améliorer au plus vite l'organisation et la qualité des collectes de sang (1). Cette amélioration est une « *exigence majeure* », dit-il, pour réduire les risques de contamination post-transfusionnelle.

C'est en quelques mois le troisième document que le président de l'Agence française du sang adresse à l'ensemble des directeurs d'établissements de transfusion sanguine. Le 12 novembre, M. Marimbert soulignait que *« la sécurité transfusionnelle passe par une sélection rigoureuse des donneurs lors de l'entretien médical »*. Il rappelait alors que, depuis le 23 décembre 1992, toute personne ayant été traitée par une hormone de croissance extractive devait être exclue du don de sang, afin de réduire le risque de contamination post-transfusionnelle par l'agent infectieux responsable de la maladie de Creutzfeldt-Jakob.

Quinze jours plus tard, les autorités sanitaires françaises décidaient que toute collecte de produits servant à la fabrication d'albumine devrait nécessairement donner lieu à un interrogatoire sur les traitements par hormone de croissance et sur les antécédents familiaux de maladie de Creutzfeldt-Jakob. M. Marimbert adressait alors une nouvelle note pour que les responsables d'établissements transfusionnels traduisent en pratique cette décision qui était *« d'application immédiate »*.

Rien n'indique aujourd'hui que ces mesures indispensables de précaution ont été effectivement prises. C'est pourquoi le président de l'AFS a décidé de s'adresser, une nouvelle fois, aux directeurs d'établissements. Mettant l'accent *« sur l'importance cruciale »* qu'il attache *« au renforcement constant de la qualité de l'information et de la sélection clinique des donneurs sur une base médicalisée »*, M. Marimbert ajoute que *« ce renforcement constitue une exigence majeure pour assurer le plus en amont possible la sécurité transfusionnelle »*.

« Ce renforcement répond à une attente de l'opinion publique et donne écho aux analyses qui attribuent une partie, voire la majc e partie, de la responsabilité des contaminations post-transfusionnelles enregistrées en France à l'insuffisance de l'attention alors portée à la sélection des donneurs », ajoute le président de l'AFS, faisant ainsi référence aux collectes de sang en milieu pénitentiaire (*le Monde* du 11 et daté 12-13 avril 1992), dont on sait qu'elles ont largement contribué à la propagation du virus du sida.

M. Marimbert souligne que c'est le directeur de l'établissement de transfusion qui est responsable de la *« bonne organisation de la collecte (...). Il lui incombe de s'assurer que des collectes ne sont pas pratiquées dans des lieux particulièrement exposés et de veiller à ce que l'entretien médical se déroule dans des conditions de temps et de lieu propres à en garantir l'effectivité du point de vue de la prévention des risques »*. Il s'agit d'un aspect essentiel de la sécurité transfusionnelle et cet impératif de sécurité *« ne saurait en aucun cas être laissé au gré d'une simple démarche d'auto-exclusion spontanée du donneur »*, précise M. Marimbert.

En écho, Patrick Hervé, directeur médical et scientifique de l'Agence française du sang, rappelle aux directeurs d'établissements de transfusion sanguine que *« le choix des donneurs est une responsabilité médicale qui repose sur un certain nombre de critères, dont la recherche suppose une interrogation approfondie. »* Les méthodes de sélection des donneurs ont été abordées par les établissements de transfusion sanguine de façon différente qu–i donnent lieu aujourd'hui à des controverses.

Deux retraits d'agrément

Ces controverses portent sur la place qu'il faut accorder à l'interrogatoire et à l'examen du donneur potentiel avant le don de sang. Pendant longtemps, cet examen s'est borné au strict minimum, les responsables locaux du système transfusionnel se refusant à mettre en œuvre des investigations lourdes et coûteuses, qui auraient eu pour conséquence de réduire le nombre des donneurs potentiels et la rentabilité de leur établissement.

Les temps, pourtant, changent. *« Dans les documents soumis au donneur et préalables à son don, la présentation des principales contre-indications liées au mode de vie est formulée, la finalité étant de permettre à certains donneurs de se soustraire spontanément au don »*, explique M. Hervé. *« Si cet objectif n'est pas atteint, seul l'entretien, conduit par un médecin bien formé, peut faire prendre conscience au donneur concerné du risque éventuel encouru par le receveur »*. Cet entretien médical suppose que *« le médecin dispose d'un temps suffisant et que s'établisse une relation de confiance. »* En pratique, un tel entretien impose un *« colloque singulier »* qui ne peut être raisonnablement inférieur à quinze ou vingt minutes. On précise par ailleurs, auprès de l'Agence française du sang, que différents contrôles – une trentaine au total – ont, depuis septembre dernier, été diligentés, qui ont conduit à deux *« retraits d'agrément »*.

JEAN-YVES NAU

(1) En 1992, 3 587 823 prélèvements de sang ont été réalisés en France à partir de 1 850 000 donneurs.

CINÉMA

Un entretien avec Louis Malle

«Il ne faut pas plaire à tout le monde»

Une rétrospective intégrale des films de Louis Malle commence le 23 mars au Studio des Ursulines à Paris. C'est une salle un peu légendaire qui a été entièrement restaurée. Une salle qui fut celle de toutes les avant-gardes, dont le logo fut dessiné par Fernand Léger et où eut lieu en 1930 la première mondiale de l'Ange bleu de Sternberg... On y reverra dans de belles copies neuves, les Amants *(1958) ou* Fatale *(1992),* Lacombe Lucien *(1974) ou* le Feu follet *(1963), les documentaires, ou* Atlantic City *(1980). On verra que ces films assemblés forment une œuvre cohérente, vivante. Les sujets, oui, ont souvent été «scandaleux», Louis Malle n'a jamais craint de briser des tabous, de parler du suicide, du bonheur dans l'adultère, de l'inceste, de la prostitution enfantine avec une élégance imperturbable... Il a eu aussi le besoin, parfois, plus rarement, de rentrer chez lui, d'être heureux, comme* Milou en mai...

– Cette rétrospective vous pousse-t-elle à faire un bilan de votre carrière?

– Je n'ai pas pour habitude de dresser des bilans. Mais je peux dire que le relatif échec de mon dernier film, *Fatale*, bien qu'il ait réuni 80 000 spectateurs à Paris, m'a blessé. Aux Etats-Unis, on a essayé de «vendre» *Fatale* comme un film érotique, c'était une erreur. C'est un film très austère, en fait, très déprimant. C'est un film sur l'appel de la mort.

» *Fatale* venait après *Milou en mai*. J'ai toujours procédé comme cela, dans un système d'alternance. *Viva Maria* (mauvaises critiques, mais énormément d'entrées!) est venu juste après *le Feu follet*. Je me souviens que j'ai écrit l'argument de *Viva Maria*, un dimanche, pendant le tournage du *Feu follet*, un peu comme un garde-fou, une sauvegarde. Il faut sortir de cette atmosphère mortifère – toute l'équipe du film avait des idées de suicide – imaginons une comédie tropicale, avec des jolies dames.

» Cette alternance, au début, était systématique. J'ai fait *les Amants* contre *Ascenseur pour l'échafaud*, j'ai fait *Zazie dans le métro* contre *les Amants*... Ce dont je suis persuadé aujourd'hui, c'est qu'il ne faudrait pas faire des films pour plaire à tout le monde. Et arrêter cette discussion oiseuse sur le film commercial opposé au film d'auteur. On a tendance à oublier que, lorsque nous avons commencé, les sept ou huit auteurs qui composaient la dite Nouvelle Vague, notre premier film a eu beaucoup de succès. Commercial. Ça c'est trouvé comme ça mais nous n'avions certes pas l'impression, ni l'intention de nous adresser au plus grand nombre.

» Aujourd'hui, c'est devenu la règle, et c'est très malsain. Parce que s'adresser à tout le monde amène à se censurer, à devancer les supposés désirs du public, à donner un produit aseptisé, mièvre, dévitalisé. *Au revoir les enfants*, le film le plus œcuménique de ma carrière (il a obtenu des prix d'offices catholiques, et ce genre de choses que je n'avais jamais eues de ma vie, ça m'a d'ailleurs beaucoup dérangé), est un film que j'ai fait au départ pour moi, strictement pour moi. Il se trouve qu'il a eu *aussi* du succès.

» En ce moment, un projet me tient particulièrement à cœur. Je dois y retrouver les deux amis avec lesquels j'ai fait *My Dinner With André*, Wallace Shawn et André Gregory. Il s'agit d'un travail sur *Oncle Vania* de Tchekhov. Un *workshop*. Un certain nombre d'acteurs, mis en scène par André Gregory ont travaillé, avec des interruptions, pendant deux ans pour préparer ce spectacle, pas forcément destiné à être présenté au public, une sorte d'ascèse théâtrale.

» Qu'apporte le cinéma à un tel projet? S'il s'agit seulement de le fixer, ce n'est pas très intéressant. J'ai plutôt l'idée d'en faire une métaphore sur des gens au cœur d'une ville en train de se déglinguer, New-York, qui sont plongés dans une œuvre à la fois très ésotérique, et en même temps très contemporaine. C'est Tchekhov, ça se passe au fond de la Russie, il y a cent ans, cela parle de frustration, d'amertume, du sens des vies ratées.

« Nous dire que cela aurait pu nous arriver »

» J'imaginais que ce serait un film de guérilla, avec un petit budget, vite tourné. Et puis voilà que c'est en train de prendre des proportions gigantesques... Peut-être parce que tout le monde se prend au sérieux, y compris moi. Il faut trouver de l'argent, et les gens qui sont susceptibles d'en donner posent tout de suite la question : *«Est-ce que cela sera vraiment un film? Est-ce que cela sera un vrai film?» My Dinner With André*, ce n'était vraiment pas un film et ça s'est extrêmement bien passé. Je revendique, le droit de continuer à faire des *Dinner with André*, et ce droit, on commence à me le contester.

– Avez-vous d'autres projets?

– Oui, un projet autour de Marlene Dietrich, qui m'est venu après la lecture du livre de sa fille, j'y travaille avec John Guare, avec lequel j'avais écrit *Atlantic City*. Nous nous intéressons à une période très précise de sa vie : la fin de sa relation avec Sternberg. Quand Sternberg, qui avait créé ce beau monstre d'insolence, s'est vu devenir la victime de sa création, c'est le mythe de Frankenstein. Il y a beaucoup d'éléments autour de ça, c'était en 1934, Goebbels, les nazis essayaient désespérément de la faire revenir en Allemagne... Qui pourrait l'incarner? C'est un problème auquel nous ne nous sommes pas encore confrontés, quoique j'ai mon idée là – dessus, il ne faudra pas une star, parce qu'il est très difficile à une icône de jouer une autre icône. Mais de même que Sternberg a inventé Marlene... Le livre explique très bien comment chaque matin il fallait trois ou quatre heures pour que Marlene devienne Dietrich. Dans *l'Ange bleu*, il y a beaucoup de scènes où elle apparaît comme une blonde un peu rondelette, ressemblant si peu à celle qu'elle serait. Pour jouer Marlene, il faudra donc une très bonne actrice, c'est tout.

» J'ai un autre projet encore, ou plutôt une autre tentation de film. Une suite à *Au revoir les enfants*, mais ça ne s'est pas cristallisé encore. J'en ai discuté avec Patrick Modiano; qui a été le coauteur du scénario de *Lacombe Lucien*, j'ai écrit une quinzaine de pages, pas sous forme de scènes, au temps de la mémoire. Ça se passe juste après la Libération, je suis en Saône-et-Loire, j'ai douze ans, dans ce collège qui avait été fermé, j'ai des souvenirs de femmes tondues dans les rues de Montceau-les-Mines, mais, soudain, en écrivant, je me suis rendu compte que deux de mes bons films se passent en 44, je me suis un peu dégonflé.

– Comment jugez-vous votre réputation de «scandaleux»?

– Elle est peut-être due autant et plus qu'aux thèmes de certains de mes films, au fait que j'ai eu tendance à renvoyer le spectateur à lui-même, à lui laisser le soin de conclure, de choisir son camp. La fin de *Lacombe Lucien* est suspendue comme une coda musicale, c'est ce qui a déclenché la polémique, le film ne disait pas ce qu'il fallait penser. Je l'ai revu récemment, j'aurais été content de le faire là, maintenant. Les personnages sont compliqués, ils sont déroutants, ils sont comme la vie. Pour moi, évidemment, il y avait cette idée – cette idée de Marx –, que ceux qui ne sont pas armés idéologiquement peuvent constituer les armées du fascisme.

» Il y a eu des réactions très violentes, je considère cela comme un hommage à mes films, c'est vrai qu'ils traitent souvent de situations et de sentiments très choquants. Des situations extrêmes, dues à des circonstances historiques ou à des accidents, des rencontres, des hasards qui nous obligent à nous dire que cela aurait pu nous arriver, qui nous obligent à regarder des choses qui ne sont pas regardables. Et ça je l'ai fait à ma manière, qui est un peu masquée, un peu insinuante...

– Cette rétrospective vous donne-t-elle un sentiment de cohérence, de continuité dans votre œuvre?

– Mes meilleurs films sont tout de même ceux que j'ai faits parce que j'en avais vraiment envie, que ce soit *le Feu follet*, ou même *les Amants*, qui est un film très naïf, qui a pris un coup de vieux terrible, mais qui pour moi était presque un règlement de comptes. J'ai la chance exceptionnelle de ne pas avoir été obligé d'accepter des films de commande, à part *Crackers*, où je me suis laissé séduire, il n'y avait aucune nécessité à cela, et ça se voit, et peut-être *William Wilson*, que je n'ai fait que pour des raisons privées, j'avais besoin de quitter Paris parce que j'étais en train de divorcer...

» Je crois vraiment que j'ai été un cinéaste complètement libre, et je me dis parfois que j'aurais pu faire un meilleur emploi de ma liberté, j'ai perdu du temps, j'aurais pu faire davantage de films, mais j'ai pris le temps de vivre aussi.

– Y a-t-il des films que vous n'avez pas tournés, qui vous suivent comme des remords, ou des regrets?

– Oh oui! Surtout *Une victoire* de Joseph Conrad... Il n'est d'ailleurs pas dit que je ne le fasse pas un jour, bien qu'un projet initié par Mark Peploe soit en cours. J'en suis à mon troisième scénario, j'en ai fait un après *les Amants*, un autre après *Pretty Baby*. Harold Pinter en a écrit un, Suso Cecchi *d'Amico* également, j'en ai lu cinq ou six dans les vingt dernières années, il sont tous dans ma bibliothèque, à la campagne. *Une victoire* a tout de même été tourné une fois, en 1941, avec Frederic March, mais l'adaptation est quasiment impossible, le personnage d'Axel, un personnage magnifique, qui vit seul sur sa petite île de Samburan, est totalement passif...

» Je vis aussi depuis toujours avec le désir obsessionnel de tourner un *Robinson Crusoé*. Peut-être, après tout, que *le Feu Follet*, c'est mon Robinson Crusoé. Je m'aperçois finalement que, dans beaucoup de mes films, j'ai raconté des itinéraires de solitude. A la fin de *Fatale*, Jeremy Irons s'enferme, s'exclut, devient un homme aussi seul que s'il était sur une île déserte.

– Pour vous, que représente Vendredi?

– Un personnage qui me dérange beaucoup, dont je ne sais trop quoi faire, bien qu'il soit admirable dans le roman, où il permet de poser toutes les questions contemporaines. Mais j'ai dans l'idée, qu'en tout cas, chez moi, Vendredi serait une femme...»

Propos recueillis par
DANIÈLE HEYMANN

► Rétrospective Louis Malle, du 23 mars au 19 avril. Studio des Ursulines, 10, rue des Ursulines, Paris-5e. Tél. : 43-26-19-09.


Louis Malle

D.R.

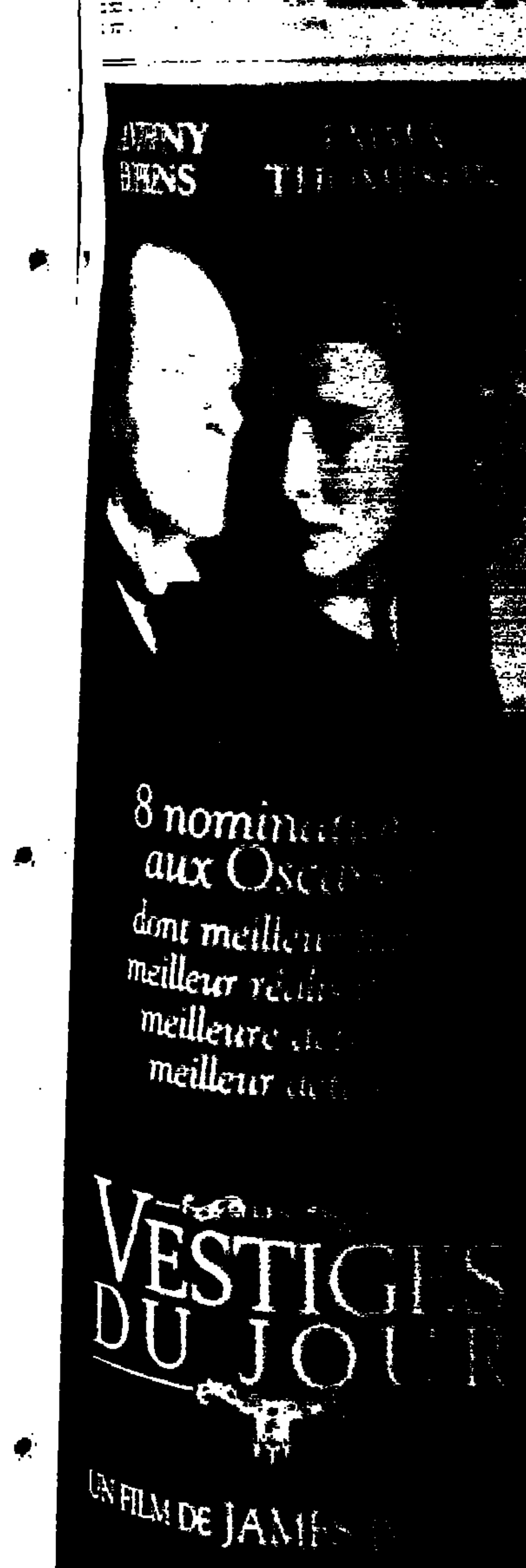


Mort de l'actrice et réalisatrice Mai Zetterling

L'actrice et réalisatrice suédoise Mai Zetterling est morte à Londres le 15 mars des suites d'un cancer. Elle avait soixante-huit ans.

Née à Vasteras, en 1925, elle avait commencé sa carrière au théâtre à Stockholm dans les années 40, avant de faire ses débuts sous la direction de Gunnar Olsson et Alf Sjöberg, pour qui elle tourne *Tourments* et *Iris et le cœur du lieutenant*. Elle part à Londres à l'invitation de la Rank. Mis à part un bref retour en Suède pour tourner *Musique dans les ténèbres*, sous la direction de Bergman, Mai Zetterling fait désormais carrière en Grande-Bretagne. Elle joue avec Dirk Bogarde, Danny Kaye ou Peter Sellers. Au début des années 60, elle réalise plusieurs documentaires pour la BBC.

Après avoir réalisé *The War Game*, un documentaire primé à la Mostra de Venise en 1964, elle dirige son premier long-métrage de fiction, *les Amoureux (Asklande)*, en suédois. Tout en continuant de jouer la comédie de temps en temps (*The Witches*, de Nicholas Roeg, en 1989, *Hidden Agenda*, de Ken Loach la même année), Mai Zetterling poursuit sa carrière de documentariste. Elle était revenue à la fiction avec *Scrubbers*, un long-métrage sur la vie des jeunes détenus sorti en 1983. Au moment de sa mort, elle travaillait à la réalisation d'un scénario qu'elle avait écrit, *The Woman Who Cleaned the World* (la femme qui nettoya le monde).



MUSIQUES

Des Etats généraux au Mans

La chanson reflet des cultures françaises

La chanson française est menacée mais elle est aussi à la mode. Les premiers Etats généraux de la chanson française, qui ont réuni artistes, professionnels, journalistes et universitaires les 16 et 17 mars au Mans (Sarthe), ont su écarter les réflexes cocardiers et dépasser le constat alarmiste du déclin, pour reconnaître dans la chanson française une « musique du monde », jouissant, dans son pays d'origine, d'un regain de faveur.

LE MANS
de notre envoyée spéciale

Un spectre hantait le palais des congrès manceau. Un spectre flou et vague, dont, comme par décence, les intervenants de ces premiers Etats généraux de la chanson francophone ont pris soin de ne pas évoquer l'esprit aussitôt. Mais il fallait bien que quelqu'un « s'y colle », cerne enfin le malaise, pose les questions. Jean-Claude Klein, historien de la chanson, a enfin nommé *« le déclin de la chanson française ». « Pourquoi sommes nous-là ? Pourquoi se pencher, ainsi, sur le berceau de la chanson ? »*, a demandé l'animateur de la revue *Vibrations*.

La crise, à l'évidence, est d'abord identitaire. Le rayonnement de la chanson francophone, qui rappelle l'expansion glorieuse du temps des colonies, n'est plus à l'ordre du jour, a malicieusement rappelé le correspondant européeen pour la culture du *New York Times*, John Rockwell. Malgré la participation des organisations professionnelles d'auteurs et d'artistes (SACEM, ADAMI et SPEDIDAM) à l'organisation de la manifestation, le *« réflexe frileux des quotas de chansons françaises »* votés par le Parlement français a quasiment fait l'unanimité contre lui. Qu'est-ce que la chanson française ? ont plutôt demandé les intervenants, non sans convenir de la difficulté d'une définition.

« Distance, humour et mélancolie »

S'il y a malaise, a expliqué Jean-Claude Klein, c'est parce que la chanson, née il y a un siècle et demi dans les grandes métropoles, est *« intrinsèquement liée à des phénomènes qui perdent aujourd'hui leur fonctionnalité »*. La chanson éclôt en effet avec l'enfance de l'industrialisation. Elle est un art des rues, des villes, alors qu'aujourd'hui la France, a rappelé le producteur de l'émission « Mégamix » (sur ARTE), Martin Meissonnier, *« compte moins de cafés-concerts que de départements »*. Elle est enfin victime d'une *« crise culturelle »*. Dans un monde *« de tribus, où les casquettes et les baskets sont les mêmes »*, la référence culturelle ne fonctionne plus. Née d'une passion, rien n'exclut, *a priori*, que la chanson soit mortelle. comme les civilisations.

Pourtant, la chanson vit. Compositeur et professeur de musique, Eveline Andréani a ainsi montré que lorsqu'on fait écrire et chanter des chansons par les collégiens des banlieues, leur production retrouvait les traits de la chanson originelle : anonymat d'un travail collectif, ancrage géographique précis, tonalité générale *« crue »*, alliant *« la distance à l'humour et la mélancolie »*...

A l'échelle « industrielle », la chanson, en France, a même le vent en poupe. Les derniers chiffres du SNEP (Syndicat national de l'édition phonographique) montrent que la part de la production nationale ne cesse de se redresser dans les ventes de disques pour atteindre aujourd'hui 43 %. En France, une personne sur deux *« aime et écoute régulièrement de la chanson »*, a rappelé Pierre Mayol, sociologue au département des études et de la prospective du ministère de la culture et de la francophonie, ce qui en fait le plus écouté de tous les genres musicaux.

Premier amour, première chanson... Des soixante ans et plus *qui pleurent Jean Sablon et* rêvent de bal musette, aux plus jeunes *« dont il semblerait qu'ils soient attirés par la chanson anglo-saxonne »*, remarque le sociologue, en passant par les quarante-cinquante ans et leurs chansons à texte et la classe, plus floue, des « post-soixante-huitards », la chanson est également, *en termes d'âge*, le plus œcuménique des genres musicaux. Loin devant le rock, dont l'écoute et la pratique sont à la fois beaucoup plus jeunes et plus masculines.

« Avons-nous quelque chose à dire et à offrir ? »

De là à penser que la chanson, en France, a le vent en poupe, le pas a été franchi. Besoin de paroles et de sens... La chanson est l'expression d'une civilisation, d'une culture. Jean-Pierre Lang, parolier de Pierre Bachelet, qui a beaucoup fréquenté les communautés d'Indiens d'Amazonie, les Xavantès, a observé que le chant, comme la danse, est le premier mode d'expression symbolique, *« le premier mode de la représentation de l'image de soi »*.

Quand une société réfléchit, s'interroge, comme aujourd'hui, ses chansons s'en ressentent. Oum Kalsoum, a rappelé notre collaboratrice Véronique Mortaigne, fut l'expression la plus idéale du panarabisme, de la fierté et de l'unité arabes. Fela Anikulapo Kuti a incarné l'Afrique nègre et résistante. Amalia Rodriguès le fatum d'un Portugal pris en otage dans ses problèmes colonialistes. *« Piaf et Chevalier, puis, encore aujourd'hui, Juliette Greco incarnent une certaine idée de la France, y compris aux Etats-Unis. »*

A l'étranger pourtant, la chanson française, aujourd'hui, s'essoufle. *« Qu'est-ce que la France aujourd'hui ? Avons-nous quelque chose à dire et à offrir ? »*, ont demandé les participants. Oui, si l'on considère la France comme un pays de mélange et de cultures, a rappelé l'ancien ministre Jack Ralite.

Le parler français a toujours été une histoire de trahison, a rappelé le directeur du Hall de la chanson, Serge Hureau : *Plaisir d'amour* a été écrite par un Allemand rebaptisé à l'italienne, Martino Tedesco... La chanson française est aussi un creuset. Le chanteur « français » numéro un en Inde est l'Algérien Khaled. La chanson française existe, c'est une musique du monde.

GATT, quotas... Ces interrogations identitaires planent, a-t-on convenu, dans l'air du temps. Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) planche aujourd'hui sur la définition de la *« chanson francophone »*, déjà présente dans l'article de loi qui instaure des quotas de diffusion de production nationale sur les radios, tandis que la SACEM se débat dans une exotique nomenclature faite de « musique sérieuse », « écrite », « légère »...

Autant de casse-tête administratifs qui ne font que trahir une incertitude plus vaste sur un genre – la chanson – par où tout finit, mais où tout commence.

Ar. Ch.

FILMS NOUVEAUX A PARIS

L'AFFAIRE PÉLICAN. Film américain d'Alan J. Pakula, v.o. : Forum Horizon, 1er (36-65-70-83) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; UGC Normandie, 8e (36-65-70-82) ; UGC Opéra, 9e (36-65-70-44) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Gobelins bis, 13e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; v.f. : Rex, 2e (36-65-70-23) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; UGC Convention, 15e (36-65-70-47) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

ANTOINE VITEZ S'AMUSE AVEC CLAUDEL ET BRECHT. Film français de Maria Koleva : Cinoche Vidéo, 5e (47-00-61-31).

LE CLUB DE LA CHANCE. Film américain de Wayne Wang, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55).

D'UNE FEMME A L'AUTRE. Film franco-britannique de Charlotte Brandström, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; George V, 8e (36-65-70-74) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins bis, 13e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55).

ELLES NE PENSENT QU'A ÇA. Film français de Charlotte Dubreuil : Forum Horizon, 1er (36-65-70-83) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; George V, 8e (36-65-70-74) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-65-70-84) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

HOMME REGARDANT AU SUD-EST. Film argentin d'Eliseo Subiela, v.o. : Latina, 4e (42-78-47-86) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

LA NATURE ET SES SECRETS. Film canadien de Christopher Parsons : La Géode, 19e (36-68-29-30).

PUSHING THE LIMITS. Film français de Thierry Donard : Rex (le Grand Rex), 2e (36-65-70-23).

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)

DIMANCHE

Histoire permanente du cinéma : la terre : les Petites Fugues (1979), d'Yves Yersin, 16 h 30 ; la Porte du paradis (1980, v.o. s.t.f.), de Michael Cimino, 19 h 30.

CINÉMATHÈQUE SALLE RÉPUBLIQUE (47-04-24-24)

DIMANCHE

Vittorio De Seta : Diario di un maestro (v.o. s.t.f.), de Vittorio De Seta, 17 h ; Histoire permanente du cinéma : le Premier Maître (1967, v.o. s.t.f.), d'Andreï Mikhalkov-Kontchalovski, 19 h 30 ; Pitié pour le prof! (1979), de Silvio Narizzano, 21 h 30.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

DIMANCHE

Cinéma du réel : Film primé, 14 h 30 ; Somalie, l'humanitaire s'en va-t-en guerre, de Thierry Michel, 17 h 30 ; le Cri du lion (1992), de Christian Lascaux, l'Autre Rive (1992, v.o. séance spéciale), de Michaël Wistrom, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, Grande-Galerie, porte Saint-Eustache, Forum des Halles (40-26-34-30)

DIMANCHE

Paris est un roman : les Equilibristes (1992) de Nico Papatakis, 14 h 30 ; Georges Perec (1976) de Jean-Claude Hechinger, Décor de rue, tournage en ville (1985) de Jean-Claude Guidicelli, 16 h 30 ; Françoise Verny (1987) de Marion Scali, les Nuits fauves (1992) de Cyril Collard, 18 h 30 ; Un homme qui dort (1974) de Georges Perec et Bernard Queysanne, 20 h 30.

LES EXCLUSIVITÉS

ADIEU MA CONCUBINE (Chin., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; George V, 8e (36-65-70-74) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

ALADDIN (A., v.f.) : Rex, 2e (36-65-70-23) ; Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e ; UGC Triomphe, 8e (36-65-70-76) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

ARIZONA DREAM (A.-Fr., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

ATTACHE-MOI ! (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

AU NOM DU PÈRE (Brit., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; UGC Normandie, 8e (36-65-70-82) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; UGC Gobelins, 13e (36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

BAD LIEUTENANT (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

BARAKA (A.) : L'Arlequin, 6e (45-44-28-80) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LA BATAILLE DE SALAMMBO (Fr.) : La Géode, 19e (36-68-29-30) ; La Géode, 19e (36-68-29-30) ; La Géode, 19e (36-68-29-30).

BEAUCOUP DE BRUIT POUR RIEN (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BEETHOVEN 2 (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BEIGNETS DE TOMATES VERTES (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BELLE ÉPOQUE (Esp.-Por.-Fr., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).

LES BISOUNOURS AU PAYS DES MERVEILLES (A., v.f.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BLADE RUNNER-VERSION INÉDITE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LE CERF-VOLANT BLEU (Chin., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82).

CHACUN POUR TOI (Fr.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LE CHEVAL VENU DE LA MER (Irlandais, v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; v.f. : 14 Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24).

LA CITÉ DE LA PEUR (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Rex, 2e (36-65-70-23) ; Publicis Saint-Germain, 6e (36-68-75-55) ; UGC Danton, 6e (36-65-70-68) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; UGC Biarritz, 8e (36-65-70-81 ; 36-65-70-81) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

LE CONCIERGE DU BRADBURY (A., v.o.) : Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55).

COOL WORLD (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

DAENS (Bel., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).

DEMOLITION MAN (A., v.o.) : George V, 8e (36-65-70-74) ; v.f. : Rex, 2e (36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14) ; George V, 8e (36-65-70-74).

DRACULA (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

L'ECUREUIL ROUGE (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

EN COMPAGNIE D'ANTONIN ARTAUD (Fr.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

L'ENFANT LION (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

L'ENFER (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; UGC Biarritz, 8e (36-65-70-81 ; 36-65-70-81) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24).

ENTRE CIEL ET TERRE (A., v.o.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LES ÉPICES DE LA PASSION (Mex., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LE FILS DU REQUIN (Fr.-Bel.-Lux.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

GARÇON D'HONNEUR (A.-taïwanais, v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LES GENS NORMAUX N'ONT RIEN D'EXCEPTIONNEL (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).

GERMINAL (Fr.) : UGC Triomphe, 8e (36-65-70-76).

HEXAGONE (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).

HOCUS POCUS (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) ; v.f. : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

L'HOMME DE CENDRES (Tun., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

IL GRANDE COCOMERO (It., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

L'INCROYABLE VOYAGE (A., v.f.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

IT'S ALL TRUE (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).

JAMBON JAMBON (Esp., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

JEANNE LA PUCELLE, LES BATAILLES (Fr.) : L'Arlequin, 6e (45-44-28-80) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75).

JEANNE LA PUCELLE, LES PRISONS (Fr.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

JURASSIC PARK (A., v.o.) : George V, 8e (36-65-70-74) ; v.f. : George V, 8e (36-65-70-74).

KIKA (Esp., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; UGC Biarritz, 8e (36-65-70-81 ; 36-65-70-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).

LATCHO DROM (Fr., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LAWS OF GRAVITY (A., v.o.) : La Bastille, 11e (43-07-48-60).

LA LEÇON DE PIANO (Austr., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; UGC Triomphe, 8e (36-65-70-76) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LETTRE POUR L... (Fr.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Reflet Médicis I (ex Logos I), 5e (43-54-42-34) ; Reflet République, 11e (48-05-51-33) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

LA LISTE DE SCHINDLER (A.-Pol., v.o.) : Forum Horizon, 1er (36-65-70-83) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; UGC Danton, 6e (36-65-70-68) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; George V, 8e (36-65-70-74) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-55) ; UGC Maillot, 17e (36-65-70-61) ; v.f. : Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55).

LITTLE BUDDHA (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

LA LUMIÈRE DES ÉTOILES MORTES (Fr.-All.) : Reflet Médicis II (ex Logos II), 5e (43-54-42-34).

MACHO (Esp., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (36-65-70-72) ; George V, 8e (36-65-70-74) ; UGC Opéra, 9e (36-65-70-44) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

MADAME DOUBTFIRE (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (36-65-70-83) ; UGC Danton, 6e (36-65-70-68) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; UGC Biarritz, 8e (36-65-70-81 ; 36-65-70-81) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; UGC Maillot, 17e (36-65-70-61) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; UGC Convention, 15e (36-65-70-47) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

LE MAITRE DE MARIONNETTE (Taïwan, v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

MENACE II SOCIETY (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).

MEURTRE MYSTÉRIEUX A MANHATTAN (A., v.o.) : Reflet Médicis II (ex Logos II), 5e (43-54-42-34) ; UGC Triomphe, 8e (36-65-70-76) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

MINA TANNENBAUM (Fr.) : Forum Horizon, 1er (36-65-70-83) ; Rex, 2e (36-65-70-23) ; UGC Danton, 6e (36-65-70-68) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-65-70-73) ; UGC Biarritz, 8e (36-65-70-81 ; 36-65-70-81) ; UGC Opéra, 9e (36-65-70-44) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38) ; UGC Convention, 15e (36-65-70-47).

MONTPARNASSE PONDICHÉRY (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55).

MR. JONES (A., v.o.) : Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55).

NAKED (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

NEUF MOIS (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14) ; UGC Odéon, 6e (36-65-70-72) ; UGC Biarritz, 8e (36-65-70-81 ; 36-65-70-81) ; UGC Opéra, 9e (36-65-70-44) ; UGC Gobelins, 13e (36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Miramar, 14e (36-65-70-39).

NO SMOKING (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

LES NOCES DE PALO (danois, v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) ; v.f. : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; Reflet République, 11e (48-05-51-33).

NOL CHEZ LES MUPPETS (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

NUITS BLANCHES A SEATTLE (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LES NUITS FAUVES (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

L'ODEUR DE LA PAPAYE VERTE (vietnamien, v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).

PERSONNE NE M'AIME (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60).

PETER'S FRIENDS (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

PHILADELPHIA (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (36-65-70-83) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; UGC Odéon, 6e (36-65-70-72) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-65-70-73) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07) ; UGC Champs-Elysées, 8e (36-65-70-88) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; UGC Maillot, 17e (36-65-70-61) ; v.f. : Rex, 2e (36-65-70-23) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (36-65-70-45) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (36-65-70-47) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

PIÈGE EN EAUX TROUBLES (A., v.o.) : George V, 8e (36-65-70-74) ; v.f. : Paris Ciné I, 10e (47-70-21-71).

POINT DE DÉPART (A., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

LE PRINCE DE JUTLAND (Fr.-Brit., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

QUAND J'AVAIS CINQ ANS, JE M'AI TUÉ (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

RAINING STONES (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82).

RESERVOIR DOGS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

RETOUR A HOWARDS END (Brit., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

ROMEO IS BLEEDING (A., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

RUBY IN PARADISE (A., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

SAUVEZ WILLY (A., v.o.) : George V, 8e (36-65-70-74) ; v.f. : Rex, 2e (36-65-70-23) ; George V, 8e (36-65-70-74) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

SHORT CUTS (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-65-70-73) ; UGC Triomphe, 8e (36-65-70-76) ; Escurial, 13e (47-07-28-04).

SIMPLE MEN (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).

SMOKING (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

TALONS AIGUILLES (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

TANGO ARGENTINO (Youg., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

LE TEMPS DE L'INNOCENCE (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

THE BABY OF MACON (Brit., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

THE PLAYBOYS (Brit., v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

THE SNAPPER (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Le Champo - Espace Jacques Tati, 5e (43-54-51-60) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

THE UNBELIEVABLE TRUTH (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

TOMBÉS DU CIEL (Fr.) : Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55).

TOMBSTONE (A., v.o.) : UGC Normandie, 8e (36-65-70-82).

TROIS COULEURS-BLANC (Fr.-Pol., v.o.) : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60).

TROIS COULEURS-BLEU (Fr.-helvético-Pol.) : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12).

LES TROIS MOUSQUETAIRES (A., v.o.) : George V, 8e (36-65-70-74) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55).

TRUE ROMANCE (Fr.-A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

UN BRIN DE CHANCE (Isr., v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

UN JOUR SANS FIN (A., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

UN MONDE PARFAIT (A., v.o.) : George V, 8e (36-65-70-74) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

UNE BRÈVE HISTOIRE DU TEMPS (Brit.-A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

LA VENGEANCE D'UNE BLONDE (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; UGC Normandie, 8e (36-65-70-82) ; UGC Gobelins, 13e (36-65-70-45) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

LA VÉRITABLE HISTOIRE D'ARTAUD LE MOMO (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LES VESTIGES DU JOUR (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; 14 Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; UGC Odéon, 6e (36-65-70-72) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; UGC Maillot, 17e (36-65-70-61) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55).

LES VISITEURS (Fr.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75).

LE VOLEUR D'ARC-EN-CIEL (Brit., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

VUK LE PETIT RENARD (hongrois, v.f.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

ZHAO LE, JOUER POUR LE PLAISIR (Chin., v.o.) : Reflet Médicis I (ex Logos I), 5e (43-54-42-34).

LES SÉANCES SPÉCIALES

ALPHA BRAVO (A., v.f.) : Cinaxe, 19e (42-09-34-00) 18 h.

L'ARMÉE DES TÉNÈBRES (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 22 h 30.

AUX PETITS BONHEURS (Fr.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 17 h 45.

BEYOND THERAPY (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 18 h.

BLUE VELVET (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 0 h 05.

BONSOIR (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 18 h 45.

BRAINDEAD (Néo-Zélandais, v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 0 h 25.

CABARET (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h.

CACHE CASH (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 17 h.

CHOMSKY, LES MÉDIAS ET LES ILLUSIONS NÉCESSAIRES (Can., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) 17 h 30.

EXCALIBUR (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h.

FEMMES AU BORD DE LA CRISE DE NERFS (Esp., v.o.) : La Bastille, 11e (43-07-48-60) 0 h 30.

LA GUERRE DES BOUTONS (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 17 h.

HENRY, PORTRAIT OF A SERIAL KILLER (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 0 h 20.

HISTOIRE DE LA VITESSE (A.) : La Géode, 19e (36-68-29-30) 17 h, 19 h, 21 h.

L'HOMME SANS VISAGE (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 22 h 15.

HYDRO (Fr.) : La Géode, 19e (36-68-29-30).

JONATHAN LIVINGSTON LE GOÉLAND (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 18 h 45.

LES JOUEURS D'ÉCHECS (Ind., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 22 h.

LABYRINTHE DES PASSIONS (Esp., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) 22 h 30.

LES LIAISONS DANGEREUSES (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 18 h 45.

LIBERTÉ AU BOUT DU CHEMIN (v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 18 h 45.

METAL HURLANT (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 22 h 30.

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 16 h.

MONTY PYTHON, LA VIE DE BRIAN (Brit., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 18 h.

SACRÉ ROBIN DES BOIS (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 16 h.

SALO OU LES 120 JOURNÉES DE SODOME (It., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) 21 h 50.

SNAKE EYES (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 16 h.

SOLEIL LEVANT (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 22 h 15.

THE LAST OF ENGLAND (Brit., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) 18 h 05.

THE PLAYER (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 20 h.

THE ROCKY HORROR PICTURE SHOW (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 22 h 30, 0 h 10.

LE TROISIÈME HOMME (Brit., v.o.) : Mac-Mahon, 17e (43-29-79-89 ; 36-65-70-48) 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.



ÉCONOMIE

FINANCES

Contrastant avec la morosité ambiante

Les banques suisses affichent une santé insolente

BERNE

de notre correspondant

Alors que la Suisse vient de connaître sa troisième année consécutive de récession, ses trois grandes banques ne se sont jamais si bien portées. Confirmant les « excellents » résultats déjà enregistrés au premier semestre, elles ont bouclé 1993 avec des bénéfices record. Selon des chiffres publiés début mars, leurs bénéfices nets additionnés ont dépassé les 5 *milliards* de francs suisses, soit le meilleur exercice de leur histoire.

En tête de ce palmarès, l'Union de banques suisses (UBS) affiche un bénéfice de 2 268 millions de francs suisses, en hausse de 68,9 %. Pour sa part, le Crédit suisse (CS) *peut* se targuer d'avoir bien digéré l'absorption, début 1993, de la *Banque populaire suisse s'élevant* à 1 460 millions de francs suisses. Le bénéfice du groupe est de 53 % supérieur à celui de l'année précédente. Quant à la Société de banque suisse (SBS), son bénéfice s'est accru de 36 % pour atteindre 1 300 millions de francs suisses.

Ni le ralentissement des activités commerciales traditionnelles ni le refus des Suisses d'adhérer à l'Espace économique européen (EEE) n'ont entravé la progression des trois principaux instituts bancaires du pays. Leurs *gains ont été, en grande partie*, générés par le boum de la Bourse, la gestion de fortune et les opérations sur produits dérivés. Autre facteur ayant contribué à ce décor, la part croissante des revenus provenant de l'étranger. Ainsi, l'UBS évalue à *« un bon tiers »* de ses gains les bénéfices réalisés hors des frontières helvétiques.

Un optimisme prudent

En attendant que la reprise annoncée se concrétise, l'insolente santé des banques est diversement interprétée. En tout cas, de tels bénéfices sont difficiles à expliquer en période de crise, avec un chômage supérieur à 5 %, taux élevé pour la Suisse. D'ailleurs, les résultats excep*tionnels des banques coïncident* avec un autre record historique moins réjouissant, le déficit des comptes de la Confédération qui a avoisiné 8 milliards de francs suisses en 1993.

A ceux qui souhaiteraient les voir s'impliquer davantage pour stimuler la relance de l'économie, les banques rétorquent qu'elles doivent d'abord satisfaire leurs actionnaires et que ce n'est pas leur *« rôle de mener une politique structurelle pour assainir les canards boiteux »*. Affichant un optimisme prudent, elles font *également* valoir que leurs bénéfices se situent autour de 10 % de leurs fonds propres et que leur objectif est de se rapprocher des 15 % comme c'est généralement le cas pour les banques étrangères.

JEAN-CLAUDE BUHRER

INDUSTRIE

Tokyo tablant sur une légère reprise du marché communautaire

Les importations de voitures japonaises en Europe devraient augmenter de 0,41 %

Négociateurs européens et japonais sont parvenus, à Tokyo aux petites heures du samedi 19 mars, à un accord sur le volume des exportations de véhicules nippons vers les Douze en 1994. Les exportations japonaises devraient augmenter de 0,41 % par *rapport* à l'an dernier et atteindre 984 000 véhicules. Ce chiffre et ce *pourcentage ont été négociés sur* la base d'une hypothèse de croissance de 2 % du marché européen. Chaque année, en effet, Bruxelles et Tokyo négocient, en fonction de l'évolution du marché, le quota des exportations de voitures nippones vers l'Europe dans le cadre d'un *accord conclu en 1991 et* valable jusqu'en 1999.

Les négociations pour cette année avaient commencé jeudi. Les négociateurs japonais, tablant sur une légère reprise du marché communautaire, demandaient un volume d'exportation au moins égal à celui de 1993. Ils ont donc obtenu satisfaction. C'est la première fois depuis l'entrée en vigueur de l'accord qu'ils obtiennent une augmentation, même très légère, de leur quota : leurs expor*tations avaient*, en effet, été plafonnées à 1,26 million en 1991, 1,2 en 1992 et devaient atteindre *initialement 1,08 million en 1993.* L'ampleur de la récession en Europe et l'effondrement brutal du marché automobile sur le Vieux Continent, les avaient contraints à accepter, en cours d'année, une révision de l'accord initial et une limitation de leurs exportations à *980 000 véhicules seulement.*

L'apparente bonne volonté du Japon ne s'en traduisait pas moins par une augmentation régulière de la part de marché de ses constructeurs automobiles chez les Douze : l'accord de 1991 ne concerne pas, en effet, les véhicules nippons fabriqués dans l'Union européenne. Une ambiguïté régulièrement dénoncée par les constructeurs européens, mais jamais levée. A Tokyo, samedi, le négociateur européen, Guy Crauser, a reconnu *ne pas pouvoir encore évaluer* la part de marché des constructeurs nippons en Europe pour 1994, qui *était, selon lui, de 11*,4 % à fin 1993 contre 11 % en 1992.

Enfin, la très modeste hausse des exportations nippones vers les Douze en 1994 se traduira par une *augmentation beaucoup plus* importante de celles-ci vers cinq Etats membres (France, Italie, Portugal, Espagne, Grande-Bretagne). Le Japon sera ainsi autorisé à exporter directement vers l'Hexagone 74 900 véhicules, ce qui correspond à une hausse de 8,5 % de *son plafond* sur 1993 *qui n'avait* pourtant pas été atteint.

50 millions d'actions apportées

Succès de l'OPE du Groupe Lagardère sur Matra-Hachette

« Etre plus apte à lever des fonds », et donc *« réagir plus rapidement sur les grandes affaires »*. Telles étaient, officiellement, les deux motivations essentielles de l'offre publique d'échange (OPE) lancée fin janvier par Lagardère *Groupe, holding de Jean-Luc* Lagardère, sur Matra-Hachette. Une offre qui, pour réussir, avait alors précisé M. Lagardère, devait au minimum porter de 37,6 % à 65 % le contrôle du holding de tête sur le groupe.

Le seuil a été aisément franchi. A quelques jours de la clôture de l'opération (des titres peuvent encore être apportés jusqu'au 21 mars), Lagardère Groupe détient 91 % du capital de *Matra-Hachette*, selon les indications provisoires publiées vendredi 18 mars par la Société des Bourses françaises (SFB) dans un communiqué. Selon la SBF, qui *communiquera les résultats définitifs* de l'OPE le 6 avril, *« environ 50 millions d'actions »* ont d'ores et déjà été apportées à l'offre. Conséquence immédiate, le titre Lagardère Groupe va remplacer Matra-Hachette dans l'indice CAC 40.

Après deux ans de restructurations tous azimuts (fusion de Matra et de Hachette consécutive au *dépôt de bilan de la* Cinq, fusion de MMB avec la banque Arjil pour former Lagardère Groupe, transformation de ce nouveau holding de tête en *société en commandite par* actions), le groupe devrait à nouveau jouer un rôle actif. Matra-Hachette est toujours candidat à une place dans le noyau dur de Renault. *Le groupe compte pren*dre part aux rapprochements inévitables dans le secteur de la défense. Par ailleurs, il entend exploiter à fond le catalogue que *lui offre ses activités d'édition* dans le domaine du multimédia.

Un excédent de 32,36 milliards de francs pour l'automobile en 1993

Comme tous les ans, la branche automobile a dégagé, en *1993, un solde largement positif* de 32,36 milliards de francs pour le commerce extérieur français, selon des statistiques publiées, vendredi 18 mars, par le Comité des constructeurs français d'automobiles (CCFA).

Ce résultat est d'autant plus remarquable qu'il n'a reculé que de 3,7 % par rapport aux 33,6 *milliards de francs d'excédent* dégagés en 1992, alors que le marché automobile européen, en 1993, a reculé de 15,2 %, souligne le CCFA. Les exportations de la branche ont atteint l'an dernier 143,04 milliards de francs. Elles ont donc assez fortement reculé (– 12,5 %) par rapport aux 163,54 milliards réalisés en 1992, mais cependant moins que le marché.

C'est grâce aux importations, qui ont régressé de 14,8 % avec 110,68 milliards de francs contre 129,91 milliards en 1992, que ce bon résultat a été obtenu.

En doublant ses parts dans Air & Water Technology

La Générale des eaux se renforce aux Etats-Unis

La Compagnie générale des eaux pousse les feux aux Etats-Unis. Le groupe, qui réalise 5,5 milliards de francs *de chiffre* d'affaires outre-Atlantique, a annoncé, vendredi 18 mars, qu'il allait quasiment doubler sa participation dans la société américaine Air & Water Technology (AWT). Cette *société, qui réalise* un chiffre d'affaires de 630 milions de dollars (3,48 milliards de francs) dans le traitement et la gestion des eaux usées, de l'eau potable et de la pollution de l'air, a perdu 40 millions de dollars en trois ans.

Complexe, le montage financier de l'opération se fera en plusieurs étapes. La Générale apportera à AWT sa filiale Professional Services Group spé*cialisée dans la gestion déléguée* des services d'eau. Elle recevra en échange 6,5 millions d'actions AWT, en achètera 500 000 et souscrira, enfin, à une augmentation de capital réservée. A l'issue de ces opérations, la Générale, qui possédait, depuis 1990, 23 % du capital d'Air & Water Technology, détiendra 40 % des actions ordinaires et 48 % des droits de vote.

« Une étape importante »

Cet accord représente, selon la Générale des eaux, *« une étape importante de son développement aux Etats-Unis dans des secteurs à forte croissance »*. Il est en tout cas un nouveau signe de l'intérêt porté par les compagnies d'eau au marché d'outre-Atlantique, au moment où de plus en plus de municipalités américaines concèdent la gestion de l'eau à des sociétés privées. En novembre dernier, la Lyonnaise des eaux-Dumez *avait décroché un con*trat de 400 millions de francs pour la gestion de stations d'épuration pour la ville d'Indianapolis (Indiana).

SOCIAL

AIR FRANCE : des syndicats écrivent à Christian Blanc. – Des syndicats de salariés d'Air France, navigants (pilotes, hôtesses et stewards) et personnels au sol (CGT, CFDT et CFTC) ont adressé une lettre au président, Christian Blanc, pour lui demander *« d'ouvrir de véritables négociations »* sur le projet d'entreprise, présenté le 10 mars. Ils lui demandent également de *« renoncer à exiger la signature »* du texte par l'ensemble des organisations syndicales, estimant qu'ils ne pourront pas recueillir l'avis des personnels d'ici le début d'avril.

REPÈRES

ALLEMAGNE

Pas de reprise ferme avant 1995, selon le « conseil des cinq sages »

Une ferme reprise de la conjoncture allemande ne se produira pas avant 1995, malgré la hausse des exportations enregistrée ces derniers mois, a estimé vendredi 18 mars Herbert Hax, membre du « Conseil des cinq sages », le groupe d'experts chargé d'évaluer la situation économique et de conseiller le gouvernement fédéral. Selon les cinq sages, la croissance en Allemagne de l'Ouest devrait être proche de zéro en 1994. Le gouvernement et les six instituts de conjoncture tablent de leur côté sur un taux de 1 %. *M.* Hax a par ailleurs défendu la politique monétaire de la Bundesbank, *rappelant* que la banque centrale avait pour premier devoir de veiller à la stabilité du mark et non *de soutenir la croissance économique.*

ELECTIONS PROFESSIONNELLES

La CGT progresse à la SNCF

La CGT a amélioré ses scores aux *élections professionnelles* du 17 mars à la SNCF pour les représentants aux comités d'établissement et les délégués du personnel. Selon la direction, 84,05 % des 188 028 inscrits ont pris part au vote, les résultats d'une vingtaine d'établissements n'ayant pu être intégrés dans ce premier bilan.

La CGT, pour l'ensemble des collèges, a *obtenu 44,04 % des* voix (contre 41,88 % en 1992) aux élections aux comités d'établissement. La CFDT a remporté 27,66 % des votes (28,95 % en 1992), la FMC – maîtrise et cadres – 10,50 % (10,28 %), la CFTC 6,73 % (7,06 %), FO 6,40 % (6,73 %), la FGAAC – agents de conduite – 3,33 % (3,80 %), et enfin la CFE-CGC 1,10 % (1,12 %). Pour les élections des délégués du personnel, la CGT remporte 45,59 % des *votes, contre 43,77 % en 1992.* La CFDT en emporte 27,98 %, la FMC 11,22 %, la CFTC 5,68 %, *FO* 5,59 %, *la FGAAC* 2,72 % et la CFE-CGC 0,95 %.

FRANCE

Un taux de croissance de 2,5 % en 1995

Deux des principaux instituts de conjoncture français, le Centre *d'observation économique de* la Chambre de commerce et d'industrie de Paris (COE) et Rexecode, proche du patronat, ont *annoncé, vendredi 18 mars*, une croissance en 1995 de l'ordre de 2,5 % pour l'économie française, *en accélération par rapport* à 1994. A la veille de la réunion, lundi 21 mars, du groupe techni*que de la commission des* comptes de la nation, le COE a remonté à 1,5 % (produit inté*rieur brut total) sa prévision* de croissance pour 1994 (contre 1 % auparavant), en raison *notamment d'un meilleur envi*ronnement international, et annoncé une croissance de *2,5 % pour 1995. Les prévisions* de Rexecode sont, pour 1994, de 0,9 % (PIB total) et de 2,4 % pour 1995.

RUSSIE

Le FMI envisage de retarder l'octroi de crédits

Sceptique sur la capacité du *gouvernement russe à tenir ses* engagements en matière de rigueur budgétaire, le directeur général du Fonds monétaire international (FMI), Michel Camdessus, n'a pas exclu vendredi 18 mars de repousser l'octroi d'un prêt de 1,5 milliard de dollars (8,6 milliards de francs) prévu pour la Russie, selon l'agence ITAR-TASS. M. Camdessus, qui a entamé jeudi une visite de cinq jours à Moscou, a affirmé à Victor Tchernomyrdine, *le premier ministre*, que le FMI *« avait l'intention d'étudier plus en détail et plus profondément les paramètres du budget russe »*, selon Valéri Grichine, un responsable du service de presse gouvernemental cité par l'agence.

SANTÉ

Forte hausse des dépenses d'assurance-maladie

Les dépenses d'assurance-maladie ont fortement progressé en janvier, enregistrant une augmentation de 0,8 % en un mois et de 4 % sur douze mois. Alors qu'un *ralentissement était perceptible* depuis mi-1993, les statistiques publiées vendredi 18 mars par la *Caisse nationale d'assurance-maladie* (CNAM) témoignent d'un mouvement de hausse qui concerne l'ensemble des secteurs. Ainsi, les versements aux hôpitaux publics évoluent à un rythme soutenu (1 % après 0,8 % en décembre) alors que les dépenses des établissements privés, qui avaient baissé de 1,5 % en décembre, sont en *hausse de 0,2 %. Les honoraires* privés repartent nettement (0,8 %) et, à un degré moindre, *les prescriptions (0,4 %).*

SEMAINE DU 14 AU 18 MARS 1994

PARIS

Répit

INDICE CAC 40

+ 2,13 %

Enfin ! La vigoureuse reprise du début de semaine à la Bourse de Paris a permis de redonner un peu de couleurs aux valeurs françaises qui n'avaient pas connu une seule période gagnante depuis cinq semaines. Entre le 4 février, date à laquelle la Réserve fédérale américaine avait indiqué qu'elle allait relever légèrement les taux à court terme, et le 11 mars, l'indice CAC 40 avait abandonné 6,62 %. Le rebond de cette semaine (+2,13 %) n'est peut-être pas seulement technique. Selons certains analystes, le marché parisien pourrait être à l'aube d'une nouvelle période haussière. Ils vont même plus loin en estimant que celle-ci ne sera plus essentiellement basée sur la sempiternelle baisse des taux, mais également sur un retour à meilleure fortune des entreprises.

La semaine avait littéralement débuté sur des chapeaux de roue : en deux séances, le principal indicateur de la place s'adjugeait près de 4 %. Lundi, notamment sur des anticipations de baisse des taux d'intérêt à la veille de la réunion du conseil bimensuel de la Bundesbank et la confirmation dans une enquête de la Banque de France de la poursuite de l'amélioration de l'activité économique, il gagnait 1,84 %. Dès le lendemain, la hausse continua de s'accélérer. L'annonce par la Buba qu'elle lançait son appel d'offres à taux variable confortait les boursiers dans leur conviction qu'elle *« allait faire un geste jeudi »*. Certains se hasardant même à pronostiquer que ce fameux geste allait porter sur le taux Lombard plutôt que sur l'escompte.

Mercredi, à la veille du conseil, quelques prises de bénéfice dans un marché calme installaient les valeurs dans le rouge pour la journée et ce, malgré une meilleure orientation des marchés de taux. A l'issue des échanges, l'indice CAC 40 s'inscrivait en repli de 0,7 %. Le lendemain, malgré la déception causée par l'immobilisme de l'institut d'émission allemand et la légère dégradation qui s'ensuivit sur le MATIF, les valeurs françaises firent preuve d'une relative résistance puisqu'au terme des transactions, l'indice CAC 40 s'inscrivit en hausse de 0,23 % pour les raisons citées plus haut, à savoir quelques signes encourageants sur la reprise de l'activité économique.

La dernière séance de la semaine a été uniformément de couleur rouge. Après un début de séance en repli de 0,41 %, la tendance n'a cessé de se dégrader au fil des échanges. Avec une brutale accentuation dans le sillage du MATIF rendu nerveux par des rumeurs selon lesquelles un relèvement des taux courts américains (*fed funds*) serait à l'ordre du jour de la prochaine réunion du comité de l'*open market*, et faisant état d'un éventuel relèvement du taux d'escompte US. Rumeurs d'autant plus insistantes que la Maison Blanche annonçait simultanément une réunion de « routine » entre le président Clinton et Alan Greenspan, président de la Réserve fédérale.

Heureusement que le début de semaine était particulièrement bien orienté, car malgré cette dernière baisse de 1,18 %, les valeurs françaises réussissent à conserver un gain hebdomadaire de 2,13 %, l'indice CAC 40 s'inscrivant à la cote 2 221,34.

Euro Disney et LVMH

Du côté des actions, plusieurs valeurs se sont distinguées. Euro Disney, par exemple. L'annonce, lundi, du bouclage du plan de restructuration n'a été que diversement appréciée par les actionnaires minoritaires du parc de loisirs. Ce plan prévoit un « coup d'accordéon », c'est-à-dire une réduction du nominal des actions, suivie d'une émission à un prix voisin du nominal actuel, qui est de 10 francs. Ce « coup d'accordéon », objectent les minoritaires, ne fera pas faire le même sacrifice à tout le monde : en 1989, le groupe Disney avait souscrit des titres à 10 francs que le marché a payé 72 francs. Le titre terminait la séance sur une baisse de 7,9 % dans un volume nourri de près de 6 millions de titres. Le lendemain, toujours aussi volatil, le titre baissait de 10 % à l'ouverture avant de terminer la journée sur un gain de 2,5 % à 34,70 francs avec 3,6 millions de titres échangés.

On a également beaucoup parlé de LVMH. Il y a d'abord eu l'annonce, mardi, de la division par cinq du nominal des actions de Louis Vuitton Moët-Hennessy (LVMH), envisagée par le groupe de luxe en avril 1993, celle-ci interviendra le 21 mars. A partir de cette date, les 15 780 690 actions de 50 francs nominal jouissance 1er janvier 1993 seront divisées en 78 903 450 actions de 10 francs nominal et les 896 actions de 50 francs nominal jouissance 1er janvier 1994 seront divisées en 4 480 actions de 10 francs nominal. Puis, jeudi, la présentation des résultats du groupe de luxe par son PDG, Bernard Arnault, qui annoncé un profit net de 3,57 milliards de francs, a donné l'occasion à la Bourse de saluer cette performance. Le même jour en clôture, le titre s'adjugeait 5 % et, à l'issue de la dernière séance de la semaine, il clôturait à 4 394 francs, en hausse de 0,1 %.

Enfin, pour conclure, Unilever France vient de déposer son projet d'offre publique d'achat (OPA) simplifiée sur les actions de la société de crèmes glacées Ortiz-Miko auprès des autorités boursières. Unilever, qui avait reçu mercredi le feu vert des autorités de Bruxelles, propose de racheter les 15 % du capital de la société détenus par le public au prix de 1 429 francs par action.

FRANÇOIS BOSTNAVARON

Agroalimentaire

	18-3-94	Diff.
Bongrain	3 393	- 13
BSN	895	- 10
Eridania Béghin	925	- 7
Fromageries Bel	5 540	- 30
LVMH	4 389	+ 454
Pernod-Ricard	405,80	- 1,10
Rémy-Cointreau	239	- 1
Saint-Louis	1 753	+ 56

Assurances

	18-3-94	Diff.
AGF	588	+ 2
AXA	1 391	+ 26
GAN	520	- 4
Groupe Victoire	n.c.	-
SCOR SA	584	- 34
UAP	189,1	+ 0.1

Bâtiment et matériaux

	18-3-94	Diff.
Bouygues	710	+ 11
Ciments français	379	- 29,20
Colas	1 124	- 21
Eurotunnel	46,15	- 1,65
Eiffage	1 315	+ 55
GTM Entrepose	477,30	- 18,30
Imétal	627	+ 4
Immob. Phénix	105,80	- 6,20
Jean Lefebvre	1 311	+ 11
Lafarge-Coppée	464,20	- 7,60
Poliet	457,70	- 14,30
Saint-Gobain	688	+ 1
SGE	254	- 9,90
Spie-Batignolles	494	+ 25

Chimie

	18-3-94	Diff.
Air liquide (L')	850	+ 24
ELF Sanofi	1 094	+ 27
Gascogne	575	+ 6
Institut Mérieux	2 190	+ 70
Michelin	260,60	+ 8,90
Plastic Omnium	820	- 8
Rhône-Poulenc A	148,10	+ 4,70
Rhône-Poulenc CI	178	+ 8
Roussel-Uclaf	678	+ 8
Synthélabo	209	+ 2,80

Consommation non alimentaire

	18-3-94	Diff.
BIC	1 285	- 39
Chargeurs	1 542	+ 143
Christian Dior	404,30	+ 44,30
Clarins	592	+ 17
DMC	408	+ 4,50
EBF	920	- 19
Essilor Int.	780	+ 15
Gr. André CP 8,50	690	+ 16
L'Oréal	1 260	+ 38
Moulinex	146,30	+ 0,30
Salomon	2 125	- 144
SEB	570	+ 8
Skis Rossignol	2 281	- 49
Sommer-Allibert	2 351	+ 72
Zodiac	2 271	+ 11

Crédit et banques

	18-3-94	Diff.
Comp. bancaire	605	+ 2
BNP CI	255,40	+ 2,50
Cetelem	1 335	- 13
CPR	533	+ 10
CDE	219	inch.
CCF	251	+ 4,30
CFF	1 249	- 3
CLF	433,40	+ 2,30
Créd. lyon. CI	741	+ 35
Crédit national	627	+ 13
Société générale	654	- 1
SOVAC	1 794	- 52
UFB Locabail	470	+ 20
UIC	535	- 15
Via Banque	451	+ 6

Electricité et électronique

	18-3-94	Diff.
Alcatel-Alsthom	717	+ 13
Alcatel-Câble	674	+ 15
CSEE	675	+ 15
Intertechnique	650	+ 1
Labinal	874	- 1
Legrand	6 100	+ 240
Matra Hachette	148,20	- 1
Radiotechnique	555	+ 38
Sagem	2 890	- 70
Schneider	430,10	- 1,60
Sextant Avionique	N.C.	-
Thomson CSF	197	+ 7,50

Distribution

	18-3-94	Diff.
Alsacienne Sup	2 261	+ 11
Bon Marché	820	+ 63
Carrefour	4 157	+ 98
Casino	183,5	+ 0,8
Castorama Dubois	848	+ 15
Compt. Modernes	1 642	+ 40
Damart	5 620	+ 20
Docks de France	747	+ 28
Gal. Lafayette	2 815	+ 135
Guilbert SA	500	- 13
Guyenne Gasc.	1 688	- 52
Pinault Pr.	941	+ 19
Primagaz	1 020	+ 46
Promodès	1 102	+ 64
Rexel (ex-CDME)	680	+ 13
SCOA	N.C.	-

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM	Nombre de titres	Valeur en cap. (KF)
LVMH	277 510	1 176 871
ELF Aquitaine	2 658 392	1 093 590
Alcatel Alsthom	1 436 190	1 036 043
Société générale	1 300 020	884 125
Eaux (Cie génér. des)	288 070	779 419
Saint-Gobain	1 003 070	701 148
Peugeot	778 250	686 454
Paribas	1 115 825	550 089
Canal +	497 110	509 080
Eurotunnel	10 482 200	498 709
Lafarge Coppée	1 027 370	487 273
Total	1 451 700	480 898
Carrefour	112 300	467 534
BNP	1 745 640	455 279

Immobilier et foncier

	18-3-94	Diff.
CFI	300,10	+ 0,10
GFC	530	inch.
Lucia	165	- 5
Olipar	29	- 0,65
Rue Impériale	4 560	+ 45
Sefimeg	531	- 11
Silic	895	- 8
Simco	607	- 23
Sogeparc	930	- 20
UIF	668	- 3

Investissement et portefeuille

	18-3-94	Diff.
Arnault et Assoc.	-	-
Bolloré	375,10	- 14,90
Cerus	141	- 0,50
CGIP	1 240	inch.
Eurafrance	2 195	- 65
Gaz et Eaux	2 136	- 23
Lagardère MMB	158	+ 7,80
Marine-Wendel	438	- 3
Navigation mixte	1 230	- 45
Nord-Est	167	- 1
Origny-Desvroise	1 180	+ 5
Parfinance	242	- 0,90
Paribas	482	- 1,50
Suez	332,80	- 0,50
Worms	320	+ 1

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM) — Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Chargeurs	+ 11,4	Centrest	- 13,7
LVMH	+ 10,9	Sodexco	- 12,5
Gal. Lafayette	+ 8,1	Scoa Regroup.	- 10,9
De Dietrich	+ 7,7	Eurotunnel	- 9,4
Radiotechnique	+ 7,1	Legris Indust.	- 8,9
Legrand Priv.	+ 7	Olipar	- 8,8
Gén. des Eaux	+ 6,9	Salomon	- 6,7
Promodes	+ 6,8	Unibail	- 6
Christian Dior	+ 6,2	Ciments Franç.	- 5,6
Ly. eaux Dumez	+ 5,5	Skis Rossignol	- 5,5
Legrand	+ 5,2	Gles Entrep.	- 5,3
Metaleurop	+ 5,2	Dynaction	- 5,2
Fillage	+ 5,1	Rochette	- 4,9
Casino Guich.	+ 5,1	Immob. Phenix	- 4,8

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)	11-3-94	14-3-94	15-3-94	16-3-94	17-3-94
RM	3 567 879	4 056 911	5 046 954	3 641 030	4 187 182
Comptant					
R. et obl.	101 829 295	20 852 833	28 026 247	27 805 525	26 723 872
Actions	397 716	236 145	218 322	214 923	756 966
Total	105 794 890	251 468 889	33 291 523	31 661 478	31 668 020

INDICES CAC (du lundi au vendredi)	14-3-94	15-3-94	16-3-94	17-3-94	18-3-94
Ind. SBF 120	1539,57	1563,83	1555,62	1558,41	1543,25
Ind. SBF 250	1487,63	1508,19	1501,47	1504,40	1491,38
(base 100, 31 décembre 1987)					
Indice CAC 40	2 215,02	2 258,52	2 242,71	2 247,84	2 221,34

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 18 mars 1994

Nombre de contrats : environ 313 593

COURS	ÉCHÉANCES MARS 94	JUIN 94	SEPTEMBRE 94
Premier	125,48	125,04	124,30
Dernier	124,58	124,06	123,70

Métallurgie, mécanique

	18-3-94	Diff.
CarnaudMetalbox	190,60	- 3,20
Dassault Aviation	555	+ 12
De Dietrich	2 670	+ 220
Fives-Lille	542	+ 16
Legris Industrie	282,20	- 10,80
Métaleurop	91,75	+ 5,25
Pechiney CI	426	+ 20,50
Pechiney Int.	194,10	+ 1,10
Peugeot SA	888	- 6
Strafor, Facom	669	+ 7
Valeo	1 397	- 4
Vallourec	288	+ 2,50

Mines d'or, diamant

	18-3-94	Diff.
Anglo-American	278,9	- 3,1
Buffelsfontein	64	+ 1,4
De Beers	139,6	+ 1,6
Driefontein	69,8	+ 4
Gencor	12,8	+ 0,06
Harmony	32,9	+ 0,4
Randfontein	58,3	+ 4,35
Sainte-Helena	57,3	+ 0,6
Western Deep	244	+ 9,5

Pétrole

	18-3-94	Diff.
BP-France	130	+ 5
Elf-Aquit.	408,3	+ 1,9
Erap-Elf	338	- 28
Esso	1 033	+ 16
Géophysique	580	- 5
Total	328,4	+ 6,4

Sicomi ou ex-Sicomi

	18-3-94	Diff.
Bail Investis.	1 084	- 16
Genefim	390	- 0,5
Immobail BTP	555	- 5
Interbail	525	+ 12
Klepierre	781	- 29
Locindus	1 054	- 48
Selectibanque	195	- 1
Unibail	583	- 20

Transports, loisirs, services

	18-3-94	Diff.
Accor	716	+ 13
BIS	241	+ 13
Canal Plus	1 027	+ 62
Cap Gemini	210	+ 0,1
CEP Comm.	481	- 24
Club Méditerranée	407,7	+ 5,7
Dauphin Ota	305	+ 15
Génér. des eaux	2 701	+ 116
Ecco	673	+ 14
Euro Disney	35,25	- 1,5
Filipacchi Médias	928	- 14
Havas	478	+ 9,1
Lyonnaise-Dumez	605	+ 35
OGF	875	- 6
Publicis	500	- 1
Delmas Vieljeux	680	- 6
SITA	795	+ 15
Sligos	590	- 5
Sodexho	1 090	- 9
TF1	508	+ 4

Valeurs à revenu fixe ou indexé

	18-3-94	Diff.
9 % 1979	100,08	inc.
10,80 % 1979	102	inc.
EDF-GDF 3 %	6 100	+ 10
CNB 5 000 F	100,55	inc.
CNB Par.5 000 F	n.c.	-
CNB Suez 5 000 F	n.c.	-
CNI 5 000 F	100,55	inc.

NEW-YORK

Indécise

INDICE DOW JONES

+ 0,85 %

Wall Street a manqué d'élan cette semaine, évoluant la plupart du temps irrégulièrement dans l'attente d'indications sur l'orientation de l'inflation et des taux d'intérêt avant de repartir en flèche vendredi, journée des trois sorcières, grâce à des opérations techniques. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes s'est rapproché vendredi du seuil des 3 900 points, clôturant à 3 895,65 points, en hausse de 30,51 points (+ 0,85 %) par rapport à la semaine précédente.

L'évolution des prix de gros et de détail américains pour le mois de février publiée en début de semaine a montré que l'inflation reste contenue mais Wall Street n'a pas réussi à prendre avantage d'une nette baisse des taux d'intérêt à long terme mardi et mercredi. Ces bons chiffres n'ont pas été suffisants pour écarter les spéculations sur un nouveau resserrement de la politique monétaire à l'occasion de la réunion mardi du Comité de l'Open Market de la Réserve fédérale (Fed). Ce comité décide de l'orientation de la politique monétaire pour les prochaines semaines.

Lors de sa dernière réunion le 4 février, la Fed avait relevé d'un quart de point le taux interbancaire au jour le jour, ce qui avait provoqué une chute de 96 points à Wall Street. Depuis, les investisseurs s'attendent à tout moment à une intervention similaire.

La nervosité du marché a été accrue vendredi par l'invitation inattendue du président de la Fed, Alan Greenspan, à la Maison Blanche pour discuter de l'état de l'économie.

Indice Dow Jones du 18 mars : 3 895,65 (c. 3 862,70).

	Cours 11 mars	Cours 18 mars.
Alcoa	74	77 1/8
Allied Signal Inc.	78	38 1/2
American Express	28 5/8	30 1/4
ATT	50 7/8	53 5/8
Bethlehem Steel	21 7/8	21 1/2
Boeing	47 5/8	47 1/8
Caterpillar Inc.	118 1/2	119 1/8
Chevron	88 1/4	92 3/4
Coca-Cola	41	42
Dysney Corp.	47	47
Du Pont de Nemours	55 3/4	58 5/8
Eastman Kodak	44 5/8	45 1/8
Exxon	65 1/4	66
General Electric	105 1/4	104 7/8
General Motors	63	60 1/8
Goodyear Tyre	44 1/4	45 1/4
IBM	55 7/8	57 1/4
International Paper	69 7/8	70 1/2
McDonnel Douglas	120 1/8	114 3/4
Merck and Co	32 1/4	31 3/4
Minnesota Mining	103 1/4	103 1/4
Morgan (J.P.)	65 7/8	64 7/8
Philip Morris	55 1/4	55 1/8
Procter Gamble	57 3/8	56 5/8
Sears Roeb. and Co	48 1/2	48 1/8
Texaco	66 1/8	66 1/4
Union Carbide	24 1/2	25 7/8
United Tech.	69 3/4	68 3/8
Westinghouse	13 1/2	13 1/4
Woolworth	20 1/4	19 7/8

TOKYO

Encouragé par les achats étrangers

INDICE NIKKEI

+ 1,76 %

Les cours des actions ont progressé à la Bourse de Tokyo grâce aux achats des investisseurs étrangers qui escomptent une reprise de l'économie japonaise. Le Nikkei a gagné 354,14 points (1,76 %). Les transactions journalières ont été en hausse avec une moyenne de 551,52 millions d'actions contre 429,05 millions la semaine précédente.

Après avoir ouvert en hausse lundi à 20 370,24 points, le Nikkei a fluctué au dessus du seuil psychologiquement important des 20 000 points, soutenu par les achats des investisseurs étrangers qui sont les principaux intervenants sur le marché depuis plusieurs mois. Selon les courtiers, les gestionnaires achètent parce qu'ils estiment que la récession japonaise, la pire depuis des décennies, va bientôt toucher le fond.

A Singapour, des analystes indiquent que le mouvement d'achats à Tokyo s'explique aussi parce que les investisseurs étrangers se retirent des autres marchés asiatiques. Les investisseurs individuels auraient également commencé à acheter des valeurs japonaises, les achats sur indice contribuant à faire monter le Nikkei.

L'économie japonaise présente quelques signes de reprise. Le ministère des finances estime que le mouvement de baisse des bénéfices avait été moindre pendant le trimestre octobre-décembre que pendant le trimestre précédent.

Indice du 18 mars : Nikkei 20 469,45 (c. 20 115,31) ; Topix 1 647,24 (c. 1 619,90).

	Cours 11 mars	Cours 18 mars.
Bridgestone	1 570	1 590
Canon	1 720	1 700
Fuji Bank	2 250	2 280
Honda Motors	1 740	1 760
Matsushita Electric	1 800	1 800
Mitsubishi Heavy	709	695
Sony Corp.	6 280	6 290
Toyota Motors	2 050	2 080

LONDRES

Progression : + 0,8 %

Le Stock Exchange a continué de fluctuer au gré des spéculations sur une éventuelle baisse des taux d'intérêt britanniques au cours de la semaine écoulée. L'indice Footsie des cent grandes valeurs a clôturé vendredi à 3 218,1 points, avec un gain hebdomadaire de seulement 26,2 points (0,8 %) alors qu'il avait démarré la semaine en forte hausse.

Les gains initiaux étaient dus aux espoirs d'une baisse du loyer de l'argent en Grande-Bretagne, qui avaient été alimentés par la hausse moins forte que prévu des prix de gros en février (+ 0,1 %). Mais l'annonce d'une hausse annuelle des salaires moyens supérieure aux prévisions en janvier, le maintien des taux directeurs de la Bundesbank ont ensuite provoqué un repli.

Indices « *FT* » du 18 mars : 100 valeurs, 3 218,1 (c. 3 191,9) ; 30 valeurs, 2 541,9 (c. 2 519) ; mines d'or, 223,8 (c. 212,3) ; fonds d'Etat, 98,72 (c. 100,01).

	Cours 11 mars	Cours 18 mars
Allied Lyons	8,15	8,13
BP	3,50	3,67
BTR	3,88	3,85
Cadbury	4,90	5,00
Glaxo	6,62	6,85
GUS	5,70	5,63
ICI	7,79	7,85
Reuters	20,45	20,12
RTZ	8,34	8,61
Shell	6,92	6,72
Unilever	10,79	10,60

FRANCFORT

Optimisme : + 2,47 %

La semaine boursière à Francfort a été placée sous le signe de l'optimisme grâce à la conclusion d'accords salariaux modérés dans le secteur public, qui font suite aux accords passés dans la métallurgie et la chimie. L'indice DAX des trente valeurs vedettes a terminé vendredi à 2 155,61 points, soit une hausse de 2,47 %.

Ces accords prévoient une hausse des salaires inférieure ou égale à 2 %, soit un taux inférieur à celui de l'augmentation du coût de la vie, estimée à 3 % pour 1994, et écartent donc tout danger inflationniste, ont souligné les économistes, ajoutant que cela devrait encourager la Bundesbank à baisser ses taux d'intérêt dans un proche avenir. La décision de la Buba, jeudi, de maintenir ses taux d'intérêt directeurs inchangés correspondait aux attentes du marché et n'a donc que peu influencé les cours, ont indiqué les courtiers.

Indice DAX du 18 mars : 2 155,61 (c. 2 103,49).

	Cours 11 mars	Cours 18 mars
AEG	158	166
BASF	310,90	317,30
Bayer	365,50	376,30
Commerzbank	350,50	358,50
Deutsche Bank	791	804,80
Hoechst	312,30	328
Karstadt	585	572,50
Mannesman	419	424,30
Siemens	678,40	700,50
Volkswagen	471,80	482,50

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

Le royaume du rentier

La situation commence à devenir difficile pour les emprunteurs internationaux qui cherchent à lever des fonds à long terme en quantités très importantes, de l'ordre d'un ou de plusieurs milliards de dollars à la fois. Cela fait près d'un mois que l'instabilité du marché des capitaux ne leur permet pas de mettre leur projet à exécution. Les listes d'attente s'allongent et lorsqu'une accalmie se produira enfin, les candidats seront nombreux à vouloir en profiter sans tarder.

Une catégorie de transactions est particulièrement concernée, celle des emprunts de type planétaire qui sont destinés à se placer en même temps sur toutes les principales places financières du monde. Ces affaires demandent une longue préparation car, avant de les lancer, il faut s'assurer que leurs conditions et leurs caractéristiques conviennent bien aux différents investisseurs professionnels auxquels elles s'adressent. Leur apparition est donc précédée d'une période de consultations et une grande publicité leur est acquise d'avance. Cela peut faciliter leur réussite. Mais lorsqu'il est impossible de tenir le calendrier prévu, comme c'est le cas actuellement, les retards et les hésitations accentuent encore le sentiment négatif du marché tout entier.

Tranchant fortement avec ce type d'opérations, celles qui sont proposées aux épargnants ont tendance à se multiplier dans certains compartiments, dont celui du franc luxembourgeois qui, présentement, bat tous ses records d'activité. Les emprunteurs de qualité s'y bousculent et rivalisent entre eux pour allécher les souscripteurs, car c'est une des rares sources de financement encore à leur disposition. Vendredi 18 mars, une émission de 5 milliards de francs luxembourgeois (soit environ 142 millions de dollars) a vu le jour pour le compte du Groupe Bruxelles-Lambert. C'est de loin le plus grand emprunt jamais émis au Grand Duché. Sa durée est de sept ans et le coupon d'intérêt est de 7 % l'an. Au prix d'émission, les titres rapportent 6,63 %. Ce rendement est bien supérieur à celui d'un autre emprunt émis la veille pour un montant de 2 milliards, dont le débiteur est la Finlande et qui, pour la même durée de sept ans, est muni d'un coupon de 6,50 % et dont la rémunération, calculée au prix d'émission, est de 6,21 %.

D'une façon générale, la brusque animation du marché luxembourgeois témoigne d'un net regain d'intérêt des souscripteurs pour des placements classiques. Beaucoup s'étaient récemment laissé tenter par des solutions plus risquées qui se sont avérées décevantes et ils recherchent maintenant la sécurité offerte par des débiteurs de qualité qu'ils connaissent bien.

Surenchère des emprunteurs

Par ailleurs, la surenchère à laquelle se livrent les emprunteurs – les souscripteurs sont des particuliers et non pas des investisseurs professionnels – montre que plus que jamais le grand gagnant de la situation actuelle est le rentier. Les gouvernements et les autorités monétaires multiplient les efforts pour maîtriser l'inflation et ils arrivent sur ce plan à des résultats spectaculaires, ce qui laisse des rendements réels très importants à ceux qui achètent des titres à revenu fixe. Le marché des capitaux est vraiment le royaume du rentier, comme on le dit depuis des années dans les milieux bancaires en Belgique où on attache beaucoup d'importance aux particuliers.

Parmi les rares émissions en dollars dans la semaine qui vient de s'écouler, il convient de mentionner celle que le Crédit local de France a émise lundi par l'intermédiaire d'une banque japonaise établie à Londres, Fuji Bank International. Il s'agit d'une transaction de 200 millions de dollars d'une durée de cinq ans. Son taux d'intérêt nominal est de 6,25 % et, au prix où les titres étaient initialement offerts, on pouvait compter sur un rendement de 26/100e de point de pourcentage supérieur à celui des fonds d'Etat américains de même durée. Le gros du placement s'est effectué au Japon où les trois quarts de l'opération ont été immédiatement absorbés. Le profil de l'emprunt correspondait exactement à ce que recherchait un gros investisseur japonais en cette fin d'année fiscale qui, là-bas, s'achève le 31 mars. Le reste sera en partie vendu en Europe et en partie au Japon et les intermédiaires financiers ont tout le temps nécessaire : le règlement des titres n'aura lieu que le 26 avril.

Le Crédit local aura à rémunérer les fonds à taux variable et non pas à taux fixe car il a conclu avec sa banque un contrat d'échange. Le résultat est très avantageux pour lui. Il lui faudra débourser beaucoup moins que le Libor qui est le principal taux de référence du marché monétaire international. Le coût final sera de 20/100e de point de pourcentage inférieur à ce taux.

Dans le compartiment de l'eurofranc français, de nombreux projets sont en préparation qui concernent, pour la plupart d'entre eux, des débiteurs de toute première qualité. La plus grande émission sera celle de 4,5 milliards de francs, qui fait partie d'une vaste opération de 9 milliards, dont le but est de débarrasser le Comptoir des entrepreneurs de ses créances douteuses. Cette affaire bénéficiera des meilleures garanties possibles et sera conjointement dirigée par trois banques : le CCF, Paribas et la Société générale.

CHRISTOPHE VETTER

DEVISES ET OR

Le dollar secoué

Malgré les rumeurs de relèvement du taux directeur de la Réserve fédérale des Etats-Unis et la tension persistante sur les rendements des emprunts du Trésor américain (*lire la rubrique marché monétaire et obligataire*), le dollar ne parvient pas à se relever après sa chute de la semaine dernière. Bien plus, la lenteur avec laquelle la Bundesbank abaisse son taux de pension et l'absence de décisions à l'issue de son conseil du jeudi 17 mars, ont contribué à raffermir le mark aux dépens du billet vert, qui n'a pu atteindre 1,70 DM. Visiblement, il reste toujours éprouvé par les liquidations d'engagements spéculatifs à l'achat dont on pourrait, ces prochaines semaines, commencer à voir la fin.

Les opérateurs s'attendent que la Bundesbank diminue de 0,05 % ses taux de pension la semaine prochaine, mais restent partagés sur l'opportunité et l'ampleur d'une nouvelle hausse des taux à court terme aux Etats-Unis. De plus, une telle hausse aurait beaucoup moins d'effet tant elle est, déjà, anticipée, alors que la première, celle du 4 février, avait pris les marchés par surprise, ce qu'ils détestent.

Au sein du Système monétaire européen, le mark est resté ferme, frôlant 3,41 francs à Paris. La Banque de France continue de reconstituer ses avoirs nets de devises, qui atteindraient 88 milliards de francs au 10 mars, contre 150 milliards de francs avant la crise du franc de l'été dernier, après avoir été négatives de 184 milliards de francs début août 1994.

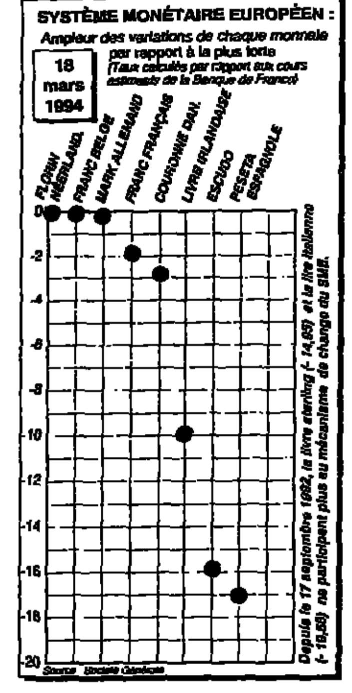
La livre sterling n'a refait qu'une partie du chemin perdu la semaine dernière après l'annonce d'un très fort déficit de la balance commerciale, s'établissant à 8,60 francs et 2,5260 DM après une plongée de 8,70 francs à 8,55 francs et de 2,56 DM à 2,51 DM.

F. R.

COURS MOYENS DE CLÔTURE DU 14 AU 18 MARS
(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
New-York	1,4885	–	17,3885	69,4444	58,9275	2,8612	52,4384	0,00596
	1,5020	–	17,9099	70,7714	59,7372	2,8944	53,1350	0,00603
Paris	8,5998	5,7775	–	401,2153	340,4537	16,5308	302,9628	3,4451
	8,5509	5,6930	–	402,9016	340,0836	16,4776	302,4973	3,4316
Zurich	2,1434	1,4400	24,9243	–	84,8556	4,1202	75,5113	0,8587
	2,1223	1,4130	27,3932	–	84,4086	4,0897	75,0797	0,8517
Francfort	2,5260	1,6970	29,3726	117,8472	–	4,8555	88,9879	1,0119
	2,5143	1,6740	29,5334	118,4713	–	4,8452	88,9479	1,0098
Bruxelles	52,0231	34,95	6,0493	24,2708	20,5952	–	18,3272	2,0841
	51,8941	34,55	6,0947	24,4515	20,6392	–	18,3581	2,0826
Amsterdam	2,8386	1,9070	330,073561	1,32431	112,374779	5,45637	–	1,137149
	2,8268	1,8820	332,40798	1,33192	112,425329	5,44718	–	1,134418
Milan	2496,21	1677	290,2640	1164,5833	988,2145	47,98283	879,3917	–
	2491,82	1659	275,9918	1174,0977	991,0394	48,81737	881,5090	–
Tokyo	158,08	106,15	18,37380	73,71528	62,55156	3,03720	55,66335	0,063298
	157,86	105,18	21,57249	74,38075	62,78375	3,04197	55,84485	0,063351

A Paris, 100 yens étaient cotés le vendredi 18 mars 1994 5,44276967 F contre 5,51674 F le vendredi 14 mars 1994.



MATIÈRES PREMIÈRES

Le cuivre, roi du London Metal Exchange

LONDRES

de notre envoyée spéciale

Au cœur de la City, il est un temple où s'arbitre chaque jour le prix des métaux. Il s'appelle le London Metal Exchange (LME) et il est situé sur les lieux mêmes de Plantation House ; à l'origine, en 1877, Sa Très Gracieuse Majesté importait des produits agricoles : cacao, café, copra, caoutchouc. Ce n'est qu'ensuite qu'elle songea aux ressources minières de ses colonies. Aujourd'hui, loin de toute idée rustique, le LME, place forte, lieu de référence pour les échanges mondiaux de presque tous les métaux, brasse 3 milliards de dollars par jour.

Métal noble par excellence, le cuivre, le premier, fit son apparition dans cet antre feutré où les opérateurs achètent et vendent sur une simple parole, avec des bouts de papier ; l'œil cherche en vain des montagnes de métal. Ici règne la symbolique des chiffres, celle des figures de l'alchimie du seizième siècle aussi : sur un écran lumineux se dessine l'emblème du cuivre, un cercle surmontant une croix – qui est également celui de la femme. *« L'enfant chéri du LME, le seigneur des métaux »* entre en scène. Il est 12 h 30. Commence un étrange manège où chacun, d'emblée, se place dans son alvéole : les *ring dealers* (négociants admis à la Bourse) s'installent paisiblement sur des sièges de moleskine rouge disposés en rond. Les *brokers* (courtiers) se mettent debout derrière les sièges et veillent à la bonne marche des affaires. Un troisième cercle se constitue pour transmettre les ordres à des hommes pendus au téléphone. A 12 h 33, la ruche bourdonne fiévreusement, les mots se chevauchent, s'entrecroisent : *« Je vends, j'achète »*, les papiers volent. Le ballet devient tout à fait fébrile au cours des dix dernières secondes avant la sonnerie. A 12 h 35, tout est dit. Ceux qui n'ont pas eu le loisir d'arbitrer le feront dans l'après-midi, à partir de 16 heures. C'est le tour d'autres métaux.

En cette journée du 17 mars, le cuivre sera coté 1 968 dollars la tonne. Les cours sont haussiers, le marché nerveux, car les négociants sont bien placés pour savoir que les stocks du LME, depuis le début de l'année, ont diminué d'environ 50 000 tonnes. Cette situation n'aurait pas dû causer de réaction excessive, les tonnages entreposés sont importants : ils s'élèvent pour l'instant à 546 875 tonnes.

Comme le souligne R. K. Bagri, premier président du LME depuis janvier 1993, originaire de l'Inde : *« Les stocks sont encore trop abondants, le LME n'est pas le dépotoir du monde. »* Mais la plupart des acteurs du marché ne partagent pas cet avis.

« Que nous restera-t-il ? »

L'humeur générale est néanmoins teintée d'optimisme. Jean-Pierre Toffier, PDG de la société de négoce Francomet, trouve ces stocks rassurants : *« La marchandise est disponible à n'importe quel moment de l'année. Cela permet de travailler à flux tendu* [en s'approvisionnant au fur et à mesure des besoins]. *D'ailleurs, le contenu des entrepôts est extrêmement réduit dans le circuit industriel. »*

La demande américaine soutient avec plus de fermeté encore ce marché euphorique. La consommation du cuivre aux Etats-Unis est telle que la prime à la qualité sur ce métal s'est renchérie à la Bourse de New-York de 15 dollars la tonne. Parallèlement, la Chine intervient sur le marché à sa manière – sporadique... – et achète des quantités importantes. Les va-et-vient capricieux de l'empire du Milieu arrêtent toute velléité d'assoupissement, créent des tensions intermittentes sur les prix. *« C'est une question de mentalité*, explique un opérateur, *les Chinois achètent « spot »* (c'est-à-dire pour une livraison quasi immédiate), *l'Europe préfère des contrats annuels. »* Habitude plus ronronnante, évidemment. Du coup, l'Union européenne, qui pourtant n'avait pas brillé par ses acquisitions de métal rouge, s'inquiète d'une marchandise en route pour les Etats-Unis ou l'Asie. *« Que nous restera-t-il ? »*, se plaint-elle. Une fois encore, les sentiments, les humeurs, les appréhensions, les peurs plus ou moins justifiées tiennent lieu d'arithmétique. Aucune menace de rupture d'approvisionnement ne pèse réellement sur ce marché : l'offre et la demande mondiales s'équilibrent (elles totalisent l'une et l'autre 9 millions de tonnes environ) et les stocks sont fournis. *« Il est vrai que le cuivre ne manque pas mais il n'est pas, dans les lieux au moment où on en a besoin »*, commente un négociant. En vérité, une donnée objective s'inscrit en filigrane sous ces propos. A la différence des autres métaux, et en particulier de l'aluminium, l'ancienne Union soviétique ne peut brader son cuivre et ainsi casser les prix mondiaux. Seul peut être vendu au LME le métal rouge de bonne qualité, celui destiné à fabriquer les câbles électriques. Or les Russes ne disposent pas de cuivre livrable à la Bourse, une réalité qui a valeur de soulagement.

MARIE DE VARNEY

PRODUITS	COURS DU 18-03
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	1 968 (+ 38) Dollars/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	1 316 (+ 91) Dollars/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	5 780 (+ 165) Dollars/tonne
Sucre (Paris) Mai	333,10 (– 0,90) Dollars/tonne
Café (Londres) Mai	1 332 (+ 57) Dollars/tonne
Cacao (New-York) Mai	1 231 (+ 31) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Mai	339 (+ 4) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Mai	286 (+ 4) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Mai	196,40 (+ 3,30) Dollars/t. courte
Pétrole (Londres) Mai	13,63 (+ 0,15) Dollars/baril
Or (Londres)	386,20 (– 0,80) Dollars/once

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 11-3-94	Cours 18-3-94
Or fin (kilo en barre)	71 100	71 400
– (kilo en lingot)	71 300	71 850
Pièce française (20 F)	410	407
• Pièce française (10 F)	299	324
Pièce suisse (20 F)	410	410
Pièce latine (20 F)	408	411
• Pièce tunisienne (20 F)	402	411
Souverain	518	519
• Souverain Elizabeth II	509	513
• Demi-souverain	320	316
Pièce de 20 dollars	2 630	2 445
– 10 dollars	1 400	1 302,50
• – 5 dollars	830	780
– 50 pesos	2 850	2 860
• – 20 marks	498	501
– 10 florins	426	428
• – 5 roubles	280	285

• Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Nouvelles inquiétudes

En relative amélioration tout au long, le climat s'est dégradé en fin de semaine à l'annonce d'une entrevue entre le président Clinton et Alan Greenspan, pésident de la Réserve fédérale, peu avant une réunion de cet organisme, à l'issue de laquelle une nouvelle augmentation de son taux directeur pourrait être décidée. Du coup, les rendements des emprunts du Trésor américain se sont tendus après un recul initial, et les cours du MATIF ont rechuté. Au départ, une série de décisions et de nouvelles relativement favorables versaient un peu de baume au cœur des opérateurs. Ainsi, la Banque fédérale d'Allemagne (Bundesbank) abaissait, mercredi, pour la troisième semaine consécutive le taux de ses pensions à court terme (REPO), ramené de 5,94 % à 5,88 %, soit 0,06 %, le double des 0,03 % consentis auparavant (de 6 % à 5,97 % puis à 5,94 %). C'est peu, dira-t-on, mais, petit à petit, l'oiseau fait son nid. Jeudi, toutefois, les marchés marquaient leur mauvaise humeur lorsque la Bundesbank n'annonça rien de nouveau à l'issue de son conseil d'administration de quinzaine. Ils tablaient sur une diminution du taux Lombard, celui qui constitue la balise haute du chenal dans lequel évoluent les taux courts à Francfort et qui est « en retard », à 6,75 % par rapport au taux d'escompte (5,25 %). Habituellement, l'écart entre les deux est de 1 point seulement. On parlait aussi de l'annonce éventuelle d'un retour aux adjudications à taux fixe avec un quart de point de baisse, à 5,70 % par exemple. Rien de tout cela ne s'est produit, mais jeudi, Hans Tietmeyer, président de la Bundesbank, déclarait à des banquiers allemands que l'absence de modification du Lombard et de l'escompte *« ne signifiait nullement que le taux de l'argent à court terme doive se maintenir, entre ces deux pôles, au niveau où il est actuellement »*. En clair, cela semble dire que la Banque centrale allemande va poursuivre, à son rythme, qui est lent, la diminution de son REPO.

A cette occasion, on remarquera que la Banque de France, discrètement, a imité la Bundesbank. Sans toucher à son taux d'appel d'offres, toujours fixé à 6,10 %, elle a abaissé vendredi 11 mars et jeudi 17 mars le loyer de l'argent au jour le jour d'un seizième de point chaque fois, soit un huitième en tout (0,125 %) à 6 3/16 %-5/16 %, autant que son homologue allemande. En théorie, le niveau de l'argent au jour le jour s'établit librement, mais tout le monde sait que la Banque de France, par toutes sortes de moyens plus ou moins persuasifs, fixe, en fait, ce niveau.

Aux Etats-Unis, les marchés attendaient avec angoisse la publication de deux indices pour février 1994, celui des prix de gros mardi et des prix de détail mercredi. Si ces indices n'augmentaient pas de plus de 0,3 %, le calme règnerait ; si la hausse était plus forte, les rendements des emprunts à long terme remonteraient violemment, au-dessus de 7 % pour le 30 ans. Mardi et mercredi, le verdict tombait, très rassurant : + 0,5 % pour les prix de gros, mais + 0,1 % seulement hors alimentation et énergie, deux postes très volatiles et affectés par le froid très vif de février ; + 0,3 % pour les prix de détail. Du coup, les rendements se détendaient nettement, retombant de 6,50 % à 6,37 % pour le 10 ans et de près de 7 % à 6,80 %. Mais, vendredi, l'annonce d'un entretien entre le président Clinton et le président de la Réserve fédérale, Alan Greenspan, réveillait les inquiétudes, surtout à quelques jours de la réunion, mardi 22 mars, du comité de la politique monétaire de la Réserve fédérale, susceptible de décider un nouveau relèvement du taux directeur, le Federal Funds, d'un demi-point, hasardait-on, après celui d'un quart de point le 4 février. On parla même d'une démission de M. Greenspan, rumeur démentie par la Fed. L'entretien fut qualifié d'*« affaire de routine »* par Laura Tyson, chef des économistes de la Maison Blanche, où l'on affirme que *« Bill Clinton et Alan Greenspan sont d'accord pour dire que l'économie américaine est fondamentalement saine, et qu'ils n'ont pas discuté de la réunion du comité mardi prochain »*. Du coup, le rendement du « Treasury Bond » à 10 ans, qui a bondi à 6,50 %, et celui du 30 ans à près de 7 % la semaine dernière, rebondissait à 6,91 %, après être retombé à 6,80 %. Entre-temps, la Réserve fédérale de Philadelphie, qui avait, le mois dernier, répandu la crainte de l'inflation en mettant l'accent sur la hausse des prix des matières premières, a publié des indices qui traduisent une pression très modérée sur l'ensemble des prix et une activité moins explosive que prévu. Activité et prix ! C'est maintenant la hantise des marchés outre-Atlantique.

L'arme au pied

De ce côté-ci de l'eau, Anton Brender, directeur des études économiques de la Compagnie parisienne de réescompte, se déclare « optimiste » sur l'inflation aux Etats-Unis, qui, grâce aux investissements très importants effectués depuis dix-huit mois, ne devrait pas dépasser 3,5 % en fin d'année, contre 2,7 % actuellement, sauf si la croissance dépassait 4 % par an. En conséquence, il voit la hausse des taux d'intérêt américains s'arrêter dans les prochains mois.

En attendant, les marchés continuent d'être secoués, le cours du contrat à 10 ans Mars sur le MATIF qui, pendant la semaine – s'étant raffermi à 126.50 contre 125 – est retombé à 124,50 avant de terminer à 124.80. Le rendement, au comptant, de l'OAT 10 ans s'établissait, vendredi, à 6,37 % contre 6,40 % huit jours auparavant, après un recul temporaire à 6,30 %. Manifestement, opérateurs et investisseurs restent l'arme au pied, un œil fixé sur Francfort, où le conseil de la Bundesbank ne se réunira pas avant un mois (14 avril), et l'autre sur Washington, où le comité de la politique monétaire du mardi 22 mars ne rendra pas publique son opinion avant le vendredi suivant. Certains avancent que la Fed attendra avant de relever à nouveau son taux directeur à court terme car la hausse des rendements à long terme, si elle se maintient, va déjà freiner un peu l'activité économique. Toutefois, on estime que son objectif, à terme, est de 4 % pour son taux directeur à court terme, plus compatible avec une inflation à 3 % ou 3,5 % que le taux actuel de 3,25 %.

Sur le marché obligataire, les candidats émetteurs se montrent d'une extrême prudence (on les comprend) tandis que les prêteurs ne se pressent pas. Cette semaine, seule s'est présentée la Caisse nationale des autoroutes (CNA) pour 2 milliards de francs, sous l'égide du Crédit lyonnais à 0,17 % au-dessus de l'OAT. Malgré la morosité ambiante, cet emprunt ne s'est pas trop mal placé, le « papier » offert aux prêteurs n'étant pas très abondant en ce moment, et la CNA étant considérée comme une excellente signature. La semaine dernière, le Crédit lyonnais avait dirigé un emprunt de 2 milliards de francs, également, de l'Auxiliaire du Crédit foncier de France, à 0,28 % au-dessus de l'OAT, avec un rendement de 6,42 % pour le prêteur, et, là aussi, un placement relativement convenable. Notons la décomposition de la commission globale de 1,30 % aux frais de l'émetteur : 0,10 % pour la direction de l'émission, 0,45 % pour la garantie de placement et 0,75 % pour la vente proprement dite. Pour la semaine prochaine on envisage un emprunt SNCF et un emprunt RATP pour celle d'après.

FRANÇOIS RENARD

CARNET

Anniversaires de naissance

Jean-Claude, Geneviève et Jean-Philippe,
souhaitent un très joyeux anniversaire à

Marie-Cécile.

64, boulevard Saint-Michel,
75006 Paris.

– Vannes, 21 mars 1994.

Mme Rolande MARTIN.

Chère Man 2, tes enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants te félicitent et te souhaitent un joyeux anniversaire pour tes quatre-vingt-dix printemps !

Décès

– Le Centre d'études, de recherches et de gestion immobilières (CERGI),
a la tristesse de faire part du décès de

M. Jean-Claude ARHAN,
membre du directoire,

survenu le 15 mars 1994.

Les obsèques religieuses seront célébrées en l'église Saint-Etienne de Vernouillet (Yvelines), le lundi 21 mars, à 15 heures.

– Les familles Côme-Corneille, de Montaigne, Coquart,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Josèphe DEPREUX,
née Côme-Corneille,

survenu le 25 février 1994.

Une messe sera célébrée à sa mémoire, le samedi 26 mars à 15 heures, en l'église Saint-Séverin, chapelle Mansart, 3, rue des Prêtres-Saint-Séverin, Paris-5e.

– La société Plan Gestion
a la tristesse de faire part du décès de son directeur

M. Jean-Baptiste DUPUIS,

survenu le 14 mars 1994, à Paris.

Les obsèques auront lieu le mardi 22 mars, à 10 h 30, au monument crématoire du cimetière du Père-Lachaise (entrée place Gambetta), Paris-20e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

3, rue de Choiseul,
75002 Paris.

Mme Jean BARCAT,
née Odile Couvreur,

s'est endormie dans la paix de Dieu le 17 mars 1994, à l'âge de quatre-vingts ans.

De la part
du docteur Jean Barcat,
son mari,
Evelyne et Jean-Pierre Eck,
Laurence et André Vallet,
Damienne et André Fos,
Régis et Dominique Barcat,
Emmanuel et Catherine Barcat,
Bénédicte et Bruno Houël,
Xavier (†) et Odile Barcat,
Thierry et Laetitia Barcat,
Sylvain et Mildrède Barcat,
ses enfants,

Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants.

Ils vous invitent à participer à la messe qui sera célébrée le lundi 21 mars, à 16 heures, en l'église de Gaillon-sur-Montcient (Yvelines), suivie de l'inhumation au cimetière de Gaillon.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Moulin de la Montcient,
Gaillon, 78250 Meulan.

– Fontaine-lès-Dijon.

Mme Jean Brun,
son épouse,
M. et Mme Jean-Pierre Brun,
ses enfants,
Odile, Philippe Brun,
ses petits-enfants,
M. et Mme Jean Bataillou,
Neveu et nièces,
Ainsi que toute la famille,
font part du décès de

M. Jean BRUN,
docteur de l'Université en retraite,

survenu à Fontaine-lès-Dijon (Côte-d'Or), à l'âge de soixante-quinze ans.

La cérémonie sera célébrée au temple protestant, boulevard Debrosse, à Dijon, le lundi 21 mars 1994, à 15 h 30.

Condoléances sur registre.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

12, rue Dauphiné,
21121 Fontaine-lès-Dijon.

– La famille de

Jeanne GUINEFORT

fait part de son décès.

Une messe sera célébrée le mardi 22 mars 1994, à 10 h 30, en l'église Saint-Augustin, Paris-8e.

3, avenue Velasquez,
75008 Paris.

– Nous avons la douleur de faire part de la disparition de

Philippe MARFAING,

mort du sida mardi 15 mars 1994.

Un dernier hommage lui sera rendu le 23 mars, à 12 h 15, au crématorium du Père-Lachaise.

– Le Puy. Paris.

Le docteur et Mme Jacques Lavernhe,
M. et Mme Pierre de Mourgues,
M. et Mme Michel de Mourgues,
M. et Mme Henri de Mourgues,
Mme Nicole de Mourgues,
ses enfants,
Ses petits-enfants,
Ses arrière-petits-enfants,
Les familles de Mourgues, Joly, Brunon,
Parents et amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Léon de MOURGUES,
née Renée Joly,

survenu le 18 mars 1994, au Puy-en-Velay (Haute-Loire), dans sa quatre-vingt-neuvième année.

Les obsèques auront lieu le mardi 22 mars, à 10 heures, en l'église des Carmes, au Puy, où le corps sera déposé.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– M. Jos Sapon,
son époux,
M. et Mme Claude Chanover,
leurs enfants et petits-enfants,
Ses enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Fanny SAPON,
née Ferszt,

survenu le 18 mars 1994, à l'âge de quatre-vingt-un ans.

Les obsèques auront lieu le lundi 21 mars.

On se réunira à 14 h 45 à la porte principale du cimetière parisien de Pantin (accès par la porte de La Villette).

Ni fleurs ni couronnes.

– Le personnel des

Etablissements Sapon

a la tristesse de faire part du décès de

Mme Fanny SAPON,
née Ferszt,

survenu le 18 mars 1994, à l'âge de quatre-vingt-un ans.

Les obsèques auront lieu le lundi 21 mars, à 14 h 45, au cimetière parisien de Pantin.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

Eric SAUVÉ

est mort le 18 mars 1994, à l'âge de quarante-deux ans.

Il sera inhumé lundi 21 mars, à 15 heures, au nouveau cimetière d'Echiré (Deux-Sèvres).

Adèle et Nellane Sauvé-Bugeant,
Maurice et Renée Sauvé.

15, rue Henri-Ribière,
75019 Paris.
200, avenue de la Mélusine,
79410 Echiré.

– Mme Jean Waquet,
M. et Mme Régis Waquet,
M. et Mme Nicolas Le Brun Keris,
M. Jean-Claude Waquet,
Cécile, Jérôme, Yann, Antoine, Benoît, Elisabeth,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

M. Jean WAQUET,
chevalier de la Légion d'honneur,
conservateur honoraire
aux Archives nationales,

le 17 mars 1994, dans sa quatre-vingt-unième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le 21 mars, à 10 h 45, en l'église Saint-Romain de Sèvres (Hauts-de-Seine).

8, rue Paira,
92190 Meudon.

– Le directeur des archives de France
a la douleur d'annoncer le décès de

Jean WAQUET,
archiviste-paléographe,
conservateur aux Archives nationales
de 1963 à 1979,

le 17 mars 1994.

Anniversaires

– Il y a un an, le 20 mars 1993, nous quittait,

Marcel CARATINI.

Son souvenir restera toujours vivant dans nos cœurs.

– Il y a quatre ans, le 20 mars 1990,

Antoine PINGAUD

est mort du sida.

Le 1er novembre 1992,

Denis CADOUX,

son ami, est mort du sida.

Nous nous souvenons d'eux.

La maladie n'est toujours pas vaincue.

ESPACE

Dix-huit mois avant le premier vol d'Ariane-5

Les industriels européens spécialisés signent un accord pour améliorer les moteurs de fusées

Alors que le lanceur lourd européen Ariane-5 n'a pas encore effectué son vol inaugural, prévu pour le début d'octobre 1995, les industriels qui ont notamment participé au développement de son moteur cryogénique Vulcain, réfléchissent à l'avenir de la propulsion des lanceurs pour les vingt-cinq prochaines années.

C'est la raison pour laquelle la Société européenne de propulsion (SEP), à l'origine du programme Vulcain, et ses partenaires européens – Deutsche Aerospace (Allemagne), Fiat-Avio (Italie), Techspace Aero (Belgique) et Volvo Flygmotor (Suède) – ont signé, en février, une sorte de « charte » par laquelle ils partagent *« la même vision du futur »* sur la grosse propulsion à liquides.

Cette initiative, à laquelle d'autres industriels devraient s'associer en juin (1), vise à proposer aux décideurs une politique à long terme comprenant deux grandes orientations.

La première, prenant acte de l'arrivée prochaine d'Ariane-5 sur le marché, passe en revue les multiples solutions permettant d'augmenter les performances du lanceur européen par un « dopage » par étapes – plus de 30 % de poussée supplémentaire au terme d'un programme de vingt ans – du moteur Vulcain ou une amélioration de ses fusées d'appoint (boosters) et de son étage supérieur L-9.

L'une de ces solutions, le Vulcain Mk-2, est à l'étude à l'Agence spatiale européenne. A l'horizon 2000, elle devrait donner à Ariane-5 la faculté de lancer, en même temps, deux satellites de la classe de ceux embarqués par un de ses concurrents les plus directs, l'Atlas-2 AS (3,6 t).

La seconde de ces orientations concerne l'avenir à plus long terme avec, en particulier, le développement d'un tout nouveau moteur à hydrogène et oxygène liquides, utilisant une technologie plus moderne que celle, dite « à flux dérivé », du Vulcain. Dans ce cadre, la charte des industriels européens prévoit des échanges avec ces extraordinaires motoristes que sont les Russes et la possibilité d'acquérir les technologies du moteur D-57 de l'ex-fusée lunaire soviétique, le but final étant de réduire significativement les coûts de lancement.

J.-F. A.

(1) Devraient rejoindre, en juin, le club des cinq : Devtec, Iberespacio, L'Air liquide, Man, Meggitt Aer., Microtecnica et Vibro-Meter.

Mission accomplie pour la navette « Columbia »

La navette spatiale *Columbia* a atterri vendredi 18 mars à 14 h 09 (heure de Paris) à Cap Canaveral (Floride) après avoir passé quatorze jours en orbite, approchant de 57 minutes le record de séjour dans l'espace d'une navette américaine.

Au cours de cette mission peu spectaculaire, les cinq membres d'équipage – quatre hommes et une femme sous la responsabilité d'un vétéran de l'espace, John Casper – ont étudié les effets biologiques de l'apesanteur et mené onze expériences portant sur la fabrication de semi-conducteurs, la fusion et la solidification d'alliages (avec le four français MEPHISTO) et la croissance des cristaux en microgravité. Le coût de ces expériences est estimé à quelque 100 millions de dollars (580 millions de francs).

Les astronautes ont aussi testé, durant trois journées consécutives, un nouveau bras-robot électromagnétique devant être utilisé lors de la construction de la future station spatiale internationale, R-ALPHA. – *(AFP.)*

SPORTS

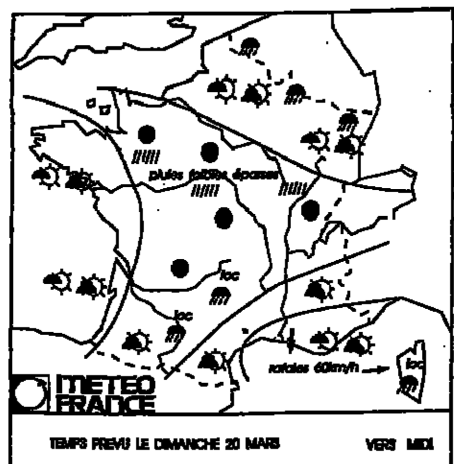
FOOTBALL : Nantes en quarts de finale de la Coupe de France. – Le FC Nantes s'est qualifié, vendredi 18 mars, sur son terrain, pour les quarts de finale de la Coupe de France de football en battant les Girondins de Bordeaux (1-0).

NATATION : Franck Schott bat le record d'Europe du 50 m dos. – Franck Schott a battu, vendredi 18 mars, lors des championnats de France de natation, à Lille, le record d'Europe du 50 m dos. Le Français a nagé en 25 s 71. L'ancien record – 25 s 90 en février 1988 à Moscou – était détenu par le Russe Igor Polianski.

RELIGIONS

JUDAÏSME : une précision sur les règles du shabat et des fêtes juives. – Dans notre article sur les *« crispations »* à l'intérieur du judaïsme (*le Monde* du 19 mars), lié à la polémique sur la possibilité de voter le jour de la Pâque, nous avons écrit que, le jour de *shabat* ou de fête religieuse, *« un juif ne peut adresser la parole à un non-juif »*. Il fallait préciser : pour lui demander de faire à sa place ce que le juif pratiquant ne peut pas faire ce jour-là, comme écrire ou allumer une lumière.

MÉTÉOROLOGIE



Dimanche : beaucoup de nuages. – Le matin, le ciel sera peu nuageux sur le pourtour méditerranéen et également du Nord-Picardie aux Ardennes. Partout ailleurs, les nuages seront abondants, avec des pluies faibles de la Bretagne au Centre et à la Franche-Comté. De petites bruines affecteront l'Aquitaine, le Poitou-Charentes et le Limousin.

L'après-midi, quelques giboulées intéresseront les régions proches des frontières du Benelux. Le long des côtes atlantiques, le soleil parviendra à percer la couche nuageuse et, près de la Méditerranée, les nuages et les éclaircies alterneront. Sur les autres régions, le temps sera très nuageux, avec des ondées, principalement sur les reliefs. Quelques gouttes tomberont encore, de la Normandie au Centre et à la Bourgogne.

Les températures matinales seront fraîches le long des frontières du Benelux, avec le retour de faibles gelées. Elles seront comprises entre 3 et 4 degrés à l'Est, entre 5 à 7 degrés de l'Ile-de-France à la Bourgogne et à Rhône-Alpes et aux alentours de 8 degrés sur le Sud-Ouest. Près des côtes atlantiques et méditerranéennes, il fera doux avec 8 à 10 degrés.

En cours d'après-midi, il fera entre 10 et 13 degrés au nord de la Loire et entre 14 et 16 degrés au sud ; il fera plus doux près de la Méditerranée avec 16 à 18 degrés.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo France.)

TEMPÉRATURES maxima – minima

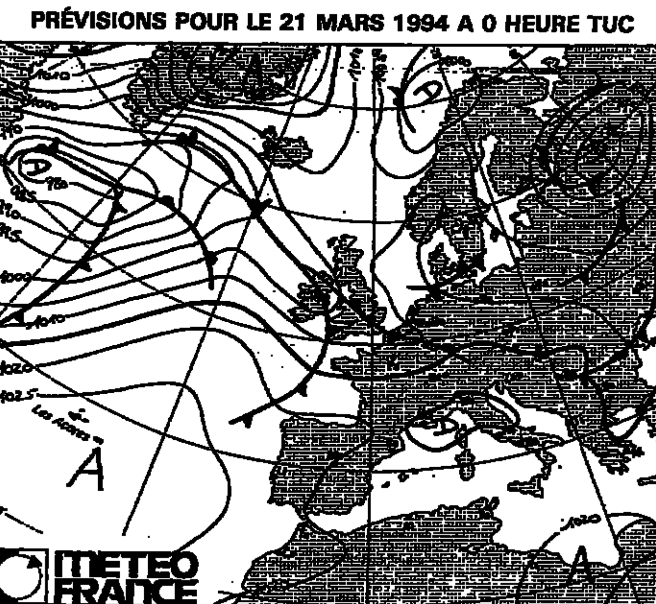
FRANCE	
AJACCIO	16/ 6
BIARRITZ	16/ 7
BORDEAUX	17/ 3
BOURGES	11/ 7
BREST	12/ 9
CAEN	12/ 9
CHERBOURG	12/ 9
CLERMONT-FER.	13/ 2
DIJON	11/ 6
GRENOBLE	17/ 2
LILLE	10/ 9
LIMOGES	10/ 3
LYON, BRON	14/ 4
MARSEILLE	18/ 7
NANCY, ESSEY	10/ 7
NANTES	12/ 8
NICE	17/ 7
PARIS-MONTS	13/ 9
PAU	17/ 4
PERPIGNAN	18/ 5
POINTE-A-PITRE	31/19
RENNES	12/ 9
ST-ETIENNE	13/ 2
STRASBOURG	10/ 8
TOULOUSE	15/ 3
TOURS	11/ 8

ÉTRANGER	
ALGER	20/ 5
AMSTERDAM	8/ 5
ATHÈNES	16/10
BANGKOK	34/25
BARCELONE	16/ 3
BELGRADE	12/ 4
BERLIN	5/ 1
BRUXELLES	9/ 8
COPENHAGUE	6/–2
DAKAR	25/19
GENÈVE	12/ 5
ISTANBUL	13/ 5
JÉRUSALEM	19/11
LE CAIRE	27/18
LISBONNE	21/ 9
LONDRES	11/ 5
LOS ANGELES	21/14
LUXEMBOURG	7/ 6
MADRID	23/ 6
MARRAKECH	26/12
MEXICO	26/12
MILAN	16/–2
MONTRÉAL	–3/–11
MOSCOU	1/–3
NAIROBI	26/15
NEW-DELHI	35/21
NEW-YORK	1/–3
PALMA-DE-MAJ.	18/ 7
PÉKIN	18/ 3
RIO-DE-JANEIRO	31/26
ROME	17/ 7
HONGKONG	19/13
SÉVILLE	24/13
SINGAPOUR	30/25
STOCKHOLM	4/–5
SYDNEY	21/15
TOKYO	9/ 6
TUNIS	18/ 8
VARSOVIE	5/ 0
VENISE	14/ 5
VIENNE	9/ 3

Valeurs extrêmes relevées entre le 18-03-1994 à 6 heures TUC et le 19-03-1994 à 6 heures TUC

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

PRÉVISIONS POUR LE 21 MARS 1994 A 0 HEURE TUC



MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6260

HORIZONTALEMENT

I. Des femmes qui ont horreur de la souris autant que de l'araignée. – II. Caractère commun à tous les corps gras. Comme des cartes qui n'ont pas de prix. – III. Eléments de jupe. Rond de cuir. – IV. Qui ne peuvent donc pas servir d'interprètes. Rude. – V. Loué. Coule de source. Un peu d'espoir. D'un auxiliaire. – VI. Un motif de plainte. Couvert à l'usine. – VII. Pronom. Très bonne quand elle est fumante. Bravo, par exemple. – VIII. Chambre froide. Sont plus solides que les canapés. – IX. Partie d'un massif. Crie comme un porteur de bois. Mérite un arrêt. – X. Dieu. Fait un travail très salissant. Symbole. – XI. Préposition. Vulgaire aujourd'hui. Un homme de dialogues. – XII. Pas mis au feu. Conduisit. Une bonne opinion. – XIII. Gardé pour l'entretien des dents. Adverbe. – XIV. Morceau de pain. Qui n'est pas faite pour les rats. Sans taches. – XV. Ce n'est pas de la petite bière. Lie. Pique quand elle est aigre.

VERTICALEMENT

1. Disposition à accoucher facilement. Peuvent se pousser quand ils sont hauts. – 2. Peut être assimilée à l'essence super. Firent aussi bien. – 3. Le travail pour une femme. Un peu de lumière. Cri qui peut amener des poursuites. – 4. Préposition. Peuple. Particules. Est ce qu'il est pour le rat. – 5. Le petit parisien. Moment où l'on apportait la « salade ». – 6. Comme une musique contemporaine. Elle connaissait la chanson. – 7. Ceux qui veulent rester des hommes. Un repli de tissu. – 8. Devenu de mauvais goût. Etendue sur le sol. Un cri qui peut marquer le coup. – 9. Bien remuée. Traverse des lacs. Prend un autre ton. – 10. Garde, en Angleterre. Comme un palais de facteur. Un point. – 11. Noble. Ne fatigue pas trop le cavalier. Vieille, elle n'est évidemment pas dans la course. – 12. Conjonction. Partie de Paris. Récipient. – 13. Profonde quand on est bien assis. Conjonction. – 14. Période de chaleur. Peut exprimer l'admiration. Peuvent devenir d'or avec le temps. – 15. Qui peuvent faire rougir. Pour tirer la soie. Peut se nourrir de crêpes.

Solution du problème n° 6259

Horizontalement

I. Ongles. On. – II. Rouages. – III. Silence. – IV. Eut. Isolé. – V. Irais. Bis. – VI. Lavées. – VII. Ne. Amo. – VIII. AT. Fruits. – IX. Dermatose. – X. Ase. Set. – XI. Egaré.

Verticalement

1. Orteil. Adam. – 2. NO. Uranies. – 3. Gustave. Rée. – 4. Lai. Ie. FM. – 5. Eglise. Rasa. – 6. Sées. Sauter. – 7. Snob. Riote. – 8. Clients. – 9. Nuées. Osées.

GUY BROUTY

RADIO-TÉLÉVISION

SAMEDI 19 MARS

TF 1

14.15 La Une est à vous.
17.35 Magazine : Trente millions d'amis.
18.05 Divertissement : Les Roucasseries. Invitée : Hélène.
18.35 Divertissement : Vidéo gag.
19.05 Série : Beverly Hills.
20.00 Journal, Tiercé et Météo.
20.45 Divertissement : Super nana. Emission présentée par Patrick Sébastien et Fabrice.
22.55 Téléfilm : Justice à mains nues. De Stephen Smoke.
0.40 Journal et Météo.
0.50 Magazine : Les Rendez-vous de l'entreprise (rediff.).

FRANCE 2

15.00 Magazine : Samedi sport. Rugby (Tournoi des Cinq Nations) : Angleterre-Pays de Galles (extraits), suivi, à 16.00, par Ecosse-France ; A 17.05, Tiercé en différé de Saint-Cloud ; A 17.20, Cyclisme : *Milan-San Remo* ; A 17.45, Football (8e de finale de la Coupe de France) : Monaco-Marseille.
19.50 INC.
19.55 Tirage du Loto (et à 20.45).
19.59 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 Divertissement : Eclats de rire. Au Théâtre Bobino.
22.40 Variétés : Taratata (et à 4.30). Emission présentée par Nagui. Invitée : Liane Foly.
0.15 Journal et Météo.
0.35 ▶ Magazine : La 25e Heure. Présenté par Jacques Perrin. 100e émission.

FRANCE 3

17.40 Magazine : Montagne. Reportage : Deye mon, gen mon (Derrière les montagnes, il y a la montagne), de François Landesman ; Rencontre avec Edgar Grospiron. *Dans les vallées des Cahos, à Haïti.*
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. Présenté par Olivier Barrot. *La Mitteleuropa*, de Jacques Le Rider.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Tout le sport.
20.20 Divertissement : Yacapa. Invités : Caroline Grimm, Bernard Minet, Pierrette Brès.
20.50 *Série : Ferbac.* Bains de jouvence.
22.20 Journal et Météo.
22.50 Sport : Rugby. Tournoi des Cinq Nations : Angleterre-pays de Galles, en différé de Twickenham.
0.15 Jamais sans mon livre. Magazine présenté par Bernard Rapp. Invités : Ella Maillard *(Croisières et Caravanes)* ; Patrick Leigh Fermor *(Vents alizés)* ; Françoise Huguier *(En route pour Behring)*.
1.10 Continentales Club.

CANAL PLUS

— En clair jusqu'à 20.30 —

16.45 Décode pas Bunny.
16.50 Surprises.
17.45 Série animée : Léa et Gaspard.
16.50 Surprises.
17.50 Magazine : On fait le plein. *Présenté par Yvan Le Bolloc'h*, George Eddy, François Pécheux et Bruno Solo. 17.52 : Le plein de basket : Chicago-Orlando. 19.10 : le magazine. 19.30 : Flash d'informations. 19.35 : Le plein de super.
20.30 Téléfilm : Angle mort. De Michael Toshiyuki Uno.
22.05 Documentaire : National Geographic. 5. Les Vagabonds de l'océan, de *Rodger Jackman*.
22.55 Flash d'informations.
23.05 Cinéma : Body Parts. □

Film canadien d'Eric Red (1991).
0.30 Cinéma : L'Arbre, le Maire et la Médiathèque. ■ Film français d'Eric Rohmer (1992).

ARTE

— Sur le câble jusqu'à 19.00 —

17.00 Documentaire : Le Siècle Stanislavski. 1. Les Bâtisseurs de l'utopie, de Peter Hercombe (rediff.).
18.00 Magazine : Mégamix. Lucky Peterson ; Dread Zone ; Peter Gabriel ; Link Wray ; Farafina ; Les filles du vaudou ; Rita Mitsouko (rediff.).
19.00 *Série : Les Root en Europe.*
19.25 Le Dessous des cartes. L'empire était-il russe ou soviétique ?
19.35 Histoire parallèle. Actualités françaises et américaines de la semaine du 19 mars 1944, commentées par Marc Ferro et Alphonse Metral.
20.28 Chaque jour pour Sarajevo. Carte blanche à Sonia Soran.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Documentaire : Sacré Week-end. De Jacques Malaterre. *Les Français le week-end, portrait en six tableaux.*
22.05 Téléfilm : Il y a d'autres fruits que les oranges (2e partie). De Beeban Kidron.
23.25 Magazine : Snark. Les Aventures secrètes de Tom Pouce, de Dave Borthwick ; De 17 h 10 *à minuit*, de Daphna Blancherie ; L'homme qui lèche ; Comment pouvons-nous le supporter ? ; La Course à l'abîme ; Mr. Bojangles'Memory.
23.45 Documentaire : Don Cherry. De Kriss Rusmanis.
0.10 Court métrage : Les Rues mortes. De Christophe Lambert.

M 6

15.55 Série : Thunderbirds.
16.50 Série : Chapeau melon et bottes de cuir.
17.50 Série : Le Saint.
18.45 Magazine : Les Enquêtes de Capital. Afrique du Sud : apartheid économique ?
19.15 Magazine : Turbo. Nouveauté 1994 : la petite BMW ; L'Alfa 164 Q4 avec Jacques Laffite ; Le championnat de France des rallyes ; Les champions au volant de l'espoir ; L'enfer dans la mine
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Classe mannequin.
20.35 Magazine : Stars et couronnes (et à 0.55).
20.45 Téléfilm : Le meurtre que je n'ai pas commis. De Sandor Stern.
23.50 Série : Soko, brigade des stups.
0.45 Six minutes première heure.

FRANCE-CULTURE

20.30 Photo-portrait. Christian Tortu, fleuriste.
20.45 Fiction. Le Rescapé, de Bernadette Labarge ; à 21.54, l'Homme qui dit oui, de Griselda Gambaro.
22.35 Musique : Opus.
0.05 Clair de nuit. Rencontre avec Nina Kanne, chanteuse.

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Opéra (donné le 7 janvier 1986, salle Pleyel) : La Jeune Fille des neiges, de Rimsky-Korsakov, par le Chœur de Radio-France, l'Orchestre national de France dir. Vladimir Fedosseiev ; sol. : Irina Arkhipova, Nelli Li, Lydia Tchernik, Tamara Siniavskaia, Alexandre Vedernikov, Youri Mazurok, Constantin Plejnikov.
23.00 *Ainsi la nuit.* Variations sur un thème du Moïse de Rossini pour violoncelle et orchestre en fa mineur, de Paganini ; Sonate pour violoncelle et piano en la mineur op. 36, de Grieg ; Ronde des lutins, de Bazzini ; Caprice no 17, de Paganini.
0.05 Akousma. Par Christian Zanesi, le studio de musique électronique de la WDR, avec Konrad Boehmer. Œuvres de Fritsh, Stockhausen, Boehmer.

IMAGES

Guillemets

BERNARD VOLKER n'est pas Claude Nougaro. Quand le chanteur de Toulouse entreprend de déballer son outillage de *« limeur du matériau verbal »* pour exprimer son art de ferronnier en ciselant ses mots avec la puissance du marteau sur l'enclume, comme il l'a fait vendredi sur France 3, le téléspectateur y prend naturellement du plaisir. Quand le chroniqueur de politique étrangère de TF 1 sacrifie au douloureux devoir du rectificatif en cherchant à justifier ses imprudences verbales par des explications fumeuses, comme il l'a fait ce même soir, le téléspectateur y perd forcément son latin.

Saisi par le ministre des affaires étrangères, le Conseil supérieur de l'audiovisuel avait sommé TF 1 de rectifier, dans son journal de 20 heures, son information du 18 février selon laquelle un rapport de la FORPRONU aurait attribué aux Bosniaques la responsabilité du récent massacre survenu au marché de Sarajevo. Bernard Volker s'est exécuté avec beaucoup de brio dialectique. Il *a fait mine de donner acte de* sa bourde à ses censeurs avant d'enchaîner en disant que, *« de toute façon »*, l'*« information »* en question n'était *« pas fondée sur ce rapport »*. Ce qui revenait à annuler son démenti forcé en entretenant une confusion de nature à faire croire que ce qu'il avait dit était bien vrai même s'il était obligé d'admettre que cela pouvait être faux puisque la dite *« information »*, tendant à compromettre les Bosniaques, était en vérité… d'origine serbe. *Ce qu'il n'a pas précisé.* Le téléspectateur aura peut-être compris que les propos emberlificotés de M. Volker se moquaient tout à la fois du ministre, du CSA et du monde.

Il vaut mieux, en revanche, taire le nom de cet envoyé spécial qui n'a sans doute pas réfléchi au choc qu'allait provoquer la rencontre à l'écran des images de son reportage et de son commentaire sur la situation à Sarajevo lorsqu'il a déclaré que les habitants de la capitale bosniaque attendaient aujourd'hui de *« voir »* la paix avant d'y croire alors que ces images venaient de montrer, en gros plan, le visage ensanglanté d'une femme qui avait, le jour même – précisait-on – *« perdu la vue »* sous les balles d'un tireur embusqué. Il est préférable de croire à une fâcheuse erreur de montage.

De toute façon, les commentateurs occasionnels feraient mieux d'observer la règle d'or recommandant de se taire quand les images s'expriment toutes seules. Surtout lorsque, visiblement, ils parlent pour ne rien dire. A quoi rime, par exemple, de verser dans le lyrisme pour proclamer que *« le souffle de l'Histoire a du mal à entrer dans la salle d'audience »* où l'on juge Paul Touvier sous prétexte… que les dimensions de ce tribunal ne seraient pas à la mesure de ce procès ? Le spectacle suffocant de ce spectre cireux vaut-il vraiment un déplacement historique ?

ALAIN ROLLAT

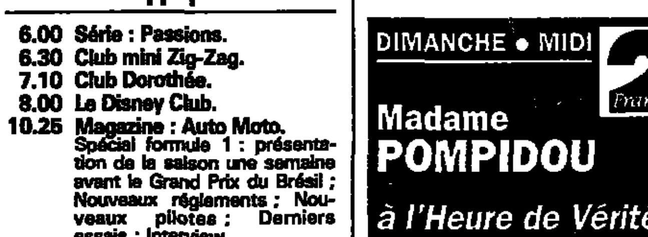
DIMANCHE 20 MARS

TF 1

6.00 Série : Passions.
6.30 Club mini Zig-Zag.
7.10 Club Dorothée.
8.00 Le Disney Club.
10.25 Magazine : Auto Moto. Spécial formule 1 : présentation de la saison une semaine avant le Grand Prix du Brésil ; Nouveaux réglements ; Nouveaux pilotes ; Derniers essais ; Interview.
11.03 Météo (et à 12.18).
11.05 Magazine : Téléfoot. Spécial huitièmes de finale de la Coupe de France.
11.55 Jeu : Millionnaire.
12.20 Jeu : Le Juste Prix.
12.50 Magazine : A vrai dire.
12.55 Météo et Journal.
13.20 Série : Hooker.
14.15 Série : Arabesque.
15.10 Série : Le Rebelle.
15.55 Série : Tarzan.
16.25 Disney Parade.
17.40 Des millions de copains.
18.35 Magazine : 7 sur 7. Présenté par Anne Sinclair. Invité : Robert Hossein.
19.40 Journal, Elections cantonales, Tiercé et Météo.
20.40 Cinéma : L'Arme fatale. ■ Film britannique de Richard Donner (1987).
22.35 Magazine : Ciné dimanche.
22.45 Cinéma : Un cerveau d'un milliard de dollars. ■■ Film américain de Ken Russell (1967).
0.35 Journal, Elections cantonales et Météo.
0.55 Concert : Laurent Martin. Récital de piano. Œuvres de Chopin.
2.00 TF 1 nuit (et à 2.55, 3.55, 4.30).
2.05 Documentaire : L'Equipe Cousteau en Amazonie.
3.00 Documentaire : La Pirogue.
4.00 Documentaire : Histoires naturelles (et à 5.05).
4.35 Musique.

FRANCE 2

6.00 Magazine : Animalis (rediff.).
6.50 Dessin animé.
7.00 Les Matins de Saturnin.
8.45 Connaître l'islam.
9.15 Emission israélite.
9.30 Source de vie.
10.00 Présence protestante. Culte célébré dans la communauté protestante zaïroise de Montreuil (Seine-Saint-Denis).
10.30 Magazine : Le Jour du Seigneur. Librairie : la librairie Siloe à Laval (Mayenne) ; A 11.50, Midi moins sept, présenté par Noël Copin.
11.00 Messe. Célébrée en l'abbaye de La Pierre-qui-Vire à Saint-Léger-Vauban (Yonne).
12.00 L'Heure de vérité (et à 1.50).



Magazine présenté par François-Henri de Virieu. Invitée : Mme Georges Pompidou.
12.55 Loto, Journal, Météo et Point route.
13.30 Dimanche Martin.
15.05 Série : L'Equipée du Poney Express.
15.55 Dimanche Martin (suite).
17.30 Documentaire : Cousteau, à la redécouverte du monde.
18.25 Magazine : Stade 2. Football : 8e de finale de la Coupe de France ; Retour sur la Coupe d'Europe ; Magazine sur l'équipe nationale chilienne ; Rugby : résumé du Tournoi des Cinq Nations ; Cyclisme : Milan-San-Remo ; Basket-ball : championnat de France ; Handisport : Jeux olympiques ; Ski alpin : Coupe du monde ; Automobile : ouverture de la saison de formule 1 ; Natation : championnats de France ; Equitation.
19.35 Journal, Spécial élections cantonales, Journal des courses et Météo.

20.50 Cinéma : Danse avec les loups. ■■■ Film américain de Kevin Costner (1990).
23.50 Journal, Spécial élections cantonales et Météo.
0.40 Magazine : Le Cercle de minuit. Les *meilleurs moments* de la semaine.
2.40 Documentaire : Le Corbusier.
3.50 Dessin animé.
4.00 24 heures d'info.
4.50 Magazine : Stade 2 (rediff.).

FRANCE 3

7.15 Bonjour les petits loups.
8.05 Les Minikeums.
10.30 Magazine : D'un soleil à l'autre. L'agriculture et le monde rural en Allemagne (4e partie) ; Châtaignes en Ardèche.
11.00 Magazine : Mascarines. Présenté par Gladys Says.
12.00 Flash d'informations.
12.05 Télévision régionale.
12.45 Journal.
13.00 Magazine : Musicales. *Présenté par Alain Duault.* Elle s'appelle Marie-Josèphe Jude, pianiste. Avec l'Orchestre d'Auvergne, dir. : François-Xavier Bilger. Programme : *Concerto no 23*, de Mozart ; *Capriccios pour piano nos 1, 2 et 5, Rhapsodie no 2* et *Première Ballade*, de Brahms.
14.05 Série : La croisière s'amuse.
14.55 Magazine : Sports dimanche. A 15.05, Tiercé, en direct d'Auteuil ; A 15.25, VIes Jeux paralympiques d'hiver à Lillehammer ; A 15.40, Basket-ball : Dijon-Pau-Orthez ; A 17.20, Equitation : sauts d'obstacles, Jumping international de Paris-Bercy, Grand Prix Volvo.
17.50 Série : Un commissaire à Rome.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.25 Elections cantonales (et à 21.45). Décrochages régionaux ; A 21.45 : En direct des régions.
20.45 Série : Inspecteur Derrick. De Zbynek Brynych.
21.40 Elections cantonales (suite). Soirée électorale en direct des régions.
22.50 Journal et Météo. Commentaires et résultats à Marseille, à Lille, à Strasbourg, à Paris-Ile-de-France, à Périgueux, à Bordeaux, à Toulon, à Nevers et à Rennes ; Débat avec Ségolène Royal et Nicolas Sarkozy.
23.15 Magazine : Le Divan. Présenté par Henry Chapier. Invitée : Marisa Parédès, comédienne.
23.40 Cinéma : L'Homme fatal. ■■ Film britannique d'Anthony Asquith (1944) (v.o.).

CANAL PLUS

— En clair jusqu'à 7.25 —

7.00 Le journal du cinéma du mercredi. Présenté par Isabelle Giordan (rediff).
7.25 Décode pas Bunny.
8.20 Série animée : Léa et Gaspard.
8.25 Surprises.
8.45 Cinéma : Drôles d'oiseaux. ■ Film français de Peter Kassovitz (1992).
10.25 Cinéma : Basic Instinct. ■ Film américain de Paul Verhoeven (1991).

— En clair jusqu'à 14.00 —

12.30 Flash d'informations.
12.35 Magazine : Télés dimanche. Présenté par Michel Denisot.
13.30 Divertissement : La Semaine des Guignols.
14.00 Téléfilm : L'Enfance mise à prix. D'Eric Laneuville, avec Lea Thompson, Kathleen Quinlan.
15.35 Documentaire : Les Grands Crimes du XXe siècle. John Christie, une affaire macabre, de Philip Nugus.
16.00 Magazine : Courants d'airs. Estelle Hallyday à Madrid, de Mathias Ledoux.
16.25 Surprises.
16.40 Documentaire : Le Cinéma des effets spéciaux. 2. Masques et maquillages, de Lise Romanoff et Steven Roche.
17.05 Documentaire : National Geographic. 5. Les vagabonds de l'océan, de Rodger Jackman.
18.00 Téléfilm : Chien et Chat 2, l'embrouille. De Marc Simenon, avec Roland Giraud, André Dussollier.

— En clair jusqu'à 20.40 —

19.35 Flash d'informations.
19.40 Ça cartoon. Présenté par Philippe Dana.
20.25 Magazine : Dis Jérôme ? Présenté par Jérôme Bonaldi.
20.30 Le Journal du cinéma. Spécial Oscars 1994.
20.40 Cinéma : The Crying Game. ■■ Film irlandais de Neil Jordan (1992).
22.25 *Flash d'informations.*
22.35 Magazine : L'Equipe du dimanche. Football ; Actualité.
1.05 Cinéma : Le Sang du vampire. ■ Film britannique de Henry Cass (1958) (dernière diffusion).
2.35 Surprises.

ARTE

— Sur le câble jusqu'à 19.00 —

17.00 Téléfilm : Il y a d'autres fruits que les oranges. De Beeban Kidron (1re partie, rediff.).
18.20 Documentaire : Don Cherry. De Kriss Rusmanis (rediff.).
19.00 Court métrage : Charlot patine. De Charlie Chaplin.
19.30 Documentaire : Le Siècle Stanislavski. 2. Les Années sismiques, de Peter Hercombe. *La vie et le parcours tumultueux d'un homme de théâtre en prise avec l'histoire de son pays.*
20.30 *8 1/2 Journal.*
20.40 Soirée thématique : Country Days. Soirée présentée par Claude Ventura.
20.41 Documentaire : Hank Williams, vie et mort d'un Cadillac Cow-boy. De Claude Ventura. *L'ange noir de la country music n'avait que vingt-neuf ans quand il fut retrouvé mort dans un drive-in de West Virginia. Histoire d'un petit gars de l'Alabama et des trois femmes de sa vie, histoire d'une star aux romances tristes.*
22.40 Cinéma : Un homme dans la foule. ■■■ Film américain d'Elia Kazan (1957). Avec Andy Griffith, Patricia Neal, Anthony Franciosa (v.o.).
22.10 Documentaire : Medley musical des stars du Grand Ole Opry des fifties. Montage d'archives musicales (30 min).

M 6

8.05 Magazine : Mes années clip.
8.35 Téléfilm : Passion interdite.
10.10 Magazine : Ciné 6.
10.40 Magazine : La Tête de l'emploi.
11.10 Magazine : Turbo (rediff.).
11.45 Série : Les Années coup de cœur.
12.15 Série : Ma sorcière bien-aimée.
12.55 Série : Les Rues de San-Francisco.
13.50 Série : Compte à rebours.
14.40 Magazine : Culture rock. La saga de 1968.
15.10 Magazine : Fréquenstar.
16.10 Série : Chapeau melon et bottes de cuir.
17.10 Série : Schimanski.
18.55 Série : Raven.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Classe mannequin.
20.35 Sport 6 (et à 1.10).
20.40 Magazine : Duel autour du monde (et à 1.20).
20.50 Téléfilm : Ascenseur pour le passé. De Larry Elikann, avec Connie Sellecca, David Dukes.
22.30 Magazine : Culture pub. Spécial religion.
23.00 Téléfilm : Joy à Moscou. De Jean-Yves Pavel, avec Zara Whites, Karla Klein.
0.35 Six minutes première heure.
0.45 Magazine : Fax'O (et à 5.10). Présenté par Olivier Cachin. Elvis Costello ; David Morales ; Jamiroquai ; Dominique Dalcan.
1.25 Boulevard des clips (et à 6.00).
2.55 Rediffusions. Salzbourg, festival et contrepoint ; Le Monde des hélicoptères ; Les Enquêtes de Capital.

FRANCE-CULTURE

20.30 Atelier de création radiophonique. Les cymbales de l'homme en bois du limonaire retentissent.
22.25 Poésie sur parole. La ville.
22.35 Musique : Concert (donné en février-mars à la Péniche-Opéra) : Von Heute Auf Morgen, opéra Bouffe de Schoenberg, par l'Ensemble 2E2M.
0.05 Clair de nuit.

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Concert de jazz. Le Quartette *de Pat Metheny à la Grande* Parade du jazz de Nice le 14 juillet 1993.
21.30 Voix souvenirs. Par Henri Goraieb. Werther (extraits), de Massenet.
22.30 Mille et une nuits… Par Mildred Clary. Au Théâtre San Carlos de Lisbonne.
0.05 Atelier. Par Janine Chollet.



Le Monde

AU JOUR LE JOUR

Canton

Le canton est un des témoins de la France républicaine, mais la France moderne ne le sait pas. Combien pourraient citer le nom de leur canton ? La France des préaux, des monuments aux morts, celle du certificat d'études et des distributions de prix, la France des marchés aux bestiaux, de la belote du soir, la France de Tati et de Marcel Pagnol, la France de Giono mais aussi de Zola, cette France était divisée en parcelles nettes, comme les campagnes avant le remembrement.

Que reste-t-il des cantons dans les imaginaires, sans parler du réel ? Combien de cantons un TGV frôle-t-il en une heure et combien de secondes lui faut-il pour en traverser un : le temps d'un soupir ? La France des cités, celle du chômage et du CIP, la France télévisée, câblée et celle de la FM consent tous les trois ans à verser sur le canton, une larme, dans une urne.

PROCYON

L'ESSENTIEL

DATES

Il y a cinquante ans, le dimanche 19 mars 1944, les Allemands occupent la Hongrie. Stupéfaits, les Hongrois réalisent que désormais leur territoire, demeuré un îlot de paix – relatif – au cœur du continent, ne pourra plus échapper à la guerre. Livres politiques, par André Laurens : « les Quatre Vérités de la planète », par Christian Brodhag, et « 2100, odyssée de l'espèce », par Thierry Gaudin *(page 2)*.

INTERNATIONAL

Les socialistes espagnols divisés par des tensions internes

Le 33e congrès du Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE) a commencé ses travaux, vendredi 18 mars, à Madrid. Quelque 888 délégués devaient débattre de l'avenir de cette formation au pouvoir depuis 1982. Mais ce congrès, qui se veut celui de la « rénovation » d'un parti usé, est dominé par les luttes internes qui relèguent au second plan le débat idéologique *(page 5)*.

Loin des capitales : Aurangabad ou l'industrie contre le malheur

Sécheresse, tremblements de terre, pauvreté et inégalités... Aurangabad, à 500 kilomètres de Bombay, est au cœur d'un région qui semble de toute éternité désignée pour le malheur. Elle connaît pourtant, depuis les années 70, un étonnant boom économique *(page 6)*.

POLITIQUE

Le réveil des Amérindiens de Guyane

Les revendications foncières des premiers habitants du département suscitent inquiétudes et crispations chez les créoles. Une querelle révélatrice de conflits de légitimité qui pourraient empoisonner l'atmosphère *(page 7)*.

SOCIÉTÉ

Paul Touvier derrière la paroi de la procédure

Me Jacques Trémolet de Villers, l'avocat de l'ancien chef milicien, tente une percée juridique. A nouveau, il cherche à convaincre la cour que l'accusation repose sur des bases trop fragiles et que la notion de crime contre l'humanité n'a rien d'évident *(page 10)*.

CULTURE

Louis Malle : « Il ne faut pas plaire à tout le monde »

Louis Malle n'a jamais craint de briser des tabous, de parler du suicide, du bonheur dans l'adultère, de l'inceste, de la prostitution enfantine avec une élégance imperturbable... Un entretien avec le cinéaste dont une rétrospective intégrale commence cette semaine au Studio des Ursulines à Paris *(page 12)*.

ÉCONOMIE

La santé insolente des banques suisses

Confirmant les « excellents » résultats déjà enregistrés au premier semestre, les trois grandes banques suisses ont bouclé 1993 avec des bénéfices records. Selon des chiffres publiés début mars, leurs bénéfices nets additionnés ont dépassé les 5 milliards de francs suisses, soit le meilleur exercice de leur histoire *(page 15)*.

Services

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3617 LMDOC
et 36-29-04-56

Demain dans « le Monde »

Spécial cantonales

Dans ses éditions du lundi 21 mars (datées 22), *le Monde* publiera l'intégralité des résultats des élections cantonales, avec les commentaires département par département, ainsi que le bilan parti par parti.

Ce numéro comporte deux cahiers :
« Le Monde-l'Economie » folioté I à VIII
« Radio-Télévision » folioté 1 à 40

Le numéro du « Monde » daté samedi 19 mars 1994 a été tiré à 457 838 exemplaires

Conséquence du relèvement des seuils anticoncentration

RMC veut racheter Radio-Montmartre pour créer Nostalgie 2

Conséquence de la loi Carignon, qui a relevé les seuils anticoncentration, la recomposition du paysage radiophonique se poursuit à marche forcée. Le groupe RMC est sur les rangs pour acquérir le réseau de Radio-Montmartre et le transformer en Nostalgie 2.

Quatre repreneurs sont officiellement candidats à la reprise des dix-sept fréquences de Radio-Montmartre qui touchent potentiellement de quinze à seize millions d'habitants : le réseau musical NRJ, André Rousselet *via* les Taxis G7, la société de matériel d'alarme Cedi et RMC. Le président de la SOFIRAD, Jean-Louis Dutaret, a en effet confirmé, vendredi 18 mars, que sa filiale à 83 %, RMC, souhaitait *« créer un troisième réseau FM au sein du groupe »*.

Poussée par son actionnaire, RMC a proposé au tribunal de commerce un plan de continuation de Radio-Montmartre, placée, depuis février 1993, sous contrôle d'un administrateur judiciaire, Me Laurence Lesertois. Le tribunal de commerce devrait statuer le 30 mars sur l'avenir de la station que dirigeait le fourreur Pierre Mouselli. Chargée depuis lors de la publicité de la station, Information et Publicité (IP), filiale d'Havas qui gère la publicité de nombreuses radios, dont RTL et Fun, n'a jusqu'à présent pas fait acte de candidature.

En se portant candidat à la reprise de cet *« embryon de réseau »* et en proposant d'y consacrer *« 150 millions de francs sur plusieurs années »*, la SOFIRAD, « tuteur » du groupe RMC (Nostalgie, sa filiale à 51 %, et la régie publicitaire GEM), n'agit évidement pas au hasard. La station monégasque profite des possibilités qui lui sont offertes par la loi sur la communication, dite « loi Carignon », qui a fait sauter les verrous anticoncentration en élevant à cent cinquante millions de personnes le « seuil » que peut couvrir un même groupe radiophonique. Cette « loi Carignon, qui a été à l'origine de l'affaire Canal Plus et de la démission d'André Rousselet, aboutit donc aujourd'hui à une recomposition du paysage radiophonique.

Après RTL, candidat devant le CSA au rachat de 100 % du réseau M 40 (*le Monde* du 18 mars), RMC tente de supplanter ses concurrents (et notamment NRJ qui contrôle Chérie FM ainsi que Rire et chansons) et lorgne sur un réseau, Radio-Montmartre, qui diffuse 100 % de chansons françaises à un auditoire plutôt âgé.

RMC reprendrait Radio-Montmartre pour en faire Nostalgie 2. Créée il y a dix ans, Nostalgie, qui se flatte avec une programmation de 70 % de chansons françaises, d'avoir été *« la première à relancer les tubes des années 60-70 »*, songe justement, *« depuis un an »*, à un programme « décalé ». Nostalgie 2, selon le nom de code qui court dans le paysage médiatique, s'adresserait *« à une cible plus conservatrice »* qui va au-delàdes vingt-cinq-cinquante-cinq ans actuellement touchés par Nostalgie. Le nouveau programme devrait comprendre 80 % de musique et 20 % de programme parlé. Si la candidature de RMC n'était pas agréée par le Conseil supérieur de l'audiovisuel puis par le tribunal de commerce, Nostalgie 2 pourrait être lancée, hors du réseau de Radio-Montmartre, sur 107,1, fréquence parisienne abandonnée par Réussir FM et également convoitée par Radio-Bleue.

En engageant la recapitalisation du groupe, conformément aux engagements pris lors de l'échec de la privatisation de RMC (*le Monde* du 4 mars), Jean-Louis Dutaret souhaite prouver la détermination du gouvernement à *« développer l'entreprise et augmenter la valeur de RMC »*. Depuis toujours favorable à la privatisation de la station, le directeur général de RMC, Jean-Noël Tassez, estime de son côté que les 250 millions de francs promis, vendredi 18 mars, par M. Dutaret pour la recapitalisation sont conformes aux chiffres sur lesquels *« il travaille avec la Principauté »*.

Le paradoxe demeure : tandis qu'à la faveur de la privatisation qui a échoué, l'Etat devait faire entrer dans ses caisses 650 millions de francs qui correspondent, selon M. Dutaret, à la valeur réelle de la « corbeille » RMC, c'est quelque 400 millions de francs (recapitalisation et acquisition de réseau) que l'actionnaire public s'engage à débourser.

ARIANE CHEMIN

Le Monde





Attention, serveur téléphonique



Les services d'informations ou de jeux téléphoniques se sont multipliés ces derniers temps. Et l'usager sans méfiance – et sans recours – ne peut que constater *a posteriori* les dégâts sur sa facture de téléphone...

page II

Lettre de New-York



La stylique industrielle (dirait Jacques Toubon) a fait son entrée dans les grands musées américains. C'est une source de nostalgie mais aussi d'inquiétude : le design n'a guère progressé depuis vingt ans.

page VI

Les vrais réservoirs d'emplois



Les services « relationnels » comme l'éducation, la santé, l'action sociale, pourraient faire travailler à terme plus de la moitié de la population. A condition qu'on ne bride pas leur développement, écrit Jean Gadrey.

page VII

L'ECONOMIE

BULLETIN

Fatalité ?

EDOUARD BALLADUR l'a écrit : il refuse la *« fatalité »* du chômage. Mais il n'y a pas de fatalité. Il y a une politique et ses conséquences. Le chômage, la baisse des salaires, le recul de la couverture sociale, l'exclusion, sont des maux certes largement partagés dans le monde développé. Mais ils étaient prévisibles. Ils ont été d'une certaine façon choisis. Ce ne sont après tout que les conséquences du libéralisme, voire de l'ultra-libéralisme qui a déferlé sur le monde pendant les années 80. En déréglementant à tout va, en privatisant, en supprimant les filets de protection sociale et, de façon générale, les obstacles à la flexibilité chère aux entreprises, en allégeant partout les taxes sur les revenus des capitaux, en imposant aux administrations les règles du privé, on a privilégié les profits, seul critère de réussite accepté, en oubliant l'égalité ou la justice sociales, jugées démodées, même par les gouvernements socialistes...

LES entreprises et ce qu'on peut appeler les nantis en ont largement profité. Depuis dix ans, les bénéfices n'ont jamais été aussi élevés et les revenus des capitaux ont progressé bien plus vite que ceux des salariés. Le libéralisme pur et dur enrichit les très riches et appauvrit les très pauvres. Depuis toujours. On l'avait oublié. Le célèbre *« Enrichissez-vous »* de François Guizot avait débouché sur une énorme crise, puis sur la révolution de 1848... On n'en est pas là, mais partout les tensions s'aiguisent. Et ce n'est ni un hasard ni une « fatalité ».

Les gouvernements commencent à s'apercevoir que cette politique a ses limites et qu'elles sont sociales. Symbolique, le sommet de Detroit, premier G7 entièrement consacré à l'emploi, marque-t-il la fin de l'ultra-libéralisme triomphant ? Il est piquant de constater que ce sont les Etats-Unis, berceau de cette idéologie il y a quinze ans, qui aujourd'hui amorcent un retour de balancier, alors que la France persiste et signe. Lorsque Edouard Balladur n'offre aux jeunes d'autre alternative au chômage que des emplois sous-payés, ce n'est pas, comme il l'affirme, du « pragmatisme », c'est de l'idéologie...

Véronique Maurus

PAYS EN DÉVELOPPEMENT

Où en est la dette ?



La Pologne aujourd'hui, l'Algérie demain et – qui sait ? – la Russie après-demain : l'actualité de la dette ne s'arrête jamais. On ne travaille plus dans l'urgence, comme en 1982, lors de la crise mexicaine qui ébranla l'ensemble du système financier international. Les créanciers et les pays endettés ont mis au point une méthode de négociation désormais bien rodée : réaménagement de la dette contre « bonne conduite » économique. Sous le haut patronage du Fonds monétaire international.

Lire page V les articles d'Alain Puchaud

À-CÔTÉS

A l'aube du tourisme khmer

Le tourisme est l'un des rares atouts du Cambodge. Mais les beautés d'Angkor ne séduiront les porteurs de devises que si la paix y règne.

PHNOM-PENH
de notre envoyé spécial

ANGKOR et ses temples-montagnes qui enluminent le patrimoine de l'humanité sont consubstantiels au Cambodge. Les Apsaras et les Devatas, danseuses célestes sculptées au pied droit des édifices du Bayon ou sur les flancs de la terrasse du roi lépreux, ont certes répandu à profusion leur grâce et leur sourire divins sur les visages du peuple khmer. Mais les gigantesques fromagers, qui étranglent de leurs racines les ruines du monastère de Ta-Prohm et les plongent dans une atmosphère étrange digne d'une arche perdue, ne sont pas moins symboliques des épreuves qu'affronte un pays exsangue.

Les guerres ont désarticulé le Cambodge et son économie. Les coups d'Etat ont fait le lit des mouvements dits de libération ; les gouvernements républicains ont enfanté un maoïsme terrifiant ; le prince Sihanouk est devenu complice-prisonnier, et son peuple, esclave. Les voisins de l'Est et de l'Ouest ont fait comme chez eux entre le cours du Mékong et la chaîne des Cardamomes. Il y a vingt ans, l'industrie et la banque sont mortes sous les coups des Khmers rouges fanatiques du travail aux champs.

Alain Faujas

Lire la suite page IV

UN GRAND MONDIAL DE L'AMIDON

Le royaume secret de Roquette Frères

On ignore presque tout de cette entreprise familiale du Nord. Mais ses produits sont présents partout

A Lestrem, tranquille petite bourgade de 3 765 habitants, on est *« habitué »*. Habitué à voir ces épais nuages de fumées blanches et grises qui s'échappent des immenses cheminées sept jours sur sept. Seuls les jours où le vent du nord se met à souffler en direction des maisons toutes proches, déposant comme un voile neigeux sur les troènes, viennent rappeler l'existence de l'usine aux riverains.

On ne s'étonne plus non plus des deux à trois trains quotidiens chargés de plus de mille tonnes de maïs et de blé en provenance du Sud-Ouest, du nord de la Loire ou même des Etats-Unis *via* le port de Gand en Belgique et qui viennent achever ici leurs longues courses. On ne prête pas plus attention au ballet incessant de centaines de semi-remorques belges, anglais ou encore allemands qui arrivent à vide et repartent à plein. Et encore moins aux quelques péniches naviguant sur le canal de la Lys.

A onze kilomètres de Béthune, à la limite entre le département du Nord et celui du Pas-de-Calais, on pénètre dans le berceau de l'entreprise Roquette Frères. A cheval sur les trois communes de Lestrem, La Gorgue et Merville, l'usine s'étend sur une centaine d'hectares. Impossible de l'ignorer à des kilomètres à la ronde.

Mais qui connaît le roi français de l'amidon ? Un des plus beaux fleurons industriels français, leader européen et numéro trois mondial des produits amylacés. Méconnue du grand public, « cette industrie d'industries » consiste à extraire – au terme de procédés de transformation extrêmement lourds – l'amidon des céréales (du blé et du maïs principalement) et la fécule de la pomme de terre. Rarement utilisé à l'état brut, ce glucide ou ses dérivés entrent ainsi dans la composition de plus de 600 produits finis : chocolat, confiture, potage instantané, papier, plastiques, engrais, peinture, antibiotiques, antigel, couches pour bébés, etc. Sur ce marché fermé, Roquette Frères, société au capital 100 % familial, affronte les géants de l'industrie mondiale : Cerestar du groupe italien Ferruzzi, le belge Amylum racheté par le britannique Tate and Lyle, le néerlandais Avebe et l'américain Cargill.

Mais plus de soixante ans après sa création, Roquette Frères reste un mystère. Jaloux de leur indépendance, ses dirigeants, Dominique et Philippe Roquette, cultivent l'art du secret.

Fanny Beuscart

Lire la suite page III

CONSOMMATION

Attention aux serveurs téléphoniques

Ils racontent des histoires aux enfants ou donnent des informations. Mais ils peuvent aussi dissimuler des « escroqueries au téléphone » ruineuses pour l'usager

OBTENIR des informations par téléphone – météo, hippisme, état des routes, etc. – n'a, en soi, rien de nouveau. De tels services existent depuis des années, dont le plus célèbre, l'horloge parlante (36-99) a plus d'un siècle. L'innovation consiste à faire payer le service aux usagers, au-delà, bien sûr, du simple coût de la communication. En 1986, France Télécom a ouvert les *« kiosques téléphoniques »*, facturés cinq unités l'appel, soit 3,65 francs. Depuis, l'offre s'est modernisée, bénéficiant de progrès technologiques rapides. Oubliés les kiosques, on parle désormais d'*« audiotexte »* ou d'*« audiotel »*, version sans Minitel de la télématique. Il suffit en effet d'un combiné téléphonique normal pour consulter l'un des quelque 3 700 serveurs, interactifs pour la plupart : par le biais des touches du téléphone, on peut *« dialoguer »* avec la machine, pour préciser sa demande et obtenir des informations plus précises.

La consultation à domicile des comptes bancaires figure parmi les plus grands succès, avec la vente par correspondance, les jeux et, toujours, la météo. Mais attention ! Parallèlement à l'amélioration de l'offre technique, la tarification s'est élevée et se répartit en paliers, de 0,73 francs la minute à 8,76 francs l'appel plus 2,19 francs la minute, correspondant à des numéros dont les quatre premiers chiffres sont compris entre 36-64 (le moins cher) et 36-70 (le plus cher). Attirés par la publicité, de nombreux usagers ont ainsi doublé, voire triplé leur facture.

PÈRE NOËL • Comme le remarque Jérôme Constant, juriste au Bureau de vérification de la publicité : *« On peut sourire quand votre enfant appelle le père Noël pour 3,65 francs ; on sourit moins quand cela se reproduit tous les jours, et plus du tout quand il s'agit d'offres d'emploi fictives qui escroquent plusieurs dizaines de francs à des chômeurs. »* Beaucoup, en effet, ont vite compris qu'il y avait là matière à gains faciles. Le marché a plus que doublé en 1993, réalisant 2 milliards de francs de chiffre d'affaires (dont la moitié à France Télécom pour l'acheminement des communications). Un certain nombre de petits malins s'y sont engouffrés : un nouveau service donne l'heure... pour 8,76 francs !

D'autres diffusent des annonces commerciales sans intérêt, posent, sous prétexte d'un jeu-concours, des questions saugrenues..., voire se contentent de raccrocher une fois le forfait de la communication encaissé. Quant aux prétendues offres d'emploi, soit elles ont simplement été recopiées dans les journaux, soit elles datent de plusieurs mois ou sont fausses. Peu importe, après tout, puisque la facturation se fait automatiquement...

« Nous sommes face à une nouvelle forme de délinquance, estime Jérôme Constant. *De l'escroquerie en toute impunité. »* La Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) commence tout juste à s'en préoccuper. *« Notre principale difficulté consiste à repérer l'identité de l'éditeur dissimulée derrière un simple numéro de téléphone »*, avoue Philippe Guillermin, chargé de débusquer les publicités mensongères. Pourtant, France Télécom passe contrat avec chacun d'entre eux avant de leur attribuer un accès audiotexte.

La compagnie nationale possède d'ailleurs sa propre équipe de contrôle de la qualité des services. *« Mais nous n'avons, statutairement, pas le pouvoir de nous prononcer sur leur contenu*, précise Francis Kretz, responsable de la télématique. *Dans les cas douteux, nous pouvons mettre en œuvre une procédure auprès d'instances spécialisées, voire en justice. »* Au minimum, il faut trois mois pour la voir aboutir. Le temps, pour les indélicats, de réaliser de bons profits.

CHARTE • Premier pas vers un assainissement de l'offre, France Télécom a obtenu l'interdiction du 36-70, l'accès le plus cher et le plus rémunérateur, aux annonces d'emploi, aux jeux pour enfants et aux télédons. Elle propose d'aller plus loin et de restreindre ce numéro d'appel aux seuls services utilisés par les entreprises. Par ailleurs, un Groupe des éditeurs de services télématiques (GESTE) s'est constitué pour rédiger une charte de qualité.

Autre source d'abus : la réglementation impose, dans les publicités vantant des services, la mention de leur tarif. Une règle souvent bafouée, que le prix soit omis ou indiqué en caractères tellement petits qu'il passe inaperçu. Depuis quelque temps, les cinémas publient dans les journaux de programmes des numéros d'audiotexte sans indiquer le prix à payer pour connaître l'heure des séances. Des mesures de protection des consommateurs s'imposent.

Florentin Collomp

HUMEUR • Par Josée Doyère

Ergonomie domestique

SELON les dictionnaires, l'« ergonomie » est l'étude scientifique des conditions de travail et des relations entre l'être humain et la machine... Certains ajoutent : dans le but d'accroître la productivité. C'est vrai qu'à l'usine, à l'atelier, au bureau, on se préoccupe de plus en plus non seulement de la sécurité mais encore de l'efficacité des postes de travail.

Et cette efficacité passe obligatoirement par le (relatif) confort des serviteurs de la machine. Il s'agit bien de la machine, celle qui produit (des appareils, des substances, des articles divers, du courrier...). Quant à l'environnement de ladite machine (appareils de chauffage, stores, tiroirs, bouches d'aération, hauteur de la table où est posé l'inévitable écran informatique, intensité de l'éclairage...), il progresse, mais lentement, d'autant que les entreprises ont tendance à l'améliorer... quand elles y sont contraintes, et pas avant. Normal, pour assurer la rentabilité de la boîte et pour payer aux actionnaires un dividende confortable. Bon. Qu'on attende qu'elles se transforment en bûchettes pour remplacer les corbeilles à papier en osier peut se comprendre, bien qu'elles arrachent quotidiennement un nombre de collants indescriptible. D'ailleurs, ça fait marcher le commerce, et si les petites smicardes en ont marre, elles n'ont qu'à porter des pantalons. Mais ce qui m'agace, c'est l'arrivée d'un matériel neuf mal conçu, qui apporte plus d'inconvénients supplémentaires que l'ancien, pourtant totalement obsolète.

Dans l'atelier de Stéphanie, il y a eu de gros travaux, avec l'installation d'un nouveau système d'air conditionné. Depuis qu'il fonctionne, elle et ses deux voisines de chaîne ne désenrhument plus : les bouches d'air pulsé sont placées de telle façon qu'elles en reçoivent beaucoup trop pour résister au coup de froid. Et pas question de travailler en tenue esquimaude, à cause de la liberté de mouvements. Quand elles se sont plaintes, on leur a benoîtement expliqué qu'il n'y avait pas d'autre moyen pour rafraîchir le fond de l'atelier, où d'ailleurs on se plaint d'avoir encore trop chaud... Je ne peux pas croire qu'à notre époque de recherches en tous genres, il n'y ait pas eu une solution technique à ce problème, pour peu qu'on y ait pensé.

A la maison, c'est pareil, qu'il s'agisse des parties communes de l'immeuble, de la grille du jardin et de la place de sa serrure, ou de l'emplacement des minuteries, en bas de l'escalier ou dans l'entrée de l'appartement.

Si vous, le futur utilisateur, vous n'avez pas pensé au moindre détail, il y a un gros risque que vous découvriez après coup – quand il est trop tard pour réparer le dommage – tel ou tel petit machin qui n'aurait pas dû être installé comme il l'a été. Vous êtes bon – si vous n'avez pas les moyens de tout refaire, et vous ne les avez jamais – pour vous exaspérer pendant des années, chaque fois qu'en mettant la clé dans la serrure (trop proche du mur) vous vous écorcherez les doigts. Ce n'était qu'un exemple. A vous de répertorier, au travail comme à la maison, les petits manquements à la commodité. Ils sont légion, exaspérants, fatigants. ■

LA COTE DES MOTS

Bancarisation

Terme accueilli récemment par les dictionnaires usuels (le *Petit Robert* date de 1987 la première apparition du mot), *bancarisation* n'est pas défini exactement de la même façon par les deux dictionnaires les plus répandus : le *Petit Larousse* et le *Robert 1*.

Pour le premier de ces deux ouvrages, il s'agit de l'*« emprise plus ou moins grande de l'institution bancaire sur une population donnée »*; pour le second, dont la définition donne l'impression d'être plus neutre, la *bancarisation* n'est autre que l'*« importance de la population titulaire d'un compte en banque »*. Il faut évidemment comprendre « importance en nombre »...

Le mot est souvent employé dans l'expression *taux* (ou *indice*) *de bancarisation*.

Il semble que l'adjectif *bancarisé (e)* – nous ne parlerons pas de « participe passé », puisque le verbe *« bancariser »*, quoique envisageable, paraît inusité – ait précédé le substantif. En effet, depuis 1984-1985, on a parlé de *pays bancarisé* (= « dont la plupart des habitants ont un compte en banque ») et de *population* ou *personnes bancarisées*.

Si *bancarisation* et *bancarisé (e)*, par leur terminaison, évoquent – de façon sans doute subjective – des mots souvent désagréables, qui comportent une idée de contrainte, d'embrigadement, d'assujettissement, voire d'asservissement, rien ne saurait justifier un rejet de ces deux termes.

Même si nous pensons que *bancarisation* pourrait très licitement être compris sous d'autres acceptions : « action d'attribuer des comptes bancaires », ou « implantation intensive d'établissements bancaires dans un pays », par exemple.

Jean-Pierre Colignon

LIVRES

Concurrence et sécurité

Henri Prévot met en garde contre un libéralisme débridé notamment en matière de services publics

LA FRANCE : ÉCONOMIE, SÉCURITÉ
d'Henri Prévot, préface de Raymond Lévy, Hachette « Pluriel », 280 pages, 98 F.

BIEN peu d'auteurs ont étudié les rapports entre l'économie et la sécurité nationale. C'est dire l'intérêt de l'ouvrage d'Henri Prévot. Le mur de Berlin a longtemps caché les menaces autres que celles de l'antagonisme Est-Ouest. Celle-ci d'abord : *« Les distances ont disparu. »* Cela ne veut pas dire seulement qu'un conflit local peut s'étendre et faire sentir ses effets partout dans le monde, mais que les entreprises qui travaillent à l'échelle internationale en arrivent à oublier leur identité d'origine. Or il est évident qu'il existe des firmes qui apportent une contribution essentielle à la sécurité nationale.

Les risques les plus graves contre les Etats sont les plus connus. Tout le monde craint, bien sûr, la prolifération nucléaire, les mafias, le terrorisme, une immigration non maîtrisée, le développement de la drogue et des masses financières inimaginables qu'elle véhicule, moyens de pression intolérables.

AMBIGUÏTÉ • D'autres formes d'agression sont plus masquées, comme celle de l'économie. Certains pays mènent une politique de conquête de marchés extérieurs tout en protégeant leur marché intérieur. Le Japon est l'exemple le plus frappant parce qu'il a réussi à se préserver des importations par des moyens très subtils, qui vont de l'établissement de normes à la complexité des réseaux de distribution liés aux producteurs et aux banques, à travers une forte pression culturelle qui pousse à l'achat de produits nationaux. De telles politiques conduisent ailleurs à l'aggravation d'un chômage déjà insupportable et à des risques d'explosion sociale ou à la suppression d'importants centres de décision nationaux. Moins voyante, l'érosion de la concurrence peut augmenter la vulnérabilité d'un pays en rendant l'appareil économique moins apte aux impératifs de sécurité nationale.

Henri Prévot étudie la réponse française à ces défis et souligne les résultats d'une politique industrielle globalement positive. Dans l'Union européenne, les Etats gardent la responsabilité de la sécurité publique, mais on voit bien les ambiguïtés qui peuvent naître sur des terrains aussi sensibles que les transports, l'énergie, les télécommunications, la libre circulation des personnes et des produits. Notre auteur développe ce thème dans le chapitre intitulé « La concurrence contre la sécurité publique : le cas des services de base ». Il est certain que la philosophie du marché commun conduit à privilégier les intérêts du consommateur et donc à favoriser dans tous les domaines le maximum de concurrence. *« Il ne faut pas être esclave du libéralisme »*, répond Henri Prévot, car s'il est généralement plutôt efficace, c'est souvent le contraire dans les services, dont le bon fonctionnement est une des conditions nécessaires à la sécurité des Etats et de leur population.

Notre auteur va plus loin : les bases théoriques du libéralisme s'effondrent selon lui lorsque le chômage atteint de graves proportions. *« Pourquoi mettre en concurrence matelots malouins et matelots malais ? »* Cela ne veut pas dire se replier sur le protectionnisme, mais *« la liberté des échanges doit être justifiée par autre chose que par la théorie économique »*. Au reste, le traité de Rome n'est pas qu'un plaidoyer pour le libéralisme. Il autorise (art. 85-3) des *« associations d'entreprises »* et *« toute pratique concertée... qui contribue à améliorer la production ou la distribution des produits »*, et supporte les monopoles (art. 90-2) pour *« les entreprises chargées de la gestion des services d'intérêt économique général »*.

Pour paraphraser Clausewitz, on peut dire que l'économie *« est la continuation de la politique par d'autres moyens »*. Maurice Allais, prix Nobel et « néoclassique » consterné par l'usage que les libéraux font de la théorie qu'ils invoquent, recommande de constituer des quotas d'importations sur les produits ou services en provenance des pays à bas prix. Ces quotas, selon lui, pourraient être mis aux enchères et le produit de ces enchères servirait à alimenter un fonds d'aide aux pays en développement. Une idée astucieuse qui aurait aussi le mérite d'éviter un *« enrichissement sans cause »* des importateurs.

SUBSIDIARITÉ • Henri Prévot, en regardant l'évolution de l'industrie de l'armement et de la construction aéronautique (notamment Airbus) se demande s'il ne faut pas prendre du champ par rapport aux règles de concurrence pour aller vers des systèmes de coopération. Le traité sur l'Union européenne, du reste, a mieux su concilier l'économie et la sécurité nationale en créant un véritable *« droit positif »* au sujet de la coopération entre les Etats dans le domaine de la politique étrangère et de la sécurité. Il est donc mieux possible aujourd'hui d'articuler la démarche communautaire, la coopération gouvernementale et la décision individuelle des Etats. D'autant plus que le *« principe de subsidiarité »* a été, cette fois-ci, affirmé hautement.

Il était temps de rappeler, et Hubert Prévot y a largement contribué (1), qu'en attendant des évolutions dont personne ne peut fixer ni les aboutissements, ni les délais, *« les seules institutions capables d'une volonté sont aujourd'hui les Etats »*.

Pierre Drouin

(1) Dans le sillage de cet ouvrage, on pourra lire un excellent « Que sais-je ? » de Marie-Hélène Labbé sur *l'Arme économique dans les relations internationales* (la « carotte » et le « bâton » dans les relations Est-Ouest et Nord-Sud, les sanctions contre l'Irak et la Yougoslavie) et un numéro spécial (1993, n° 3) d'*Economie appliquée* sur « La dimension économique des nouvelles données de la sécurité internationale ».

NOTES DE LECTURE

COMPRENDRE L'ASEAN
Sous la direction de Jean-Pierre Chamoux et Paul Mentré, Le Communicateur, *n° 22, 191 pages.*

Comprendre l'ASEAN est clair, bien que le sigle – Association of South-East Asian Nations – ne soit pas « traduit ». Tous les auteurs ont occupé des postes importants dans un des pays membres de l'ASEAN ou en relation avec eux : gage de compréhension et d'adaptation pour les chefs d'entreprise désireux de s'implanter sur ce vaste marché.

La mise en parallèle des perspectives commerciales de l'ASEAN avec celles de l'Union européenne est intéressante, car les échanges entre les deux zones peuvent contribuer au développement de cette région. L'analyse permet aussi de comprendre les raisons qui poussent certains grands groupes à pénétrer ce marché : la *« renaissance asiatique a des implications culturelles que ne peuvent négliger les acteurs économiques »*, comme dit Bernard de Montferrand, conseiller du premier ministre, ancien ambassadeur de France à Singapour.

M.-F. B.

LA CONSTRUCTION DE L'ETAT MODERNE EN EUROPE LA FRANCE ET L'ANGLETERRE
de Hilton L. Root, PUF, 390 pages, 258 F.

Dans la ligne de Fernand Braudel, redonnant toute sa place à l'économie dans l'histoire, Hilton L. Root étudie comment la France et l'Angleterre se modernisèrent à partir des XVII[e] et XVIII[e] siècles. L'examen porte notamment sur la manière dont se sont constituées les institutions économiques de l'absolutisme en analysant les motivations politiques qui les ont fait naître.

Un parcours original : notre auteur regarde les évolutions à travers les catégories de citoyens, des *« moins privilégiés »* aux *« très privilégiés »*. C'est ainsi que Root interprète les révoltes paysannes et la situation de cette classe devant le marché, puis s'intéresse aux rapports de la violence collective et de l'économie politique, aux métiers de l'Ancien Régime, à la grandeur et à la décadence du mercantilisme, avant de rechercher comment les groupes d'intérêt s'ingénient à lier les mains du pouvoir, en favorisant la corruption.

L'auteur propose surtout un *« reflet de la France à travers un miroir anglais »*, rejoignant ainsi la démarche des premiers économistes de notre pays.

P. D.

AGENDA

MARDI 22 MARS. Paris. Deuxième comité de suivi des accords du GATT, présidé par Jean Puech, ministre de l'agriculture.
Rome. Réunion de la commission de sécurité mondiale alimentaire de la FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture).
Tours. Congrès de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) (jusqu'au 24 mars).

MERCREDI 23 MARS. Genève. Réunion mensuelle du conseil exécutif du GATT, qui doit notamment discuter d'un second rapport sur les importations de banane de l'Union européenne.

JEUDI 24 MARS. Paris. « Nouvelles cartes à l'Est », thème du colloque organisé par le Centre français du commerce extérieur (CFCE).
Paris. « La gestion de l'entreprise », colloque organisé dans le cadre du bicentenaire de l'Ecole polytechnique, au Palais des Congrès.

VENDREDI 25 MARS. Genève. Réunion de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP).
Francfort. « Importance de la coopération franco-allemande dans la construction de l'Europe économique et monétaire », thème de la troisième rencontre Paris-Europlace, avec la participation de Jean-Claude Trichet, gouverneur de la Banque de France et Hans Tietmeyer, président de la Bundesbank.

LUNDI 28 MARS. Bruxelles. Conseil « agriculture » de l'Union européenne (jusqu'au 29 mars).

UN ENTRETIEN AVEC UN RESPONSABLE DES PRIVATISATIONS

« 70 % de l'industrie russe sera privée dans trois mois »

Agé d'une trentaine d'années, originaire de Saint-Pétersbourg, comme son chef Anatoly Tchoubaïs (le « Monsieur Privatisation » russe), Dmitri Vassiliev est vice-président du Comité de gestion des biens d'Etat de la fédération de Russie. Il travaille depuis quatre ans, contre vents et marées, au transfert au privé de l'appareil productif russe. La démarche, fort peu « capitaliste » (150 millions de coupons ont été distribués aux citoyens qui les investissent à leur gré dans des ventes aux enchères), est parvenue à créer des millions de petits actionnaires. Elle doit s'achever impérativement le 30 juin 1994. A cette date, le transfert de propriété sera théoriquement réalisé, mais les problèmes des entreprises seront toujours là.

« La nouvelle configuration politique en Russie met-elle en danger le processus de privatisation ?

– Je ne crois pas. Les gens ont tous des coupons de privatisation, maintenant ils ont l'impression de posséder quelque chose. Aucun parti politique n'ose remettre ça en cause. Bien sûr, les critiques ne manquent pas : les communistes et les centristes disent par exemple qu'il ne faut pas privatiser le complexe militaro-industriel ou la terre. Mais le président Eltsine n'a jamais cessé d'exprimer son soutien aux privatisations. La preuve, c'est que l'équipe du Comité de gestion des biens d'Etat dirigée par Anatoly Tchoubaïs est restée en place.

– Et l'opinion publique, quelle est son attitude ?

– Je dirais qu'il y a un « soutien tranquille » aux privatisations. Les gens trouvent plutôt que ça ne va pas assez vite, ceux des provinces éloignées insistent pour ne pas être tenus à l'écart. Nous nous sommes efforcés de nous rapprocher d'eux avec nos 90 comités régionaux. Il y a, c'est vrai, des frustrations, surtout chez ceux qui ont gaspillé leur coupon, au début.

> “Toutes les entreprises doivent se réorganiser en profondeur. Cela prend au minimum un à deux semestres.”

– Perdu comment ?

– On a distribué un coupon par personne (soit environ 150 millions d'unités), d'une valeur faciale de 10 000 roubles (1), mais vendus pour la somme symbolique de 25 roubles. Certains ont préféré échanger tout de suite leur coupon contre de l'argent liquide – ou de la vodka. D'autres ont fait un mauvais placement et s'en mordent les doigts. Mais un marché des coupons s'est très vite établi : le cours a stagné autour de 5 000 roubles jusqu'à la mi-1993 puis est monté jusqu'à presque 30 000 après les événements d'octobre (2) pour revenir entre 20 000 et 25 000 ces dernières semaines.

– De quels moyens disposent les Russes pour juger les entreprises dans lesquelles ils investissent ?

– Il y a des campagnes d'information dans les journaux, à la télévision. Mais c'est surtout le bouche à oreille qui fonctionne. Les entreprises du secteur de l'énergie, du pétrole, de l'agro-alimentaire ont beaucoup de succès, et aussi les chaînes d'hôtels ou de magasins. En revanche, le public n'aime pas trop les firmes du complexe militaro-industriel.

– Où en sont les opérations de privatisation ?

– Cela avance très vite. La moitié environ de l'appareil industriel a déjà été privatisé. Quatre-vingts millions de coupons (soit 55 % du total) ont été transformés en actions. Les gens qui ont attendu en espérant que les meilleures entreprises seraient mises sur le marché plus tard n'ont pas forcément fait un mauvais calcul, mais ils risquent ensuite d'être pris par le temps : les coupons perdent leur valeur à partir du 1er juillet 1994 (la date a déjà été repoussée de six mois et il n'y aura pas de nouveau report). A cette date, 70 % de la propriété industrielle auront été transférés au privé. Nous serons devenus un pays bourgeois !

– Est-ce que les Russes achètent de préférence l'entreprise qui les emploie ?

– Pas nécessairement. Seulement 15 à 20 % des coupons ont été utilisés de cette façon. Au passage, cela donne une idée de la confiance qu'ont les salariés dans leur entreprise ! La plus grosse part (27 %) a été investie dans des fonds communs de placement : 640 de ces fonds se sont créés en quelques mois, dont le plus gros a recueilli trois millions de coupons. Et 10 % des gens ont choisi d'investir dans d'autres entreprises que la leur.

– La privatisation change-t-elle quelque chose dans la gestion des entreprises ?

– La privatisation n'a pas changé radicalement la situation sur le terrain. Le point positif, c'est qu'il y a désormais des propriétaires identifiés. Bien sûr, la structure du capital n'est pas très efficace : dans les trois quarts des cas (sur 8 300 entreprises vendues à fin décembre 1993), ce sont les salariés de l'entreprise qui ont racheté 51 % du capital. Mais dans cette formule de privatisation, 29 % du capital restant doit être mis aux enchères publiques (toujours contre des coupons). C'est vrai que le pouvoir est largement resté aux gestionnaires en place, mais la liberté de vente des actions va entraîner des recompositions. Il y a déjà des bagarres entre les directeurs et les investisseurs extérieurs pour racheter leurs parts aux ouvriers. On vient les démarcher jusque dans les ateliers !

– Ils ne seront pas restés « bourgeois » très longtemps...

– Tous ne sont pas prêts à vendre ! Il y aura pendant longtemps beaucoup de petits investisseurs en Russie. Ce n'est pas forcément un mal. On crée ainsi une classe de petits propriétaires qui forme la base la plus solide pour la démocratie. J'irai même plus loin : il n'y avait pas jusqu'à présent de soutien social pour une politique de lutte contre l'inflation ; cette nouvelle classe va très vite voir l'intérêt de la stabilisation financière et lui apporter son soutien. En ce sens, stabilisation et privatisation vont de pair.

– Mais quel peut être l'avenir d'entreprises ainsi « privatisées » sans capitaux frais ni hommes nouveaux ?

– Le problème de la recapitalisation se posera très vite. Rien n'empêche les entreprises d'émettre de nouvelles actions. La moitié de celles qui ont été privatisées l'ont fait ou s'apprêtent à le faire. Bien sûr, cela crée une énorme concurrence pour obtenir les capitaux : les entreprises seront obligées de s'ouvrir, souvent de céder le contrôle. Mais ce sera un processus naturel, sans intervention de la bureaucratie. Elles ont des actifs qu'elles peuvent vendre. Elles vont aussi chercher à nouer des alliances avec des partenaires étrangers, ou russes.

– Y a-t-il une différence de productivité entre les firmes privatisées et les autres ?

– On ne le voit pas encore très bien. Toutes les entreprises doivent se réorganiser en profondeur : mieux connaître le marché, organiser leur distribution, améliorer la production. Cela prend au minimum un à deux semestres. Mais il y a des dizaines d'exemples d'entreprises très performantes, y compris à l'international. On peut citer des firmes comme Lubertsi qui fabrique des tapis dans la région de Moscou, ou Kurgan, dans l'Oural, qui produit des pièces pour le matériel d'exploitation pétrolière, ou encore les fabriques de vêtements de Saint-Pétersbourg. Leur qualité est comparable à ce qui se fait ailleurs dans le monde, mais à des prix beaucoup plus bas.

– Quelles entreprises reste-t-il à privatiser ?

– On a déjà vendu de très grandes sociétés comme par exemple ZIL (automobiles), qui a désormais des milliers d'actionnaires extérieurs. D'autres étaient de taille plus modeste. En moyenne, le nombre de salariés des entreprises privatisées tournait autour de mille. Nous préparons en ce moment la privatisation de Gazprom (3) pour le mois d'avril. C'est une opération énorme : 89 millions d'actions représentant 29 % du capital vont être offertes au public. Je pense que la demande sera très forte.

– Quelle part restera à l'Etat ? La Russie sera-t-elle une économie mixte ?

– L'économie mixte existe absolument partout, c'est une question de degré. Il y a des monopoles naturels qui resteront dans les mains de l'Etat, comme RAOES, l'équivalent russe d'EDF, ou certaines entreprises du complexe militaro-industriel. Mais l'Etat devrait se mêler le moins possible de diriger les entreprises, il en est incapable. »

Propos recueillis par Sophie Gherardi

(1) 1 dollar = 1 600 roubles. La somme de 10000 roubles est plus une convention qu'un prix.

(2) L'assaut contre le Parlement mutiné.

(3) Monopole du gaz, qui était présidé par Victor Tchernomyrdine, l'actuel premier ministre.

INDUSTRIE

Le royaume secret de Roquette Frères

Suite de la page I

« Le bruit ne fait pas de bien, le bien ne fait pas de bruit », aimait à répéter Jean Fayard, ancien patron de Phildar, autre société nordiste. Une maxime que trois générations de Roquette ont faite leur. Certes, dans la région, tout le monde a entendu parler de l'amidonnier. Un des derniers grands du Nord à ne pas être « tombé » entre des mains « étrangères », contrairement au sucrier Béghin-Say racheté par Ferruzzi ou La Redoute passée sous le contrôle du Printemps.

Et après ? Les résultats annuels ne sont plus déposés au greffe du tribunal depuis belle lurette. La société n'est pas cotée en Bourse. Rhône-Poulenc qui détenait 25 % du capital a tout revendu en 1984. Et l'UAP, actionnaire à hauteur de 12,5 % du capital a fait de même en juin 1993. Bref, c'est tout juste si l'on connaît le chiffre d'affaires de Roquette Frères et de ses cinq filiales étrangères, estimé à plus de 7 milliards de francs dont 60 % réalisés à l'export. *« Nous avons une santé assez bonne, les banquiers viennent nous voir, nous n'avons pas besoin de publicité »*, a-t-on rétorqué pour toute réponse à une demande d'entretien.

La seule fois où l'entreprise est sortie de sa réserve, c'était en 1985 pour contrer un projet de règlement communautaire qui prévoyait de supprimer le principe de la parité entre amidonniers et betteraviers face aux restitutions (versements destinés à compenser la différence entre prix européen et prix mondial d'un produit agricole). Mais après que les amidonniers ont obtenu gain de cause, la porte s'est aussitôt refermée. La loi du silence persiste encore dans le Nord chez quelques patrons bien connus tels les Mulliez (groupe Auchan), le fabricant de levure industrielle Lesaffre ou encore les dirigeants de la Cristallerie d'Arques. Mais, chez Roquette, ce principe est érigé en culture d'entreprise. Société de dimension internationale, elle vit paradoxalement à huis clos.

« On entre chez Roquette plus difficilement que dans une base militaire », s'exclame le maire d'une des trois communes dont les relations se limitent essentiellement à la demande de permis de construire. Ses dirigeants ne s'investissent pas non plus dans la « chose publique » au grand dam de nombreux élus. *« Ils ne s'occupent que de leur entreprise. Ils n'ont jamais joué un rôle personnel dans la vie économique de la région. Vous ne trouverez aucun Roquette dans une chambre de commerce ou dans toute autre institution »*, explique Pierre Garcette, ancien journaliste et auteur de plusieurs ouvrages sur le Nord-Pas-de-Calais (1).

N'allez surtout pas en conclure que Roquette Frères n'est pas attachée à sa région. Discrète, son influence n'en est pas moins considérable. La petite gare de marchandises de Lestrem est la seconde de la région derrière celle de Dunkerque et ne travaille que pour Roquette Frères. Un client pour lequel la SNCF est aux petits soins. C'est aussi grâce à Roquette Frères que les Lestremois ne sont pas écrasés par les impôts locaux, une grosse partie de la fiscalité communale étant assurée par l'énorme taxe professionnelle versée par la société. En matière d'emploi, l'entreprise joue un rôle prépondérant dans cette zone enclavée, même si elle ne fait plus aujourd'hui que remplacer les départs à la retraite. Et les 800 à 1 000 salariés des entreprises sous-traitantes côtoient quotidiennement les 2 200 employés du site.

Mais au-delà de l'impact économique, on parle ici de *« l'esprit Roquette »*. C'est vrai que les salariés de Roquette dénotent quelque peu dans ces communes rurales. Les pavillons bien entretenus, les sports d'hiver – un côté parvenu qui fait bien des envieux. Il faut dire que le salaire minimal d'embauche y est de 7 700 francs brut par mois. Sans compter les primes. Et pendant des années, un employé avait toutes les chances d'y faire embaucher des membres de sa famille. De quoi assurer une certaine paix sociale. Résultat : *« Ça se bagarre dur à l'entrée »*, commente un jeune Lestremois. *« Je n'ai jamais réussi à y faire entrer un de mes huit enfants*, regrette cette mère de famille. *Ma fille écrit chaque année mais la réponse est toujours négative. Et pourtant, elle accepterait même un emploi de femme de ménage.*

FAMILLE • Cette réussite est d'abord une histoire de famille. C'est en 1933 que les frères Roquette, Germain et Dominique, courtiers en pommes de terre, installent à Lestrem une féculerie. Au bord de la Lys et au cœur d'une région productrice de pommes de terre, l'usine trouve ses premiers clients auprès des industries textiles toutes proches. Après-guerre, profitant du transfert de technologies américaines, ses dirigeants vont diversifier leurs activités et pallier ainsi la saisonnalité de la récolte patatière. En 1946, ils créent une amidonnerie de maïs à Lestrem, puis rachètent une unité de production de gluten et d'amidon de blé à Cambrai. La féculerie est, elle, transférée à Vecquemont dans la Somme.

Dès 1951, l'entreprise fonde un laboratoire de recherche, qui emploie aujourd'hui près de 300 chercheurs à Lestrem. Il collabore avec des organismes tels l'INRA (Institut national de la recherche agronomique ou le CEA (Commissariat à l'énergie atomique) et a déposé environ 138 brevets depuis trente ans. Très vite, maîtrisant les trois matières premières traditionnelles (blé, maïs et pomme de terre) de l'amidonnerie-féculerie, l'entreprise va franchir le pas vers la chimie. Elle est devenue le premier producteur mondial de sorbitol, un dérivé de glucose qui sert par exemple à fabriquer la vitamine C et à empêcher la pâte dentifrice de durcir.

Aujourd'hui, Roquette Frères, qui compte plus de 600 produits à son catalogue, possède cinq filiales à l'étranger (en Espagne, en Italie, aux Etats-Unis, en Allemagne et en Grande-Bretagne). Sans oublier les sites de production de Beinheim en Alsace et l'amidonnerie-glucoserie de blé de Vic-sur-Aisne, rachetée en 1988, ainsi que les unités de stockage de maïs dans le Sud-Ouest. Au total, le groupe emploie 3 500 personnes. A lui seul, Roquette Frères achète 75 % de la production française de pommes de terre non alimentaires. Et, en 1992, rien qu'à Lestrem, c'est 675 000 tonnes de dérivés de maïs et 397 000 tonnes de dérivés de blé qui ont été produits.

Mais si on leur reconnaît une certaine technicité, on les craint pour leur sens des affaires. Les fournisseurs, les clients et aussi les banquiers en savent quelque chose : *« C'est une clientèle très recherchée mais ils sont extrêmement durs au niveau des conditions »*, affirme l'un d'eux.

Comme ses concurrents, Roquette Frères a pleinement profité des bienfaits de la politique agricole commune. Mais au moment même où la PAC est en pleine réforme, la féculerie est confrontée à une grave crise de surproduction. En 1993, le prix de la fécule a dégringolé de 40 %, entraînant dans sa chute les amidons. Une situation qui s'explique par l'accroissement en Europe – notamment en Allemagne – des capacités de production et aussi par la crise économique qui rend les industries papetières, principal débouché, moins gourmandes en amidons. Témoin, l'annonce en décembre 1993 par le néerlandais Avebe de la fermeture de son site de Corbeil. Une autre incertitude plane sur la profession. Une partie de ses produits sont sous le coup des contingentements imposés par le GATT. Mais comme certains disent à Lestrem : *« Les fauves ne se mangent pas entre eux. »*

Fanny Beuscart

(1) *Notre région veut-elle gagner ?* Editions La voix du Nord.

De l'amidon partout...

L'amidon ne sert pas uniquement à apprêter les cols de chemises. Si la ménagère réussit à obtenir une sauce plus consistante, c'est grâce à la Maïzena qui n'est rien d'autre que de l'amidon de maïs.

C'est aussi grâce aux produits amylacés que les feuilles de papier sur lesquelles nous écrivons ne peluchent pas. Et sur la partie gommée d'une enveloppe, c'est encore l'amidon qui permet de coller les deux volets.

Dans les peintures, l'amidon et ses dérivés, interviennent comme gélifiant ou stabilisateur d'émulsions, tandis que, dans le bâtiment, on l'utilise comme retardateur de prise du béton. En tant qu'excipients, ce sont toujours les produits amylacés qui permettent de rendre les gélules et autres médicaments brillants ou mats, souples ou durs. Ils sont également à la base des sérums glucosés injectables.

Dans l'industrie agroalimentaire, on apprécie leur pouvoir anticristallisant, sucrant, ou leur capacité à retenir l'eau.

Cuit, torréfié, hydrolysé : en faisant subir une série de transformations à l'amidon, on obtient de très nombreux dérivés être à l'origine de nouvelles substances donnant lieu, par la suite, à de nouvelles applications.

Mais, à l'heure actuelle, trois secteurs restent les plus gros consommateurs de produits amylacés : l'agroalimentaire, la papeterie et la chimie-pharmacie. Selon l'ITCF (Institut technique des céréales et des fourrages), auteur en 1993 d'une brochure sur « Les débouchés industriels des céréales », plus de 54 % des amidons utilisés dans l'Union européenne étaient ainsi destinés aux industries agroalimentaires (contre 40 % en France). Premier débouché non alimentaire de l'amidon, les industries papetières consomment, à elles seules, 23 % de l'amidon européen. Un marché qui devrait continuer à se développer avec l'essor des papiers recyclés qui nécessitent d'augmenter la dose d'amidon. Enfin, la chimie-pharmacie consomme 12 % de la production.

A l'avenir, d'autres débouchés pourraient s'ouvrir aux amidonniers comme, par exemple, celui des détergents. Au total, ce sont 25 millions de tonnes d'amidon qui ont été produites dans le monde en 1991, dont 6 millions de tonnes par la CEE. Avec 1,5 million de tonnes, la France, elle, se situe au premier rang européen.

F. Be.



ASIE DU SUD-EST

A l'aube du tourisme khmer

Suite de la page I

Malgré la paix renaissante, l'agriculture n'est pas vaillante tant les belligérants de tous les partis ont truffé la forêt et les rizières de mines mortelles. D'ailleurs, las des blessures et des humiliations, les paysans prennent le chemin des lumières pourtant chiches des villes. Reste le tourisme.

Celui-ci semble promis au plus bel avenir et notamment pour ce qui concerne le marché français. Il existe incontestablement des liens forts entre le Cambodge et les voyageurs venus de son ancien protecteur. Est-ce à cause de la tête aux quatre visages souriants de Lokeçvara – la bonté, la sympathie, la compassion, la paix – au moins cinquante-cinq fois répétée à Angkor-Thom ? Est-ce pour ce fantastique amoncellement de Versailles, de Notre-Dame, de Cluny d'extrême-Asie où le brahmanisme et le bouddhisme se sont entrelacés jusque dans les bas-reliefs et sur la bagatelle de 5 000 kilomètres carrés ? Est-ce à cause de Loti et de sa prose sensuelle qui fait encore rêver d'Indochine ? Ou de Malraux qui vint en 1923, la scie égoïne au poing, pour « sauver » deux Devatas du temple de Banteay-Srei de l'étreinte de la forêt. ?

Les prix d'un circuit d'une douzaine de jours, au départ de la France, s'étagent de 15 000 à 20 000 francs.

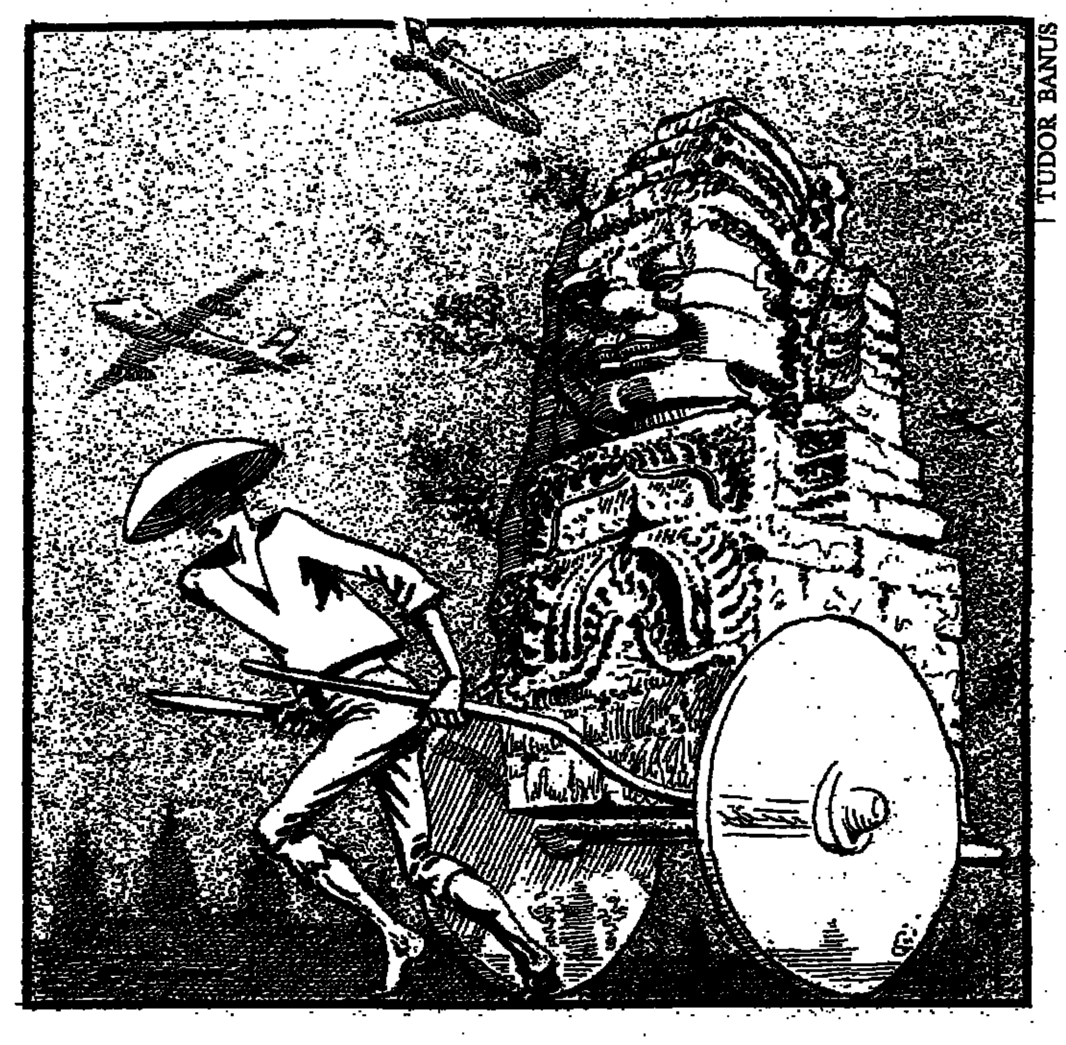
ENGOUEMENT • Toujours est-il que les Français redemandent Angkor : *« Le Cambodge est sans conteste l'attraction du Sud-Est asiatique pour les Français,* constate Michel Magloff, qui dirige le jeune voyagiste Asika. *Ils rentrent de ce pays enchantés, mais pas du Vietnam, qui les déçoit souvent ; la baie d'Along est splendide, mais elle ne provoque pas notre imaginaire comme les temples et les monastères khmers. Le Laos plaît, mais peu s'y rendent. Ajoutons à cet engouement spontané celui que suscite une destination interdite pendant tant d'années, un peu comme cela s'est produit pour le Tibet. »*

Pour l'instant, le voyage de base proposé notamment par Asika, Kuoni, Maison de l'Indochine, Arts et Vie, Asia, Forum ou Voyageurs du Monde est soit un séjour à la carte, soit un combiné Vietnam-Cambodge qui comprend un séjour de trois-quatre jours seulement à Siem-Reap, chef-lieu dont dépendent les merveilles archéologiques d'Angkor. Les prix s'étagent de 15 000 francs à 20 000 francs pour une douzaine de jours de circuit au total. Le séjour à la carte et sans transport international à Pnom-Penh et à Siem-Reap (4 à 6 jours) oscille, lui, de 5 000 à 7 000 francs.

C'est vraiment le printemps du tourisme en terre khmère. Les visites y sont pleines d'imprévu : arpenter le palais royal peut donner l'occasion d'assister à une répétition du ballet si doucement hiératique que dirige une fille du roi. Peu d'interdits nulle part ; point de foules au Bayon, et l'unique groupe de Japonais ne descend même pas de son minibus pour admirer la pyramide du Phimineakasa. Rien de commun avec les piétinements de Karnak ou de Chambord...

Le gouvernement cambodgien entend donc tirer le meilleur profit de ses trésors et multiplier le nombre de touristes. Ceux-ci seront-ils un million à la fin du siècle ? Ou sept cent mille, si l'on suit les vœux de l'UNESCO, qui redoute les dégradations commises par les chenilles processionnaires ? Respectera-t-on les protections qui interdisent de construire à proximité des monuments et de bâtir plus haut que les 42 mètres d'Angkor-Vat ? Créera-t-on les usines de traitement des eaux qui s'imposent ? Aidera-t-on les habitants à demeurer sur place sans qu'ils tuent les hévéas ou qu'ils vivent exclusivement de la vente de boissons et de souvenirs ?

Les infrastructures et les services semblent se développer dans un certain désordre. Les hôtels se multiplient à Siem-Reap, tout comme les chambres d'hôtes où le confort commence à s'améliorer. L'avion de transport régional ATR-72, loué par Kampuchea Airlines à la compagnie française TAT pour effectuer la navette entre Phnom-Penh et Siem-Reap, connaît un remplissage suffisant pour que l'on envisage d'en louer un deuxième, qui pourrait desservir aussi le site balnéaire de Sihanoukville.



TUDOR BANUS

PROJETS • En confiant à Singapore Airlines le soin de mettre ses aéroports aux standards internationaux et de gérer la future compagnie nationale Royal Air Cambodge (RAC), le gouvernement de coalition entend séduire et mieux acheminer les touristes européens et américains que Lufthansa, Air France ou United obligent aujourd'hui de débarquer à Bangkok ou à Ho-Chi-Minh-Ville.

Les beaux projets abondent donc. La réalité est plus complexe dans un pays où les statistiques sont approximatives (5 000 touristes à Angkor en 1991 ; peut-être 55 000 en 1993) et les fonctionnaires chichement payés 20 dollars par mois.

Les professionnels du tourisme repartent de zéro ou débutent. Ainsi Sok Savy, cinquante-neuf ans, guide à Angkor depuis 1955 : il a perdu sa femme et quatre de ses enfants, épuisés de faim et de fatigue en travaillant *« à la digue »* sous la férule des Khmers rouges. Il les déteste en souriant, *« ces sauvages qui donnaient des travaux trop forts »*, ces vandales *« qui ont volé la tête des bouddhas et cassé leur corps pour faire les routes »*. Il gagne 60 dollars par mois et sait les yeux fermés conduire aux bas-reliefs de la face est du Bayon qui content la victoire sur les Chams. Il n'est pas toujours audible ni compréhensible.

Ainsi, Reth Chanta, de l'agence Apsara Tours, un débrouillard de quarante-six ans qui se promène en permanence avec un téléphone cellulaire à la main. Il a été un peu bonze dans sa jeunesse ; il a beaucoup contesté au temps de sa licence en droit. Il figure au nombre des directeurs de l'administration du tourisme cambodgien à 20 dollars par mois, mais il *« conseille »* aussi sa femme, propriétaire nominale de l'agence, et pourrait ainsi arrondir ses revenus mensuels de 3 000 ou 4 000 dollars. Il a acheté des terrains à Siem-Reap pour construire un hôtel. Il veut acquérir le monopole des touristes français, *« grâce à nos prix et à la qualité de nos prestations »*. Il trouve que la France ne devrait pas former des cadres supérieurs du tourisme khmer comme elle le propose, *« mais des serveurs, des hôtesses, des guides, des chauffeurs »*. Un étonnant mélange de genres et d'influence, d'amateurisme, de lucidité et de bonne volonté !

Et puis, il y a les Thaïlandais. Ceux-ci ne laisseront pas les Khmers prendre trop d'indépendance. Ils leur ont vendu des voitures avec le volant à l'anglaise, alors que les Cambodgiens, comme les Français, roulent à droite ; ils ont pris des parts dans une multitude d'hôtels et dans les trois compagnies aériennes cambodgiennes, Kampuchea, Cambodia International et SK Air. Ils se battront bec et ongles pour que la nouvelle compagnie RAC n'ait pas le monopole des dessertes internationales du Cambodge et pour que Bangkok demeure la porte d'entrée de ce pays, loin de Singapour ou de Hongkong.

SÉQUELLES • Enfin, il y a la guerre et ses séquelles. Il n'est pas besoin de contempler les horreurs du Musée du crime génocidaire, une ancienne école de Phnom-Penh où vingt mille personnes disparurent dans le délire khmer rouge, pour comprendre les martyres répétés de ce peuple auquel il était *« interdit de crier pendant les coups ou les décharges électriques »*. Au marché de Siem-Reap, une automitrailleuse stationne. Pour se rendre au temple de Banteay-Srei, une escorte de deux gardes armés de pétoires coûte 5 dollars. On voit beaucoup les voitures des démineurs français qui extirpent les engins de mort des enceintes des temples à la cadence de 2 hectares par semaine. Les journaux sont remplis d'offensives menées par les troupes gouvernementales, 100 kilomètres au nord d'Angkor, à Anlong-Veng, contre le terrible général unijambiste Ta Mok, et en direction de Pailin d'où les grumes et les diamants extraits par les Khmers rouges filent vers la Thaïlande.

Ce n'est pas grave. Le sourire des Apsaras et des Bodhisattvas, rencontrés au marché, sur les camions militaires comme sur les frises, estompe ce fracas, ce kaki, ces cauchemars. Mais, si le gouvernement ne parvenait pas à s'entendre avec le sinistre Pol Pot, si les obus qui tombent parfois sur la nationale 5 passaient sur la rive nord du lac Tonle Sap, où si des balles se perdaient aux abords des temples où le prince Sihanouk parle de finir ses jours à son retour de Pékin, il ne fait pas de doute que les hordes touristiques et les devises se feraient attendre.

Tant pis. Angkor demeurerait réservé aux amoureux des nagas féconds, du Garuda ailé et de la mer de lait racontés dans un tendre grès rose. Et aussi aux adeptes d'une aventure certaine.

Alain Faujas

La Birmanie s'entrouvre

Après trente ans d'isolement, la Birmanie commence à s'ouvrir. Mais, pour la dictature militaire en place, il s'agit davantage de conforter son pouvoir que d'en envisager le transfert à d'autres

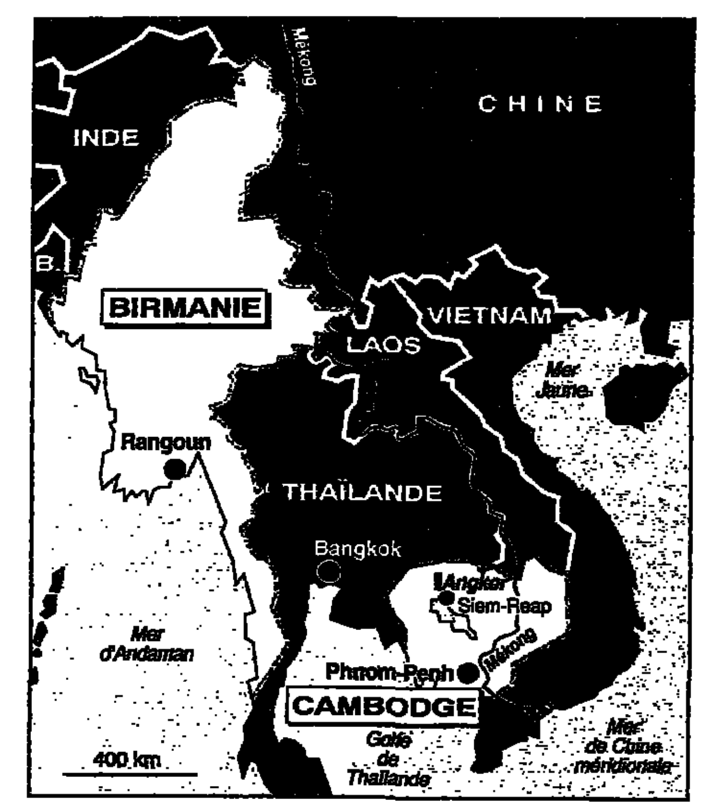
BANGKOK
de notre correspondant
en Asie du Sud-Est

PERSONNE n'y croit trop : 10,9 % de croissance du PNB en 1992, tel est le taux avancé par les officiels birmans à la suite d'une libéralisation mesurée de l'économie et d'un premier flot d'investissements étrangers. Selon plusieurs experts, un taux de croissance de 5 % à 6 % est beaucoup plus plausible. Mais, après six années consécutives de croissance négative, ce n'est déjà pas si mal, d'autant que ce rythme d'expansion se serait maintenu en 1993.

Théâtre d'une sanglante répression en 1988, la Birmanie commence à libéraliser une économie ligotée depuis trente ans et à entrouvrir ses portes. L'objectif des généraux au pouvoir – et qui n'entendent guère le partager – est double : se concilier les faveurs (ou au moins la neutralité) des couches sociales les moins défavorisées : financer le développement de forces armées qui ont doublé de volume en l'espace de cinq ans.

Les capitaux étrangers sont donc, de nouveau, les bienvenus. Deux milliards de dollars d'investissements étrangers, dont la moitié en voie de réalisation, ont été agréés, a affirmé le général David Abel, ministre de la planification et du développement économique, dans un entretien accordé à l'Agence France-Presse (AFP) le 19 décembre 1993. La Thaïlande, voisine et amicale, et les Etats-Unis, plus lointains et également plus soucieux des violations des droits de l'homme en Birmanie, seraient au premier rang des investisseurs. Loin derrière viennent Singapour puis le Japon. Sur le milliard de dollars déjà engagé, 381 millions ont été investis dans le secteur pétrolier, 287 millions dans le tourisme et l'hôtellerie et 155 millions dans le secteur minier. Les investisseurs, a ajouté l'officier, *« savent que la Birmanie s'ouvre, que la situation y est stable et qu'ils peuvent y gagner de l'argent »*.

BANQUEROUTE • Peuplé de près de 44 millions d'habitants, ce pays a un potentiel considérable (agriculture, pétrole, gaz, minerais, pierres précieuses), mais le niveau de vie y demeure l'un des plus bas de la planète avec un revenu annuel par tête inférieur à deux cents dollars. Depuis les nationalisations de 1963, soit un an après le coup d'Etat du général Ne Win, vingt-six années de *« voie birmane vers le socialisme »* ont mené le pays au bord de la banqueroute et contribué à provoquer les manifestations populaires de 1988, que l'armée a noyées dans un bain de sang. Revenus au pouvoir, les généraux ont donc dû imaginer les moyens d'y rester. Le commerce privé a été de nouveau autorisé et les investissements étrangers sollicités. En novembre 1993 encore, trois banques étrangères (deux singapouriennes et une française, en l'occurrence Indosuez) ont été autorisées à ouvrir des bureaux de représentation à Rangoun.



La compagnie aérienne nationale, pour prendre un exemple, s'est scindée en deux : la compagnie intérieure est demeurée propriété de l'Etat tandis que Myanmar (le nom dont la junte militaire a rebaptisé le pays) Airways International est désormais une société mixte sous contrat avec Royal Bruneï (la compagnie nationale du sultanat du même nom). L'Etat a conservé 32 % des parts et en a cédé 35 % à Oei Hong Leong, un Indonésien, et le reste à Wong Fong-fui, un Singapourien, ce qui a permis de financer le remplacement de Fokker usagés par des B-757 qui relient Rangoun à Bangkok, Singapour et Hongkong. 195 joint-ventures avaient été ainsi agréées en juin 1993, dont 38 avec des Singapouriens, 29 avec des Thaïlandais, 18 avec des Américains et 13 avec des Hongkongais.

Le commerce et le tourisme sont donc, de nouveau, encouragés. Ainsi la junte espère-t-elle pouvoir remplir un peu ses caisses, notamment pour payer les livraisons d'armes chinoises (on parle de crédits de 1 milliard de dollars). Cependant, un rapport officiel américain, publié en juillet 1993, a fait état, pour l'année fiscale écoulée, d'un déficit de 407 millions de dollars du commerce extérieur, alors que la balance des comptes n'affiche qu'un déficit de 112 millions de dollars. Or les recettes du tourisme, à cette époque, n'étaient que de 7 millions de dollars (pour six mille visiteurs) et les investissements étrangers étaient encore bien limités. La junte est donc fortement soupçonnée, malgré ses dénégations, de continuer de tirer de substantiels profits du trafic de la drogue, le nord du pays demeurant le premier centre régional de production de l'opium.

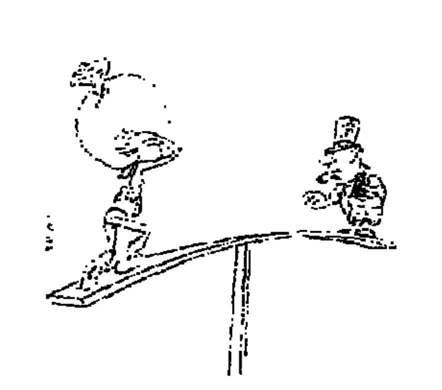
Des réformes économiques plus décisives, ajoutent certains experts, ne pourront intervenir que lorsque les autorités renonceront à utiliser la planche à billets pour combler le deficit budgétaire. Le même document américain rapporte que l'Etat continue d'emprunter aux banques nationales et d'imprimer, sans contrepartie, de la monnaie. Selon des analystes cités par l'AFP, l'impression de nouveaux billets se poursuivrait à un rythme annuel de 60 %. Ce qui explique en grande partie un taux annuel d'inflation évalué à 50 %. En outre, au taux officiel, le dollar vaut 6 kyat, la monnaie locale, alors qu'il s'échange, au marché noir, contre 100 à 120 kyat. Une telle différence ne peut que décourager les investisseurs à long terme.

Loin d'avoir renoué avec l'économie de marché, la Birmanie respire cependant un peu, et la production agricole aurait même fini par reprendre. Mais ce type d'ouverture, pour l'instant, profite seulement à une minorité. La reconstruction du pays passerait par une aide de la Banque mondiale et du FMI, aux crédits desquels Rangoun, pour des raisons politiques, n'a pas accès. Les militaires calculent néanmoins qu'avec l'appui de la Chine, ils pourront ainsi élargir leur assise et disposer de davantages de moyens financiers. Ils ont, cependant, pris un risque : celui de faire croire aux gens qu'ils peuvent vivre mieux alors que l'immense majorité des Birmans n'a pas grand-chose à espérer de réformes encore bien limitées.

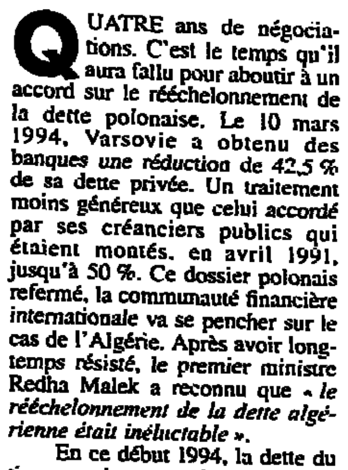
Jean-Claude Pomonti

FINANCE INTERNATIONALE

Dette : de la crise à la gestion



Avec la Pologne aujourd'hui, l'Algérie demain, en attendant les pays de la zone franc, les accords de rééchelonnement se succèdent. La crise de la dette, qui a éclaté il y a douze ans, n'est pas encore réglée. Mais le système financier international a appris à la gérer



QUATRE ans de négociations. C'est le temps qu'il aura fallu pour aboutir à un accord sur le rééchelonnement de la dette polonaise. Le 10 mars 1994, Varsovie a obtenu des banques *une réduction* de 42,5 % de sa dette privée. Un traitement moins généreux que celui accordé par ses créanciers publics qui étaient montés, en avril 1991, jusqu'à 50 %. Ce dossier polonais refermé, la communauté financière internationale va se pencher sur le cas de l'Algérie. Après avoir longtemps résisté, le premier ministre Redha Malek a reconnu que *« le rééchelonnement de la dette algérienne était inéluctable »*.

En ce début 1994, la dette du tiers-monde est toujours d'actualité. Certains acteurs changent, d'autres refont leur entrée, mais la pièce manque un peu de suspense. Comme si le problème de l'endettement paraissait résolu. Le système financier international, passé à un cheveu de la faillite en 1982, pense avoir trouvé les parades à toute nouvelle défaillance de gros débiteurs. Les pays d'Amérique latine, à l'origine de la tempête de 1982, honorent désormais leurs engagements et retrouvent le chemin de la croissance *(lire page VIII)*. Peut-on dire pour autant que tous les risques sont maîtrisés ? Ce serait bien téméraire. La planète financière ne manque pas de mèches allumées : en Russie, au Moyen-Orient, en Chine... Pour l'heure, le continent africain continue d'accumuler les arriérés. Les taux d'intérêt américains amorcent un mouvement de hausse. Et les négociations pour rééchelonner la dette des pays de l'Est traînent en longueur. Mais, à en croire les spécialistes, une crise comme celle de 1982 reste aujourd'hui improbable...

Rappelons-nous. Dans l'euphorie des années 70, les banques ont massivement prêté au tiers-monde pour assurer son essor économique. Il fallait bien recycler les pétrodollars. Cette politique de prêts généreuse n'était pas dénuée d'arrière-pensées politiques et stratégiques. Elle a permis, par exemple, aux États-Unis d'accroître leur influence en Amérique latine et à la France de conserver un droit de regard sur le développement africain. Pourtant, cette manne financière a souvent été utilisée *« à des fins peu judicieuses »*, comme le souligne un rapport de l'OCDE (Organisation pour la coopération et le développement économiques) publié fin 1982. Une partie des emprunts a servi à *« financer des dépenses de consommation et des investissements d'un intérêt douteux, au lieu de renforcer les potentiels de production »*.

L'endettement par zone en 1992

	en % de la dette totale	en milliards de dollars	ratio service de la dette/exportations		
			en 1980	en 1986	en 1992
Amérique latine et Caraïbes	30	496,33	37,1	43,7	29,8
Europe et Asie centrale	20	329,06	9,5	19,1	15,8
Extrême-Orient et Pacifique	19	320,19	13,6	24,3	12,9
Afrique subsaharienne	12	194,26	9,7	24,9	17,1
Moyen-Orient et Afrique du Nord	11	188,98	5,1	20,4	24,6
Asie du Sud	8	133,35	11,9	29,3	20,7
Total PVD	100	1662,17	13,5	25,9	18,7

Source : Banque mondiale, *World Debt Tables 1993-94*.

INGRÉDIENTS • Toujours est-il que les avoirs des neuf principales banques américaines sur le tiers-monde (hors exportateurs de pétrole) représentent, en décembre 1981, 221 % de leurs fonds propres. Une telle situation n'est tenable qu'avec de faibles taux d'intérêt et une conjoncture économique favorable. Or, la politique anti-inflationniste du président de la Réserve fédérale américaine, Paul Volker, à partir de 1979, entraîne une hausse des taux d'intérêt réels avec, comme conséquence, un renchérissement de la dette à taux variable. Et ce au moment où les flux de capitaux vers les pays endettés commencent à se tarir et où les économies développées, traditionnels débouchés des produits du tiers-monde, entrent en récession à la suite du second choc pétrolier. Tous les ingrédients sont donc réunis pour que la crise éclate. En août 1982, le Mexique, suivi rapidement par d'autres pays (Argentine, Brésil, Pérou), met le feu aux poudres en annonçant qu'il ne peut plus assurer le service de sa dette.

Ces défaillances provoquent une véritable panique. La dette totale des pays en développement (PED), selon la Banque mondiale, s'élève, en 1982, à 732 milliards de dollars. L'Amérique latine concentre sur elle seule 44,3 % de ce montant. Il faut donc parer au plus pressé et aider les débiteurs défaillants à reprendre au moins le paiement des intérêts. Il en va de la survie des banques. Conscient du danger, Paul Volker décide immédiatement une baisse des taux d'intérêt. Les banques commencent à constituer des provisions pour créances douteuses. De nouvelles aides financières sont allouées et des rééchelonnements de dettes signés.

Mais ce dispositif se révèle vite insuffisant, d'autant que la situation économique du tiers-monde, et de l'Amérique latine en particulier, s'avère plus dégradée que prévu. De nombreux pays, entrés en récession à partir de 1982, ne parviennent pas à rétablir leur équilibre financier. D'où la première tentative de solution globale de la crise proposée, en septembre 1985, par le secrétaire américain au Trésor de l'époque, James Baker. Ce *« programme pour une croissance soutenue »* prévoit, entre autres, l'attribution, à quinze pays surendettés, de 20 milliards de dollars de crédits supplémentaires sur trois ans. Mais rien ne peut être fait sans les banques. *« M. Baker a sous-estimé leur sentiment de réticence »*, explique le responsable du dossier « dette » d'un établissement français. En dépit des efforts déployés par le FMI et la Banque mondiale, le plan Baker se solde par un échec. Les experts rivalisent alors d'imagination pour trouver des expédients : échanger les créances contre des parts de sociétés privatisées (*debt equity swaps*), des produits (troc), ou contre des actions de développement ou de protection de l'environnement (*swaps* verts). Plus ambitieux : le *buy-back* ou rachat, par un débiteur, d'une partie de sa dette sur le marché secondaire. Ce marché est apparu, dès le début de la crise, lorsque certaines banques ont cherché à se débarrasser de leurs créances douteuses moyennant une certaine décote. Mais ces mesures ne sont pas à la hauteur du problème posé.

ABANDON • *« Vous avez dit réduction ? »* Ce mot est resté longtemps tabou. Mais, dans la seconde moitié des années 80, les créanciers doivent se rendre à l'évidence. Faute de pouvoir récupérer l'intégralité des sommes dues, il faut consentir un effort supplémentaire pour que le flux de remboursement ne s'interrompe pas. Autrement dit, abandonner une partie des créances. *« Une solution difficile à faire admettre »*, reconnaît cet habitué des négociations. Cette notion d'abandon était déjà implicitement acceptée avec l'existence du marché secondaire et l'idée de décote. D'autant que les partisans de l'annulation pure et simple de la dette font à l'époque entendre leur voix dans de nombreux forums : ils parlent d'engrenage du sous-développement, se scandalisent du fait que les flux de capitaux soient plus importants des pays du tiers-monde vers les pays riches que l'inverse, dénoncent les méthodes du FMI. La dette devient un enjeu politique.

Le pas décisif est franchi, en juin 1988, lors du sommet du G7 à Toronto. Les pays riches proposent alors un allègement de 33 % de la dette publique des pays les plus pauvres. A charge, pour le Club de Paris, qui réunit les créanciers publics, de mener les négociations avec les candidats au rééchelonnement. Etape supplémentaire, à partir de fin 1991 : des réductions de 50 % sont accordées. Mais aucun pays n'a encore eu droit à un allègement de 66 % comme l'a préconisé, en 1990, John Major à Trinidad.

C'est contraintes et forcées que les banques finissent par emboîter le pas aux créanciers publics. La première est la Bank of Boston qui, fin décembre 1987, décide d'effacer 200 millions de dollars de prêts à des pays du tiers-monde, à la grande consternation des milieux bancaires. Mais le mouvement est lancé. En mars 1989, l'initiative du secrétaire américain au Trésor, Nicholas Brady, donne un cadre aux relations entre les pays endettés et les banques. Avec, pour principale innovation, la garantie apportée aux créanciers par le Trésor américain, en échange d'un allègement de la dette.

ENGAGEMENT • En février 1990, le Mexique a été le premier à signer un plan Brady avec le Club de Londres, qui regroupe les créanciers privés. Depuis, sept autres pays (Venezuela, Nigéria, Philippines, Brésil, Argentine, Costa-Rica et Pologne) ont suivi son exemple. Et on attend en 1994 un accord avec la Bulgarie, la République dominicaine et la Jordanie. Au total, ce seront près de 80 % de la dette commerciale du tiers-monde qui auront été ainsi restructurés.

Tous ces plans de rééchelonnement n'ont pu être obtenus sans un accord préalable – la fameuse lettre d'intention – entre le pays débiteur et le FMI. *« Une garantie nécessaire »*, souligne un banquier, car elle oblige le pays endetté à s'engager sur des objectifs en matière de croissance, d'inflation et de déficit public. En échange, cet accord lui ouvre le droit à de nouveaux concours pour assumer le coût des réformes nécessaires. En dix ans, l'attitude du Fonds a toutefois beaucoup évolué. Plus question pour lui d'imposer des plans concoctés à Washington qui, faute d'avoir pris en compte leurs conséquences sociales, entraînent des émeutes populaires, comme au Venezuela en 1989. Pour redorer son blason entaché des *« morts de la dette »*, il veille aujourd'hui à ce que les politiques d'ajustement incluent un volet social important.

Douze ans après la tempête mexicaine, la dette du tiers-monde ne semble plus être en mesure de déstabiliser le système financier international. Certes son montant continue de s'accroître (1 770 milliards de dollars en 1993 contre 732 milliards en 1982), mais les gros débiteurs ont signé des plans de rééchelonnement. Ce qui met, *a priori*, le système à l'abri de nouvelles déconvenues. Par ailleurs, les politiques d'ajustement commencent, au moins en Amérique latine, à porter leurs fruits en termes de croissance. En 1993, le produit intérieur brut (PIB) argentin a enregistré une croissance de 6,5 %, celui du Chili a augmenté de 6 %.

Conséquence de cette amélioration : les flux nets de capitaux vers les PED ont atteint, en 1993, des niveaux record (177 milliards de dollars contre 157 milliards en 1992). Même si une bonne partie de ces sommes sont allées aux pays d'Asie en plein décollage, depuis deux ans, les flux privés sont supérieurs aux flux publics ; les capitaux en fuite retournent dans leurs pays d'origine ; et les investissements étrangers directs, qui représentent 30 % des flux nets globaux, deviennent aujourd'hui la principale source de financement extérieure du tiers-monde.

FRANC CFA • Tout n'est pas réglé pour autant. En premier lieu, le problème africain demeure. Malgré les annulations de dettes – en août 1993, la France a, par exemple, effacé 280 millions de francs de dettes gabonaises –, l'Afrique continue d'accumuler les arriérés de paiement. Souhaitée ardemment par le FMI, la dévaluation du franc CFA, intervenue le 11 janvier dernier, a permis, en tout cas, de débloquer la situation. Les créanciers espèrent qu'à l'instar du Niger ou du Sénégal les pays de la zone franc signeront rapidement des lettres d'intention avec le FMI.

Les experts continuent également de suivre l'évolution économique de l'Amérique latine. Si elle vit aujourd'hui une période de croissance, certains s'interrogent sur la solidité de son redressement. *« Depuis deux ou trois ans, la balance commerciale de cette zone est devenue déficitaire. Ces pays ont investi surtout dans les services, un secteur peu exportateur. Les importations de biens d'équipement pour développer l'appareil productif ont peu augmenté »*, remarque l'un d'entre eux.

Mais l'attention se concentre aujourd'hui sur les pays de l'Est. Et pour cause. La dette russe, qui inclut – après d'âpres négociations – celle des pays de l'ex-Union soviétique, s'élève à 80 milliards de dollars, dont 26 de dettes privées. Pour l'instant, les négociations restent bloquées. *« Moscou refuse de s'engager sur des montants et des durées. Les Russes remboursent chaque année ce qu'ils veulent »*, affirme un banquier. Quant à une réduction de dettes, ils ne veulent pas en entendre parler. *« C'est une question de fierté »*, poursuit-il.

Reste enfin le problème des taux d'intérêt. S'ils augmentent, le coût de la dette à taux variable s'alourdit. Or, après des années de baisse, la tendance est aujourd'hui, aux Etats-Unis, à la hausse.

Depuis 1982, le problème de l'endettement du tiers-monde a donc considérablement évolué. En quatorze ans, plus de 350 accords de rééchelonnement ont été signés, avec des conditions diverses et des succès inégaux (certains pays ont signé plus de dix accords successifs...). Le système bancaire international s'est assaini, grâce à l'adoption de normes mondiales de sécurité (le « ratio Cooke ») qui devrait empêcher les banques de s'engager au-delà du raisonnable. La crise de la dette a aussi remis en cause les politiques économiques longtemps en faveur dans le tiers-monde. Finis, le développement autocentré, l'hypertrophie des secteurs publics et les politiques d'autarcie. Le modèle de « l'ajustement structurel » du FMI s'est imposé, malgré les grincements de dents. Coïncidence ? La décennie de la dette aura été celle de la démocratisation de l'Amérique latine.

Alain Puchaud

Lexique

■ **Rééchelonnement.** – Lorsqu'un pays rencontre un problème de liquidités qui le met dans l'incapacité de faire face à ses engagements, il risque de se voir « fermer le robinet » des crédits. Pour pouvoir obtenir de nouveaux concours, il est contraint de demander à ses créanciers un rééchelonnement de sa dette. Une opération qui consiste à réaménager l'échéancier pour rallonger la période de remboursement. On réduit ainsi le service de la dette, c'est-à-dire les sommes que le pays doit verser chaque année au titre du capital et des intérêts dus.

■ **Ajustement structurel.** – Tout pays candidat au rééchelonnement de sa dette doit s'engager à mener une politique d'ajustement structurel. Celle-ci a pour objectif de rétablir les grands équilibres (balance des paiements, budget, etc.), de libéraliser son économie et d'y restaurer la concurrence. Cela suppose la réduction du poids du secteur public, la liberté des prix, l'ouverture des marchés, la dévaluation de la monnaie. Toutes réformes qui se traduisent par des sacrifices sociaux.

■ **Club de Paris.** – Cette enceinte informelle regroupe les créanciers publics des pays en développement, qui détiennent environ la moitié de la dette globale. Elle est présidée par le directeur du Trésor français.

■ **Club de Londres.** – Par opposition au Club de Paris, cette instance regroupe les créanciers privés, c'est-à-dire les banques commerciales.

■ **Plan Brady.** – Cette initiative lancée en mars 1989 a mis au point un dispositif pour rééchelonner l'ensemble du stock de la dette privée d'un pays. L'originalité d'un « plan Brady » tient au fait qu'il réduit le risque subi par les banques grâce à une garantie accordée par le Trésor américain. Et ce, en échange d'un allégement de la dette, accordé soit par une réduction du principal soit par une réduction des intérêts. La durée du rééchelonnement est de trente ans. Pendant toute cette période, le débiteur ne va payer que les intérêts. Il remboursera le capital *in fine*, c'est-à-dire en une seule fois au bout des trente ans. Si le débiteur s'avérait alors dans l'incapacité de faire face à cette échéance, la banque créancière serait quand même payée grâce à des titres émis par le Trésor américain (les « zéro coupons ») après la signature de l'accord de rééchelonnement.

■ **Marché secondaire.** – Ce marché est apparu très vite après le déclenchement de la crise de 1982. Certaines banques ont cherché alors à se débarrasser de créances douteuses sur le tiers-monde en concédant une certaine décote. En 1984, environ 2 milliards de dollars de créances y ont été échangés. Montant qui s'est élevé à 120 milliards en 1992. Ce marché secondaire a permis de diluer le problème de la dette avec l'apparition de nouveaux acteurs, qui ont acheté des créances dans l'espoir de réaliser des plus-values. La famille américaine Dart a ainsi acquis 4 % des créances sur le Brésil.

Les plus gros rééchelonnements

(total 1981-1993) en milliards de dollars)

Mexique	131,83
Brésil	103,74
Pologne	80,77
Venezuela	41,48
Argentine	40,31
Egypte	27,54
Nigéria	24,05
Chili	21,45
Philippines	21,07
Yougoslavie	16,36
Russie	15

Source : Banque mondiale, *World Debt tables 1993-1994*.

Négociations

Une journée, au pire une journée et demie. Plutôt rapides, les négociations pour conclure un accord de rééchelonnement de la dette publique entre un pays débiteur et le Club de Paris. Les participants ? D'un côté, les représentants de tous les pays créanciers et des observateurs : FMI, Banque mondiale et CNUCED. De l'autre, une délégation dudit pays conduite généralement par le ministre de l'économie ou des finances.

La journée débute par une séance plénière où le ministre prend la parole pour exposer les grandes lignes de sa politique économique. Ensuite, on se sépare. Chacun dans une pièce. Les créanciers s'entendent entre eux sur les propositions qu'ils vont faire au pays candidat au rééchelonnement. La position commune arrêtée, le représentant de la France – qui préside le Club de Paris – joue les intermédiaires et la soumet à la partie « adverse ». Si celle-ci refuse, retour à la case départ. Ce petit jeu continue jusqu'à ce que les deux camps estiment avoir trouvé un compromis acceptable. Il ne reste plus alors qu'à parapher le procès-verbal où sont consignés les termes de l'accord. Mais il ne s'agit que d'une recommandation. A charge ensuite pour chaque Etat créancier de signer avec le pays débiteur un texte qui scellera définitivement cet accord.

Cette rapidité a de quoi faire pâlir d'envie les créanciers du Club de Londres. Car les négociations pour le rééchelonnement d'une dette privée durent généralement des mois voire des années. Tout cela parce que des centaines de banques sont parfois engagées sur un même pays, alors que le nombre des créanciers publics oscille entre cinq et vingt. D'où la création d'une commission d'organisation (« steering committee »), qui regroupe uniquement les banques les plus engagées et qui est chargée de négocier, au nom de l'ensemble de la communauté bancaire intéressée, un accord de principe (ou « term sheet ») sur les conditions du rééchelonnement. Pour être valide, cet accord doit être approuvé par un groupe de banques qui, au total, détiennent au minimum 95 % de l'ensemble des créances.

A. Pu.

OPINIONS

LETTRE DE NEW-YORK

L'industrie au musée

par Erik Izraelewicz

TROIS modèles de Ferrari exposés au MOMA, le Musée d'art moderne de New-York. Une histoire du design industriel, intitulée « L'emballage du neuf. 1925-1975 », au Musée Cooper-Hewitt, temple national du design installé au bout du « mile des musées », à New-York également. L'industrie est désormais présente d'une manière permanente dans les musées – aux Etats-Unis comme ailleurs. Cette présence peut satisfaire quelques sentiments esthétiques. Elle est aussi l'occasion de sympathiques souvenirs pour les « anciens ». La cuisine « Formica » des années 50 ou l'aspirateur Hoover tout en rondeur des années 60 soulèvent visiblement, chez certains visiteurs, quelques vieilles nostalgies. Mais, comme toute histoire, celle de l'industrie est aussi une source de réflexion sur le présent.

Décevante par sa modestie, l'exposition du musée Cooper-Hewitt, qui porte sur les années 1925-1975, n'en est pas moins révélatrice de l'une des difficultés des années 90. Au cours des cinquante années couvertes, le design industriel a constamment joué un rôle essentiel dans les sorties de crise. L'innovation autour de l'objet de consommation – sa forme, sa couleur, ses matériaux, sa marque, son emballage, etc. – a chaque fois contribué à relancer un cycle des affaires. Aujourd'hui, la création semble manquer de souffle. Une visite du New-York d'aujourd'hui, un gigantesque centre commercial, est, à cet égard, symptomatique. Les objets offerts dans les magasins de la « Grosse Pomme » ne sont finalement bien souvent pas très différents de ceux présentés dans les dernières salles de l'exposition, de ceux de la fin des années 70. Cet assèchement de la création dans l'industrie est peut-être aussi l'une des explications des difficultés que connaissent les pays industriels pour sortir de la crise.

Comme le rappelle Gail Davidson, la responsable de cette exposition, le design n'a jamais eu pour seule finalité l'esthétisme. Au contraire, des « designers » aussi célèbres que Raymond Loewy ou Donald Deskey ont toujours souligné la finalité économique de leur action. Cité par Gail Davidson, un publicitaire américain écrivait, en 1930, que « le but du design, c'est de provoquer l'insatisfaction du consommateur à l'égard des objets qu'il possède, son vieux stylo à encre, son matériel de cuisine ou sa voiture. Il faut qu'il ait le sentiment rapide qu'ils sont démodés..., qu'il lui faut les remplacer par des objets sinon plus efficaces, en tout cas plus attractifs ».

Comme le visiteur l'aura compris à la fin de l'exposition, dans une salle dénommée « le hall de l'obsolescence », le design industriel a, pendant toute cette période, contribué à accélérer le vieillissement des objets. Il n'est certes plus question aujourd'hui aux Etats-Unis de pousser à la consommation pour le seul plaisir de la consommation. Les préoccupations écologistes sont passées par là. Très sensibles à ce thème, les organisateurs de l'exposition n'en suggèrent pas moins un renouveau du design, moins agressif peut-être que dans le passé, mais plus soucieux de la protection de l'environnement. De larges marges pour un renouveau de la création industrielle semblent en effet exister.

L'HISTOIRE d'un objet aussi banal que le « toaster » (le grille-pain), illustrée justement dans ce « hall de l'obsolescence », est particulièrement éclairante. En cinquante ans, les fonctions de l'objet n'ont pas changé. Sa technologie non plus. Comme celui de 1970, celui de 1929 permettait de faire griller des tranches de pain. Et pourtant ! Que de changements dans l'apparence de l'objet, dans son esthétique, dans les matériaux utilisés.

Le musée présente ainsi une série de six appareils : la démonstration est éclatante. Le premier toaster, d'Edison Electric, date de 1929. Il est petit et très carré, en métal chromé moulé et en Bakélite. Le second, né en 1950 et vendu sous la marque Proctor, est tout arrondi, en chrome, en acier et en aluminium. Le troisième, de 1960, de Westinghouse, en métal peint et en plastique, est d'un vert pâle très daté. Celui de 1966, en acier, verre et plastique, commercialisé par Sunbeam, est décoré d'un dessin très stylisé. Le dernier, celui de 1970, est encore un Proctor. Il est sobre, simple et en acier.

Une visite chez Bloomingdale's, chez Macy's ou chez un spécialiste de l'électroménager conduit à une observation bien décevante. Le grille-pain d'aujourd'hui est pratiquement le même que celui de 1970. Près de vingt-cinq ans sans aucune innovation sur le produit ! La confrontation du musée et du magasin conduit à la même conclusion pour beaucoup d'autres biens. L'apparence du lave-vaisselle de 1994 n'est guère différente de celle du « kitchen-aid » de 1971. Entre les logos et les emballages de produits ménagers (Dash, Tide, Crest, Aqua Velva, Pampers...) exposés derrière une vitre chez Cooper-Hewitt et ceux étalés aujourd'hui sur les étagères de Woolworth ou de Sloans – les Prisunic locaux –, il n'y a pratiquement eu aucune évolution. Leur design a été conçu dans les années 50 par les équipes de Donald Deskey !

La création ne semble pas davantage mobiliser les fabricants de produits plus modernes. Dans des secteurs comme l'automobile, l'informatique ou la hi-fi, l'imitation autour de modèles sans originalité semble la règle. Il y a bien sûr quelques rares exceptions – dont Ferrari. Au Salon mondial du jouet, fin février à New-York, les observateurs n'ont relevé qu'une tendance forte, celle du « recyclage ». Tous les industriels cherchent à faire du « neuf » avec du « vieux ». A trente-cinq ans, la poupée Barbie reste la star ! Le renouvellement de l'objet, dans les boutiques new-yorkaises, consiste en fait à décliner des objets identiques avec des logos ou des images différentes, eux-mêmes généralement très datés. Après Coca-Cola et Time Warner, le fabricant de motos Harley Davidson vient d'ouvrir une boutique à son nom. Casquettes, T-shirts et tasses de thé, tous marqués de l'effigie de la marque, y sont en vente.

La sortie de crise passe donc peut-être aussi, dans les sociétés développées, par un renouveau du design industriel. C'est le message de l'exposition du Musée Cooper-Hewitt. Certains l'ont, semble-t-il, compris. Sony vient d'ouvrir en plein centre de Manhattan un gigantesque « show-room » où il présente ses dernières créations : la télévision, le lecteur de CD-ROM ou le téléphone de demain. De réelles créations. Les successeurs de Donald Deskey, Russel Wright, Norman Bel Geddes, Raymond Loewy, Walter Dorwin Teague et Henry Dreyfuss – les six designers américains auxquels l'exposition new-yorkaise est consacrée – seront-ils japonais ?

Les politiques salariales en France

La désindexation, source de tensions sociales

L'abandon, au début des années 80, de l'indexation des salaires, qui régissait l'évolution des revenus depuis 1945, a constitué un tournant majeur de la politique économique dont les conséquences ont été sous-estimées. En individualisant la gestion des salaires, la désindexation a notamment aggravé les inégalités et les tensions.

par Gérard DUTHIL (*)

AU début des années 80, la France, comme la majeure partie de ses partenaires, modifia sa politique des revenus en abandonnant les règles d'indexation qui régissaient l'évolution des salaires depuis la fin de la seconde guerre mondiale. On acceptait ainsi l'idée que l'indexation salariale contribuait à rigidifier le fonctionnement de l'économie – notamment du marché du travail –, ce qui rendait celle-ci très vulnérable aux différents chocs pétroliers et aux tensions inflationnistes qui s'auto-entretenaient par ce mécanisme. Rompant avec la logique précédente, les politiques menées par la suite ont conduit soit à une sous-indexation des salaires (en particulier dans la fonction publique), soit à une désindexation (partielle ou totale) visant à mettre en place de nouveaux modes de rémunération – l'individualisation des salaires, la participation aux bénéfices, etc.

Ce changement d'objectif économique est radical. Si le soutien de la demande de biens était associé à l'indexation salariale, il est clair que la désindexation vise à rendre plus flexibles les salaires et le fonctionnement du marché de l'emploi, afin de limiter le coût du travail, les tensions inflationnistes et à restaurer la compétitivité des entreprises. L'objectif de lutte contre le chômage est abandonné au profit d'un objectif de lutte contre l'inflation dans le cadre de politiques de revenus plus rigoureuses.

Les avantages de l'indexation des salaires, qui lie l'évolution des salaires à celle des prix de l'année précédente ou de l'année en cours, sont nombreux. Elle permet le maintien du pouvoir d'achat de la population active, même lors de tensions économiques importantes. La régularité et la vigueur de la croissance des salaires réels après 1950 ont permis une progression de la demande favorisant la croissance économique. L'indexation a été aussi un facteur de paix sociale, la garantie du maintien du pouvoir d'achat rendant les salariés moins revendicatifs. Pour les entrepreneurs, enfin, l'indexation est un moyen de rationaliser les calculs économiques, notamment en matière d'investissement.

Mais, au fil du temps, les inconvénients de l'indexation ont pris le pas sur ses avantages. A partir des années 50, l'indexation et une forte expansion économique permettent une croissance régulière du salaire réel moyen sans remettre en cause le partage social. La part des salaires dans la valeur ajoutée avoisine 62 % de 1955 à 1967. Elle croît inexorablement, sous l'effet des rattrapages salariaux de 1968 et des deux chocs pétroliers des années 70, pour atteindre en 1981 71,1 %. Cette modification du partage social ravive les antagonismes entre les groupes sociaux.

Le système d'indexation accentue de plus les risques de dérapages inflationnistes par le biais d'une spirale salaires-prix qui prolonge les effets de tensions inflationnistes exogènes – les salaires continuent à bénéficier des gains acquis en pouvoir d'achat au-delà de la période de surchauffe. Enfin, l'indexation a eu un rôle dans la perte de compétitivité des entreprises nationales au cours des années 70, les augmentations salariales, dans la morosité des marchés, ne pouvant plus être compensées par des gains de productivité. Les pertes de marchés ont impliqué une détérioration des niveaux d'activité et d'emploi.

Après diverses tentatives de stabilisation du pouvoir d'achat des salariés plus ou moins réussies, ce n'est qu'au lendemain de la relance par la demande de 1981 qu'une véritable politique salariale de rigueur s'instaura en France. Le Conseil national du patronat français définit trois principes qui furent repris par la suite par le monde politique, et notamment par Jacques Delors. Premier principe : supprimer ou limiter au maximum l'indexation des salaires sur l'inflation. Deuxième principe : individualiser les salaires en fonction du mérite de chaque individu. Troisième principe : lier l'évolution des salaires à des paramètres internes à l'entreprise (participation, intéressement aux bénéfices, etc.).

Individualisme

Le mode de formation des salaires s'est progressivement transformé sous l'effet de tensions économiques durables. D'une période marquée par des systèmes de rémunération égalitaires et securisants sous l'effet de moyens légaux plus étendus, la collectivité a basculé dans une phase d'association plus étroite des salariés aux risques financiers et aux stratégies des firmes face à la compétition internationale croissante. La rétribution du travail devient plus aléatoire et son évolution plus risquée. Il y a, à la fois, dans les entreprises, une montée de l'individualisme chez les salariés et une prise de conscience collective des difficultés.

La tendance marquée à la « désyndicalisation » reflète la montée des aspirations individuelles par rapport à une constance du discours syndical. D'ailleurs les difficultés économiques et les problèmes d'emploi ne poussent pas à la défense collective des intérêts, à l'adhésion aux organisations et à la grève. Ils conduisent plutôt au repli « corporatiste », à la défense des intérêts particuliers, à la négociation séparée au niveau de l'entreprise, de l'établissement, voire de l'atelier.

Les enjeux économiques et sociaux de la politique de désindexation salariale sont importants. Tout d'abord sur le plan social, l'individualisation des salaires et la désindexation ont réduit le degré de contractualisation des salaires en reportant la négociation sur d'autres domaines : formation, aménagement du temps de travail, etc. Conséquence : un élargissement, dès 1984, de la hiérarchie des salaires, observé tant au niveau des entreprises qu'au plan macro-économique, et une diminution très rapide de la part salariale qui se rapproche aujourd'hui de son niveau du début des années 60 (64 % de la valeur ajoutée).

Enfin, sur le plan économique, une gestion individuelle des salaires et des carrières a renforcé la segmentation du marché du travail, en dissociant deux catégories de salariés : d'un côté un personnel à statut (« noyau dur »), dont les salaires progressent plus vite que l'inflation et dont l'emploi est considéré comme un facteur « quasi fixe », de l'autre un personnel d'ajustement ayant les caractéristiques opposées. Ainsi, montée du chômage et extension des inégalités salariales peuvent aller de pair. Cette opposition nette et peu réversible, à court et moyen terme, entre les salariés ne sera-t-elle pas source de tensions sociales, de dysfonctionnements dans notre société, en poussant un nombre croissant d'employés dans des situations précaires ou dans la marginalité ?

(*) Maître de conférences à l'université de Rouen.

COURRIER

Logement social : un coup d'épée dans l'eau

Le gouvernement a annoncé un plan de relance du bâtiment. Edouard Balladur, à « 7 sur 7 », a affirmé son intention de programmer vingt mille logements sociaux supplémentaires. C'est très bien même si cela paraît très insuffisant. Cela permettrait en effet de relancer quelque peu l'emploi, de répondre à une demande pressante de logements en compensant l'arrivée des couches moyennes dans les HLM grâce au relèvement des plafonds de ressources, et d'envisager à petite échelle quelques restructurations-démolitions de bâtiments des années 70.

Le problème c'est qu'une telle mesure restera inopérante puisque les collectivités locales (qu'elles soient de gauche ou de droite) comme les organismes HLM ne veulent plus de logements sociaux, car cela rime avec chômage, loyers impayés, insécurité, drogue... Le logement social c'est bon pour le voisin ! Même les écologistes et les associations de copropriétaires et de locataires se mobilisent pour défendre leurs « acquis », leur « verdure » et empêcher la réalisation à proximité de HLM !

L'Etat reste le seul garant possible pour les solidarités territoriales ou sociales. N'en déplaise aux tenants de la décentralisation ! Si l'Etat veut que ses annonces politiques soient suivies d'effet, il faut qu'il incite (ou oblige) toutes les villes des aires métropolitaines à se doter d'un minimum (20 % ?) de « vrais » logements sociaux en jouant sur des péréquations pour assumer les surcharges foncières et en surveillant les attributions.

Cristina Conrad
(architecte-urbaniste)

Combien de jeunes chômeurs en France ?

On ne saurait reprocher à M. Balladur un excès de pessimisme. Et pourtant, lors de son « Heure de vérité » du 14 février, le premier ministre a repris l'antienne du quart des jeunes Français et Françaises au chômage. Un peu de clarté statistique semble s'imposer. Parmi les jeunes gens de seize à vingt-cinq ans, un bon nombre poursuivent leurs études dans les collèges, les lycées, les universités ou les écoles ; ils ne comptent donc pas dans la population active, et sans doute le nombre des « étudiants » égale-t-il le nombre des jeunes sur le marché du travail. On peut donc estimer que le nombre des jeunes chômeurs n'est pas de un sur quatre, mais de un sur huit jeunes gens.

Mais cela ne fait qu'aggraver par comparaison la situation dans certaines banlieues défavorisées où la proportion des jeunes chômeurs est bien plus près de un sur deux. Peut-être est-ce de là que s'amorcera une éventuelle implosion sociale qui pourrait se propager à une population française traumatisée par la crainte du chômage. Et l'on sait que la « révolte étudiante », initiatrice des événements de mai 1968 s'est d'abord fondée sur la crainte d'un chômage alors bien modeste. Le prochain joli mois de mai sera-t-il chaud ? On peut le craindre – ou l'espérer.

Marcel Gillet
(Lille)

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806 F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311 F

Edité par la SARL Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du Monde »,
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du Monde
Le Monde-Entreprises.
Jean-Marie Colombani, gérant.

Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11
Index - Microfilms : (1) 40-65-29-33
Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

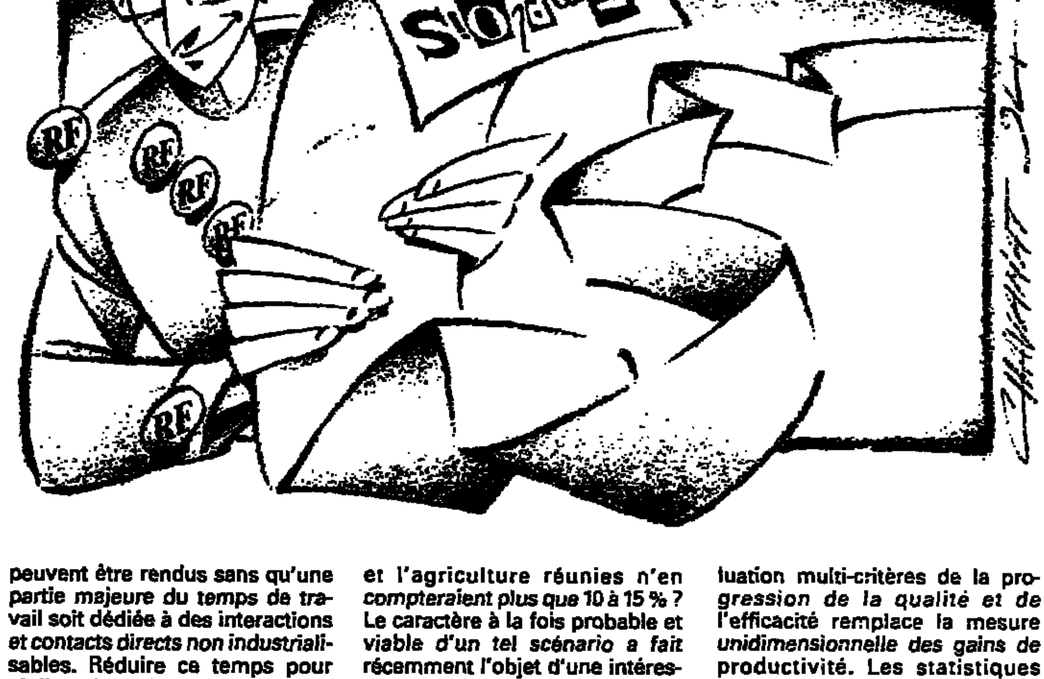
OPINIONS

Education, santé, action sociale, conseil

Les vrais réservoirs d'emplois de demain

Les services « relationnels » comme l'éducation, la santé, le conseil, etc. *constituent les seuls* vrais gisements d'emplois à *court comme à long terme.* Ils pourraient faire travailler d'ici cinquante ans plus de la moitié de la population active. Pourtant, au nom de l'idéologie libérale, on s'efforce partout de contenir leur expansion. Leur développement peut-il se combiner avec une croissance durable de l'économie ? Oui, à quelques conditions...

par JEAN GADREY (*)



LES débats actuels sur les « gisements d'emplois » sont assez paradoxaux. D'un côté, on admet que les services constituent les seuls réservoirs d'emplois, à court comme à long terme. De l'autre, on s'efforce par tous les moyens, au nom de l'idéologie de la réduction des dépenses publiques (ou du freinage de leur progression), de contenir l'expansion des services d'éducation, de santé et d'action sociale, secteurs les plus créateurs d'emplois depuis un demi-siècle. Tout se passe comme si l'objectif était de favoriser la création d'emplois du secteur marchand au détriment (et non en complément) de l'emploi dans les services non marchands. Pour pouvoir justifier théoriquement une telle position, il faut supposer que les services non marchands fonctionnent sur le mode de la ponction sur les richesses produites, *alors que les services marchands* contribuent avec l'industrie à la production de richesses et à la croissance.

Ce mode de raisonnement relève pour une part d'une illusion liée au fait que l'impôt et les « prélèvements obligatoires » sont perçus comme des ponctions, et non comme des contributions à la production de services.

Demande

Or la production de richesses d'un pays, tout comme le « niveau de vie » de ses habitants, correspond en réalité à l'ensemble des biens et des services dont les agents économiques peuvent bénéficier, qu'ils les paient directement ou indirectement. Par ailleurs, il est clair que les niveaux d'éducation et de *santé d'une population font partie* de ses actifs économiques et de *ses facteurs de bien-être, et que la* contribution des services d'action *sociale n'est pas non plus sans* valeur. Le débat se résume à mon *sens à deux questions* :

• Un pays peut-il connaître *une croissance durable à la fois* de sa production nationale « réelle » et du niveau de vie de ses habitants, si les « dépenses » d'éducation et de santé ne cessent de progresser par rapport au produit national ?

• Y a-t-il des raisons de penser qu'une telle progression est vraisemblable ?

On commencera par la seconde question. Les facteurs de croissance de la demande de formation sont bien connus, et le fait qu'on remette parfois en question l'allongement de la durée des études initiales ne conduit personne à contester l'idée que le temps total que les individus consacrent à leur formation au cours de leur existence va continuer à progresser, induisant une demande croissante de services culturels et de formation. Quant à la demande de services de santé, on sait aujourd'hui l'analyser selon une série de variables (*parmi* lesquelles le vieillissement de la population joue un *rôle important* mais non exclusif), auxquelles il faut joindre des considérations sociologiques et culturelles puisque l'on touche *aux représentations* de la maladie et de la mort dans une société. La *croissance* de cette demande a toutes chances de se poursuivre.

On invoque moins souvent les caractéristiques de l'offre, pourtant *essentielles. Ces deux* grands secteurs de service ont une caractéristique commune, qu'ils partagent avec quelques autres (le conseil, certains services de proximité...) : ce sont des services relationnels, qui ne peuvent être rendus sans qu'une *partie majeure du temps de travail* soit dédiée à des interactions *et contacts directs non industrialisables.* Réduire ce temps pour *réaliser des gains de productivité* est possible mais signifie que la *qualité se dégrade : ce sont de* faux gains de productivité, parce *que le produit n'est plus de même* nature. Certes ces services *peuvent se moderniser et se techniciser* (que l'on songe au « *plateau technique* » *à l'hôpital*), mais ils ne le font pas en général sur le mode de la substitution du capital au travail, ce qui est le premier principe de la réalisation de gains de productivité du travail dans l'industrie. Le capital technique vient le plus souvent compléter le travail, en améliorant la qualité et la fiabilité du service.

Cette seconde caractéristique a une conséquence majeure : si la demande réelle de biens industriels progresse au même rythme que la demande de services relationnels, mais que la productivité du travail progresse nettement dans l'industrie et peu dans ces services, la part de l'emploi industriel va nécessairement diminuer par rapport à l'emploi dans les services relationnels. Et si la demande de services relationnels progresse plus vite que celle de biens industriels (cas de *la France au cours des* années 80), ce phénomène est *renforcé*.

Gisement

Le résultat de cette double tendance ? Il est spectaculaire, et personne, *il y a trente ou quarante ans* (sauf peut-être Jean Fourastié), *n'aurait osé en prédire* le caractère radical. Aux Etats-*Unis, les trois secteurs regroupant* les services les plus relationnels (les services aux entreprises, en raison du poids dominant des fonctions de conseil ; l'éducation ; la santé et l'action sociale) représentaient ensemble 18,2 % de l'emploi total en 1970, 22,4 % en 1980, et 26 % en 1990 (dont un quart pour les services aux entreprises). L'industrie manufacturière passait quant à elle de 26,4 % à 22,1 % en 1980 et 18 % en 1990. En France, les tendances sont semblables : les trois catégories précédentes représentaient, en 1990, 23 % de l'emploi. Elles comptaient pour 4,6 % en 1936 !

Faut-il voir dans ce développement un gaspillage de ressources productives, voire une cause essentielle du chômage ? Il faut avoir un certain goût pour la contorsion intellectuelle si l'on souhaite désigner comme causes du chômage les secteurs qui ont le plus contribué (pour deux tiers environ) à créer des emplois au cours des dernières décennies.

Essayons de poser la question en d'autres termes. Un *développement économique* « durable » est-il possible avec *pour perspective, à mon sens tout* à fait vraisemblable, que dans *cinquante ans par exemple, les* services « relationnels » regroupent plus de la moitié de l'emploi (soit le double de leur poids actuel), alors que l'industrie et l'agriculture réunies n'en *compteraient plus que 10 à 15 %* ? Le caractère à la fois probable et *viable d'un tel scénario a fait* récemment l'objet d'une intéres*sante contribution de William* Baumol, l'un des plus originaux *des grands économistes américains*, montrant que la quantité *de biens industriels produits et* consommés peut continuer à *croître, avec moins d'emplois* industriels, pendant que, répondant à *la transformation de la* demande, les services relationnels progressent à la fois en termes d'emploi et de volume de prestations fournies.

Illusion

Un tel scénario suppose toutefois d'importants changements institutionnels et culturels. D'une part, un « développement » économique dominé par les services relationnels n'est plus synonyme de « croissance », au sens quantitatif que ce terme a pris depuis la révolution industrielle. Dans ces activités, l'évaluation multi-critères de la pro*gression de la qualité et de* l'efficacité remplace la mesure *unidimensionnelle des gains de* productivité. Les statistiques *usuelles de « croissance » y sont* prises en défaut (en l'absence *d'unités standardisées de référence*) et donnent l'illusion d'une *économie stagnante alors que* des transformations qualitatives *importantes se produisent. Un* bon exemple de cette situation *est fourni par le secteur du* conseil aux entreprises qui, au cours des années 80, a réalisé des performances (apparemment) *lamentables si l'on s'en tient aux* statistiques de productivité, alors qu'il manifestait une santé insolente selon tous les autres critères (chiffre d'affaires, rentabilité, innovations, expansion internationale, réalisation de soldes commerciaux positifs).

D'autre part, la place de la santé, de l'action sociale, et de l'éducation dans l'ensemble des services relationnels pose, dans tous les pays, la question du rôle respectif des secteurs public et privé dans la production de ces prestations. Si l'on refuse l'idéologie liant activités productives et activités marchandes (idéologie obsédée par la réduction du poids du secteur public), d'autres critères doivent être utilisés, au cas *par cas, notamment celui de l'efficacité* économique et sociale *dans la réponse aux besoins.* L'organisation publique est *souvent plus bureaucratique*, avec des incidences en termes de coûts (excès ou distorsions) et de résistance à l'innovation. Mais en *même temps, en raison de la gratuité* ou de la prise en charge par*tielle des prestations, elle* engendre moins d'exclusion et *moins de dualisme (prestations à* « *deux vitesses* ») parmi les béné*ficiaires du service. La décentralisation*, la mise en place de méca*nismes incitatifs et d'évaluations* peuvent en accroître l'efficacité. *La puissance publique peut aussi* fixer des règles du jeu « *de service public* » *pour des prestataires* privés. La médecine libé*rale française couplée à* l'assurance-maladie est un *exemple. Enfin, dans d'autres cas* (l'action sociale par exemple), la *production publique s'impose* lorsqu'il n'y a pas de marché (*rentable*), *pas de demande solvable* pour les services en question. *Cela n'exclut pas qu'ils aient une* importante valeur collective.

Idéologie

Il est essentiel de prendre ses *distances vis-à-vis des idéologies* à la fois hostiles aux services rela*tionnels en général*, et aux services publics en particulier, faute de *quoi les politiques* économiques risquent de n'aboutir à aucune création nette d'emplois. La Suède est à la fois l'un des plus tertiarisés des pays développés, celui où les services publics sont les plus développés, les prélèvements fiscaux et sociaux les plus élevés, et celui où le taux de chômage est le plus bas. A l'opposé, le modèle japonais, à faible taux de chômage lui aussi, fait une part très faible aux services publics et au financement collectif. En France, plutôt que de nous lancer dans un jeu « thatchérien » à somme nulle, hasardeux et coûteux, politiquement sensible, qui viserait à transférer des activités de services publics vers le secteur privé, nous ferions mieux d'envi*sager des deux côtés les potentiels* de création d'emplois répon*dant à l'évolution des besoins* individuels et collectifs.

On peut compléter ces propos par quelques remarques :

1) *Reconnaître la forte probabilité d'une croissance de l'emploi dans les services relationnels* n'implique aucun pré*jugé négatif* vis-à-vis de l'industrie. Les rapports entre ces deux *mondes sont appelés à se* renforcer.

2) *La progression de la part* relative de ces services dans *l'emploi ne dit rien du volume* total d'emplois créés et par *conséquent de l'évolution du* chômage. D'autres régulations, *jouant notamment sur le coût du* travail et sur la réduction de sa *durée, sont en jeu.*

3) Ce qui précède ne signifie pas *qu'il n'y ait aucun effort à* faire pour mieux maîtriser les *dépenses d'éducation, de santé et* d'action sociale. La « surcharge *d'offre* » *caractérise parfois* l'enseignement (où certains pro*grammes relèvent d'un bourrage* de crânes inefficace voire dange*reux) et la médecine. Mais une* chose est de mieux maîtriser une *expansion, une autre est de la* contrarier.

4) *Il est injustifié de vouloir* aligner réglementairement l'évo*lution des prix* (ou des coûts) des services relationnels sur celle des *prix industriels, ou sur un indice* moyen. Cela conduit les offreurs, *qui ne peuvent industrialiser leur* production, à réduire à la fois la qualité des prestations et *la propension* à créer des emplois.

5) Ce genre de réflexion concerne également d'autres secteurs plus petits (les services de proximité notamment), ainsi que les entreprises industrielles, de la distribution, des transports et communication, des banques et assurances, dont la « dimension de service relationnel » est susceptible de se développer, avec des incidences sur le développement de certains emplois.

(*) Économiste, université de Lille-I, auteur de *l'Economie des services* (La Découverte).

Pour un nouvel ordre économique mondial

L'autarcie d'échelle

Dans un monde en crise, le libéralisme intégral est dangereux. Il vaudrait mieux organiser des « autarcies d'échelle », en créant des grandes zones homogènes du *point de vue des niveaux de vie* et de la protection sociale, dont *les échanges* avec les autres zones seraient contrôlés.

par CLAUDE DUFLOUX (*)

APRÈS le cycle des « trente glorieuses », l'économie internationale semble être entrée, depuis plusieurs années, dans celui des « trente désastreuses ». Peu de pays échappent à la crise, qu'ils soient industrialisés, en voie d'industrialisation ou toujours sous-développés. Paradoxalement, la recherche économique, les discussions et concertations entre Etats, voire les accords internationaux se sont multipliés, contrastant avec la situation quasi autarcique d'il y a encore quelques décennies. A croire que plus on prévoit, plus on négocie et plus les difficultés s'accroissent, même si ne rien faire ne constituerait pas davantage un remède.

En voulant ouvrir les frontières, multiplier la libéralisation des échanges dans tous les domaines, a-t-on suffisamment et objectivement analysé les conséquences dans un contexte sans précédent ? Certes, un repli nationaliste serait une hérésie, car plus un marché est important, plus son fonctionnement est aisé. Toutefois, *il faut impérativement éviter* la mise en concurrence de *marchés différents, sans que cela* empêche d'ailleurs une aide et une coopération des nations les plus développées envers les autres. Deux règles simples doivent aujourd'hui dominer :

– la croissance doit être générée par la consommation interne (que l'on stimule au besoin) plus que par l'exportation à tout prix, que l'on ne maîtrise pas ;

– l'*ouverture des frontières* commerciales et financières entre *pays doit tenir compte à la fois de* la PPA (parité des pouvoirs *d'achat*) *et de ce que nous appelons* la PPS (parité des protec*tions sociales*), *qui est une notion* encore quasiment ignorée et *pourtant fondamentale pour les* problèmes de compétition sur les *prix de revient, avec le chômage* comme corollaire. Un commerce *libre entre ceux qui vendent trop* cher (coûts sociaux élevés) et *ceux qui vendent trop bon marché* (coûts sociaux négligeables) ne peut qu'être source de déséquilibre n'apportant aucun avantage aux partenaires : le pays riche voit baisser sa production et le pays pauvre n'enregistre presque aucune amélioration de son niveau de vie.

Nous en arrivons à une idée essentielle que nous nommons « autarcie d'échelle ». Globalement, cette solution consiste à organiser le monde en grandes zones économiques où les niveaux de prix et de protection sociale sont proches, les politiques concertées, et à l'intérieur desquelles les échanges seront totalement libres. C'est ce qui se passe en Europe avec l'Union européenne, ce qui se passera en Amérique avec l'ALENA... La notion de productivité étant alors propre à chaque zone, on tend ainsi à éviter une détérioration des termes sociaux. Par exemple, les plans de lutte contre le chômage des pays industrialisés *seront plus aisés à réaliser.*

Une telle solution est contraire aux perspectives actuelles du GATT, dont les laudateurs mettent en avant que ne pas évoluer vers un libéralisme intégral serait préjudiciable à toutes les nations, *y compris à la France.* Or le simple examen des statistiques *montre* que les échanges internationaux se font en grande *partie entre blocs de même* nature. Prenons le cas français : *de 1970 à aujourd'hui, nos principaux* clients et fournisseurs sont, *pour des proportions comprises* entre 55 et 60 %, l'Union euro*péenne. En 1992, nos exportations* pour un pays comme le *Japon ne représentaient que* 1,8 %.

Vouloir développer les échanges avec les autres zones, *industrialisées ou non mais à* structures internes différentes, ne ferait qu'accentuer nos déséquilibres actuels. On assisterait dans *nos régions* à un nouveau comportement anti-dynamique du consommateur : l'augmentation des importations de biens bon marché maintiendrait un fallacieux pouvoir d'achat immédiat, faisant accepter une baisse de la production, une diminution de la population active, un ralentissement de l'épargne, des investissements et de l'économie en général.

Le principe de non-discrimination à la base du GATT est donc dangereux car chaque zone doit être protégée pour rendre les échanges équitables. Il faudrait par exemple déterminer, pour les grandes catégories de produits, un prix moyen qui serait ensuite pondéré en fonction de la parité des pouvoirs d'achat et de la parité des protections sociales, le montant des différences de prix revenant à un organisme multi*national d'aide et de coopération.* Ainsi un pays de l'Union euro*péenne pourra acheter dans un* pays à niveau de vie plus faible un bien qu'il produit lui-même en quantité insuffisante, mais à un prix élevé, voisin de celui qu'il *pratique* (éliminant donc tout risque de délocalisation) ; la dif*férence « recyclée » permettra* ensuite à ce deuxième pays *d'avoir les moyens d'acheter des* biens qu'il ne peut ou qu'il n'a pas *avantage à produire, dans un* pays à niveau de vie supérieur. *Les marchés ne seraient pas déstabilisés*, les protections sociales *seraient soit maintenues et améliorées*, soit créées. Chaque zone *peut alors mener une politique de* croissance qui n'est plus tribu*taire de facteurs qui lui* échappent.

Pendant *plus de deux siècles*, l'analyse et les pratiques économiques ont été *fondées* sur des données communes à la plupart des nations, mais la situation est devenue trop hétérogène pour *utiliser partout les mêmes* remèdes. La volonté d'un libéralisme intégral doit céder la place à un libéralisme sectoriel plus équitable, permettant à chaque grande zone économique de trouver son équilibre. Selon une récente étude de l'OCDE, intitulée « Évaluer les effets de l'Uruguay Round ? », l'accord du GATT permettrait, en l'an... 2002, un « *bien-être pour l'ensemble du monde supérieur d'environ 270 milliards de dollars à ce qui se produirait si l'accord n'était pas signé* ». On ajoute, à titre de comparaison, que le PIB mondial serait, toujours en l'an 2002, d'environ 30 000 milliards de dollars. Donc on gagne un « bien-être » de... 1 % ! Quelle réussite pour les désordres que cette libéralisation risque d'entraîner !...

(*) Economiste, professeur associé au CNAM.

CONJONCTURE

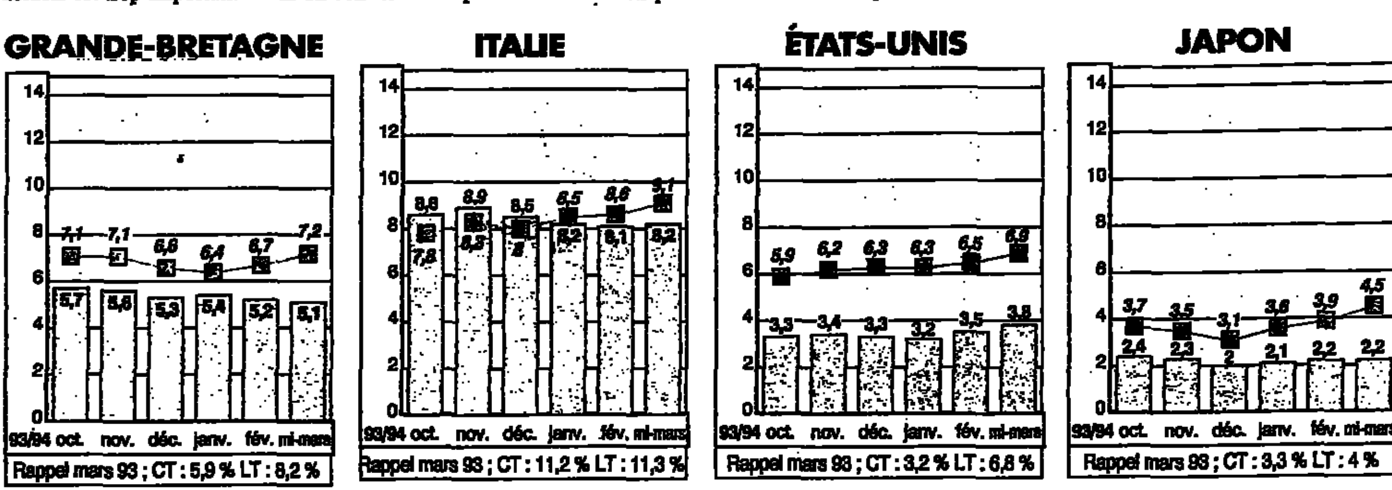
INDICATEUR ● Les taux d'intérêt

Retournement

L'ENVIRONNEMENT financier international s'est subitement modifié au lendemain de la remontée d'un quart de point, de 3 % à 3,25 %, du taux d'intervention de la banque centrale américaine (FED), le 4 février. Destiné à prévenir un regain d'inflation future, ce geste n'a réussi qu'à relancer les anticipations d'une dérive inflationniste aux Etats-Unis et d'un durcissement prolongé de la politique de la FED. Les taux à long terme américains se sont en conséquence brutalement renchéris, pour approcher, à dix ans, des niveaux de 6,5 % au lieu de 5,6 % en début d'année.

Considérant ce changement comme une entrave à la poursuite de la baisse des taux directeurs allemands, et donc européens, les marchés d'Europe ont réagi sans délai. Dans le sillage des Etats-Unis, les taux d'intérêt à long terme se sont élevés, interrompant de la sorte la période de détente qui avait caractérisé 1993.

Cette dégradation peut-elle être passagère ? Vraisemblablement pas. Aux Etats-Unis, l'incitation au crédit que représentent les niveaux de taux actuels est trop importante dans un contexte de reprise soutenue et risque de provoquer une réelle surchauffe de l'activité suivie d'une reprise de l'inflation. Les autorités ont donc tout lieu de poursuivre dans la voie amorcée afin d'éviter cette dérive. Les taux à long terme en pâtiront aux Etats-Unis comme sans doute ailleurs. En premier lieu, parce que la reprise de l'activité réveillera les besoins de financements *internationaux* aujourd'hui contenus par la faiblesse de la conjoncture européenne. En second lieu, parce que la présence des investisseurs étrangers sur les marchés européens est un facteur de propagation rapide des mouvements de taux à long terme. C'est donc sur la poursuite de la détente monétaire européenne que repose aujourd'hui tout espoir d'atténuer cette tendance et d'aider à la reprise de l'activité.



En colonnes : les taux à court terme, à trois mois sur le marché des eurodevises (CT). En courbes, les taux des emprunts d'État à long terme (LT). Sources nationales.

RÉGION ● L'Amérique du Sud

Encore la dette

L'AMÉRIQUE latine, que l'on croyait libérée des difficultés qui avaient marqué la « décennie perdue 80 », serait-elle à la veille d'une nouvelle crise financière liée au surendettement ? Une étude publiée en février par la banque J. P. Morgan a suscité à nouveau l'inquiétude en laissant entendre que cette hypothèse n'est nullement à exclure, si l'on observe l'évolution de quelques ratios comme par exemple ceux qui comparent la dette extérieure totale – ou bien le montant des seuls intérêts – à la valeur des exportations.

Pour justifier sa présentation quelque peu alarmiste, J. P. Morgan s'appuyait sur des ratios moyens pour des durées de trois ans et seulement cinq pays, ce qui lui permettait de conclure que seuls le Mexique et le Chili ont réduit leur ratio dette extérieure/exportations au cours des dernières années.

En fait, si l'on détaille le même ratio année par année et pour dix pays, on constate que cinq d'entre eux ont accompli de nets progrès depuis 1990 : Brésil, Colombie, Mexique, Panama et Paraguay. Le Chili a quant à lui seulement stabilisé ce ratio, la dette représentant environ deux fois le montant des exportations. Quatre pays auraient subi dans le même temps une détérioration : *Argentine, Pérou, Uruguay et* Venezuela. Mais si l'on affine l'analyse de la banque new-yorkaise en utilisant le ratio de la dette à long terme par rapport aux réserves de devises (un des critères jugés les plus significatifs par les experts de la Banque mondiale), on constate alors que l'Argentine a pu considérablement abaisser ce rapport (de 123 en 1988 à seulement 50,5 en 1993), le Pérou et le Venezuela ayant de leur côté sensiblement amélioré leur situation.

En définitive, seul l'Uruguay semblerait pouvoir poser un problème de solvabilité à moyen terme, puisqu'il y a, dans son cas, détérioration des deux ratios envisagés. Encore faut-il savoir qu'une partie notable des sommes comptabilisées dans sa dette sont des créances détenues par des Uruguayens *non résidents sur des* banques uruguayennes, ce qui change complètement la signification des statistiques et permet finalement d'affirmer, à l'encontre des thèses de J. P. Morgan, que l'Amérique latine se trouve aujourd'hui dans une bien meilleure position qu'il y a trois ans.

Amorcée en 1991, la reprise de la croissance s'est confirmée en 1993 dans la partie sud du continent avec une progression du PIB évaluée par la Commission économique pour l'Amérique latine des Nations unies (CEPAL) à 3,2 % (soit 1,3 % par tête). La gestion des différents pays s'est améliorée si l'on en juge par la meilleure maîtrise des finances publiques dont ils ont témoigné, ce qui a généralement permis de contenir l'inflation, à la notable exception du Brésil *(lire ci-contre)*.

La conjoncture en 1993, qui semble devoir se maintenir en 1994, s'est caractérisée à la fois par l'accentuation du déficit commercial et par l'ampleur des flux de capitaux qui se dirigent vers l'Amérique latine.

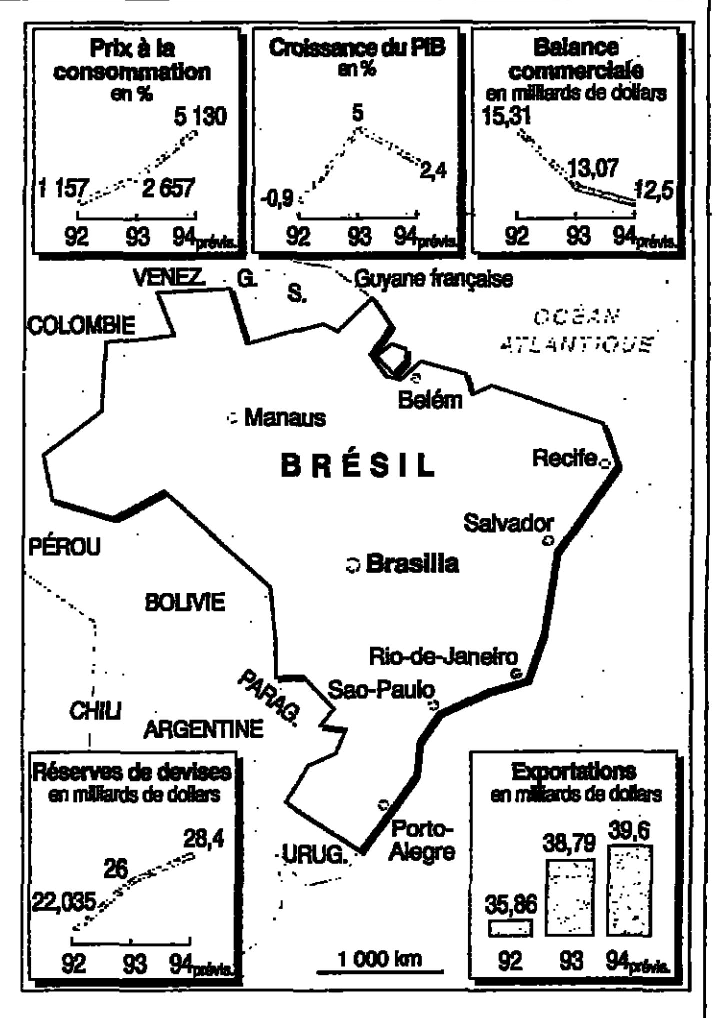
La double influence de la croissance économique et de l'ouverture des frontières n'a pas manqué de stimuler les importations, suscitant un déficit de la balance commerciale latino-américaine de 14,8 milliards de dollars en 1993 contre 10 milliards l'année précédente. Les exportations devraient se développer à leur tour, notamment en raison des perspectives prometteuses ouvertes aux pays de la région par l'accord du GATT intervenu en 1993 dans le cadre du cycle de l'Uruguay pour ce qui concerne les produits agricoles et textiles, mais aussi de nombreux autres produits.

En attendant la reprise des exportations, ce sont les entrées de capitaux qui ont permis aux pays latino-américains non seulement de compenser les déficits courants (42,6 milliards en 1993) mais d'obtenir un excédent des balances des paiements de l'ordre de 12 milliards de dollars. Ces capitaux extérieurs ont eu tendance à financer en priorité non plus le secteur public mais le secteur privé, ce qui constitue un fait encourageant (60 % des euro-obligations des cinq principaux pays depuis trois ans sont destinées aux entreprises privées).

D'une manière générale, les investissements étrangers, directs ou en portefeuille, sont attirés par les privatisations et les activités économiques tournées vers la demande locale. Ils accompagnent en cela les politiques économiques des différents pays qui, sauf au Chili, ont cherché à développer prioritairement les marchés intérieurs. La surévaluation de fait des monnaies – particulièrement en Argentine, en Colombie, au Pérou et en Uruguay – a permis par ailleurs aux ménages de se procurer plus facilement des produits importés, les déficits commerciaux étant aisément comblés par les mouvements de capitaux.

L'Amérique latine ne peut cependant se garantir contre le risque de reflux des capitaux, seulement attirés par des taux d'intérêt plus rémunérateurs qu'ailleurs. Il a suffi que la Réserve fédérale américaine relève ses taux, le 4 février dernier, pour que les Bourses locales enregistrent des baisses spectaculaires. La majorité des marchés sont en effet liés aux variations des « Brady bonds » (créances négociables de la dette latino-américaine restructurée), sur lesquelles s'étaient placées d'importantes liquidités nord-américaines. Un simple relèvement des taux aux Etats-Unis peut donc modifier les décisions des opérateurs au détriment de l'Amérique latine. En ce sens, J. P. Morgan avait raison d'indiquer que cette région reste à la merci d'un événement extérieur.

Jean-Luc Chalumeau
Economiste
de la banque Sudaméris



PAYS ● Le Brésil

Reprise... et inflation

APRÈS trois années de récession, le Brésil a renoué avec la croissance en 1993, le PIB ayant progressé de 5 %, grâce à une vive poussée de la production industrielle (+ 9 %) et malgré les résultats négatifs du secteur agricole (– 1,9 %). C'est là l'effet des efforts de restructuration du secteur industriel privé, contrastant avec l'impuissance des pouvoirs publics.

Tous les projets de modernisation et de stabilisation de l'économie se sont en effet heurtés à la confusion régnant au Congrès national du fait de nombreuses affaires de corruption. Cette *situation explique* en particulier l'impossibilité d'aboutir à la réforme constitutionnelle qui avait été prévue pour le mois d'octobre 1993, avec pour conséquence la paralysie de l'exécutif dans les domaines essentiels de la fiscalité et des relations financières entre l'Union, les Etats fédérés et les municipalités (en effet, la Constitution de 1988 accorde une large partie des recettes fiscales aux entités locales, mais sans définir leurs charges).

Dans ces conditions, les déficits ont continué à être financés par l'endettement de l'Etat et la création monétaire, interdisant la maîtrise de l'inflation – qui atteint 2 657 % pour l'année dans une économie entièrement indexée. Le ministre des finances, Fernando Henrique Cardoso, a présenté en décembre un nouveau plan de lutte contre l'inflation. Ce plan comprend deux volets principaux : la résorption du déficit budgétaire par la réduction des dépenses ainsi que l'augmentation des impôts et la mise en place, depuis le 1er mars, de l'unité réelle de valeur (URV).

Cet indice, dont l'évolution est désormais parallèle au cours du dollar exprimé en cruzeiros, remplace une dizaine d'indicateurs et devrait ralentir la hausse des prix. Cependant, après dix jours d'application, le gouvernement n'a constaté aucune amélioration.

M. Cardoso a alors annoncé une importante réduction des *droits de douane sur vingt produits* de consommation courante. Mais l'Institut de recherche économique de Sao-Paulo prévoit déjà une hausse des prix de 41 % en mars, ce qui signifie, si ce rythme se maintient, plus de 5 000 % d'inflation pour l'année. Le plan Cardoso serait alors ruiné.

D'ores et déjà se pose le problème de sa crédibilité pour les partenaires du Brésil dans la négociation sur la dette, au premier rang desquels le FMI, qui doit en principe donner son accord sur le plan d'ici au 15 avril, cet accord conditionnant lui-même un arrangement éventuel avec les 750 banques créancières. De l'avis général, aucune réforme de fond n'a de chance de réussir avant les prochaines élections, qui auront lieu le 3 octobre.

J.-L. C.

SECTEUR ● Le transport aérien

Redressement dans l'air

LA reprise se fait jour dans le monde du transport aérien. Timide, on en a senti les premiers frémissements outre-Atlantique. Depuis le second semestre de 1993, les compagnies américaines ont recommencé à afficher des bénéfices. Ce léger mieux s'explique à la fois par un trafic en progression de 6 % sur les lignes internatio*nales en 1993 et par une gestion au* plus serré. Les compagnies ont taillé dans leurs flottes et leurs effectifs.

Résultat, les trois « majors » américaines – American, United et Delta – ont présenté, en janvier, des résultats sans commune mesure avec les pertes enregistrées en 1992. American Airlines a enregistré, en 1993, une perte nette de 110 millions de dollars contre... 935 millions l'année précédente. Le manque à gagner dû à une grève du personnel et à des provisions *exceptionnelles de 125 millions de* dollars pour le retrait d'appareils anciens ont empêché la compagnie de dégager des bénéfices.

United a fait état d'un déficit de 50 millions de dollars, au lieu de 957 millions en 1992. Au quatrième trimestre 1993, la compagnie de Chicago a réalisé un bénéfice d'exploitation. Delta, enfin, a perdu 226 millions de dollars contre 1,2 milliard en 1993. Depuis juin 1992, la compagnie a réduit de 10 % ses effectifs. *« Personne n'est satisfait de ces résultats,* dit le président de Delta, Ronald Allen. *Mais ils prouvent que nos actions pour renforcer la position de notre compagnie commencent à porter leurs fruits. »*

Reste que la guerre des prix continue. Pour emporter des parts de marché dans une période de surcapacité, les transporteurs continuent de « brader » certaines destinations. En janvier 1994, les Américains ont pu bénéficier de réductions considérables sur le prix des billets achetés à l'avance sur certaines destinations intérieures. Northwest, considérée comme la quatrième compagnie américaine, a déclenché le mouvement avec des baisses de 45 % dans la semaine et de 30 % le week-end pour des voyages prévus avant le 16 février et réservés avant le 11 janvier. Delta, American et USAir se sont empressées de lui emboîter le pas.

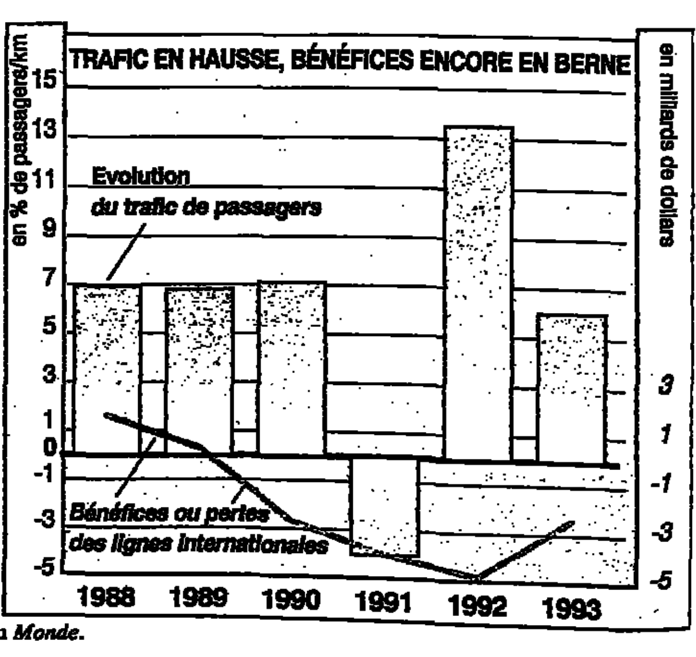
Dans ce contexte, la recette moyenne a continué de chuter (– 7 %), moins vite cependant que les coûts unitaires (– 8,8 %), selon les chiffres provisoires communiqués par l'IATA (l'Association internationale du transport aérien). A force d'annulations et de reports de commandes, les compagnies ont amélioré le taux de remplissage des avions sur les lignes internationales, passant de 64 % en 1992 à 67 % en 1993.

Mais *« tant qu'il y aura une surcapacité, la tentation sera forte de réviser les tarifs à la baisse,* expliquait Pierre Jeanniot, le directeur général de l'IATA en novembre 1993. *Au fur et à mesure de la reprise du trafic, la surcapacité sera épongée et la guerre des prix se calmera. Je fonde des espoirs sur 1995, beaucoup plus que sur 1994. »*

Cette amélioration est aussi ressentie en Europe. Lufthansa annonçait, en novembre 1993, que ses pertes s'étaient réduites de 40 % sur le premier semestre et que le troisième trimestre s'était soldé par un bénéfice (avant impôt). La compagnie allemande escompte réduire de moitié ses pertes d'exploitation, qui étaient de plus de 1 milliard de marks en 1992. Seule ombre au tableau : l'accord commercial entre United Airlines et Lufthansa, qui devait permettre à cette dernière de regagner des parts de marché sur l'Atlantique Nord, n'a pu entrer en vigueur en janvier et le gouvernement américain a demandé sa renégociation.

Air France, qui devrait enregistrer des pertes de 7,5 milliards de francs, a amélioré à partir de janvier 1994 le remplissage de ses avions. Mais il lui faudra encore des économies et une recapitalisation considérables pour renouer avec les bénéfices. Pendant ce temps, British Airways, *qui a fait* des efforts de productivité durant les années 80, continue d'en engranger.

Martine Laronche



Les graphiques et les cartes de ce supplément sont réalisés par le service infographique du *Monde*.

